

Élevage et marché régional au Sahel et en Afrique de l'Ouest *Potentialités et défis*



Élevage et marché régional au Sahel et en Afrique de l'Ouest

Potentialités et défis

Etude réalisée dans le cadre du partenariat
entre la Commission de la CEDEAO et le Secrétariat du CSAO/OCDE
sur l'avenir de l'élevage au Sahel et en Afrique de l'Ouest

2008

Transformation du monde rural et développement durable en Afrique de l'Ouest
Rural Transformation and Sustainable Development in West Africa

Cette étude rentre dans le cadre d'une initiative conjointe CEDEAO – CSAO/OCDE en partenariat avec l'UEMOA, le CILSS et le ROPPA.

Elle a été réalisée par une équipe pluridisciplinaire composée comme suit :

Mulumba J.B. Kamuanga, PhD, agro-économiste, coordinateur de l'étude, ancien coordinateur régional Afrique de l'Ouest, Programme socio- économie de l'élevage, International Livestock Research Institute (ILRI)

Jacques Somda, Doctorat 3^{ème} cycle, zoo-économiste, International Union for Conservation of Nature (IUCN)

Yacouba Sanon, Doctorat unique, agro-zootecien, sociologue, expert au Département agriculture et développement rural, Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO)

Hamade Kagoné, PhD, agropastoraliste, Institut de l'environnement et de recherches agricoles (INERA), Ouagadougou, Burkina Faso

Sous la coordination de :

Jean Sibiri Zoundi (sibirijeane.zoundi@oecd.org), Chef de l'Unité transformation du monde rural et développement durable, Club du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest / OCDE.

Léonidas Hitimana (leonidas.hitimana@oecd.org), agro-économiste, Club du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest / OCDE.

© CSAO-OCDE / CEDEAO, 2008

Edition :

Club du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest/OCDE

4 boulevard des Iles

92130 Issy-les-Moulineaux

Courriel : swac.contact@oecd.org

Site Web : www.oecd.org/csao

Tél: +33 (0)1 45 24 89 87

Fax: +33 (0)1 45 24 90 31

Adresse postale : 2, rue André-Pascal, 75775 Paris Cedex 16, France





REMERCIEMENTS

Plusieurs personnes ont contribué à la réalisation de cette étude régionale. Nous sommes profondément reconnaissants (i) aux responsables des directions ministérielles ainsi que des ONG et associations de développement dans les 8 pays visités ;(ii) aux correspondants du CSAO au Ghana (John Eshun) et au Nigeria (Sylvia Nzekwu) pour leur assistance dans l'organisation de la mission de terrain dans leurs pays respectifs ; (iii) à Madame Germaine Somda-Goumbri pour son assistance administrative et les travaux de secrétariat ; et enfin (iv) à toutes les personnes interviewées et rencontrées au cours de la mission de terrain pour leur disponibilité et leur parfaite coopération.



TABLE DES MATIERES

REMERCIEMENTS	iii
PREFACE	ix
RESUME EXECUTIF	xiii
INTRODUCTION	1
1. Contexte de l'étude	2
2. La CEDEAO en bref	5
3. Le CSAO / OCDE	7
4. Objectifs et termes de référence de l'étude	9
5. Résultats attendus	10
6. Méthodologie de la consultation	10

PLACE ET PROBLEMATIQUE DE L'ELEVAGE DANS L'ECONOMIE OUEST AFRICAINE	13
1. Secteur important pour sa contribution aux revenus et à la création d'emplois	13
2. Secteur important par son potentiel zootechnique	15
3. Rôle de l'élevage dans la lutte contre la pauvreté en Afrique de l'Ouest et au Sahel	19
4. Déséquilibres préoccupants dans le contexte de la « révolution de l'élevage »	23
5. Questions clés liées de la problématique de l'élevage au Sahel et en Afrique de l'Ouest	27
VALORISATION ET DYNAMISATION DU MARCHÉ REGIONAL DES PRODUITS ANIMAUX	29
1. Les systèmes de production à l'échelle régionale	29
1.1 <i>Les systèmes pastoraux</i>	30
1.2 <i>Les systèmes hors sol</i>	34
1.3 <i>Les systèmes agropastoraux</i>	35
1.4 <i>Note sur les élevages non conventionnels</i>	36
2. Vision régionale du développement de l'élevage : potentiels et vocations par zone	37
2.1 <i>Quelles références pour l'élevage sahélien et ouest-africain : diversité écologique et potentialités zootechniques</i>	37
2.2 <i>Exploiter les avantages comparatifs de chaque zone : une nécessité pour la dynamisation du marché régional</i>	40
3. Le Commerce régional des produits animaux : contraintes et opportunités de développement	45
3.1 <i>Une faible représentativité en rapport avec l'offre mondiale, mais des tonnages en croissance</i>	45
3.2 <i>Evolution récente du commerce régional vu globalement</i>	46
3.3 <i>Des échanges intra-régionaux qui peuvent être intensifiés au vu du potentiel</i>	47
3.4 <i>Un faible taux d'exploitation des stocks, mais des possibilités d'amélioration existent</i>	52
3.5 <i>Balance commerciale fortement déficitaire</i>	53
3.6 <i>Nécessité d'une vision régionale pour l'optimisation des échanges et la dynamisation du marché</i>	54
3.7 <i>Les entraves à la fluidité des échanges et rôle des filières traditionnelles</i>	56
4. Les défis du secteur élevage pour une meilleure insertion des produits animaux dans le marché régional et mondial	61
4.1 <i>La filière bétail - viande : les conditions pour une relance économique durable</i>	62
4.2 <i>Echanges régionaux de la filière avicole</i>	62
4.3 <i>La conformité aux normes sanitaires et phytosanitaires internationales (SPS) : avantages et coûts</i>	64
ENJEUX ECONOMIQUES, SOCIAUX ET ENVIRONNEMENTAUX LIES AU PASTORALISME	71
1. Définitions et importance du pastoralisme transhumant	71
2. Les mouvements de transhumance transfrontalière	73
3. Cadre politique et réglementaire du pastoralisme	73
3.1 <i>Les politiques agricoles régionales (PAU et ECOWAP) et le pastoralisme transhumant</i>	73
3.2. <i>La Décision A/DEC.5/10/98 de la CEDEAO : une réglementation régionale à adapter aux spécificités locales</i>	75
3.3. <i>Le foncier pastoral : une législation insuffisante</i>	76

3.4. Les déterminants environnementaux de la transhumance	77
4. Le devenir du pastoralisme face aux contraintes d'accès aux ressources	78
4.1 Vulnérabilité d'accès et d'exploitation des ressources pastorales	78
4.2. Vulnérabilité à la variabilité et aux changements climatiques	80
4.3. Problèmes et conflits liés à la transhumance transfrontalière	80
5. Le devenir du pastoralisme face à la communalisation en milieu rural	81
5.1 Communalisation et transfert de compétences en matière de gestion des ressources naturelles	81
5.2 Décentralisation en milieu rural : risque ou opportunité pour le pastoralisme ?	81
6. Les défis liés à la sauvegarde de l'environnement	83
6.1. Exploiter tout en préservant les capacités productives des parcours	83
6.2 Préserver et améliorer la biodiversité	83
6.3. Maintenir la fertilité des terres agricoles	85
7. Tendances évolutives du pastoralisme	85

QUELS ROLES POUR LES ORGANISATIONS DES ACTEURS ET PROFESSIONNELS DE L'ELEVAGE ? **87**

1. Retour sur l'histoire	87
2. L'organisation des acteurs, le préalable à la transformation de l'élevage	88
3. Les types d'organisations des acteurs des produits animaux	90
3.1. Les producteurs : une organisation productive en mutation	90
3.2. Les producteurs qui se fédèrent dans les pays pour être plus forts	91
3.3 Les commerçants de bétail et de viandes mortes	92
4. Le segment de la transformation et les acteurs qui l'animent	94
4.1 États des lieux de 1970 à nos jours	94
4.2 Les transformateurs de lait local	100
4.3 Les professionnels des cuirs et peaux	101
5. Une diversité d'acteurs indirects qui doivent mieux se coordonner	103
5.1. Les Ministères et les services techniques d'élevage	105
5.2. Organisations à caractère continental ou régional	106
5.3. Projets et programmes à envergure sous-régionale	109

POLITIQUES ET STRATEGIES DU SECTEUR DE L'ELEVAGE EN REPONSE AU MARCHÉ REGIONAL ET INTERNATIONAL LES QUESTIONS TRANSVERSALES **113**

1. Les orientations des politiques de financement, d'appui à la production et à la commercialisation	113
1.1. Les politiques de financement	114
1.2. Les politiques d'appuis à la commercialisation	118
2. Les défis et opportunités des politiques en matière de recherche-développement (R-D)	119
3. Les Initiatives internationales pour le développement de l'élevage	123
3.1. African Livestock (ALive)	123
3.2. Livestock, Environment and Development Initiative (LEAD)	126
3.3. L'Initiative sur les politiques d'élevage en faveur des pauvres - Pro-Poor Livestock Policy Facility (PPLPF)	126
3.4. World Initiative for a Sustainable Pastoralism (WISP)	127

4. L'élevage et les stratégies de lutte contre la pauvreté et l'amélioration des moyens d'existence (emplois, revenus et sécurité alimentaire)	127
--	-----

VISION STRATEGIQUE DU SECTEUR DE L'ELEVAGE AU SAHEL ET EN AFRIQUE DE L'OUEST SECURITE ALIMENTAIRE, LUTTE CONTRE LA PAUVRETE ET CONSTRUCTION D'UN MARCHÉ REGIONAL DE PRODUITS ANIMAUX	131
1. Orientation stratégiques à court et moyen terme et recommandations	132
1.1 <i>Répondre à une demande ouest-africaine en pleine expansion</i>	132
1.2 <i>Renforcer la contribution du secteur de l'élevage à la lutte contre la pauvreté</i>	134
1.3 <i>Des échanges rendus fluides et intégrés dans le système financier pour accroître la disponibilité des produits animaux dans les zones de forte demande et améliorer les performances technico-économiques des acteurs.</i>	135
1.4 <i>Appuyer les organisations professionnelles d'agropasteurs, exportateurs, transformateurs du secteur élevage</i>	136
1.5 <i>Sécuriser le pastoralisme</i>	136
2. Orientation stratégique à long terme	137
2.1 <i>Se doter de moyens nécessaires pour conquérir le marché international des produits animaux</i>	137
2.2 <i>Renforcer la contribution des sciences et des technologies pour permettre à l'élevage de répondre aux défis du futur</i>	138
REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES	139
LISTE DES SIGLES ET ACRONYMES	157



PREFACE

L'élevage joue un rôle central dans l'économie des pays ouest-africains avec une contribution au PIB agricole allant parfois jusqu'à 44 %. Avec plus de 60 millions de têtes de bovins et 160 millions de petits ruminants, 400 millions de volailles, le Sahel et l'Afrique de l'Ouest s'illustrent comme une région d'élevage par excellence. Sur le plan numérique, et par rapport à l'effectif total en Afrique subsaharienne, cette région compte pour 25 % de bovins, 33 % d'ovins et 40 % de caprins.

L'élevage constitue également une des principales activités économiques dont sont tributaires les populations les plus pauvres en tant que source d'aliments et de revenus monétaires. Il constitue aussi la principale assurance contre les risques pour des millions de populations pauvres dont les moyens d'existence reposent sur l'agriculture pluviale.

Toutefois, ce potentiel en production animale dont recèle la région, demeure encore faiblement valorisé. Une des principales illustrations est que la région demeure trop dépendante des importations extra-africaines pour certains produits animaux comme la viande bovine, les découpes de volailles, etc. En ce qui concerne les produits laitiers par exemple, les importations ont doublé en l'espace de 20 ans, passant en valeur absolue de 223,7 millions de dollars US en 1984 à 529,4 millions de dollars US en 2004. Outre la perte de devises pour les États, ces importations de produits animaux ont été préjudiciables au développement des filières locales de production, notamment les filières laitières et avicoles ; une situation qui renforce la dépendance de la région vis-à-vis de l'extérieur.

Avec une croissance annuelle estimée à 4 %, la demande en produits animaux au Sahel et en Afrique de l'Ouest devrait augmenter de plus de 250 % d'ici 2025 alors que le taux de croissance de l'offre en produits animaux est estimé à 2 % actuellement. Cette croissance, même si elle est jugée significative, demeure faible par rapport avec la demande. Les statistiques indiquent même que ce déséquilibre, entre l'offre et la demande, persisterait et s'aggraverait dans les années 2020.

Il en découle qu'en plus de l'amélioration de la productivité, l'élevage ouest-africain devrait de plus en plus faire face à d'autres défis à la fois politiques et techniques. Au titre des défis politiques, il apparaît primordial de promouvoir des cadres de politiques agricoles et commerciales nationales et régionales qui favorisent la promotion de la production domestique de produits animaux.

De même, l'industrie de la transformation agroalimentaire devrait permettre de donner aux produits animaux de la valeur ajoutée, en créant des emplois supplémentaires et en générant plus de revenus pour les acteurs économiques de la région. De ce fait, la professionnalisation des acteurs des filières de productions animales devrait également intégrer les défis liés aux normes sanitaires et aux standards de qualité des éléments incontournables du marché de produits animaux au niveau régional et international.

Le but de cette initiative conjointe de la Commission de la CEDEAO et du Secrétariat du Club du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest (CSAO/OCDE), est de voir en quoi l'élevage peut-il être un des moteurs de dynamisation du marché ouest-africain de produits agricoles et alimentaires, en renforçant d'une part la sécurité alimentaire et nutritionnelle, et en contribuant d'autre part à la réduction de la pauvreté. Cette analyse est une contribution à la mise en œuvre de la Politique agricole de la CEDEAO (ECOWAP) adoptée le 19 janvier 2005, notamment en ce qui concerne les objectifs spécifiques visant : (i) la réduction de la dépendance de la région vis-à-vis des importations en accordant la priorité aux productions alimentaires de la région, à leur transformation, et à l'exploitation des avantages comparatifs et des complémentarités entre zones ; (ii) la promotion d'une intégration économique et commerciale équitable des exploitations

agricoles dans les marchés nationaux, régionaux et internationaux ; et (iii) la création d'emplois en garantissant des revenus en amont et en aval de la production.

Plus qu'une nécessité, les défis alimentaires et économiques actuels et futurs recommandent qu'une attention particulière soit accordée à la valorisation optimale du potentiel élevage de la région. En dépendent la préservation et le renforcement des moyens d'existence des millions de populations rurales et urbaines. Telle est l'ambition première de ce partenariat entre la Commission de la CEDEAO et le Secrétariat du CSAO/OCDE sur l'avenir de l'élevage au Sahel et en Afrique de l'Ouest. Nous osons espérer que les résultats de cette analyse contribuent à la prise de décision et à l'action permettant ainsi aux États de répondre aux préoccupations majeures de sécurité alimentaire et nutritionnelle, de renforcement des moyens d'existence des populations pauvres et de réduction de la pauvreté en général.

**Le Président de la Commission de la
CEDEAO**



Dr Mohamed Ibn CHAMBAS

**Le Directeur du Club du Sahel et de
l'Afrique de l'Ouest (CSAO/OCDE)**



M. Normand LAUZON



RESUME EXECUTIF

Les analystes de politiques dans le secteur de l'élevage s'accordent sur le fait que la demande en produits d'origine animale ira en augmentant au rythme de la croissance de la population et tenant compte de l'urbanisation galopante. Dans l'espace ouest-africain, les statistiques indiquent aussi une forte demande en produits animaux, tant dans les pays côtiers, qualifiés de bassins de consommation, que dans les pays sahéliers, bassins de production. Cette relative spécialisation naturelle des productions animales présente des avantages pour le développement du commerce intrarégional des produits animaux et partant le renforcement de l'intégration régionale. Cependant, le paradoxe demeure la part de plus en plus croissante des importations extra africaines de produits animaux, en particulier les produits laitiers et découpes de volaille. Cette situation pose un certain nombre de questions préoccupantes aux partenaires et aux acteurs du développement du secteur de l'élevage au Sahel et en Afrique de l'Ouest. Les principales

sont : *Comment faire en sorte que l'élevage puisse effectivement jouer un rôle moteur dans le renforcement du marché régional de produits animaux ? Comment accroître l'offre régionale en produits carnés, laitiers et autres, et comment dynamiser le commerce de ces produits dans la région en réponse à la demande croissante des villes ? Et quelle pourrait être alors la contribution de l'élevage dans la sécurité alimentaire et la lutte contre la pauvreté ?*

Les réponses à ces questions sont complexes et requièrent des réflexions approfondies nourries par des informations précises sur l'état des lieux du secteur de l'élevage dans la région, et de son évolution sur une période assez longue. Le Club du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest (CSAO) et la Commission de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) se sont engagés dans ce processus de réflexion à long terme, en partenariat avec le Comité permanent inter-États de lutte contre la sécheresse dans le Sahel (CILSS), l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA) et le Réseau des organisations paysannes et des producteurs agricoles de l'Afrique de l'Ouest (ROPPA). La présente étude participe de cette réflexion. Elle a pour objectif d'identifier les voies et moyens pour permettre au secteur élevage de jouer effectivement son rôle de moteur de développement économique des pays pris individuellement et de participer au processus d'intégration économique régionale. Cette étude, entreprise dans le cadre de l'initiative « Potentialités et défis de l'élevage en Afrique de l'Ouest », se veut être une contribution aux deux premiers objectifs de l'ECOWAP (Economic Community of West African States Agricultural Policy) à savoir (i) la mise en œuvre d'une approche garantissant la souveraineté alimentaire à travers la réduction de la dépendance vis-à-vis des importations en matière de sécurité alimentaire et (ii) la lutte contre la pauvreté.

Pour répondre de façon participative et analytique à ces préoccupations, une approche méthodologique multiple était nécessaire. Ainsi, les données quantitatives ont été essentiellement obtenues à travers les statistiques disponibles sur les pays du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest (FAOSTAT, sources officielles, estimations objectives) et au niveau des institutions régionales et internationales. Des interviews ont été conduites auprès des acteurs du secteur élevage dans 8 pays (Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Ghana, Mali, Niger, Nigeria et Sénégal) représentatifs des systèmes d'élevage et d'exploitation des produits animaux de la région. Une grille de collecte de données a été élaborée à cet effet. Enfin, une revue documentaire a été menée sur la production, la commercialisation, la transformation et les politiques macroéconomiques et sectorielles. La multifonctionnalité de l'élevage et la complexité des préoccupations traitées ont nécessité la mise sur pied d'une équipe pluridisciplinaire composée d'un socio-économiste (coordinateur), un zoo-économiste, un socio-anthropologue et un agropastoraliste. Les principaux résultats obtenus ont été regroupés en cinq chapitres.

Le chapitre 2 examine la place et la problématique de l'élevage dans les pays du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest (SAO). La part de la production animale dans le PIB agricole évolue dans une fourchette allant de 5 % en Côte d'Ivoire à 44 % au Mali. Dans les pays sahéliens, la contribution de l'élevage au PIB agricole est de l'ordre de 40 %. Si on

comptabilise la force de travail et la fumure organique en tant que produits de l'élevage, la contribution du secteur au PIB agricole serait de près de 50 % pour l'Afrique de l'Ouest. Par ailleurs, des études de cas indiquent qu'à côté des éleveurs proprement dits, les circuits commerciaux traditionnels liés aux produits animaux induisent des milliers d'emplois secondaires, comme par exemple au Burkina Faso où ils étaient estimés à 60 000 équivalent temps pleins.

Cette large proportion de l'élevage dans la conformation du PIB est imputable à l'importance du potentiel zootechnique ouest-africain et à la diversité génétique. Par rapport à l'ensemble de l'Afrique subsaharienne (ASS), l'Afrique de l'Ouest compte environ 25 % de bovins, 33 % d'ovins, 40 % de caprins et 20 % de chameaux. D'autres herbivores (camélidés), des animaux à cycle court (porcs, volailles) et plusieurs autres espèces utilisées comme animaux de trait ou de bât (chevaux, ânes, chameaux) complètent le stock animal de la région.

L'insuffisance de la valorisation de ce potentiel du fait des politiques non optimales a entraîné des déséquilibres à plusieurs niveaux. D'abord, au niveau régional, la production animale des pays du SAO est loin de satisfaire une demande de plus en plus croissante estimée à 4 % par an. Le second déséquilibre concerne le peu d'échanges commerciaux en produits animaux entre les différentes zones de la région qui auraient pu exploiter les complémentarités sur la base de leurs positions géographiques ou potentiels agro-écologiques. Le troisième est relatif aux disparités entre le milieu rural et le milieu urbain. Pour les 11 pays du SAO avec des données comparables, la pauvreté rurale (% des habitants vivant avec moins de 2 dollars/jour) est en moyenne de 58 % contre 35 % en milieu urbain. La différence de revenus entre ville et campagne se reflète aussi au niveau de la consommation des produits animaux. Les modes de consommation urbaine changent avec davantage plus d'attention à la qualité sanitaire des aliments, et une préférence pour des produits « haut de gamme » et standardisés.

Les grands défis à lever dans le secteur de l'élevage sont traités aux chapitres 3 et 4. La valorisation et la dynamisation du marché régional des produits animaux doivent inéluctablement se faire sur la base de la complémentarité entre les zones, en exploitant au mieux les avantages comparatifs entre blocs de pays du SAO et par l'application judicieuse du principe de subsidiarité. Le premier point d'ancrage est une meilleure connaissance des différents systèmes de production particulièrement en rapport avec leur contribution à l'offre des produits animaux et la nature des ressources alimentaires. Par exemple, les systèmes pastoraux détiennent le tiers des bovins et la moitié des petits ruminants, mais fournissent 60 % de la viande bovine, 40 % de la viande de petits ruminants et 70 % du lait. Les systèmes agropastoraux ou paysans sont en forte progression par rapport aux systèmes purement pastoraux. Il est de plus en plus rare de trouver des pasteurs qui ne pratiquent pas une certaine agriculture. L'intégration agriculture-élevage autorise un recyclage des nutriments permettant d'augmenter la durabilité des systèmes et de préserver l'environnement. Ces systèmes contribuent 35 % de la production totale de viande

bovine, 20 % de celle de petits ruminants, 35 % de la production de viande de volaille, 40 % de la production de viande de porc, 15 % de la production de lait et 10 % de la production d'œufs. Malgré leur contribution plus large à l'offre globale de produits animaux dans la région SAO, les systèmes traditionnels extensifs méritent d'être améliorés. La productivité est fortement liée à la disponibilité en pâturage, qui commande les mouvements de troupeaux et définit les modes de production nomades ou transhumants. Les rendements zootechniques restent peu satisfaisants : par exemple, les jeunes bovins sevrés ne dépassent pas un gain annuel de 50 kg dans le système de transhumance ; dans ces conditions, il faut 5 à 6 ans pour produire un bœuf de 250 kg.

Cependant, au vu du durcissement des conditions d'existence de l'élevage pastoral, on est en droit de s'interroger sur son avenir. De même, presque nulle part aujourd'hui dans la partie sahélienne du SAO, on ne pourra gagner le pari de réunir les conditions d'une alimentation et d'un abreuvement suffisants pour des centaines de milliers de ruminants et en toutes saisons—les conditions d'une sédentarisation du cheptel. Si les modifications actuelles du milieu ne permettent pas d'envisager un arrêt de la transhumance, elles appellent à plus d'efforts et d'imagination pour son adaptation. La mise en œuvre des actions de sécurisation et de gestion durable des ressources pastorales à l'horizon 2020 devra se faire aussi bien dans les pays sahéliens que dans les pays d'accueil. Les intérêts de l'élevage extensif et des pasteurs doivent être pris en compte dans tous les schémas d'aménagement du territoire.

Les vocations zonales apparaissent clairement définies. Les pays du Sahel disposent d'une dotation factorielle favorable à l'élevage extensif de bovins et de petits ruminants. Les pays côtiers, livrent relativement beaucoup plus de produits de la porciculture puisque en 2005 ils ont produit 21 % du tonnage régional (330 097 tonnes), le Nigeria excepté. Les facteurs de production pour l'élevage de cycle court et l'élevage des espèces non conventionnelles sont relativement abondants dans certains pays (Côte d'Ivoire, Ghana et Nigeria pour l'aviculture de ponte et de chair, et Bénin et Côte d'Ivoire pour l'aulacodiculture et l'aquaculture, respectivement). Le Nigeria reste incontestablement le leader dans la production régionale des œufs avec 68 % du tonnage produit.

Les statistiques globales sur les exportations et importations régionales ne permettent pas une analyse comparée des flux intra et extrarégional. Mais sur cette base on peut dégager le poids très faible des échanges régionaux sur l'échiquier international. Le taux d'ouverture de la région au reste du monde est à 30 %, 6 points de moins par rapport à 36 % en 1990. Le manque de statistiques nationales sur les échanges intra et extrarégionaux handicape toute analyse approfondie des évolutions qui pouvaient servir d'outil à la planification. A titre d'exemple, le Mali a exporté sur le Sénégal, près de 6 500 tonnes de bovins vivants pour une valeur moyenne annuelle de 5,75 milliards de FCFA entre 2000 et 2003. Les chiffres correspondants pour ses échanges avec la Côte d'Ivoire sont de 11,84 milliards de FCFA (16 617 tonnes).

Globalement, les flux des produits animaux restent encore dominés par les filières traditionnelles. L'échec des projets de modernisation de la filière bétail - viande, et en particulier les difficultés actuelles d'exportation de la viande carcasse à partir des abattoirs (Burkina Faso, Niger) contrastent avec l'efficacité des filières d'exportation de bovins sur pieds. En conséquence, les avantages comparatifs naturels dans la région sont faiblement exploités, et l'offre régionale des produits animaux est encore inférieure à la demande. D'où la nécessité d'une vision régionale qui tienne compte des potentialités et faiblesses des différents systèmes d'élevage au sein des pays du SAO. Cette vision doit permettre et encourager, à l'échelle des pays exportateurs, le développement de la pratique du commerce du bétail sur pied combinée à la modernisation des filières bétail – viande pour l'exportation de la viande vers les pays côtiers, comme ce fut le cas du Niger avec la Société d'exploitation des ressources animales (SONERAN) dans les années 1990. Si les politiques nationales et régionales visent à assurer un auto approvisionnement des populations en produits d'origine animale et acquérir des parts de marchés internationaux, des politiques devront être mises en œuvre pour une intensification des systèmes agropastoraux dans le court et moyen terme vers les systèmes plus intensifs à long terme.

Dans ce processus de transformation du secteur de l'élevage au SAO, l'organisation des acteurs sociaux constitue un préalable pour une durabilité des actions entreprises tant au niveau régional que national. Mais, l'analyse de la situation des acteurs et professionnels du secteur (Chapitre 5) fait apparaître des contraintes qu'il faudra lever pour permettre leur participation effective au processus de transformation. Parmi les faiblesses actuelles figurent : (i) la faible autonomie financière qui les rend dépendants des appuis extérieurs pour organiser les activités en faveur des membres. Ceci est préjudiciable à des prises de position indépendante ; (ii) la faible structuration des acteurs au niveau régional, tous les pays n'étant pas au même niveau d'organisation des acteurs directs des filières de productions animales ; (iii) l'absence de contractualisation des échanges entre les acteurs de différents maillons, à l'exception des certaines filières (aviculture moderne) et ce, dans certains pays (Côte d'Ivoire).

Des politiques cohérentes sont donc nécessaires pour la valorisation et la dynamisation des échanges commerciaux des produits animaux dans la région. L'analyse des politiques (Chapitre 6) montre que des progrès sont réalisés dans le rapprochement des politiques au sein des pays de la région et que des actions communautaires sont en cours de réalisation. Il est clair que la relance du secteur de l'élevage, pour être durable et avoir des effets positifs, doit passer par une augmentation de sa rentabilité économique que les organisations régionales peuvent garantir. Ceci implique une meilleure organisation de la production, une modernisation des circuits de commercialisation, un appui soutenu au développement du secteur de la transformation, gage d'une valeur ajoutée, et des professionnels qui y investissent. De même, la recherche-développement devra jouer un rôle déterminant dans la génération des technologies et leur transfert. Il faudra, pour y parvenir, définir des politiques de recherche-développement à vision régionale, fondée

sur les forces et faiblesses des systèmes d'élevage, de transformation et de commercialisation au sein des pays de la région.

Au regard des potentialités non encore valorisées, la vision stratégique du secteur de l'élevage dans la région SAO doit s'inscrire aussi bien dans le court terme que le moyen et long terme (Chapitre 7). A court terme, les orientations stratégiques doivent être bâties autour des deux principaux produits animaux stratégiques : viande et laits. L'objectif est de satisfaire une demande en produits carnés (viandes de bovins, petits ruminants, volaille et porcine) de l'ordre de 3,5 millions de tonnes et de 4,5 millions de tonnes pour les produits laitiers à l'horizon 2015. Une seconde orientation à court terme devra être le renforcement de la contribution du secteur de l'élevage à la lutte contre la pauvreté et l'insécurité alimentaire dans les pays. Dans le long terme, les pays du SAO doivent se doter de moyens nécessaires pour conquérir le marché mondial de produits animaux en travaillant à l'harmonisation et la mise en conformité des normes et des standards sanitaires et phytosanitaires d'utilisation de ces produits, ce qui définit les conditions d'une concurrence loyale entre les producteurs tout en protégeant les consommateurs contre des pratiques abusives et dangereuses.



I NTRODUCTION

Avec une croissance annuelle estimée à 4 %, la demande de produits d'origine animale est appelée à augmenter en Afrique subsaharienne (ASS), et notamment en Afrique de l'Ouest, de plus de 250 % d'ici à l'horizon 2020 (Club du Sahel/OECD, 1998 ; Delgado et al., 2001). Cela résultera de la croissance démographique, de l'urbanisation accélérée et de l'accroissement des revenus, donc du pouvoir d'achat des populations. Les changements intervenus au cours de la dernière décennie en matière de politique commerciale au niveau international, par exemple, les accords de Marrakech¹ en 1994, et au niveau régional et national tels que la mise en œuvre des programmes d'ajustement macro-économique dont la dévaluation du franc CFA en 1994, avaient conduit à une

¹ Les nouvelles règles de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), notamment le volet relatif aux subventions aux exportations, se sont traduites par une baisse des ventes européennes de viande bovine vers les pays ACP (OMC, cité par Faivre Dupaigne et al., 2006).

diminution temporaire des importations extra-africaines de viande¹. Cette situation a créé des opportunités réelles pour satisfaire la demande de la région à partir des produits animaux locaux et à des prix favorables. Avec plus de 60 millions de têtes de bovins et 160 millions de petits ruminants, l'Afrique de l'Ouest dans sa diversité agro écologique — zones subhumide et humide non forestière, zone semi-aride et sahélienne — offre des grandes potentialités pour l'augmentation de la production animale et des opportunités pour mettre en relief le rôle du bétail dans la réduction de la pauvreté.

Sur le plan économique, l'élevage joue un rôle très important dans les revenus des ménages, même si sa contribution dans la confortation des budgets des États ouest africains reste faible et inégale. En matière de lutte contre la pauvreté, les statistiques (FAO, 2006) indiquent qu'environ 675 millions de ruraux pauvres dans le monde (dont près de 170 millions en Afrique subsaharienne) sont entièrement ou partiellement tributaires de l'élevage pour s'alimenter ou pour gagner un revenu monétaire.

1. Contexte de l'étude

Les analystes de politiques dans le secteur de l'élevage s'accordent sur le fait que la demande en produits d'origine animale ira en augmentant au rythme de la croissance de la population et tenant compte de l'urbanisation galopante. Certains auteurs n'hésitent même pas à parler de « révolution de l'élevage » dans les 25 années à venir au regard de cette augmentation de la production tirée par la demande en produits animaux (Delgado *et al.*, 1999, 2001; FAO, 2002 ; FAO, 2005). Dans l'espace ouest-africain, les statistiques (FAO, 2005) indiquent aussi une forte demande en produits animaux, notamment au niveau des pays côtiers — 520 770 têtes de bovins pour le Bénin, la Côte d'Ivoire, le Ghana, le Nigeria et le Togo pris ensemble. Les données plus récentes sur la production d'animaux dans trois pays enclavés du Sahel (Burkina Faso, Mali et Niger) indiquent un potentiel total exploitable de 22,5 millions de têtes de bovins en 2005².

Des opportunités de développement d'un commerce régional de viande existent, mais le paradoxe demeure la part de plus en plus croissante des importations extra africaines de produits animaux même si les importations de viande en provenance de l'Union européenne affichent une tendance à la baisse. Par exemple, la part des importations extra africaines de viande est passée de 3 % à 19% en Côte d'Ivoire entre 1970 et 1999 et de 4 % à 17% au Togo (Balami, 2003). En 2002, les pays membres de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA) ont importé 24 000 tonnes de viande de volaille pour une valeur de 58,8 millions de dollars US (Faibre Dupaigne *et al.*, 2006).

¹ L'apparition de l'encéphalite spongiforme bovine (ESB) ou maladie de la « vache folle » a eu aussi des répercussions sur la demande de viande européenne dans les pays de l'Afrique de l'Ouest, ce qui a contribué à la baisse des importations.

² Burkina Faso : 7,6 millions, Ministère des Ressources animales, 2006; Mali : 7,5 millions, Ministère de l'Élevage et Pêches, 2005 ; Niger : 7,4 millions, Ministère des Ressources animales, résultats provisoires du recensement 2006.

La Côte d'Ivoire, à elle seule, a importé 15 000 tonnes de volaille en 2003, soit 6 fois plus qu'avant la mise en place du Tarif extérieur commun (TEC) de l'UEMOA (Faibre Dupaigne *et al.*, 2006).

En ce qui concerne les produits laitiers, plusieurs projets et programmes ont été développés ces dernières années dans les zones périurbaines de certaines villes, comme c'est le cas du Projet de développement de l'agriculture périurbaine (PDAP) au Mali ou du Programme national pilote de développement laitier (PNPDL) au Burkina Faso. A l'initiative du Conseil ouest et centre africain pour la recherche et le développement agricole (CORAF/WECARD), un fonds compétitif a été mis en place pour exécuter un projet de recherche-développement. Ce projet vise l'accès aux marchés et la diversification de l'agriculture dans la zone UEMOA dans l'optique d'améliorer la compétitivité dans le secteur laitier dans un nombre de pays de la région et en vue de renforcer l'intégration régionale. En dépit de ces quelques efforts, les importations extra africaines de produits laitiers vont en s'accroissant. Au Burkina Faso, par exemple, ces importations ont représenté en moyenne 7 milliards de FCFA annuellement pendant la période 2000-2005 (MRA, 2004). Pour le Sénégal, elles ont représenté en valeur 36,7 milliards de FCFA en 2004 (Duteurtre, 2006), 6 milliards de FCFA au Niger (MRA, 2005) et près de 10 milliards de FCFA au Mali. Les produits laitiers continuent ainsi d'alourdir les factures d'importations de produits alimentaires dans les pays du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest, les privant des possibilités d'investir dans d'autres secteurs économiques pour lutter efficacement contre la pauvreté et l'insécurité alimentaire.

La réalité est que l'élevage, moins que l'agriculture, n'a pas bénéficié d'un environnement favorable dans beaucoup de pays ouest-africains avec la mise en œuvre de certaines politiques comme celles de l'ajustement structurel. Le secteur de l'élevage bénéficie d'un faible soutien en investissements publics sur le plan des infrastructures de transformation et de conditionnement. Il souffre aussi d'une insuffisance de politiques pour dynamiser le commerce régional des produits animaux.

Il existe pourtant des avantages comparatifs naturels exploitables entre les pays de la région. Les pays sahéliens ont la double particularité de posséder un excédent disponible et un excédent potentiel en matière de production des ruminants domestiques. Les pays côtiers sont mieux dotés que les pays sahéliens dans le domaine de l'élevage moderne à cycle court (aviculture, porciculture), en particulier dans les zones urbaines et/ou périurbaines. En Côte d'Ivoire par exemple, l'aviculture fournit environ 8 millions de poussins de chair et 3 millions de pondeuses par an, avec une base de production solide et des intrants fournis localement¹. Ces pays disposent également de ressources agropastorales importantes du fait des bonnes conditions climatiques et pourraient se spécialiser dans la production des compléments alimentaires tels que les tourteaux de graines de coton, renforçant ainsi la complémentarité entre les zones en Afrique de l'Ouest. Dans

¹ Communication verbale faite à la Mission d'experts au Ministère de la Production animale et des Ressources halieutiques (MPARH), Abidjan, le 15 septembre 2006.

la dynamisation des échanges que nous analyserons plus loin, il faut noter l'importance du Nigeria, un marché de près de 55 % des échanges internationaux de viandes dans la région (Renard et al., 2004). Son poids est donc déterminant et influe sur l'élevage et le commerce des produits animaux de la région.

Au delà des principales insuffisances du secteur de l'élevage dans la région, il faut aussi reconnaître que certains produits animaux importés hors du continent sont encore fortement subventionnés. On estime pour 1998 que la valeur totale des subventions à l'exportation pour les produits laitiers et la viande bovine de l'Union européenne et 12 autres pays de l'OCDE s'élève à 2 384 millions de dollars dont près de la moitié pour les laits (Williams et al., 2004). L'Afrique de l'Ouest vit aussi un problème de concurrence dans un marché de plus en plus globalisé. Certains produits tels que la volaille asiatique et les sous-produits de la commercialisation tels que les ailes de poules et les capa sont produits et commercialisés à l'échelle mondiale à très faibles coûts. Les importations extra africaines deviennent plus compétitives que les produits animaux de la région. Cette situation constitue également un challenge pour le développement du secteur élevage. En l'absence de mesures efficaces d'amélioration de la productivité et de dynamisation du commerce, il est à craindre que malgré le potentiel de son secteur élevage, l'Afrique de l'Ouest aura du mal à valoriser les opportunités régionales qu'offre une demande croissante en produits alimentaires d'origine animale.

La présente Initiative « Potentialités et défis de l'élevage en Afrique de l'Ouest » du Club du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest (CSAO) en partenariat stratégique avec la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), le Comité permanent inter-États de Lutte contre la sécheresse dans le sahel (CILSS), l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA) et le Réseau des organisations paysannes et des producteurs agricoles de l'Afrique de l'Ouest (ROPPA), contribue à la réflexion sur les questions soulevées par les nombreux défis du secteur de l'élevage dans le commerce régional des produits animaux, à savoir :

Comment faire en sorte que l'élevage puisse effectivement jouer un rôle moteur dans le renforcement du marché régional de produits animaux ? Comment accroître l'offre régionale en produits carnés et laitiers et autres, et comment dynamiser le commerce de ces produits dans la région en réponse à la demande croissante des villes ? Et quel pourrait être alors la contribution de l'élevage dans la sécurité alimentaire et la lutte contre la pauvreté ? Cette réflexion régionale se réalise dans le cadre global des questions posées par le Secrétariat du Club du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest (SCSAO), dont celle centrale est : « Où et comment vont vivre les 430 millions d'habitants de l'Afrique de l'Ouest à l'horizon 2020 alors qu'ils n'étaient que 290 millions en 2003 ? ».

2. La CEDEAO en bref¹

La Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) est un regroupement régional de quinze pays créé en 1975. Sa mission est de promouvoir l'Intégration économique dans « tous les domaines de l'activité économique, notamment l'industrie, les transports, les télécommunications, l'énergie, l'agriculture, les ressources naturelles, le commerce, les questions monétaires et financières, les questions sociales et culturelles ... ».

Les différentes institutions de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) sont :

- La Commission
- Le Parlement de la Communauté
- La Cour de Justice de la Communauté
- La Banque d'investissement et de développement de la CEDEAO (BIDC)

Les chefs d'État et de gouvernement ont rompu avec le passé en prenant la décision, lors du sommet d'Abuja le 14 juin 2006, de transformer le Secrétariat de la CEDEAO en une Commission de neuf commissaires, issus à tour de rôle des pays membres. Le changement va au-delà du nom et de l'augmentation du nombre d'agents au niveau du management. Après 30 années d'existence, la CEDEAO se trouve à la croisée des chemins. A 30 ans, la CEDEAO a atteint un âge de maturité et doit prendre en main sa destinée. Des changements sont déjà en cours avec l'appui des partenaires au développement. Ces initiatives ont été promues par les chefs d'État et de gouvernement lorsqu'ils ont marqué leur accord pour la transformation institutionnelle touchant toutes les institutions de la CEDEAO. En mettant en œuvre ces transformations qui devraient repositionner la CEDEAO vis-à-vis des populations ouest-africaines à qui des promesses ont été faites, les leaders de la région ont pris en main leur institution. En souscrivant à la vision des pères fondateurs de la CEDEAO, ils se sont approprié les objectifs visant l'amélioration des conditions de vie des citoyens, ils ont assuré la croissance économique et créé un environnement favorable au développement et à l'intégration.

En devenant une Commission avec plus de responsabilités aux commissaires en charge des secteurs mieux ciblés et clairement définis, la CEDEAO aura plus d'impacts et sera plus visible au sein des États membres.

Concernant le Parlement de la Communauté, la restructuration visa à le rendre plus efficient en lui offrant des appuis appropriés. De même, la Cour de justice de la Communauté est en cours de réorganisation pour accueillir ses propres juges qui pourront se concentrer sur leurs principaux domaines de compétences.

¹ Traduction libre à partir de la version anglaise : www.comm.ecowas.int/dept/index.php?id=p_p1_commission&lang=en

Les changements attendus ne seront possibles qu'avec l'appui du personnel des institutions de la CEDEAO. La tâche est immense et nécessite la contribution de tout un chacun dans sa réalisation.

Les Chefs d'États et de gouvernement encouragent tout le monde à participer à la renaissance de notre institution pour que le développement et l'intégration deviennent une réalité.

Restructuration du Secrétariat exécutif

Elle repose sur les principaux composants suivants :

- Meilleure adaptation à l'environnement international.
- Rôle plus efficace dans les processus de développement et d'intégration.
- Un président, un vice-président et 7 commissaires.
- Un secteur plus réduit et plus clairement défini pour chaque commissaire
- Appui aux pays membres pour bâtir et consolider leurs capacités de mis en œuvre des programmes.
- Un système de rotation prévisible fondé sur l'équité, la transparence et la fonctionnalité.

Il est attendu du processus de restructuration, les effets suivants :

- La consolidation de l'esprit de la communauté.
- Le renforcement de la responsabilité de la Commission.
- Le renforcement de la supranationalité.
- L'adoption d'un nouveau régime légal (décisions directement applicables dans les États membres et par les institutions).

Nouveau régime des actes de la Communauté

La transformation du Secrétariat en Commission sera accompagnée par une mesure fondamentale : l'adoption d'un nouveau régime légal des actes de la communauté. Jusqu'aujourd'hui, les obligations des États membres étaient inscrites dans les protocoles et conventions dont le processus de ratification par les parlementaires était long. Ceci retardait l'entrée en vigueur des textes réglementaires et paralysait le processus d'intégration. Les décisions de l'autorité étaient immédiatement applicables et contraignantes pour les États membres alors que celles émanant du Conseil des ministres étaient applicables et contraignantes pour les institutions de la communauté uniquement.

Avec le nouveau régime légal, le principe de supranationalité devient plus important et il y aura de moins en moins d'adoption de conventions et protocoles.

Les actes de la communauté seront des actes complémentaires, des règlements, des directives, des décisions, des recommandations et des opinions. Ainsi, l'autorité adopte

les actes complémentaires pour compléter les traités. Les actes complémentaires sont contraignants pour les États membres et les institutions de la communauté.

Le Conseil des ministres promulgue des règlements et des directives et prend les décisions et recommandations. Les règlements ont une application générale et leurs clauses sont exécutoires et directement applicables par les États membres. Ils sont exécutoires dans les institutions de la communauté. Les décisions sont exécutoires dans les États membres. Les directives et leurs objectifs sont contraignants pour tous les États membres. Les modalités pour atteindre ces objectifs sont laissées à la discrétion des États.

La Commission adopte des règles pour la mise en œuvre des actes promulgués par le Conseil. Les règles ont force de lois identiques aux actes promulgués par le conseil. La Commission fait des recommandations et donne des conseils. Les recommandations et les conseils ne sont pas exécutoires.

3. Le CSAO / OCDE

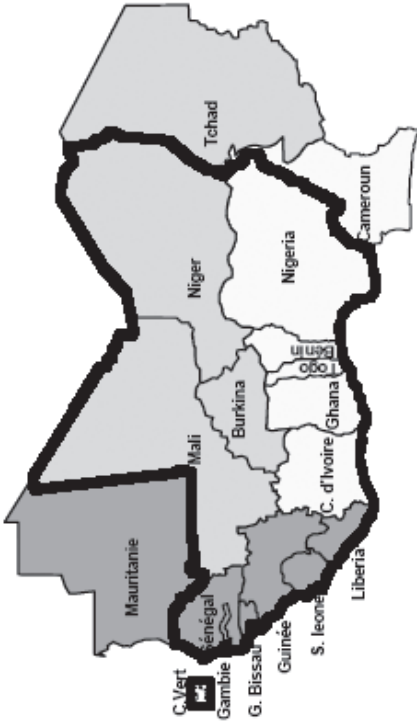
Le Club du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest a été créé en 1976 à l'initiative des pays membres de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) en liaison avec les autorités des pays sahéliens, comme un forum de concertation et de plaidoyer en faveur d'un soutien accru et durable de la communauté internationale aux pays de la région, victimes de la sécheresse. En 2001, le conseil d'administration du Club du Sahel a décidé d'élargir son champ d'action à toute l'Afrique de l'Ouest pour tenir compte des interdépendances et des complémentarités entre le Sahel et les autres pays de la région. Le Club du Sahel est ainsi devenu le Club du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest (CSAO). Ses activités recouvrent les quinze pays de l'Afrique de l'Ouest, plus la Mauritanie, le Tchad et le Cameroun en raison de leur situation géographique¹ (Carte 1).

Rattaché à l'OCDE, le Secrétariat du club (SCSAO) est composé d'une équipe technique d'une vingtaine de personnes située à Paris qui s'appuie sur un réseau de partenaires en Afrique de l'Ouest et dans le monde. Le SCSAO est financé par des contributions volontaires provenant de la plupart des pays de l'OCDE.

Le Secrétariat fait approuver son plan de travail par son organe de gouvernance appelé Groupe d'orientation des politiques (GOP), équivalent à un conseil d'administration. Celui-ci est constitué des représentants des pays contributeurs. Il associe également des représentants des pays de la région, et des principaux réseaux et institutions partenaires ouest-africains. Le GOP se réunit deux fois par an pour suivre l'état des travaux menés par le secrétariat du Club et approuver ses programmes de travail annuels et pluriannuels. Il est présidé par une personnalité désignée par ses membres pour une période

¹ D'où l'utilisation dans ce document des termes « pays du SAO ou région SAO » en référence à l'ensemble des pays du champ d'action du CSAO.

Afrique de l'Ouest



	Superficie 1000 km ²	%	Population 2004 millions	%
Façade atlantique				
Mauritanie	1025	13,2%	3,0	1,0%
C. Vert	4	0,1%	0,4	0,1%
Sénégal	193	2,5%	10,9	3,8%
Gambie	10	0,1%	1,5	0,5%
G. Bissau	28	0,4%	1,4	0,5%
Guinée	248	3,2%	8,3	3,2%
S. Ivoire	72	0,9%	5,9	2,1%
Libéria	96	1,2%	3,4	1,2%
Sous-total	1674	21,5%	35,7	12,5%
Pays enclavés				
Mali	1220	15,7%	12,0	4,2%
Burkina	274	3,5%	13,6	4,8%
Niger	1267	16,5%	11,4	4,0%
Tchad	1259	16,2%	9,5	3,3%
Sous-total	4020	51,7%	46,5	16,2%
Golfe de Guinée				
Côte d'Ivoire	318	4,1%	17,3	6,1%
Ghana	228	2,9%	20,8	7,3%
Togo	54	0,7%	5,6	1,9%
Bénin	111	1,4%	7,2	2,5%
Nigeria	911	11,7%	137,0	47,8%
Cameroun	486	6,0%	10,1	3,6%
Sous-total	2087	26,8%	204,0	71,3%
TOTAL	7780	100,0%	286,1	100,0%



Source : Le CSAO

Carte 1 Pays du champ d'action du CSAO

déterminée. En tant que facilitateur, animateur et pilote d'échanges ouverts et constructifs, le CSAO joue un rôle de passerelle et d'interface entre les acteurs de la région et ceux des pays de l'OCDE.

Le SCSAO concentre ses efforts sur quatre pôles d'intérêts pour la région elle-même et pour la communauté internationale, avec des orientations par ailleurs conformes aux préoccupations sur l'avenir de la région exprimées notamment dans le cadre du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD), de la vision de l'Union africaine (UA) et de l'accord de partenariat récemment conclu entre le secrétariat du Club et le Secrétariat de la CEDEAO. Les quatre pôles de travail du SCSAO sont :

- Perspectives de développement à moyen et à long terme
- Transformation du monde rural et développement durable
- Développement local et processus d'intégration régionale
- Gouvernance, dynamiques des conflits, paix et sécurité

4. Objectifs et termes de référence de l'étude

L'objectif global de cette étude est de permettre une meilleure lecture de l'avenir de l'élevage et de sa contribution à l'économie régionale (voir Annexe 1 pour les termes de référence). L'initiative « Potentialités et défis de l'élevage en Afrique de l'Ouest » se veut être une contribution aux deux premiers objectifs de l'ECOWAP (Economic Community of West African States Agricultural Policy) (CEDEAO, 2005) à savoir la mise en œuvre d'une approche garantissant la souveraineté alimentaire à travers la réduction de la dépendance vis-à-vis des importations en matière de sécurité alimentaire et la lutte contre la pauvreté.

Pour atteindre ces objectifs, une consultation commanditée par le SCSAO a été conduite par une équipe de 4 experts qui a concentré ses analyses sur des questions d'importance régionale pour les pays du SAO — regroupées autour de trois principales préoccupations :

- a. Comment valoriser le potentiel d'offre ou de production des produits animaux existant pour la dynamisation d'un marché régional desdits produits reposant sur les complémentarités entre zones à travers une analyse des potentialités, contraintes et défis liés à l'élevage dans la région.
- b. Analyser les enjeux et les défis spécifiques liés au pastoralisme transhumant dans la région.
- c. Dégager des éléments de perspective et de vision pour l'avenir du secteur de l'élevage en rapport avec sa contribution à la lutte contre la pauvreté, l'amélioration des moyens d'existence des populations, la sécurité alimentaire, etc.

5. Résultats attendus

- a. Une contribution à la mise en œuvre de l'Atlas général de l'intégration régionale (AGIR) produit conjointement par le SCSAO et la CEDEAO ;
- b. Une meilleure connaissance des systèmes d'élevage existants, leurs potentialités, atouts et contraintes ;
- c. Une connaissance et une meilleure évaluation des opportunités régionales en termes de commerce de produits animaux et de la participation de la région au commerce international ;
- d. Une contribution à la réflexion sur la vision stratégique de moyen et long terme du secteur de l'élevage en rapport avec les objectifs et piliers de l'ECOWAP, notamment en matière de sécurité alimentaire, de lutte contre la pauvreté et de construction d'un marché régional de produits agricoles ;
- e. Une meilleure sensibilisation des acteurs étatiques et non étatiques sur les enjeux de l'élevage dans la région SAO et sur les conditions d'optimisation et de valorisation d'un tel potentiel ;
- f. Des propositions concrètes qui puissent servir à la prise de décision au niveau national et régional.

6. Méthodologie de la consultation

Une réunion de concertation entre experts et partenaires du SCSAO impliqués dans l'Initiative sur les potentialités et défis de l'élevage en Afrique de l'Ouest, a été organisée à Ouagadougou, Burkina Faso (4-5 septembre 2006), pour harmoniser les points de vue, définir la démarche pour aboutir aux produits demandés et accélérer les préparatifs pour les consultations de terrain. La multidisciplinarité de l'équipe d'experts (socio-économiste, zoo-économiste, agropastoraliste et sociologue) devrait renforcer la complémentarité fonctionnelle au niveau de l'analyse et permettre d'aboutir à un produit interdisciplinaire cohérent.

Une grille de collecte de données a été élaborée et affinée en collaboration avec le SCSAO (août -septembre 2006) pour servir de guide dans les consultations sur le terrain auprès des différentes catégories de cibles au niveau des pays et au plan régional (voir Annexe 2). Différentes institutions et structures étaient concernées : ministères techniques en charge des questions d'élevage dans les pays, organisations d'intégration régionale et de développement, centres et instituts de recherche et de formation, organisations professionnelles agricoles, organisations des acteurs de la société civile, opérateurs privés (voir Annexe 3 pour la liste des institutions, opérateurs et personnes rencontrées).

Une recherche documentaire a été initiée à travers la revue de littérature au niveau des différents centres de documentation et surtout via l'Internet.

Des missions de terrain ont été conduites du 5 au 21 septembre 2006 dans quelques pays cibles sahéliens (Burkina Faso, Mali, Niger, Sénégal) et quelques pays côtiers (Bénin, Côte d'Ivoire, Ghana, Nigeria) afin de collecter des informations primaires auprès de toutes les parties prenantes autour des questions clés de l'étude. Des échanges et des concertations ont été organisés avec les plateformes nationales du ROPPA dans les pays visités, mais aussi avec plusieurs acteurs du secteur de l'élevage (éleveurs, transformateurs, opérateurs privés, etc.).

Une phase de « brainstorming » de 3 jours (22-25 septembre) entre les experts pour l'analyse, l'exploitation et la mise en commun des informations collectées a été suivie de la phase de travail individuel pour des compléments d'analyses et la rédaction du rapport provisoire.

PLACE ET PROBLEMATIQUE DE L'ELEVAGE DANS L'ECONOMIE OUEST AFRICAINE

1. Secteur important pour sa contribution aux revenus et à la création d'emplois

L'agriculture au sens large a un poids économique particulier en Afrique de l'Ouest puisque dans la zone de l'UEMOA par exemple (Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Mali, Niger, Sénégal, Togo, Guinée-Bissau), elle contribue pour 30 % au PIB et emploie plus de 50 % de la population active (Renard et al., 2004). Dans les pays sahé-liens enclavés qui sont des exportateurs nets dans le corridor central de l'espace SAO, la contribution de l'élevage au PIB varie de 10 à 15 % (MRA/Niger, 2001 ; MRA/Burkina Faso, 2005 ; MEP/Mali, 2004). Elle est relativement plus faible dans les pays ouverts sur le littoral que sont, le Sénégal (8 %), le Ghana (9 %), et le Togo (8 %). Ramené au

PIB agricole, l'élevage joue un rôle très important, car la part de la production animale évolue dans une fourchette allant de 5 % en Côte d'Ivoire à 44 % au Mali, avec une moyenne de près de 40 % pour les seuls pays du Sahel. En Mauritanie, bien que l'élevage représente 15 % du PIB, sa contribution est de 80 % au PIB agricole. Au Nigeria, la position de l'élevage semble avoir reculé puisque au cours des 4 dernières années, le secteur agricole contribuait pour 49 % au PIB dont 13 % pour l'élevage. En 2003, ces proportions ne sont plus que de 35 % et 3 %, respectivement pour le secteur agricole et l'élevage (Eboh et al., 2004).

Dans la réalité, la contribution du secteur élevage au PIB serait plus élevée en Afrique de l'Ouest si l'on comptabilise la valeur de la traction animale et de la fumure organique dans les systèmes mixtes agriculture-élevage, largement représentés dans la région (Winrock International, 1992). Smith et al. (1996) indiquent que la prise en compte de la force de travail et la fumure organique en tant que produits de l'élevage ferait passer la contribution du secteur au PIB agricole de 25 % à 35 % pour l'Afrique subsaharienne et à près de 50 % pour l'Afrique de l'Ouest.

L'agriculture en général et l'élevage en particulier fournissent 52,5 % des emplois sur l'ensemble de l'Afrique de l'Ouest. Diverses études de cas montrent que dans les pays fortement dépendant de l'agriculture, c'est à dire où elle représente plus de 20 % du produit national brut (PNB), la croissance économique globale est étroitement corrélée à celle de l'agriculture. Ainsi à 1 dollar d'augmentation du revenu à la ferme correspondraient 2 dollars de croît du revenu total de l'économie locale (Delgado et al., 1998). On admet généralement qu'au moins 50 % des revenus monétaires des agro éleveurs en Afrique tropicale sont tirés de la vente des produits de l'élevage (Winrock International, 1992). Les études de cas montrent également qu'en Afrique de l'Ouest, les revenus des ruraux, principales victimes de la pauvreté, dépendent pour 40 % à 78 % de l'agriculture (Reardon, 1997).

Sur le plan de la distribution des revenus, il est important de noter que l'investissement dans les productions animales à cycle court, notamment la volaille, rémunère davantage les femmes dans plusieurs pays du golfe de Guinée, tout comme dans certains pays sahéliens parmi lesquels le Sénégal garde une position de leader. Des grandes transformations sont en cours au Burkina Faso (MRA, 1997) et au Mali (MEP, 2004) pour développer la production d'œufs de consommation et des poulets de chair. Ces transformations de systèmes d'élevage à cycle court coexistent avec des systèmes dits traditionnels, également soutenus par les politiques nationales. C'est le cas de l'aviculture traditionnelle, principale activité qui procure des revenus monétaires principalement pour les femmes rurales.

L'élevage occupe donc une place importante tant du point de vue macroéconomique (contribution au PIB et à la création d'emplois) que pour des raisons stratégiques de valorisation de l'environnement de production :

- Ainsi, la région du Sahel et Afrique de l'Ouest (SAO) compte 38,2 % de zones arides, peu favorables au développement de la production végétale. L'élevage constitue alors le seul mode de valorisation des zones écologiques fragiles où vivent des populations humaines vulnérables en termes de revenus et de sécurité alimentaire.
- Ensuite, en Afrique subsaharienne, les animaux représentent plus de la moitié du capital détenu par les ruraux. Les systèmes de production mixtes agriculture-élevage largement pratiqués dans la région améliorent l'environnement en réduisant les effets de la dégradation des sols particulièrement à travers le recyclage des nutriments par les animaux domestiques.
- Enfin, l'élevage présente d'importants effets d'entraînement dans le processus des échanges des produits animaux. Des études de cas indiquent qu'à côté des éleveurs proprement dits, les circuits commerciaux traditionnels liés aux produits animaux induisent des milliers d'emplois secondaires, comme par exemple au Burkina Faso où ils étaient estimés à 60 000 équivalent-temps pleins (FAO/CDI, 2003).

2. Secteur important par son potentiel zootechnique

Le potentiel zootechnique ouest-africain est important numériquement et très varié dans sa composition raciale. Par rapport à l'ensemble de l'Afrique subsaharienne, l'Afrique de l'Ouest compte environ 25 % de bovins, 33 % d'ovins, 40 % de caprins et 20 % de chameaux (Camara, 2005 ; FAOSTAT, 2005) D'autres herbivores (camélidés), des animaux à cycle court (porcs, volailles) et plusieurs autres espèces utilisées comme animaux de trait (chevaux, ânes) complètent le stock animal du SAO. A cela s'ajoutent les animaux des élevages non conventionnels, de plus en plus importants dans la région, même si les statistiques sont rares en la matière.

Le tableau 1 présente les données approximatives sur les principales espèces élevées et concernées par les échanges commerciaux dans la région SAO. Il indique que les pays sahéliens sont plus dotés en ruminants que les pays côtiers. Cependant par ses effectifs, le Nigeria à lui seul garde un poids énorme par rapport aux producteurs sahéliens pour les ruminants. En revanche, les pays côtiers et le Nigeria sont mieux dotés en cheptel de monogastriques que les pays sahéliens. Alors que la contribution des pays sahéliens au cheptel de ruminants a augmenté entre 1985 et 2005, celle des pays côtiers, et du Nigeria en particulier, a diminué.

Au niveau de la volaille, les pays côtiers autres que le Nigeria et les pays sahéliens ont accru leurs effectifs, pendant que le Nigeria perd de plus en plus sa place prépondérante

Tableau 1. Evolution des effectifs d'animaux exploitables au Sahel et en Afrique de l'Ouest

Années	1985	1989	1994	1999	2004	2005
Bovins						
SAO (rêtes)	39 276 555	42 814 766	47 629 925	53 824 407	59 032 605	60 064 158
Sahel (% SAO)	44,25	44,64	45,52	47,73	49,67	50,05
Côtiers (% SAO)	22,89	22,76	23,24	24,21	24,58	24,64
Nigeria (% SAO)	32,86	32,60	31,24	28,06	25,75	25,31
Petits ruminants						
SAO (rêtes)	84 518 555	104 245 376	114 511 179	140 389	159 049 712	160 355 449
Sahel (% SAO)	48,92	47,55	49,72	50,58	51,35	51,52
Côtiers (% SAO)	18,84	18,46	16,66	16,29	16,58	16,68
Nigeria (% SAO)	32,24	33,99	33,62	33,12	32,07	31,80
Poules						
SAO (1000 rêtes)	239 720	280 952	300 512	348 737	400 317	404 608
Sahel (% SAO)	27,74	27,67	28,53	29,87	29,55	29,86
Côtiers (% SAO)	30,61	29,52	30,88	33,99	35,47	35,54
Nigeria (% SAO)	41,65	42,81	40,59	36,13	34,97	34,60
Porcs						
SAO (rêtes)	5 587 919	7 382 196	8 566 403	9 429 224	12 569 811	12 857 658
Sahel (% SAO)	18,67	14,81	18,04	23,47	24,59	25,79
Côtiers (% SAO)	52,69	44,55	35,39	25,06	22,82	22,49
Nigeria (% SAO)	28,63	40,64	46,57	51,47	52,59	51,72

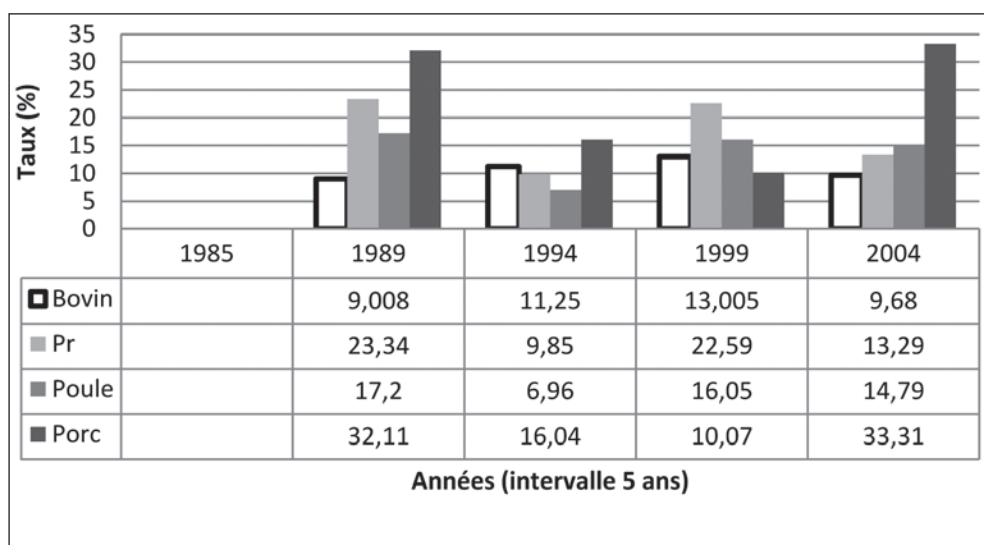
Notes :

- 1) SAO = Sahel et Afrique de l'Ouest ; Côtiers= pays de la côte sans le Nigeria
- 2) Les données statistiques de ce tableau sont sujettes au réajustement ; les enquêtes sur le cheptel n'étant pas régulièrement menées dans tous les pays, exception faite du Mali, Niger et Burkina Faso.

Source : calculé à partir des données de FAOSTAT (accédé le 22 Septembre 2006)

de 1985. Pour les porcs, les pays côtiers ont progressivement perdu leur suprématie sur les pays du Sahel et le Nigeria¹.

D'une façon globale, les effectifs des animaux élevés dans les pays du SAO ont connu des évolutions contrastées (Figure 1). Les taux de croissance les plus forts des effectifs sont observés sur le porc avec une moyenne quinquennale de 23 % entre 1985 et 2005, soit un taux moyen annuel de croissance de 4,58 %, supérieur au taux mondial sur la même période. La croissance a été plus forte au Burkina Faso (8,49 %), au Cap Vert (7,94 %) et au Nigeria (6 %). Les petits ruminants représentent la seconde espèce à forte croissance d'effectifs (3,45 % par an en moyenne). Les effectifs de poules ont enregistré un taux de croissance de 2,75 % par an entre 1984 et 2005. Enfin, les effectifs de bovins ont accru en moyenne de 2,14 % par an.



Notes : Pr = Petits ruminants

Source : Calculé et adapté de FAOSTAT, 2005 (accédé le 12 septembre 2006)

Figure 1. Evolution des taux de croissance quinquennale des effectifs du cheptel du SAO

On note également que la croissance des effectifs n'est pas régulière alternant des périodes de baisses et de hausses. La situation des porcs est assez illustrative : un taux de croissance quinquennal de 32 % entre 1984 et 1989 qui passe à 16 % entre 1989 et 1994,

¹ En l'absence d'étude récente, on peut formuler quelques hypothèses et examiner les facteurs susceptibles d'expliquer cette forte baisse du cheptel porcin dans les pays côtiers. D'abord au niveau des pays sahéliens, il peut s'agir d'une amélioration dans la collecte de statistiques qui a permis de mieux cerner l'importance de cet élevage. En outre, on peut noter que l'intérêt pour l'élevage des monogastriques au Sahel date des années 80, et que d'importants projets d'amélioration de l'élevage de porcs ont pu être développés. Du côté des pays côtiers, les épidémies ont contribué à la baisse du cheptel porcin, car ces pays pratiquaient déjà un élevage amélioré avec des races moins rustiques que les races locales. Par ailleurs, la concurrence des pays sahéliens a pu démotiver les éleveurs côtiers quand leurs parts de marché se sont rétrécies.

puis à 10 % entre 1994 et 1999, avant de reprendre avec 33 % entre 1999 et 2004. Il en est de même des effectifs de poules. Les différentes épizooties qui affectent particulièrement les monogastriques ont négativement influencé la croissance de ces espèces. Le cas de la peste porcine de 1996 en Côte d'Ivoire est illustratif. La croissance des effectifs de bovins est faible (9,0 %) entre 1985 et 1989 à la sortie du dernier cycle de sécheresse ; mais elle atteint 13 % entre 1999 et 2004.

En termes de production de viande bovine, l'Afrique de l'Ouest contribue pour 23 % à la production du continent. Elle est estimée à 919 500 tonnes en 2005, soit 3,17 kg/hab. Elle a presque doublé depuis 1961 avec un taux de croissance annuelle moyen de 2 %. Mais, la croissance de la production n'a pas été régulière sur la période 1961-2005, la région ayant connu une baisse de production entre 1971-1975 (-2,2 %) et entre 1986-1989 (-5,04 %) au rythme de l'évolution du cheptel. Le Nigeria produit 280 000 tonnes de viande, ce qui équivaut à 33 % de la production régionale en 2005, même si à l'échelle du pays, elle ne représente que 2,13 kg/habitant, une production per capita inférieure à la moyenne régionale. Dans les pays sahéliens, la production de viande bovine par habitant est plus importante qu'au Nigeria (8 kg au Burkina Faso, 7,23 kg au Mali et 6,0 kg au Niger).

Au niveau des petits ruminants, la production de viande est de l'ordre de 269 000 tonnes pour les ovins (25 % de la production africaine) et de 351 000 tonnes pour les caprins (44 % de la production africaine). La moitié de la production africaine de viande d'ovins provient de l'Afrique du Nord. Outre les ruminants, il y a l'élevage monogastrique qui compte beaucoup dans les économies des pays côtiers. A cet égard, on retient que l'Ouest africain est le premier producteur de porc en Afrique avec des pays phares comme le Nigeria, le Cameroun et le Burkina Faso. Cette production a connu un fort développement à partir de 1980 passant de 106 000 tonnes à 330 000 tonnes en 2005.

Au-delà de l'importance numérique des ressources animales, la région SAO est également connue comme un réservoir d'une grande diversité zoogénétique où l'élevage est multifonctionnel. Environ 13 races bovines de type taurin et 12 de type zébu ont été répertoriées. Leurs caractéristiques zootechniques sont variables. Ainsi, selon Missohou et Adakal (2004), les bovins taurins ont un poids vif adulte allant d'un minimum de 115 kg/animal chez la femelle de race Somba (Bénin, Togo), à 750 kg chez le mâle de race Kouri (Niger, Nigeria). Le poids vif adulte minimum chez les bovins zébus est estimé à 240 kg pour une femelle de la race Sokoto (Nigeria), et le maximum est de 660 kg/tête pour le mâle de la même race. Au niveau de la production laitière, les données parcellaires (Gonçalves, 1995) démontrent le faible rendement (0,5 à 2 litres/jour) en fonction des races, de la conduite des animaux et du mode de traite, sans préciser les potentialités laitières. On admet généralement que les races produisant 0,5 litre/jour peuvent produire plus 2 litres/jour avec une amélioration de la conduite et de l'alimentation (Agyemang et al., 1997).

Les caractéristiques zootechniques intrinsèques des petits ruminants, de la volaille et des porcs sont faiblement documentées, mais leur diversité zoogénétique et les possibilités d'accroissement de leur productivité en viande et/ou lait pour les chèvres et ovins (Gbangboche et al, 2005) sont incontestables dans la région.

Encadré 1. Le potentiel agropastoral du Niger

Le Niger jouit d'un avantage comparatif naturel à produire des bovins et des petits ruminants exportables vers les pays côtiers du golfe de Guinée et l'Afrique Centrale. L'élevage est pratiqué par près de 87 % de la population active en tant qu'activité principale ou secondaire après l'agriculture. Un espace pastoral évalué à 62 0 00 km² et un sous-sol riche en eau. L'aménagement d'une petite proportion de ces terres peut déjà significativement accroître la production de fourrage et les productions animales. Un potentiel zoogénétique très large composé de races bovines très productives telles que le zébu Azawak à haut rendement laitier, des taurins (Gouri) vers la zone du lac Tchad, et la race Bororo bien adaptée à l'environnement aride du Sabel. Le savoir-faire des éleveurs Toubous, Arabes et Peuls est légendaire et constitue un énorme atout dans le maintien de la productivité des races bovines. Les petits ruminants du Niger (moutons Bali Bali, chèvres Red Sokoto ou sahélienne) sont prisés non seulement dans la région SAO mais aussi bien en Afrique centrale et au Maghreb. L'intérêt grandissant et la capacité d'organisation des acteurs dans les filières bétail-viande, cuirs et peaux, laits et filière avicole commencent à être reconnus sur l'échiquier régional du commerce des produits animaux. Le gouvernement reconnaît l'importance de l'élevage en érigeant le secteur au rang de ministère de plein exercice au vu de sa contribution estimée de 35 % au PIB agricole.

Propos recueillis par la Mission à Niamey (MRA), le 18 septembre 2006.

Le cas du Niger est assez illustratif de cet avantage naturel des pays du Sahel dans l'élevage des ruminants. Avec un cheptel estimé à près de 7,5 millions d'Unités Bétail Tropical (UBT)¹ en 2004 —toutes espèces confondues — pour une valeur totale de 706 milliards de FCFA et une production annuelle de 191,5 milliards de FCFA dégageant une valeur ajoutée de 155 milliards de FCFA, le Niger se présente donc comme un grand pays d'élevage² (Voir aussi Encadré 1). En définitive, les pays du SAO possèdent un important potentiel numérique, génétique et zootechnique. Ceci contraste avec le faible disponible en viande et lait dans la région. La principale raison est l'insuffisance de la valorisation de ce potentiel tant au niveau des rendements qu'au niveau des politiques mises en œuvre qui ne tiennent pas compte des complémentarités entre zones.

3. Rôle de l'élevage dans la lutte contre la pauvreté en Afrique de l'Ouest et au Sahel

Environ 675 millions de ruraux pauvres — survivant avec moins de 2 dollars US par jour dans le monde, dont près de 170 millions en Afrique subsaharienne — sont entièrement

¹ La mesure UBT est utilisée pour convertir le poids d'animaux de différentes espèces et correspond à 250 kg de poids vif

² Ces valeurs sont estimées à partir de données de la FAO (2005).

ou partiellement tributaires de l'élevage pour s'alimenter ou comme source de revenu monétaire (FAO, 2006). Ainsi définie, la pauvreté est un phénomène répandu en Afrique de l'Ouest et au Sahel (Thornton et al., 2002). Elle caractérise davantage certains pays sahéliens (Burkina Faso, Niger, Mali) ou côtiers, mais disposant d'une forte population rurale (Guinée) dont l'économie reste très largement dépendante de l'agriculture et en particulier de l'élevage. Dans la plupart de ces pays, elle touche plus de 50 % de la population.

Le tableau 2 résume la situation de la pauvreté dans un échantillon de pays représentatifs de la région SAO. Dans les pays où le seuil de pauvreté est supérieur ou égal à 50 %, l'élevage constitue pourtant une activité importante. C'est le cas des pays sahéliens où le secteur de l'élevage constitue le premier ou le second poste des recettes d'exportation. L'insuffisance de la valorisation du potentiel des productions animales dans la région n'empêche cependant pas l'élevage de jouer un rôle dans la lutte contre la pauvreté. Elle révèle plutôt une situation contrastée et anormale. Dans une vision plus large, la pauvreté est un phénomène qui recouvre différentes dimensions du dénuement liées à l'incapacité de satisfaire des besoins humains tels que consommer et assurer sa sécurité alimentaire, être en bonne santé, pouvoir apprendre, pouvoir exercer ses droits à faire entendre sa voix, vivre en sécurité et dans la dignité, et exercer un travail décent¹ (OCDE, 2001 ; Thornton et al., 2002).

Tableau 2. Pauvreté rurale et urbaine en 1999 en Afrique de l'Ouest

Pays	Pauvreté rurale (% des habitants)	Pauvreté urbaine (% des habitants)
Burkina Faso	74,1	37,2
Côte d'Ivoire	36,4	30,3
Gambie	69,1	37,5
Ghana	34,3	25,5
Guinée	72,2	44,1
Guinée-Bissau	769	56,6
Mali	76,6	35,6
Mauritanie	43,0	24,5
Niger	65,5	35,3
Nigeria	48,4	32,7
Sénégal	40,6	23,5

Source : Renard et al. (2004)

Le rôle de l'élevage dans la lutte contre la pauvreté mérite d'être renforcé, étant donné ses potentialités sous exploitées tant dans les pays individuels que dans la région SAO.

Le potentiel productif en animaux, évoqué plus haut, intervient directement dans le processus de transformation socio-économique et entre dans la sécurisation alimentaire et nutritionnelle des populations à plusieurs égards. En effet, l'élevage en tant qu'activité productive s'inscrit dans la même dynamique, celle de sortir ou éviter que les hommes

¹ Comme affectionnait le répéter feu le Président Houphouët Boigny, «Un homme qui a faim n'est pas un homme libre ».

et les femmes rentrent dans le cycle vicieux de la pauvreté qui touche en majorité les populations rurales et de plus en plus celles des villes. Les productions animales permettent non seulement d'améliorer le statut nutritionnel des populations, mais aussi et surtout, procurent des revenus à plusieurs franges des sociétés africaines à travers les échanges commerciaux.

De façon générale, le bétail constitue souvent une réserve de richesse constituée progressivement et utilisée pour mitiger les risques de pertes de revenus et l'insécurité alimentaire. Cette fonction d'épargne et d'assurance restera importante tant que le système financier commercial (banques et assurances) sera inaccessible à la majorité de la population. L'élevage urbain, même à petite échelle est une source complémentaire de revenus pour les populations exerçant d'autres métiers que celui de paysan (commerçants, artisans, fonctionnaires). Sa contribution au revenu des ménages est évaluée à environ

Encadré 2. Rôle de l'élevage selon un producteur rural

En substance voici ce que dit un interlocuteur : « Vous savez, notre agriculture à la houe, c'est une manière de cacher la honte. C'est pour ne pas être assis à la maison chaque matin et être la risée du village. En réalité, c'est grâce à l'élevage des volailles et des petits ruminants que je m'en sors pour nourrir ma famille, payer les frais scolaires et même les soins médicaux. A titre d'exemple, lorsqu'un membre de ma famille est malade, je vends un mouton ou une chèvre, ce qui me permet de payer le carburant pour que l'ambulance conduise le malade vers une formation sanitaire. Lorsque les enfants demandent des fournitures scolaires, la solution est toute trouvée : je vends des coqs ou des pintades». Ce témoignage indique que l'élevage, notamment celui de basse-cour dont on parle peu dans les études, est le meilleur moyen pour sortir les populations du cycle de la pauvreté (Sanon, 2003).

Des propos similaires ont également été recueillis au cours de la présente consultation dans la région sud du Mali (Sikasso), au Niger et au Sénégal.

25 % au minimum (Wilson, 1995). Des études de cas montrent que l'élevage apporte 34% des revenus monétaires des ménages ruraux contre 14 % pour les produits végétaux (Zonon, 2004, CAPES, 2003). Une enquête réalisée auprès de plusieurs agropasteurs dans le plateau Mossi au Burkina Faso donne des indications sur l'importance des revenus d'élevage dans la vie des populations rurales (voir Encadré 2). Au Niger, une enquête budgets-consommation des ménages indique que le secteur élevage contribue à plus de 15 % au budget des ménages et sa contribution à la satisfaction des besoins alimentaires se situerait à hauteur de 25 % (MRA, 2004). Dans la zone sahélienne du Sénégal, Kelly et al. (1993) ont démontré que parmi les ménages ruraux pauvres, la majorité tire essentiellement leurs revenus de l'élevage.

Mais, le rôle des produits animaux dans la lutte contre la pauvreté en particulier monétaire est variable selon les pays. Ainsi, la contribution de la volaille au revenu de l'élevage est évaluée à 49 % au Sénégal et au Bénin et 56 % en Côte d'Ivoire (UEMOA, 2002).

La contribution du lait dans le revenu d'élevage est particulièrement importante dans les pays du Sahel : 40 % au Niger, 38 % au Mali et 32 % au Burkina Faso.

L'élevage distributeur de revenus à une multitude d'agents économiques

L'exploitation du bétail est une source d'emplois bien connus. La production laitière en milieu rural et urbain reste une activité hautement exigeante en main-d'œuvre. En particulier, les opérations de transformation du lait et de la viande génèrent les plus hauts niveaux d'emplois dans l'élevage. La FAO (1994) estime que pour 30 têtes de bétail, le nombre d'emplois nécessaires à l'abattage, la commercialisation et la transformation s'élèvent respectivement à 20, 4 et 80 personnes/jour pour les bovins. Les chiffres respectifs pour les porcs sont 10, 2 et 30 personnes/jour.

L'élevage contribue à l'alimentation et la nutrition

Les productions animales participent de manière directe ou indirecte à la résorption de l'insécurité alimentaire. Le niveau d'incorporation des protéines animales dans les rations journalières est un indice important pour mesurer le niveau de développement entre les pays, mais aussi à l'échelle d'une population donnée. Les travaux de Sasson, (1986) indiquent que :

- Les trop bien nourris consomment 2 800 à 3 400 kcal et 50 à 70 g de protéines d'origine animale/personne/jour ;
- Les biens nourris consomment 2 800 à 3 400 kcal et 20 à 50 g de protéines d'origine animale/ personne/jour ;
- Les « intermédiaires » consomment 2 400 à 2 800 kcal et 10 à 30 g de protéines d'origine animale/personne/jour ;
- Les mal nourris consomment 2 000 à 2 800 kcal et 10 à 30 g de protéines d'origine animale/personne/jour ;
- Les très mal nourris consomment en moyenne 2 000 kcal et 5 g de protéines d'origine animale/ personne/jour et souffrent de carences nutritionnelles.

En Afrique, les productions animales les plus consommées sont le lait, la viande et les cuirs dépréciés. Par exemple, les cuirs de bovins séchés produits au Niger sont destinés à la consommation humaine au Nigeria. Le sang est comestible dans certaines communautés pastorales de l'Afrique de l'Est (Massaï et Nuer). Le besoin calorifique minimum d'une personne de 65 kg en situation de sécurité alimentaire, est d'au moins 2 400 kcal (norme établie par la FAO). Ces calories sont généralement fournies par les céréales et autres tubercules ; les besoins en protéines animales sont d'au moins 55g/jour pour les biens nourris et autour de 17g/jour pour les moins nantis. Hormis les riches des centres urbains et les pasteurs, les communautés engagées dans la production vivrière sont loin d'attendre ces minimums.

A l'échelle de la région pourtant, la consommation journalière par tête est de l'ordre de 2 320 kcal/personne/jour, ce qui est inférieur à la norme FAO. Honfoga et van den Boom (2003) indiquent qu'en moyenne, les régimes alimentaires dans les pays sahéliens d'Afrique de l'Ouest et du Centre contiennent moins de 2 200 kcal contre 2 500 kcal dans les pays côtiers. En revanche, la carence en protéines est plus fréquente dans les pays côtiers où le régime typique contient seulement 45 g de protéines contre 60 g dans les pays sahéliens.

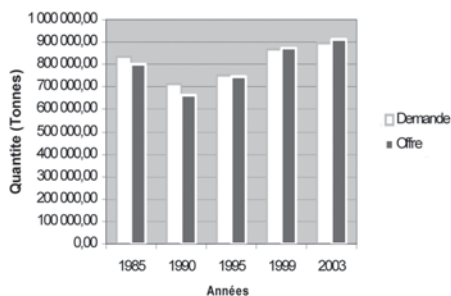
L'élevage : une locomotive pour l'agriculture

L'élevage est un élément déterminant pour l'augmentation des rendements agricoles en productions céréalières et certaines productions de rente au Sahel et en Afrique de l'Ouest. Des travaux ont montré qu'une famille possédant une paire de bœufs peut cultiver deux à trois fois plus de terre qu'avec des outils aratoires (houes). Le bétail fournit aussi un engrais de qualité : sur un hectare de terre, le fumier peut accroître le rendement des céréalières de 25 % (Harrisson, 1991). D'autres expériences pluriannuelles ont montré qu'un homme qui travaille à la houe ne peut mettre en œuvre tout l'itinéraire technique que sur 0,4 ha dans l'année alors qu'avec une paire de bœufs, il pourra le faire sur 5 ha par an (CIRAD, 1996).

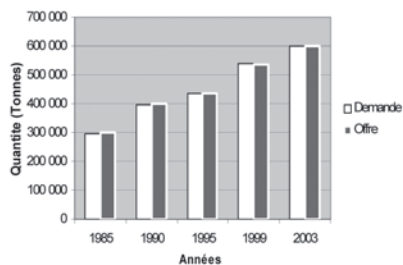
Les avantages de l'association agriculture — élevage sont aussi environnementaux. En effet, les déjections des animaux participent à la régénération des sols très fragiles dans plusieurs pays sahéliens (Baumer, 1985). A l'Ouest du Burkina Faso (bassin cotonnier), le Plan d'action et programme d'investissement du secteur élevage (PAPISE, 2005) rapporte que la possession de bovins permet une production de 1 à 2 tonnes de fumier par an et par bovin selon la durée de stabulation. A titre indicatif, une paire de bœufs gardée au parc la nuit produit l'équivalent de 2 sacs de 50 kg d'engrais complet (à raison de 12 500 FCFA/sac, prix 2004) et le double avec une étable fumièrre, ce qui permet la fertilisation d'un hectare de coton ou de maïs.

4. Déséquilibres préoccupants dans le contexte de la « révolution de l'élevage »

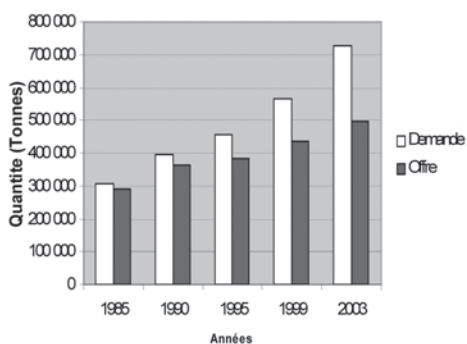
Les déséquilibres préoccupants pour le développement de l'élevage dans la perspective du renforcement du marché régional s'observent à plusieurs niveaux. On peut situer le premier d'abord au niveau des agrégats à l'échelle de la région, entre la production et donc l'offre des produits animaux et la demande de ces produits. L'examen des statistiques disponibles pour les trois principaux produits (viande, laits et œufs) fait ressortir un déficit global au cours des 20 dernières années, même si pour certains produits comme la viande de petits ruminants, la production couvre la quasi-totalité de la demande au cours de la même période. A l'examen de la figure 2, on peut noter les tendances suivantes : (1) l'offre de la viande bovine reste inférieure à la demande entre 1985 et 1995 et qu'une faible amélioration est perceptible jusqu'en 2004 sans toutefois consolider un excédent sur la demande ; (2) l'offre de viandes de volaille, de porc et celle des produits



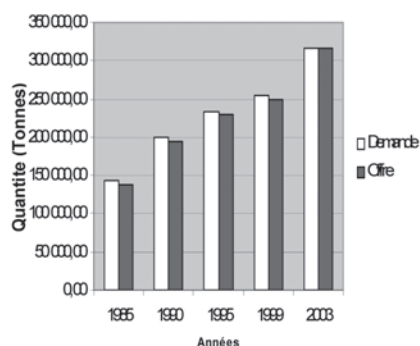
(a) Viande bovine



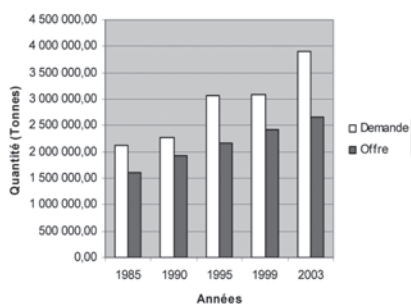
(b) Viande de petits ruminants



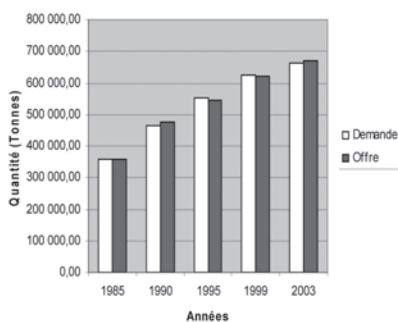
(c) Viande de volaille



(d) Viande de porc



(e) Produits laitiers



(f) Œufs

Figure 2. Evolution de l'offre et de la demande régionales des produits animaux

laitiers restent inférieures à la demande sur toute la période de 20 ans ; (3) l'offre de viande de petits ruminants et des œufs étant à même de couvrir la demande, c'est plutôt le déséquilibre de l'offre et de la demande régionale en produits laitiers qui alimente le plus le déficit en produits animaux. Historiquement, l'offre régionale en produits laitiers

n'a jamais été à la hauteur des besoins de la région et reste encore couverte par les importations. Le déficit en produits laitiers entre 1980 et 1990 est d'environ 1,3 million de tonnes, mais enregistre depuis lors une croissance quasi exponentielle. Les projections ne présentent pas une inversion de la tendance et ce déficit pourrait atteindre 2,5 millions de tonnes à l'horizon 2015.

Comme nous l'avons souligné plus haut, la croissance de la demande est tirée entre autres par une croissance démographique galopante et un taux élevé d'urbanisation. D'environ 220 millions d'habitants en 2000, la population de la région devrait continuer à s'accroître d'une centaine de millions d'habitants dont 73 millions d'urbains contre 38 millions de ruraux d'ici 2015 (FAOSTAT, 2003), accélérant ainsi la croissance de la demande. Parmi les pays à forte croissance démographique entre 1960 et 1990, figurent essentiellement les pays côtiers avec des taux supérieurs à la moyenne régionale estimée à 2,7 %. En revanche, les pays du Sahel ont eu un taux de croissance en dessous de cette moyenne.

La croissance urbaine est de 6 % et l'on estime qu'en 2020 il y aura plus de 9 villes ou municipalités urbaines de 2 à 4 millions d'habitants ou même plus, sans omettre Lagos et Abidjan qui compteront respectivement 14 et 9 millions d'habitants (Club du Sahel/OECD, 1998). Outre la croissance démographique en particulier dans les pays côtiers, importateurs nets des produits animaux, le niveau du revenu constitue aussi un facteur stimulant de la demande (Tableau 3). L'analyse de la dynamique des revenus dans les divers secteurs des sociétés ouest-africaines montre une évolution positive globale du produit régional brut, avec un taux de croissance de 4,6 % après 1990 contre environ 3,6 % entre 1960 et 1990 (Club du Sahel/OECD, 1998).

Le second aspect préoccupant des déséquilibres concerne le peu d'échanges commerciaux en produits animaux entre les différentes zones de la région qui auraient pu exploiter les complémentarités sur la base de leurs positions géographiques ou leurs potentiels agro écologiques. Les trois grands blocs de pays dans le champ d'action du SCSAO (Tableau 3), à savoir les pays du golfe de Guinée (Bénin, Côte d'Ivoire, Ghana, Togo, Nigeria et Cameroun), de la façade atlantique (Mauritanie, Sénégal, Gambie, Guinée, Guinée-Bissau, Liberia et Sierra Leone), et les pays sahéliens enclavés (Burkina Faso, Mali, Niger et Tchad) présentent aussi des différences notables dans leurs structures macro-économiques (Club du Sahel/OECD, 2005). A l'exception du Nigeria, les pays du golfe de Guinée sont des importateurs nets de produits d'élevage, ceux de la façade atlantique échangeant peu entre eux. Enfin, les pays enclavés approvisionnent essentiellement les pays du golfe de Guinée (exception faite du Cameroun) en produits de la filière bétail - viande.

La consommation de produits alimentaires est aussi influencée par le revenu. Il est vérifié dans tous les pays du monde que la consommation de produits animaux augmente quand le revenu moyen augmente. Delgado et al (1999) ont démontré en ce qui concerne

Tableau 3. Données de base dans les pays du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest (SAO) en 2004

	Population (millions)	Taux (%) de croissance 1990-2000	Zones pastorales en % de terres agricoles	Urbanisation (%)	PIB/habitant (\$US)
Total pays SAO ^a	286,9	2,83	67,56	33,91	510,34
Critère 1: Ouverture à la mer					
Golf de Guinée ^b	204,0	2,55	54,0	33,47	642,70
Façade atlantique ^c	35,7	2,86	72,4	59,7	568,59
Pays enclavés ^d	46,0	3,1	76,3	23,04	310,62
Critère 2: agro-climatique					
Sahel ^e	56,9	2,9	75,1	26,50	332,00
Nigeria	137,0	2,8	54,4	36,6	694,00
Autres pays côtiers ^f	50,9	2,45	54,6	35,57	546,56

a. Ensemble de pays du champ d'action du CSAO, Cameroun et Tchad inclus ;

b. Côte d'Ivoire, Ghana, Togo, Bénin, Nigeria et Cameroun ;

c. Mauritanie, Sénégal, Gambie, Cap Vert, Guinée-Bissau, Guinée, Sierra Leone et Liberia

d. Mali, Burkina Faso, Niger, Tchad ;

e. Sénégal, Mali, Burkina Faso, Niger et Tchad

f. Côte d'Ivoire, Ghana, Togo, Bénin, impliqués dans les échanges marchands des produits animaux avec le Sahel

Source : Adapté de Club du Sahel/OECD (1998) ; FAOSTAT (2005), Site Web du CEMAC : www.izf.net/izf/Guide/; OCDE, 2005.

l'Afrique subsaharienne que les produits laitiers, la viande de mouton et de porc ont des élasticités de consommation les plus élevées par rapport aux dépenses totales des produits animaux (Tableau 4).

Ces élasticités ont été estimées sur un grand nombre de pays de plusieurs continents. Elles ne permettent donc pas une appréciation exacte de la dynamique de la consommation des produits animaux dans la région SAO, encore moins par pays pris individuellement dans cet espace. Toutefois, on peut noter que les pays du SAO appartiennent à la classe des pays où le PIB est inférieur à 800 dollars US par habitant. Dans ces pays, la consommation du lait est la plus sensible à la variation des revenus moyens ; suivent ensuite celle de la viande de porc et de mouton, de la viande bovine et enfin de la volaille.

Le troisième type de déséquilibre est relatif aux disparités entre le milieu rural et le milieu urbain. A l'instar de la différence de revenus entre pays (PIB/hab), la différence de revenus entre ville et campagne affecte également la consommation des produits animaux. La croissance démographique des villes africaines a été supérieure à celle des campagnes et cette tendance devrait se poursuivre au cours des prochaines décennies. De nombreux auteurs (Delgado et al. 1999 ; Huang et Bouis, 1996) soulignent que les consommateurs urbains diversifient leur régime alimentaire, devant le choix plus large qui s'offre à eux et en fonction d'influences culturelles plus diverses. Ils consommeraient

plus de produits animaux que les consommateurs ruraux. Des études de cas (Thuillier-Cerdan et Bricas, 1997) indiquent également que la part des dépenses en consommation des produits animaux dans les dépenses alimentaires atteint 30,8 % en milieu urbain tel que Cotonou. Les dépenses alimentaires représentent 46 % des dépenses totales des ménages urbains. Les modes de consommation urbaine aussi changent avec davantage plus d'attention à la qualité sanitaire des aliments, et une préférence pour des produits « haut de gamme » et standardisés. La mondialisation croissante des échanges et l'urbanisation galopante favorisent aussi le développement de la « supermaktisation » et la segmentation des marchés (Randolph et al., 2004) qui fait qu'une proportion croissante de citadins, mêmes ceux aux revenus modestes, achètent davantage les produits animaux dans les supermarchés urbains, au détriment des produits du cru vendus sur les places publiques et souvent consommés par les couches les plus pauvres de la société.

Tableau 4. Elasticité de la consommation (en poids) par rapport à la dépense totale en produits animaux

Produits animaux	Pays à PIB < 800\$/hab.	Moyenne ASS	Pays à PIB > 3000\$/hab.
Viande bovine	0,72	0,65	0,57
Viande de porc et de mouton	0,96	1,10	1,30
Volaille	0,28	0,27	0,26
Lait	1,43	1,36	1,26

Notes : PIB = Produit Intérieur Brut ; ASS = Afrique Subsaharienne ; hab. = habitant.

Source : Delgado et al. (1999)

L'urbanisation a une influence très forte sur la nature des circuits de commercialisation. La consommation urbaine est en effet majoritairement approvisionnée par des circuits marchands, alors que la consommation rurale est essentiellement composée d'autoconsommation et de dons ou approvisionnée par des circuits très courts (vente directe du producteur au consommateur). La croissance urbaine accroîtra donc les besoins de filières de commercialisation plus longues, qui seront en concurrence directe avec les filières d'importation puisque la plupart des grandes villes ouest-africaines sont des villes portuaires et que les pays sahéliens (enclavés) ont tout de même une facilité d'accès aux ports dans les pays côtiers.

5. Questions clés liées de la problématique de l'élevage au Sahel et en Afrique de l'Ouest

Comment transformer au mieux l'avantage comparatif naturel des pays sahéliens dans la production animale en un avantage économique par le renforcement des échanges commerciaux en direction des pays côtiers où se concentre l'essentiel de la consommation des produits carnés de la région stimulée par un revenu par habitant plus élevé ? N'est-il pas opportun de mettre aussi en valeur les potentialités fourragères des zones d'accueil des troupeaux transhumants dans les pays côtiers par la promotion des carrières dans la finition des animaux et l'industrie de l'alimentation du bétail ?

La croissance démographique et l'urbanisation dans la région modifieront les habitudes alimentaires vers davantage de produits animaux et seront les facteurs déterminants de la croissance de la demande de ces produits. Même si la consommation par personne restait au niveau actuel, dramatiquement bas par rapport aux besoins alimentaires, la demande globale s'en trouvera fortement augmentée. Si dans un scénario plus optimiste le développement économique permet d'augmenter le revenu par tête en se rapprochant de ce qui se passe dans d'autres régions du globe, la demande en produits animaux s'en trouvera encore plus accélérée. Quelles solutions peuvent être préconisées à l'échelle de la région pour élever le niveau actuel des échanges et accroître le taux de couverture¹ des besoins par la production animale des pays du SAO, et réduire les importations extra africaines ? Quelles politiques nationales et régionales mettre en œuvre dans l'objectif d'intégration régionale à travers la dynamisation des marchés des produits animaux ?

¹ Le taux de couverture est défini comme étant la proportion des besoins de consommation couverte par la production locale ou régionale.

VALORISATION ET DYNAMISATION DU MARCHÉ RÉGIONAL DES PRODUITS ANIMAUX

Il est important de noter que l'exploitation des avantages comparatifs évoquée plus haut entre blocs de pays du Sahel et d'Afrique de l'Ouest peut contribuer efficacement à la dynamisation des échanges commerciaux avant tout par l'application du principe de subsidiarité. Dans cette perspective une meilleure connaissance des potentialités, contraintes et défis des différents systèmes de production est nécessaire pour nourrir la réflexion sur l'avenir du secteur de l'élevage.

1. Les systèmes de production à l'échelle régionale

Dans le contexte de cette étude, un système d'élevage est défini comme un ensemble d'exploitations caractérisées globalement par une dotation similaire en ressources naturelles, avec les mêmes types de productions animales et moyens d'existence des ménages,

et faisant face aux mêmes contraintes, de telle sorte que des stratégies de développement et d'interventions similaires leur sont applicables (Dixon et al., 2001). A l'échelle régionale, il est utile de référer les systèmes d'élevage d'abord à leur assise agro-écologique telle que présentée dans la carte 2. Les pays du champ d'action du CSAO se répartissent ainsi entre les zones aride, semi-aride, subhumide et humide délimitées sur la base de la longueur de la période végétative et la pluviosité. La classification des systèmes d'élevage élaborée par Séré et al. (1996) reconnaît ce potentiel agro-écologique comme critère majeur de différenciation entre les systèmes mixtes agriculture – élevage assez répandus en Afrique de l'Ouest. Progressivement d'autres critères pertinents ont pu être ajoutés pour tenir compte de la densité des populations humaines et animales souvent corrélées en milieu rural (Thornton et al., 2002 ; Kruska et al., 2003).

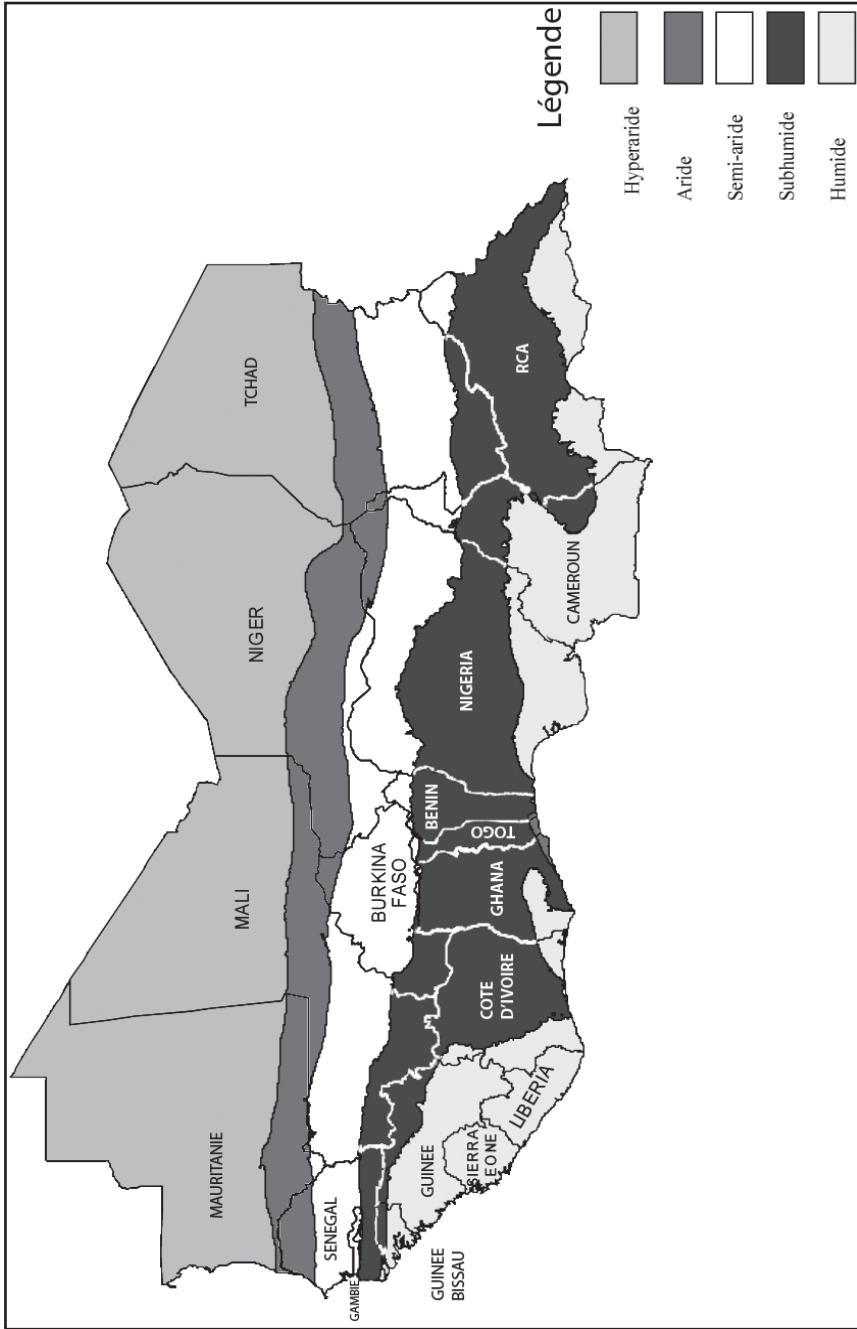
Ces derniers critères ont permis d'élaborer une classification des systèmes d'élevage avec des possibilités concourantes d'identification des priorités de développement à l'échelle régionale ou même d'un pays (Fernandez et al., 2004). Plus récemment, les travaux de l'IITA¹ cartographiant les systèmes de cultures en Afrique de l'Ouest et du Centre avaient élargi le champ des critères de classification en intégrant différents types de cultures (annuelles et pérennes) au schéma détaillé des systèmes mixtes agriculture – élevage (Manyong, 2002). L'accès aux mares sahéliennes, aux bas-fonds et aux vallées de fleuves a été aussi pris en compte comme élément important de la chaîne de pâturage annuelle, notamment pour l'utilisation des eaux de surface et des réserves fourragères de saison sèche (bourgoutières), ce qui a permis de spécifier davantage certains systèmes mixtes comme les systèmes riziculture – élevage. Boutonnet et al. (2000) distinguent quatre systèmes d'élevage sur la base de la nature des ressources alimentaires des animaux, mettant en évidence les « systèmes de basse cour » rarement évoqués dans la littérature². L'analyse de la pertinence des critères de classification évoqués ci-dessus nous a amené à adopter la classification proposée par Fernandez-Rivera et collègues (2004) (Figure 3) pour une lecture appropriée des systèmes d'élevage qui cadre avec les besoins de cette étude.

1.1 Les systèmes pastoraux

La production animale est tirée essentiellement de l'utilisation des ressources naturelles — herbagères et arbustives — pâturées par les animaux sur les terres non cultivées essentiellement dans les zones arides et semi-arides du Burkina Faso, du Mali et du Niger, s'étendant jusqu'à la façade atlantique par le nord du Sénégal et la Mauritanie. C'est un élevage en troupeaux composés de bovins, ovins, caprins, camélins, ânes, chevaux, mélangés ou non. Pour les bovins, le génotype zébu prédomine dans ces systèmes et

¹ International Institute of Tropical Agriculture, basé à Ibadan, Nigeria

² Ces systèmes sont ceux que pratiquent les paysans dans l'ensemble des zones rurales et les petits éleveurs en milieu urbain. C'est une variante du système mixte agriculture – élevage, très peu coûteux en travail, en espace, et en intrants, mais qui fournit pourtant un appoint de nourriture pratiquement gratuit aux familles qui le pratiquent. Selon Thuillier-Cerdan et Bricas (1998), 10% de la consommation urbaine de volaille, d'œufs, de viande ovine et caprine à Cotonou proviendrait de ce système.



Carte 2. Carte des zones agro-écologiques de l'Afrique de l'Ouest

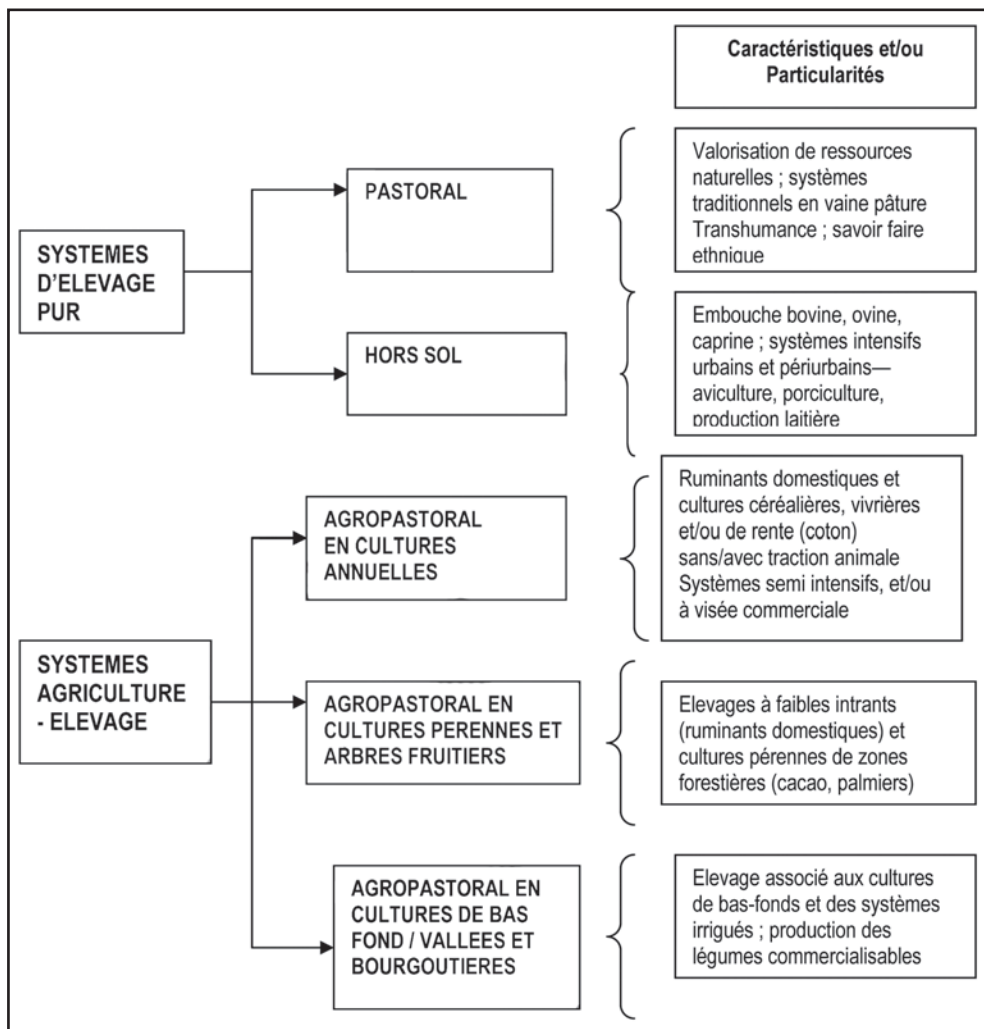
parfois reste la seule race élevée. Le foncier, les questions liées au droit de propriété et la rareté des ressources fourragères sont les contraintes majeures à lever.

Dans les systèmes traditionnels extensifs, la disponibilité en pâturage commande les mouvements de troupeaux qui définissent des modes de production nomades ou transhumants¹. Les rendements zootechniques restent peu satisfaisants. Par exemple, les jeunes bovins sevrés ne dépassent pas un gain annuel de 50 kg dans le système de transhumance ; dans ces conditions, il faut 5 à 6 ans pour produire un bœuf de 250 kg (Touré, 1996). La production laitière occupe une place centrale dans la gestion de ces systèmes (Ancey, 1998), car elle permet la subsistance du groupe par l'autoconsommation ou grâce aux échanges de lait ou de beurre. Il semble que les conditions d'équilibre de ces systèmes rendent difficile la commercialisation laitière à grande échelle (Brokken et Senait, 1992). Dans certaines zones, comme au Tchad, ces systèmes ont cependant été à l'origine d'un commerce laitier important : celui des échanges transsahariens de beurre clarifié du début du 20^e siècle (Duteurtre, 1998). La vente d'animaux sur pieds, bien que n'étant pas le but principal dans ce système, est la source principale de revenus monétaires. Elle ne concerne que les animaux de réforme ou les animaux surnuméraires par rapport aux besoins en lait de la famille et à la reproduction du troupeau.

Les tentatives d'amélioration du système pastoral par la sédentarisation des pasteurs dans la région ont eu des succès mitigés. On citera à titre indicatif les travaux réalisés par la SODEPRA au nord de la Côte d'Ivoire où les élevages sédentarisés de bovins classés dans un groupe primaire, « le niveau zéro » concernaient 65 % des exploitations dans les années 1990. Le système d'élevage y était caractérisé, entre autres, par (1) la faiblesse numérique de l'unité individuelle de production, (2) le regroupement des animaux dans des parcs collectifs et la conduite par un bouvier salarié, et (3) l'absence de technicité des propriétaires et la rareté des directives ou des interventions sur le troupeau. Au Burkina Faso, la création des zones agropastorales (Sideradougou, Samorogouan, Yallé) était une réponse du gouvernement aux crises successives de sécheresse des années 1970 et 1980, encourageant la sédentarisation des pasteurs dans des zones d'accueil dotées d'infrastructures pour accroître la productivité du bétail. Cependant dans les deux exemples, on ne pouvait envisager durablement le développement pastoral dans ces zones sans s'attaquer aux nouveaux problèmes liés au risque et à la prévalence de la trypanosomose animale.

Selon Seré (1994), les systèmes pastoraux détiennent le tiers des bovins et la moitié des petits ruminants en Afrique Subsaharienne. Ils fournissent 60 % de la viande bovine, 40 % de la viande de petits ruminants et 70 % du lait de cet ensemble de pays.

¹ La transhumance se définit comme un mouvement pendulaire et saisonnier des animaux sous le gardiennage de bergers, suivant des itinéraires précis en vue de l'exploitation des ressources pastorales. Elle se distingue du nomadisme qui se caractérise par des déplacements plus aléatoires et suivis par toute la famille de l'éleveur.



Source : Adapté de Fernandez-Rivera et al. (2004)

Figure 3. Systèmes d'élevage pratiqués dans les pays du champ d'action du CSAO

Une démarche participative pour la gestion de l'environnement et l'amélioration de la santé des troupeaux et des rendements zootechniques semble être la voie indiquée pour une production durable qui pourra bénéficier de la constitution des réserves fourragères.

Le système de ranch se distingue du pastoralisme par l'appropriation privée ou étatique des terres de parcours. La production de viande pour la vente est généralement l'unique objectif de ces entreprises, tandis que la production laitière y est absente (Boutonnet, 2000). Le ranching est très peu représenté en Afrique de l'Ouest, hormis quelques cas

dont l'objectif vise souvent le développement et la promotion par l'État d'une race. On citera le ranch de la Marahoué en Côte d'Ivoire, de Madina-Diassa au Mali, et le ranch de Toukounous au Niger pour l'exploitation du potentiel zoogénétique du zébu Azawak.

1.2 Les systèmes hors sol

Les systèmes hors sol sont totalement indépendants de toute exploitation agricole de la terre et représentent le second type d'élevage pur. Ils n'utilisent que des aliments achetés sur le marché intérieur ou importés : fourrages cultivés, sous-produits agro-industriels (concentrés ou grossiers), céréales, tourteaux, sons, pailles et fanes.

Ces systèmes se développent en ville ou à leur périphérie ; ils ont pris de l'essor au cours des 25 dernières années au vu de l'urbanisation croissante et d'une demande en produits d'origine animale que les défaillances des circuits longs de commercialisation ne permettent pas d'approvisionner à partir des systèmes paysans ou pastoraux plus lointains. Ils concernent surtout l'aviculture (œufs et chair), la porciculture et dans une moindre mesure la production laitière. Dans ce dernier cas, il s'agit surtout des systèmes à visée commerciale dont les plus répandus sont les entreprises familiales ou collectives de production de lait et les exploitations d'embouche. La production animale est assurée par l'exploitation des races exotiques et leurs croisés plus productifs que les génotypes locaux. Les systèmes d'embouche d'ovins et de bovins maigres issus de l'élevage pastoral fonctionnent de la même manière sur les sites urbains et périurbains.

L'aviculture et la porciculture modernes sont généralement pratiquées en lien étroit avec des firmes occidentales qui apportent la formulation de l'aliment et le prémix, les poussins ou les reproducteurs, des conseils et des analyses. C'est une industrie qui prend de l'ampleur dans les pays côtiers et particulièrement en Côte d'Ivoire et au Sénégal¹. L'aviculture traditionnelle (hors sol) est en expansion aussi. Les villageois et les petits éleveurs en milieu urbain pratiquent les systèmes hors-sol de basse-cour pour l'élevage de poules et de pintades dont la productivité devrait augmenter avec les soins sanitaires, la lutte contre les déprédateurs et contre les stress saisonniers ; une meilleure alimentation permettrait aussi de valoriser les carcasses. Ces systèmes ne peuvent pas fournir plus de production que celle qu'autorise la disponibilité des ressources alimentaires. Mais ses performances ne sont améliorables que par la levée de contraintes sanitaires majeures comme la maladie de Newcastle et la grippe aviaire pour les volailles et la peste porcine africaine.

En production laitière, les systèmes hors sol ne sont rentables qu'en raison de la préférence des consommateurs africains pour le lait frais, et de la carence de circuits plus

¹ Plus de 200 000 reproducteurs étaient recensés en 2006 en Côte d'Ivoire (communication verbale à la mission d'experts, MPARH, le 14 septembre 2006). Le Sénégal a également la capacité de produire 4 millions de poussins d'un jour/an et 1,3 million de poulets de chair/an (DIREL, 2005).

longs pouvant approvisionner les villes à partir d'élevages paysans, dont les coûts de production sont plus faibles. La viabilité économique des élevages laitiers périurbains est souvent assurée par la vente de génisses reproductrices issues du cheptel exotique (importé). Des enquêtes socio-économiques sérieuses en milieu périurbain de la région ont récemment démontré la très faible rentabilité de ce type d'élevages (Hamadou et Tiendrebeogo, 2004 ; Hamadou et al., 2002 ; 2003).

L'embouche bovine intensive (engraissement de bovins en stabulation permanente, à base d'alimentation concentrée et de fourrages achetés) a eu de l'importance dans les années 1970 en Afrique, mais elle a été pratiquement abandonnée.

1.3 Les systèmes agropastoraux

Dénommés aussi systèmes paysans, ils sont les plus répandus et dominent le paysage des savanes subhumides dans les pays du champ d'action du CSAO. Les systèmes agropastoraux utilisent une combinaison de pâturage sur des terres non cultivées, de cultures fourragères, de sous-produits agricoles et agroindustriels et d'aliments achetés, dans une exploitation de polyculture et d'élevage.

En combinant agriculture et élevage pour l'autoconsommation et pour la vente, ces systèmes ont connu une croissance importante, en raison de la poussée démographique. Plusieurs auteurs, notamment Seré (1994) et Bonfiglioli (1992), constatent la progression des systèmes d'élevage agropastoraux au détriment des systèmes purement pastoraux. Il est de plus en plus rare de trouver des pasteurs qui ne pratiquent pas une certaine agriculture. L'élevage associé à l'agriculture fournit du fumier, de la traction, ainsi qu'une réserve de capital, indispensable partout où le réseau bancaire est défaillant et la monnaie faible. Les troupeaux de bovins en propriété individuelle ou collective sont conduits par des bouviers rémunérés. Comme indiqué à la figure 3, ces systèmes sont très divers, sédentaires, et peuvent être basés sur :

- la culture de plantes annuelles (vivrières, de rente ou d'exportation) ;
- les cultures pérennes (cacao, fruitiers, bananiers, etc.) ;
- l'exploitation de bas-fonds, vallées des fleuves et bourgoutières.

Faute d'un débouché stable, la production laitière n'est en général qu'un produit annexe. Elle permet parfois de rétribuer le gardiennage du troupeau. La production de viande bovine n'est qu'un sous-produit des activités précédentes, celle des autres espèces est surtout destinée à l'autoconsommation.

L'intégration agriculture-élevage a pris une plus grande envergure avec l'introduction et l'essor de la traction animale particulièrement là où elle a été associée à la culture du coton, devenue le moteur du développement agricole dans les savanes de la région (Kamuanga, 2002). Le développement des zones encadrées par la CMDT au Mali, la SOFITEX au Burkina Faso, le CARDER au Bénin, la CIDT en Côte d'Ivoire et la

SODECOTON au Nord Cameroun en sont des exemples significatifs. Mais la durabilité des systèmes agriculture – élevage passe aussi par l'introduction des cultures fourragères, diminuant de fait la dépendance vis-à-vis du marché des aliments de bétail. Des plantes fourragères ont été diffusées au cours des 25 dernières années sous différentes formes — amélioration des parcours, banques fourragères, dispositifs anti-érosifs, pâturages permanents — avec cependant un développement inégal et un succès mitigé (Bosma et al., 1996). Le problème majeur reste celui de l'adoption effective des cultures fourragères comme composante intégrée des systèmes culturaux.

Il convient de noter que la baisse de la productivité du bétail dans les systèmes agropastoraux est conditionnée par plusieurs facteurs parmi lesquels : (1) l'intensité ou la fréquence de la pratique de transhumance (exemple du nord de la Côte d'Ivoire : Kamuanga et al., 2004), (2) l'efficacité et l'utilisation optimale des trypanocides (exemple Burkina Faso : Ouédraogo et al. 2006), (3) la réduction de l'espace pastoral due à l'expansion des cultures et autres modes d'occupation des sols, et (4) la composition raciale et le mode de gestion des troupeaux (Tano et al., 2001). Celui-ci est souvent caractérisé par la présence du bétail trypanotolérant — N'Dama, Baoulé et leurs croisements (Pays Lobi au Burkina Faso, Pays Tammari au Togo et Bénin) — à côté des zébus, plus sensibles à la trypanosomose animale.

En conclusion, les systèmes pastoraux et agropastoraux dans l'espace du SAO contribuent encore pour plus de 80 % à l'offre de produits animaux (PROCORDEL, 2005). A l'échelle de l'Afrique subsaharienne, la production dans ces systèmes agriculture-élevage représente 35 % de la production totale de viande bovine, 20 % de la production de viande de petit ruminant, 35 % de la production de viande de volaille, 40 % de la production de viande de porc, 15 % de la production de lait et 10 % de la production d'œufs.

1.4 Note sur les élevages non conventionnels

L'élevage des aulacodes, escargots, lapins, autruches et la pisciculture, etc. commence à prendre de l'importance en Afrique de l'Ouest. Malgré l'absence de statistiques fiables, on note que les pays côtiers ont une avance sur les pays sahéliens. Par exemple, la domestication de l'aulacode commencée depuis plus de 25 ans au Ghana, connaît une expansion au Bénin avec environ 19 000 têtes (Mensah, 2000, cité par Jori et Chardonnet, 2001). Environ 500 fermes privées pratiquent ce type d'élevage au Bénin et Il en existe également en Côte d'Ivoire. Le Burkina Faso serait le seul pays sahélien à s'engager dans cette option dans la mise en œuvre de sa politique de gestion de la faune sauvage. La contribution à l'offre de produits animaux dans la région est encore significativement faible, bien que ce type d'élevage puisse contribuer à l'amélioration de l'approvisionnement des villes. Les contraintes dans ce type de productions sont liées à la rareté des capitaux à investir.

2. Vision régionale du développement de l'élevage : potentiels et vocations par zone

Les vocations régionales au niveau d'un pays ou groupes de pays du SAO déterminent le cadre et les opportunités d'échanges bénéfiques pour le développement du marché des produits animaux. Ces opportunités découlent d'abord des niveaux de productivité des systèmes d'élevage qu'autorise le potentiel agroécologique de chaque zone. Elles dépendent aussi de l'évolution de l'environnement économique et de la volonté politique de mettre en œuvre les décisions appropriées pour la dynamisation du marché intra régional de produits animaux.

2.1 Quelles références pour l'élevage sahélien et ouest-africain : diversité écologique et potentialités zootechniques

Il existe un fort différentiel de productivité entre les races élevées dans les pays tropicaux et en Afrique subsaharienne (ASS) en particulier, comparées à celles des pays tempérés du Nord, et ce pour toutes les espèces domestiquées. Les valeurs typiques de paramètres de productivité pour les bovins dans les systèmes traditionnels sont indiquées au tableau 5 par type de système de production. Ces valeurs sont moyennes à l'échelle de l'ASS, et ont certainement connu des évolutions. Pour les bovins, les petits ruminants, les porcs et la volaille, le niveau des paramètres décrits reste valable et applicable aux systèmes d'élevage pratiqués dans l'ensemble des pays du champ d'action du CSAO.

Chez les bovins en moyenne, le poids à la naissance d'un veau dans les pays industrialisés est d'environ 40 kg contre 15 à 25 kg selon les races de zébu dans les pays du SAO. Le poids adulte d'une vache laitière dans les pays industrialisés est compris entre 550 et 750 kg contre 250 kg pour la plupart de zébus ouest-africains et 300kg pour l'Azawak en zone sahélienne. Qui plus est, chez les races africaines, l'âge à la première mise bas survient autour de 45 mois, mais étant relativement plus élevé dans les systèmes pastoraux traditionnels (49 mois) et court dans les systèmes agropastoraux en zone subhumide (39 mois). Par comparaison l'âge à la première mise bas est de 24 à 30 mois dans les pays tempérés. L'intervalle entre mises bas étant également plus long (17 mois en moyenne contre 13 en Europe), les performances globales de reproduction sont nettement affaiblies et les taux de mortalité sont en général très élevés dans les élevages traditionnels, en moyenne 22 % pour l'ensemble des systèmes pastoral et agropastoral.

Dans les systèmes traditionnels pastoraux et agropastoraux, la productivité pondérale est de 7 à 14 kg par an pour les bovins, 3 à 6 kg pour les petits ruminants (Touré, 1996). La productivité du travail, exprimée en Unité Bétail Tropical (UBT) par main-d'œuvre, peut tomber à 3 en zone aride. Elle se situe à environ 8 en Mauritanie, 12 en Somalie alors qu'elle est de 80 dans les ranches modernes du Botswana et de 300 à 800 en Australie (Brokken et Senait, 1992).

Tableau 5. Quelques paramètres de productivité des bovins dans les systèmes d'élevage traditionnels en Afrique subsaharienne^{a,c}.

Paramètres	Systèmes de production ^b			
	Pastoral zone aride	Pastoral zone semi-aride	Agropastoral zone semi-aride	Agropastoral zone subhumide
Mortalité de veaux (%)	23,1	20,7	22,3	21,1
Mortalité de vaches (%)	8,2	6,2	6,4	4,2
Age à la première mise bas (mois)	49,0	47,4	48,4	39,4
Taux de vêlage (%)	61,0	58,2	60,0	57,4
Intervalle entre vêlages				
Production laitière/Lactation (kg)	251,0	282,0	218,0	233,0
Taux d'exploitation (%) ^c	11,7	10,2	9,0	6,9
Poids vif vache adulte (kg)	246,0	239,0	256,0	205,0
Poids vif taureau (kg)	322,0	326,0	324,0	Nd

- Note : Valeurs de paramètres corrigées pour refléter ceux des systèmes d'élevage dans les pays du SAO
- b. Proportion de la production exploitée par rapport à la production totale à une date donnée. A l'échelle du troupeau, il s'agit de sorties nettes commercialisables (ventes, dons, abattages d'urgence moins les achats, et dons reçus)
- c. Source: adapté de Otte et Chilonda (2002), Livestock Information Sector Analysis and Policy Branch, FAO 2002.

Ainsi les systèmes pastoraux traditionnels africains sont exigeants en travail ; la main-d'œuvre est abondante, mais sa rémunération est faible. Tout ceci conduit à une productivité numérique globale faible même si en partie elle est compensée par une plus grande longévité des animaux en milieu tropical (le taux de réforme chez les femelles est souvent moindre en milieu tropical comparativement au milieu tempéré).

Mais, c'est sur le plan de la production laitière que l'écart est le plus considérable : par exemple en France, la moyenne de production pour la race Prim'Holstein se situe à 7 340 kg de lait par lactation alors que les productions enregistrées chez le zébu africain oscillent entre 200 kg et 1 600 kg (Touré, 1996 ; Meyer et Denis 1999). Il existe cependant une forte variabilité d'un pays à l'autre.

Pour les petits ruminants, il existe déjà un différentiel en termes de productivité entre les systèmes pastoraux et agropastoraux en fonction de la disponibilité fourragère dans les différentes zones agroécologiques¹. Pour les ovins, l'âge à la première mise bas varie de 11,5 à 13 mois chez les brebis Djallonké en zones humides et subhumides, et en moyenne de 16 mois en zone soudano-sahélienne, caractérisée par une grande variation saisonnière de la biomasse des parcours naturels. L'intervalle moyen entre mises bas est légèrement plus court chez les brebis en zones humides et subhumides (8,4 mois) que chez celles des zones soudano-sahéliennes et sahéliennes (10,1 mois). Les taux de fertilité varient de 68 % à 167 % chez la brebis Djallonké et de 103 % à 109 % chez la brebis

¹ Ces données sont extraites principalement du Rapport final du PROCORDEL (2005)

Oudah. Par rapport aux brebis de races sahéliennes, on accorde aux brebis Djallonké une plus grande fécondité : 101 % à 131 % vs 82.5 % à 116 % pour les Oudah.

Comme chez les ovins, les chèvres des zones humides et subhumides sont plus précoces que celles des zones semi-arides et arides. L'intervalle moyen entre mises bas estimé à 9,9 mois est légèrement plus court chez la chèvre naine élevée en zones humides et subhumides que la chèvre naine élevée en zones semi-arides et arides. Les chèvres naines sont plus prolifiques que les chèvres du Sahel : 165,8 % vs 122 %. Le taux de fertilité varie entre 70 % et 125 % et le taux de fécondité entre 90 % et 180 % toutes races confondues.

Ce différentiel est encore plus perceptible pour les petits ruminants quand on compare les productivités africaines avec celles des pays du Nord. Ainsi, le poids d'une chèvre Djallonké d'Afrique de l'Ouest est globalement égal au tiers de celui d'une chèvre alpine et la production laitière insignifiante comparée aux 700 litres de la race française. Des chiffres comparables sont observés entre le mouton Djallonké et le Mérinos d'Arles par exemple.

Chez les porcins, un jeune de race Large White pèse à la naissance 40 % de plus qu'un porc africain. La femelle adulte pèse entre 4 et 10 fois plus. De même, les performances de reproduction (prolificité, intervalle entre mises bas) sont souvent inférieures d'un tiers voire de moitié à celles des races européennes.

En aviculture traditionnelle, la poule locale pond son premier œuf à l'âge de 19 à 25 semaines soit 4,5 à 6 mois. Cette hétérogénéité s'explique par la diversité et l'irrégularité des conditions d'élevage. Les performances de ponte de la poule locale sont aussi hétérogènes que leurs conditions d'élevage. En divagation, elle pond entre 40 et 50 œufs par an. En élevage amélioré, la poule locale peut pondre 80 à 100 œufs par an. Le ramassage systématique des œufs améliore l'intensité de ponte du fait de la perturbation du cycle ponte – couvaion – élevage (PCE) des poussins observé par la poule locale. La plupart des œufs pondus par les poules locales sont à coquille blanche « type Leghorn ». Mais, on peut trouver aussi des œufs à coquille blanc sale ou légèrement colorée. Leur poids augmente régulièrement avec les cycles de ponte, de moins de 20 g à plus de 40 g (32 g en moyenne). Le taux d'éclosion moyen qui est de 68 %, peut s'élever à près de 90 % en saison des pluies ou s'abaisser à moins de 50 % en saison sèche. Cependant, environ 10,7 % des poussins éclos meurent dans les 24 h pour diverses raisons dont les mauvaises caractéristiques des œufs dont ils sont issus. Il n'y a pas de sélection d'œufs avant la couvaion. Donc le poids des œufs et par conséquent celui des poussins qui en sont issus, est très variable : 21 à 30 g.

Pour l'ensemble des paramètres de productivité, décrits ci-dessus, il ne s'agit que de valeurs moyennes qui masquent de fortes variabilités intra et/ou inter-systèmes. Il n'en demeure pas moins qu'il existe globalement un écart de productivité considérable qu'on peut attribuer notamment à des facteurs génétiques, la pression de sélection pour une

production donnée ayant été toujours plus faible dans les pays de l'ASS, du fait du caractère multi-usage des espèces domestiques tropicales qui a prévalu pour le choix des reproducteurs. La pression sanitaire (parasitisme, grandes pathologies infectieuses, carences alimentaires) est en moyenne beaucoup plus forte dans les pays tropicaux. Le facteur limitant dans les systèmes pastoraux et agropastoraux reste l'alimentation.

Il est sans doute plus judicieux d'opérer sur l'ensemble des facteurs en visant non pas un niveau de productivité équivalent à celui des pays du Nord, mais plutôt l'acquisition d'un potentiel équilibré pour les espèces capables de produire suffisamment de viande, de lait et des œufs tout en valorisant mieux une alimentation pauvre et la résistance aux maladies et aux conditions climatiques. Autrement dit, il existe un potentiel d'amélioration de la productivité de l'élevage dans les pays du SAO qui reste actuellement « étouffé » par un arsenal de contraintes écologiques, techniques, socio-économiques et de politique agricole. Des opportunités réelles de lever ces contraintes existent en tenant compte d'un certain nombre d'atouts pour chaque zone. L'alimentation restant le facteur limitant, la problématique à l'échelle du SAO doit intégrer en se posant des questions du genre de celle-ci : vaut-il mieux valoriser le tourteau de coton — ressource protéique rare — produit à Bobo-Dioulasso pour maintenir le cheptel extensif en saison sèche, pour produire du lait en bordure de Ouagadougou, pour faire du poulet intensifié en périphérie d'Abidjan ou du porc traditionnel au Ghana ?

2.2 Exploiter les avantages comparatifs de chaque zone : une nécessité pour la dynamisation du marché régional

L'analyse de la répartition des quantités des principaux produits animaux disponibles dans la région SAO (Tableau 6) permet d'identifier clairement les avantages comparatifs entre les pays sahéliens et les pays côtiers. En isolant le Nigeria, on appréhende mieux son importance démographique et économique, ce qui permet la prise en compte de ses potentialités en matière de production animale. La libéralisation est certes importante, mais elle doit s'appuyer sur des systèmes de production performants (renforcement des capacités de production, augmentation de l'offre, amélioration de l'environnement de l'entreprise, etc.) et sur les atouts de chaque pays pris individuellement dans le cadre de complémentarités régionales.

Les pays de la zone aride et semi-aride (sahéliens enclavés et ceux de la façade atlantique)

Le principal domaine d'avantage comparatif des régions arides, semi-arides et sub-humides est celui de la production animale, destinée avant tout au marché régional. Cette production concerne en particulier les bovins et les petits ruminants. Les pays visés sont membres du CILSS : Burkina Faso, Cap Vert, Gambie, Guinée-Bissau, Mali, Mauritanie, Niger, Sénégal et Tchad. Il faudra ajouter le Nigeria qui produit en 2005 un peu plus de 30 % des 921 508 tonnes de viande bovine produite dans la région SAO.

En effet cette production provient essentiellement de sa partie semi-aride du Nord. En dépit d'une tendance générale caractérisée par les déplacements des troupeaux vers les pays côtiers dus aux cycles de sécheresse des années 70 et 80, les pays sahéliens gardent un avantage quantitatif tant au niveau des effectifs qu'à celui de la production des viandes de ruminants, soit respectivement 43,4 % et 46,9 % pour la viande bovine et de petits ruminants.

Depuis 1985 l'évolution des productions de viandes suit la même tendance que celle des effectifs indiquée au tableau 1. Le Mali, premier producteur, assure près du tiers de la production bovine dans le bassin central (Burkina Faso, Mali, Niger, Côte d'Ivoire, Ghana et Togo) tant pour les bovins que pour les caprins. Le Burkina et le Sénégal en représentent chacun environ 16 % suivi par le Niger avec 13 %. En 2005, les pays du SAO ont produit 2,74 millions de tonnes de lait, dont 70 % représentent les productions du Sahel.

La filière avicole est composée de l'aviculture traditionnelle et moderne pratiquée dans les centres urbains et périurbains et qui a tendance à évoluer vers une industrie automatisée. Le Nigeria détient à lui seul plus de 40 % de la production de volaille des pays du SAO. Le Sénégal, pour les pays de la façade atlantique, le Burkina Faso et le Mali pour le bassin central, détiennent les parts les plus importantes de cette capacité de production avec respectivement 80 % et 70 % de la production de viande de volaille ; 96% des effectifs (23 millions de têtes) proviennent pour le Mali de sa filière traditionnelle. Au Burkina Faso, la filière traditionnelle est un enjeu économique important pour l'État en terme de rentrées de devises — 1 200 millions de F CFA en 2003 pour les seules ventes à la Côte d'Ivoire (Faivre Dupaigne et al., 2006). La filière avicole moderne a émergé depuis les années 80, se développant surtout dans certains pays du Sahel sur la façade atlantique comme le Sénégal où elle contribue un peu plus de 9 % au PIB agricole.

En conclusion, les pays du Sahel disposent d'une dotation factorielle favorable à l'élevage extensif de bovins et de petits ruminants. S'il existe des limites naturelles à l'expansion de cet élevage basé sur le pâturage et les résidus agricoles, ces limites n'ont pas encore été atteintes, exception faite des années de grande sécheresse. Au-delà, l'analyse économique laisse entrevoir la rentabilité de programmes plus intensifs d'engraissement faisant usage des produits dérivés, des céréales fourragères ou d'autres cultures fourragères. Il existe ainsi un fort potentiel de renforcement des liens entre l'agriculture et l'élevage dans la partie Sahel du SAO.

La région côtière humide et subhumide du SAO (golfe de Guinée et façade atlantique)

On y retrouve la Côte d'Ivoire, le Bénin, le Cameroun, le Ghana, le Togo, la Guinée, le Liberia et la Sierra Léone. Le principal domaine d'avantage comparatif des côtes humides est celui de la production végétale et forestière. Ces produits sont destinés aux marchés nationaux, régionaux et internationaux. Les récents développements des activités de productions rurales ont révélé que ces pays avaient également des avantages pour mener des activités d'élevage hors sol concernant l'aviculture moderne de ponte et/ou de chair, la porciculture et les élevages non conventionnels (aulacode, aquaculture, etc.). De 1985 à 2005, la production totale de viande de volaille dans la région a presque doublé passant de 289 527 tonnes à 524 735 tonnes dont 34 % représentent la part des pays côtiers sans le Nigeria. La filière avicole ivoirienne est la plus structurée de la sous région UEMOA avec une chaîne intégrée qui va de la fabrication d'aliments jusqu'à une unité d'abattage des poulets, et plus de 200 000 reproducteurs recensés. Aujourd'hui, la Côte d'Ivoire entretient une industrie moderne qui fournit environ 8 millions de poussins de chairs et 3 millions de pondeuses par an. En plus, la filière est animée par des producteurs bien aguerris ayant une base de production solide et des intrants localement disponibles¹. Des potentialités existent également au Ghana pour les élevages à cycle court. En particulier, le développement actuel des entreprises avicoles modernes montre que le Ghana peut devenir un exportateur net d'ici 20 ans².

Les pays côtiers, sans le Nigeria, livrent relativement beaucoup plus de produits de la porciculture puisque en 2005 ils ont produit 21 % du tonnage régional (330 097 tonnes). Les facteurs de production pour l'élevage de cycle court et l'élevage des espèces non conventionnelles sont relativement abondants dans certains pays tels que le Nigeria, la Côte d'Ivoire et le Ghana pour l'aviculture de ponte et de chair, et au Bénin et en Côte d'Ivoire pour l'aulacodiculture et l'aquaculture, respectivement. Depuis 1985, la proportion des effectifs (poules) et de la production de viande de volaille des pays côtiers sans le Nigeria, a évolué dans une fourchette de 30 % à 34 % en 2005. Celle du Nigeria ayant montré une tendance nette à la baisse de 47 % à 40 % pour la même période. Le Nigeria reste incontestablement le leader dans la production régionale des œufs avec 68 % du tonnage produit.

Vocations régionales : opportunités alimentaires, marchés et environnement sanitaire de la production animale

Les opportunités qu'offre une vision régionale des complémentarités et des échanges possibles peuvent être résumées comme indiqué au tableau 7. Malgré la rareté des statistiques sur certains aspects du secteur de l'élevage, un examen qualitatif des dotations et

¹ Communication verbale faite à la mission d'experts, MPARH, le 14 septembre 2006

² Communication verbale faite à la mission d'experts, Directorate of Animal Production, MOFA, le 10 septembre 2006

Tableau 6. Répartition de la production des produits animaux dans le Sahel et l'Afrique de l'Ouest

Années	1985	1989	1994	1999	2004	2005
Viande Bovine						
SAO (1000 Tonnes)	800,163	642,503	743,600	873,455	909,355	921,508
Part Sahel (% SAO)	25,90	41,30	40,15	40,56	42,98	43,36
Part Côtiers (% SAO)	19,39	24,84	24,30	25,32	26,23	26,25
Part Nigeria (% SAO)	54,70	33,85	35,54	34,11	30,79	30,38
Viande de petits ruminants						
SAO (1000 Tonnes)	299,681	391,874	428,846	536,492	615,794	622,873
Part Sahel (% SAO)	44,55	44,38	45,29	44,98	46,57	46,90
Part Côtiers (% SAO)	15,46	15,20	14,62	13,50	14,27	14,39
Part Nigeria (% SAO)	39,98	40,40	40,08	41,51	39,14	38,70
Lait						
SAO (1000 Tonnes)	1615,691	1863,210	2115,388	2414,105	2702,306	2742,714
Part Sahel (% SAO)	65,02	65,89	66,20	68,43	68,92	69,19
Part Côtiers (% SAO)	15,85	15,91	15,82	15,58	15,08	15,05
Part Nigeria (% SAO)	19,12	18,19	17,96	15,98	15,98	15,75
Viande de volaille						
SAO (1000 Tonnes)	289,527	350,149	378,145	434,995	520,126	524,735
Part Sahel (% SAO)	22,97	23,76	25,62	26,19	25,08	25,46
Part Côtiers (% SAO)	29,76	28,01	29,98	34,29	34,07	34,05
Part Nigeria (% SAO)	47,266	48,22	44,38	39,50	40,84	40,48
Viande de porc						
SAO (1000 Tonnes)	137,456	199,616	215,329	249,527	327,117	330,097
Part Sahel (% SAO)	32,58	22,85	22,26	17,47	15,74	15,85
Part Côtiers (% SAO)	23,25	19,66	21,31	21,21	20,60	21,07
Part Nigeria (% SAO)	44,16	57,48	56,42	61,31	63,65	63,07
Œufs						
SAO (1000 Tonnes)	357,592	362,997	570,008	620,570	694,492	699,868
Part Sahel (% SAO)	13,55	15,37	13,58	14,00	14,71	15,18
Part Côtiers (% SAO)	16,53	17,68	13,08	15,89	16,74	16,79
Part Nigeria (% SAO)	69,91	66,94	73,33	70,09	68,53	68,01

Source : Calcul à partir des données de FAO Stat (accédé le 21 septembre 2006)

conditions du milieu permet de noter l'existence d'opportunités alimentaires à valoriser et du potentiel d'échanges dans une approche régionale de développement de l'élevage dans les pays du SAO. La distribution géographique de la dotation éco climatique montre une disparité dans les avantages en fourrages entre les pays sahéliens, les pays côtiers et le Nigeria. De même, le tissu agro-industriel dans les différents pays suggère des disparités en disponibilités en sous-produits agro-industriels (SPAI). Plusieurs autres facteurs tels que les maladies, l'importance du marché, les coûts des exportations extra africaines et les disponibilités en eau, militent en faveur de la valorisation régionale des avantages comparatifs et des complémentarités entre les pays de la région.

Il faut donc renforcer la situation en développant des stratégies et des modèles socialement

Tableau 7 Avantages comparatifs naturels des groupes de pays du SAO

		Zones du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest		
		Pays du Sahel	Pays côtiers	Nigeria
Opportunités alimentaires	Fourrages	Environnement éco climatique peu favorable	Environnement éco climatique favorable	Environnement éco climatique favorable
	SPAI	Environnement agro-industriel peu développé	Environnement agro-industriel plus ou moins développé	Environnement agro-industriels bien développé
	SPA	Environnement agro climatique plus ou moins favorable	Environnement agro climatique plus favorable ;	Environnement agro climatique plus favorable
Maladies	Trypanosomose	Plus ou moins favorable	Plus favorable	Plus favorable
	Autres maladies	Plus ou moins favorable	Plus ou moins favorable	Plus ou moins favorable
Marchés	Viande	Important	Très important	Très important
	Lait	Très important	Très Important	Très important
	Œuf	Très important	Très important	Très important
Autres opportunités	Coûts des exportations extra africaines	Très importants	Important	Important
	Ressources en eau	Faible	Très importante	Très importante
	Production de produits vétérinaires	Faible	Assez important	Assez important

acceptables d'accès aux ressources pastorales disponibles dans les savanes du nord des pays côtiers. Les zones nord du Ghana et de la Côte d'Ivoire par exemple pourraient servir de zones de « finition » des ruminants du Sahel¹. Ainsi, on pourrait produire des animaux jeunes prêts à l'abattage après quelques temps d'engraissement. Les acteurs devraient être proprement formés aux nouvelles technologies d'élevage. Des infrastructures de commercialisation de bétail et produits carnés devront également être aménagées.

C'est le cas notamment de l'abattoir d'Abidjan et de celui d'Accra qui nécessitent une injection d'investissements bien au-delà des dépenses de réhabilitation. Ceci permettra d'augmenter leurs capacités dans la perspective d'un approvisionnement accru et plus régulier en animaux sur pieds en provenance du Sahel et des zones de finition². Les autres pays côtiers, qui ne sont pas non plus mieux nantis en abattoirs modernes et d'une capacité d'envergure régionale, peuvent aussi envisager ce type d'investissements en fonction de ce que la consommation locale autorise.

3. Le Commerce régional des produits animaux : contraintes et opportunités de développement

Quelle adéquation entre l'offre et la demande et quelle analyse prospective peut-on faire en tenant compte des facteurs démographiques, de l'urbanisation et des exigences de consommateurs pour dynamiser le commerce intra régional des produits animaux ? Il s'agit aussi pour chaque pays ou groupe de pays de promouvoir l'affectation des ressources humaines, financières et matérielles à la transformation d'avantages comparatifs naturels en avantages comparatifs économiques. L'analyse des faits et le développement d'une vision régionale fourniront des indications sur les évolutions, les contraintes et les opportunités de l'offre et de la demande des produits animaux.

3.1 Une faible représentativité en rapport avec l'offre mondiale, mais des tonnages en croissance

Par rapport à l'offre mondiale de viande qui augmente de 86 % entre 1979 et 2003 à 253,5 millions de tonnes, les productions des pays de la région SAO en 2003 n'auront augmenté que de 73 % au cours de la même période pour atteindre 2,8 millions de tonnes. Ce tonnage ne représente que 1,1 % de la production mondiale de viande, en baisse de 0,1 % par rapport à 1979-81 (Figure 4). Cette tendance à la baisse dans la proportion produite par rapport à l'offre mondiale serait une indication de l'accroissement des flux

¹ La Mission a été édifiée abondamment sur cette option pendant les consultations dans les deux pays. Des études seraient également entreprises dans ce sens au Nigeria en vue de créer des aires de pâturages pour les animaux des pasteurs transhumants nationaux ou non.

² Communications verbales à la Mission d'experts (MPARH), Abidjan, le 15 septembre 2006 ; et 'Accra (Directorate of Animal Production) , 10 septembre 2006.

d'importations de viande dans la région SAO qui sont en partie fonction de la croissance démographique et de l'urbanisation¹.

Les données comparatives de la production mondiale et des pays du SAO, de même que les contributions de chaque sous zone sur la période 1979-81 et 2003 indiquent qu'il y a eu une croissance continue de la production de viande au SAO. Elle est ainsi passée de 1,6 million de tonnes à environ 3 millions de tonnes en 2003. On note que la part du Sahel dans la production de viande des pays du SAO est passée de 29 % à 33 % au cours de la même période, ce qui se traduit par un gain de 4 points en 24 ans. En revanche, la production du Nigeria évaluée à 41 % (1979-1981) de la production de la région SAO a diminué de 4 %. Enfin, les autres pays côtiers ont conservé leurs parts de production de viande dans la zone. Globalement, la production de viande dans la zone d'étude connaît un certain dynamisme.

3.2 Evolution récente du commerce régional vu globalement²

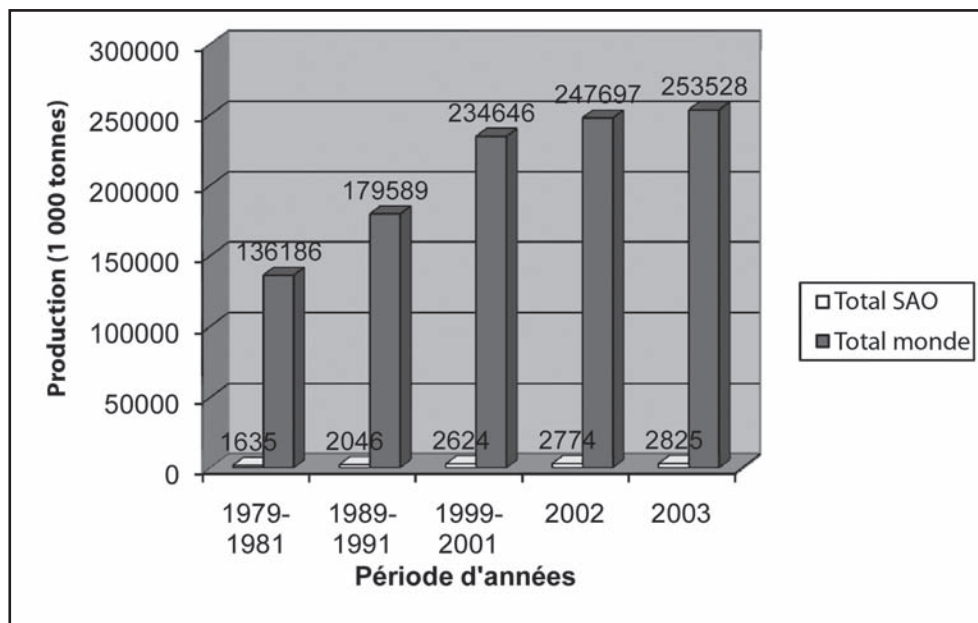
L'analyse de statistiques est présentée d'abord sur la base de données globales sur les exportations et importations régionales, même si celles-ci ne permettent pas de faire la part des choses entre les échanges intra régionaux et extra régionaux. La figure 6 présente l'évolution régionale des échanges commerciaux des pays du SAO en produits animaux. On note que ces échanges sont caractérisés par la prédominance des animaux vivants au détriment des produits transformés. Pour les produits carnés, laitiers et les œufs, la région apparaît comme un importateur net. Les données sur l'échange des œufs et des produits laitiers dans la région doivent être interprétées avec précaution, car il s'agit bien souvent du phénomène de réexportation des pays côtiers vers ceux de l'intérieur. Dans l'ensemble, la région demeure nette importatrice de viandes (bovins, petits ruminants, porcs et volailles) pour une valeur en 1994 estimée à 166,5 millions de dollars US (FAO, 2001).

En 2003 on note une apparition timide des exportations en viande, produits laitiers et œufs (Figures 6b et 6c). Au niveau des échanges des animaux vivants, la région présente une autre physionomie : ceux-ci sont plus intenses. Pour les ruminants (figures 6d et 6e), la région est globalement exportatrice nette. Pour les monogastriques (Figures 6f et 6g) la région est plutôt importatrice nette. La tendance globale et le volume des échanges d'animaux sur pieds était à la baisse jusqu'en 2003 ; les échanges de petits ruminants s'étaient plutôt améliorés. Bien que les importations de viandes de mouton, viandes de porc et des œufs apparaissent négligeables, on constate que la tendance à la hausse est

¹ Les exportations de viande bovine sur le marché mondial atteignent 6 millions de tonnes en 2003, soit environ 12% de la production mondiale. Il est utile de noter l'importance singulière de certains pays exportateurs comme le Brésil qui garde la première place avec 12 millions de tonnes de viande bovine alors ce pays n'était qu'à 500 000 tonnes exportées dans le monde en 1999.

² FAOSTAT est la source principale des données globales qui ne distinguent pas les volumes échangés à l'intérieur de la région SAO des volumes échangés avec l'extérieur (extra-africain)

bien établie entre 1980 et 2003. La baisse des exportations face à l'augmentation des productions animales est une preuve supplémentaire de l'accroissement de la demande intra-régionale; par contre la chute des importations serait une indication de la cherté des celles-ci et donc leur poids sur les réserves de devises et la balance commerciale.



Source : FAOSTSTAT, plusieurs années

Figure 4. Evolution comparée de la production mondiale de viande et dans le SAO

L'évolution des échanges intra-régionaux et extra-régionaux est associée à un taux d'ouverture total de 39 %, sensiblement voisin de celui de 1990 selon le Club du Sahel/OECD (1998). Mais le taux d'ouverture de la région au reste du monde est évalué à 30 % soit une réduction de 6 points par rapport à la valeur de 1990 qui était de 36 %. Le commerce régional contribuerait ainsi à 22 % au total des importations, soit une augmentation de 13 points par rapport à la valeur de 1990. D'une manière générale, les tonnages de tous les produits animaux échangés sont en nette progression malgré une représentativité très faible dans les volumes mondiaux.

3.3 Des échanges intra-régionaux qui peuvent être intensifiés au vu du potentiel

Trois grands bassins commerciaux traditionnels des produits animaux existent de longue date. Les flux vont des pays sahéliens aux pays côtiers. Cette tradition séculaire des échanges intra-régionaux a survécu aux multiples avatars sociopolitiques et économiques, avant tout à cause l'interpénétration des populations de la région, ce qui a conduit

les pouvoirs publics à entreprendre la formalisation institutionnelle d'espaces communautaires tels que la CEDEAO et l'UEMOA.

L'analyse des flux physiques des échanges dans les pays de la zone d'étude montre une certaine interdépendance entre pays sahéliens et côtiers : les flux de céréales au cours de certaines périodes et de produits amylacés, vont surtout des pays côtiers vers ceux du Nord, ceux des produits animaux plus anciens, dans le sens inverse.

Avant d'apprécier les conditions d'une intensification des échanges intra-régionaux, il est utile de caractériser les trois bassins d'échanges commerciaux connus (Boutonnet et al., 2000 ; Williams et al., 2004 ; Renard et al. 2004) :

- Le premier bassin d'échanges est composé des pays de la façade atlantique (Mauritanie, Sénégal, Gambie, Cap-Vert, Guinée-Bissau, Guinée, Sierra Leone et Liberia). Cette zone se caractérise par la faiblesse des échanges avec les autres zones (quelques courants entre le Mali et le Sénégal ou entre le Mali et la Guinée), et par la faiblesse des échanges entre les pays de la zone eux-mêmes (hormis les ovins entre la Mauritanie et le Sénégal ou éventuellement entre le Sénégal et la Gambie).
- Le second bassin comprend le Mali, le Burkina Faso, la Côte-d'Ivoire, le Ghana et le Togo. C'est le bassin central, qui est un pôle d'attraction pour les produits animaux consommés par la Côte-d'Ivoire et, à un moindre degré, par le Ghana, les échanges avec la zone 3 passant par le Togo.
- Le troisième bassin comprend le Niger, le Tchad, le Bénin, le Cameroun et le Nigeria. Le Nigeria et accessoirement le Cameroun sont des pôles d'attraction des produits animaux. Quelques rares courants peuvent provenir de la zone 2 (Mali, Burkina Faso). D'autres courants moins fréquents peuvent aussi exister vers les pays d'Afrique du Nord en provenance du Niger et du Tchad. La RCA et le Cameroun ont été rattachés à cette zone, car la majorité des échanges est drainée vers le Nigeria bien que l'on puisse noter des courants moins importants du Cameroun vers le Gabon et de la RCA vers le Congo.

Les échanges commerciaux sont plus importants en ce qui concerne la filière bétail-viande ; mais la presque totalité de ce commerce dans la région SAO est actuellement réalisée à partir des animaux vivants, les politiques mises en place n'ayant pas été favorables au développement de la transformation des produits animaux. Le commerce du bétail sur pied a augmenté en valeur réelle de 13 millions de dollars US en 1970 à 150 millions de dollars US en 2000 (Williams et al., 2004). Le marché est exclusivement basé sur la demande de la Côte d'Ivoire, du Nigeria, du Ghana, du Togo et du Bénin.

Les pays présentent des situations contrastées suivant l'évolution de la demande, dont la tendance des dernières années est à la baisse pour les deux plus importants importateurs que sont la Côte d'Ivoire et le Nigeria. Malgré l'avantage des relations séculaires entre

les populations, les échanges intra-régionaux ne sont pas toujours optimaux. L'offre des animaux vivants a été dans le passé très sujette aux crises de sécheresse, particulièrement celles des années 1970 et 1980. Les effets nets de la sécheresse et de la croissance démographique ont été un déclin du nombre de bovins par habitant dans les pays sahéliens principaux fournisseurs des pays côtiers de 0,78 en 1970 à 0,39 en 2000. En revanche, ces effets ont été marginaux dans les pays importateurs et ont varié de 0,16 à 0,15 selon Williams et al. (2004).

Pour ce qui est des échanges spécifiques entre pays actuellement, le Mali et le Burkina Faso sont les principaux exportateurs de bétail sur pied vers la Côte d'Ivoire. D'un peu plus de 154 000 têtes en 1998, les importations de bovins de la Côte d'Ivoire ont représenté seulement près de 87 000 têtes en 2002 ; celles d'ovins et caprins ont enregistré la même tendance en passant de près de 253.000 à 138 000 têtes environ entre 1998 et 2002. Les baisses s'expliquent en partie par la dévaluation du FCFA qui a renchéri les prix de la viande rouge, le développement de la production nationale et l'essor de la consommation de la viande blanche (volaille et porc). Les chutes des importations sont attribuables à la crise sociopolitique de 2002 (MPARH, 2005). Quant aux importations nigérianes de bovins, elles sont passées de près de 187 600 têtes en 1999 à seulement 54 000 têtes en 2001. Les principaux fournisseurs du marché nigérian d'animaux vivants sont le Niger, le Tchad et le Cameroun. Au Nigeria, la tendance à la baisse est plus dramatique pour les ovins et caprins dont les effectifs importés sont tombés d'environ 1,745 million à un peu plus de 100 000 têtes. Cette évolution semble largement expliquée par la volonté de ce pays de soutenir l'élevage local au détriment des importations (Ministry of Agriculture, 2003). A l'opposé, les importations de bovins du Ghana sont passées de 7 192 têtes en 1993 à 47 176 en 1994 et 35 946 en 1998 avec le Burkina Faso et dans une moindre mesure le Niger comme principales sources depuis le réajustement monétaire de 1994 (MOFA, 2004). Le Bénin et le Togo ne représentent pas des débouchés d'envergure pour les exportations du Sahel.

Le niveau des exportations et celui de la consommation intra-régionale de produits animaux restent des données peu connues et qui nécessitent des mises à jour périodiques. C'est le seul moyen de faire une appréciation correcte des flux et des performances du commerce qui permettront de juger de la pertinence des politiques dans ce domaine¹.

Les échanges intra-régionaux du Mali au cours de dernières années vers le Sénégal et la Côte d'Ivoire permettent de fixer une idée sur la nature, les volumes et la valeur monétaire des produits animaux commercialisés entre un pays sahélien et ses deux voisins respectivement sur le golfe de Guinée et la façade atlantique. La lecture du

¹ Le manque de statistiques désagrégées permettant d'appréhender les flux intra-régionaux réels est une contrainte majeure que la Mission a confrontée. Les services de statistiques nationaux sur le commerce n'enregistrent pas régulièrement ces échanges. En effet, il se pose un problème sérieux de collecte de statistiques dans l'espace UEMOA à la suite de la suppression des taxes sur les produits d'origine animale et de la mise en œuvre du Tarif extérieur commun (TEC).

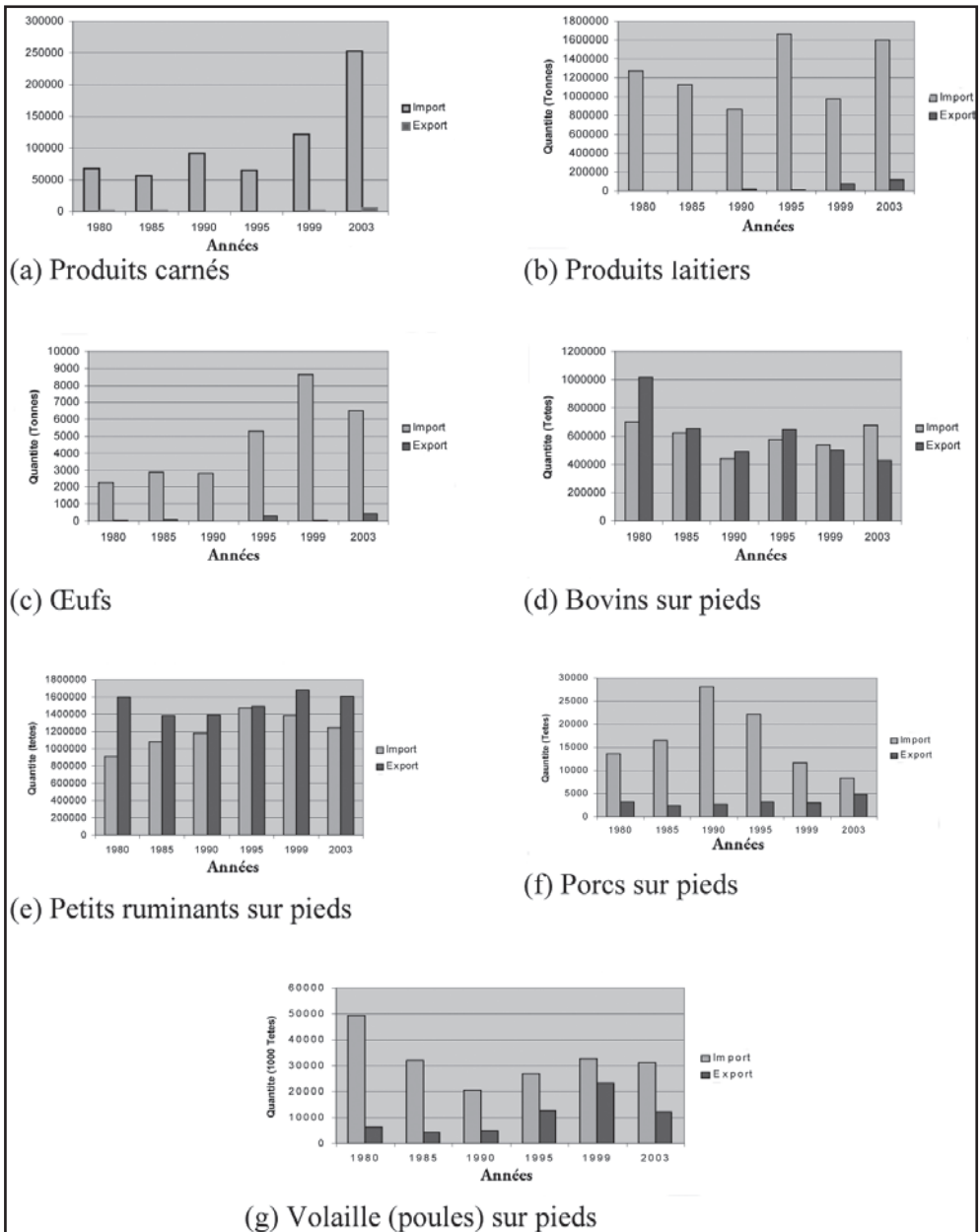


Figure 5. Evolution des échanges commerciaux des produits animaux au Sahel et en Afrique de l'Ouest

tableau 8 confirme que le bétail vivant est le produit le plus largement vendu et que les importations sont dominées par les produits laitiers. En moyenne par an, le Mali a exporté sur le Sénégal, près de 6 500 tonnes de bovins vivants (poids vif) pour une valeur de 5,75 milliards de FCFA entre 2000 et 2003. Le commerce des petits ruminants avec

ce pays a été à hauteur de 3,26 milliards de FCFA (près de 4 000 tonnes) annuellement pendant la même période. Les chiffres correspondants pour la Côte d'Ivoire sont de 11,84 milliards de FCFA (16 617 tonnes) pour les bovins sur pieds et de 2,09 milliards de FCFA (3 865 tonnes) pour les petits ruminants.

Les importations par le Mali de produits laitiers en provenance du Sénégal étaient de l'ordre de 223,6 millions et 216,9 millions de FCFA respectivement en 2000 et 2003, ayant été réduites au quart de leur valeur en 2001 et 2002. Les importations de produits laitiers de Côte d'Ivoire se sont plutôt bien comportées avec une moyenne annuelle de 241,5 millions de FCFA¹.

D'une manière générale, les informations disponibles ne permettent pas de cerner la taille réelle du marché sous-régional pour les animaux vivants. En effet, les flux d'approvisionnement pour chaque pays côtier sont généralement fonction des traditions d'échange et surtout de la position géographique par rapport aux pays fournisseurs, le transport apparaissant comme l'un des déterminants de la compétitivité de l'offre. A titre d'exemple, le coût de transport et de manutention du bétail sur pied représente entre 40 et 60 % de l'ensemble des frais de la commercialisation transfrontalière du bétail sur pied à l'exclusion du prix d'achat des animaux (William et al., 2004). En outre, même si elles sont en baisse, les importations de viandes extra-africaines (bovine, ovine/caprine et volaille) dans les pays côtiers représentent des parts significatives du marché des produits de l'élevage.

Les perspectives de croissance des exportations du bétail vivant des pays du Sahel vers les pays côtiers semblent bonnes, même si la rentabilité des exportations d'animaux vivants semble largement liée à la nature informelle de l'activité et des échanges. Les exportations sur la Côte-d'Ivoire augmenteront avec l'amélioration de la situation sociopolitique du pays. En effet, il existe une demande réelle importante car le taux de couverture de la production nationale ne dépasse pas 60 %.

Par ailleurs, la politique de protection communautaire (TEC) de l'UEMOA et la mise en place d'un prélèvement compensatoire sur les viandes extra-africaines dans ce pays, constituent des facteurs d'amélioration de la compétitivité des exportations sahéliennes sur le marché ivoirien. La création d'un abattoir moderne à Anyama et d'un marché à bétail est un soutien aux importations de bétail sur pied du Sahel.

Quant au Nigeria, le marché devra croître théoriquement en raison : (i) de l'évolution démographique et de l'urbanisation croissante, (ii) de la création d'un nouveau marché international de bétail à Kano et du développement de tous les marchés frontaliers, (iii) de la gestion des marchés par des professionnels, (iv) de l'option politique d'un développement de l'approvisionnement local, et (v) de la construction de nouveaux abattoirs (Kano, Abuja). La demande en viandes du Ghana est croissante et le pays n'a pas de

¹ Il faut noter en terme de commerce intra-régional, qu'il s'agit surtout des re-exportations du Sénégal et de la Côte d'Ivoire vers le Mali.

Tableau 8. Echanges intra-régionaux du Mali en produits animaux avec le Sénégal et la Côte d'Ivoire

Années	2000	2001	2002	2003	Moyenne 2000-2003
Exportations vers le Sénégal					
Bovins (tonnes) (1000 FCFA)	7 411,5 7 270 977,6	6 513,4 7 000 070,1	10 566,0 7 158 376,2	1 490,3 1 589 600,0	6 495 5 754 756
Ovins/Caprins (tonnes) (1000 FCFA)	3 357,4 2 931 590,0	3 227,1 2 987 953,8	7 998,1 5 927 216,9	1 291,3 1 196 910,0	3 968 3 260 918
Autres animaux vivants (tonnes) (1000 FCFA)	5 213,8 5 179 649,7	595,5 597 007,8	- -	1,3 814,9	1 453 1 444 368
Cuirs et peaux (tonnes) (1000 FCFA)	323,3 522 511,6	96,6 119 364,7	313,6 383 663,7	253,3 413 837,1	248 359 844
Importations en provenance du Sénégal					
Laits (tonnes) (1000 FCFA)	176,9 223 592,9	35,7 55 722,0	29,9 52 729,4	192,6 216 898,1	109 137 236
Exportations vers la Côte d'Ivoire					
Bovins (tonnes) (1000 FCFA)	9 283,6 8 947 855,4	40 923,2 25 400 172,0	9 512,4 5 956 728,1	6 749,4 7 078 544,3	16 617 11 845 824
Ovins/Caprins (tonnes) (1000 FCFA)	4 201,9 3 784 762,2	4 698,1 4 356 025,1	5 643,4 3 518 911,7	919,2 1 048 515,0	3 865 2 089 136
Autres animaux vivants (tonnes) (1000 FCFA)	5 872,1 5 734 240,0	1 889,8 1 972 351,1	992,1 690 100,0	54,8 41,8	2 202 2 099 183
Cuirs et peaux (tonnes) (1000 FCFA)	67,0 31 714,7	120,2 71 021,8	99,3 323 635,1	16,7 2 873,1	76 107 310
Importations en provenance de Côte d'Ivoire					
Laits	146,9 187 273,8	153,9 248 441,1	448,0 335 022,4	194,6 195 332,1	236 241 517

Source : Fédération des groupements interprofessionnels de la filière bétail viande au Mali, (FEBEVIM), et calcul de la Mission, septembre 2006.

tradition d'élevage de bétail. La construction de deux abattoirs (Accra et Koumassi) est un signal fort de la volonté du pays à soutenir la transformation locale pour davantage de valeur ajoutée.

3.4 Un faible taux d'exploitation des stocks, mais des possibilités d'amélioration existent

La faible représentativité de la production du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest dans la production mondiale des produits animaux, en particulier les produits carnés, est en

partie imputable au faible taux d'exploitation des stocks animaux dont dispose la région. La figure 6 met en relief les stocks des principales ressources animales et le nombre d'animaux exploités par espèce. On observe que le nombre de bovins exploités dans la région est resté constant (12 %) alors que le stock disponible augmente de façon continue entre 1985 et 2003 (Figure 6a). Au niveau des petits ruminants, l'exploitation est plus importante (Figure 6b), soit environ 32 % du stock disponible. Malgré leur prolificité plus élevée, les petits ruminants et leurs viandes sont relativement moins échangés par rapport aux tonnages de bovins.

Au niveau des monogastriques, la volaille et notamment les poules (Figure 6c) sont les plus exploitées tant en valeur absolue qu'en terme de taux d'exploitation. Le taux d'exploitation est en croissance permanente passant de 131 % en 1985 à 139 % en 2003. La principale raison est la forte prolificité de la volaille associée à un cycle d'élevage très court. Enfin, le taux d'exploitation des porcs a varié entre 63 % et 64 % au cours de la période considérée (Figure 6d).

En définitive, la dynamique d'exploitation des ressources animales dans la région suggère des possibilités d'amélioration. Pour les ruminants les stocks actuels montrent qu'il est possible d'accroître le taux d'exploitation de plus de 10 points sans préjudice à la reproduction des systèmes d'élevage. Par exemple, si en 2003, le taux d'exploitation des bovins était de 22 % (soit une augmentation de 10 %), la production régionale de viande bovine augmenterait de 80 % par rapport à la valeur de 911 260,6 tonnes. Il en est de même pour les autres espèces élevées, toutes choses égales par ailleurs. Les conditions d'accroissement du taux d'exploitation des ressources animales dans la région doivent nécessairement être intégrées à l'ensemble de mesures et dispositifs pour rendre la chaîne d'offre (supply chain) plus efficace (Sibanda et Kamuanga, 2006).

3.5 Balance commerciale fortement déficitaire

Les flux financiers des échanges (Tableau 9) montrent que la part des pays du SAO dans les importations mondiales de viande est de 0,39 % contre 0,10 % pour les exportations. Au niveau du lait, la part du SAO dans les importations est 2,85 % contre 0,28 % dans les exportations. Le Nigeria détient plus de la moitié des dépenses d'importation du lait (53 % des importations du SAO). Le Bénin est le plus dispendieux dans les importations de viande (30 % des importations du SAO). D'une manière générale, les pays côtiers sont plus dispendieux dans les importations des produits animaux (lait et viande). Au niveau des exportations, les pays côtiers tirent relativement moins de revenus des produits animaux. Le Bénin pour la viande et la Côte d'Ivoire pour le lait semblent faire exception. Mais, il s'agit certainement des situations de réexportations vers l'intérieur de la région. Les données des flux financiers de 2002 ne sont pas une exception. Elles décrivent une situation de déficit chronique de la balance commerciale des produits animaux. Ce déficit est plus important pour les produits laitiers, pour lesquels la zone reste encore dépendante des importations pour satisfaire une demande croissante du

fait d'une démographie galopante, de l'accroissement des revenus et du changement des habitudes alimentaires en particulier dans les villes.

3.6 Nécessité d'une vision régionale pour l'optimisation des échanges et la dynamisation du marché

Plusieurs facteurs justifient la nécessité d'adopter une vision régionale dans la promotion du secteur de l'élevage au Sahel et en Afrique de l'Ouest. Il y'a d'abord les déséquilibres entre l'offre et la demande régionales des produits animaux, et entre les importations et les exportations régionales (voir section 2.4. ci-dessus). Il y a également les différences de contribution entre les trois zones (Sahel, Côte, Nigeria) dans la production et l'exploitation des ressources animales évoquées plus haut (section 3.2). Enfin, on peut noter la différence dans la couverture des besoins par la production régionale entre les trois zones. Le tableau 10 complète l'analyse de l'offre et de la demande des produits animaux en estimant trois ratios qui mesurent la capacité d'auto-provisionnement de la région

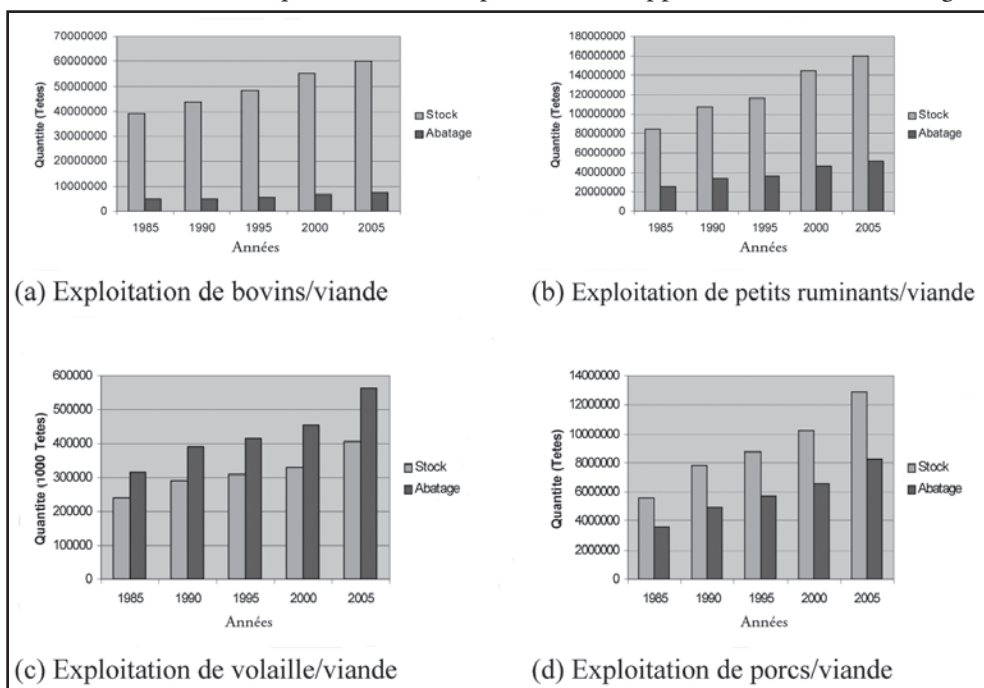


Figure 6. Evolution de l'exploitation du stock régional des ressources animales
Source : Adapté de FAOSTAT, 2005 (plusieurs années)

et des zones (ratio production sur consommation), et les niveaux de participation des productions animales dans le commerce (ratios importation ou exportation sur consommation).

Au niveau de la viande bovine, le Nigeria apparaît comme le premier consommateur devant les pays sahéliens et les pays côtiers. Mais, les pays sahéliens assurent leur auto-

Tableau 9. Flux financiers des échanges des produits animaux au Sahel et en Afrique de l'Ouest (2002)

	Importations		Exportations	
	Viande	Lait	Viande	Lait
Monde (1000 \$US)	39 241 883	12 561 239	38 119 703	12 413 548
SAO (1000 \$US)	153 707	357 402	39 395	35 022
Part SAO dans le monde (%)	0,39	2,85	0,10	0,28
Part du Sahel dans SAO (%)	14,88	19,36	10,39	3,07
Part Nigeria dans SAO (%)	11,23	52,77	0	4,16
Part Côte d'Ivoire dans SAO (%)	14,68	7,87	0,07	30,70
Part Ghana dans SAO (%)	17,04	8,32	0,37	0,84
Part Bénin dans SAO (%)	29,89	5,08	84,94	0,09
Part Sénégal dans SAO (%)	8,34	2,90	8,14	1,28
Part autres pays côtiers (%)	3,93	3,70	-3,91	59,86

Notes : SAO pays du Sahel et Afrique de l'Ouest (région d'étude).
Source : Calcul à partir des données de FAOSAT (septembre 2006)

approvisionnement, tandis que les pays côtiers et le Nigeria importent respectivement 14 % et 1 % de leur consommation. D'une façon générale, la région n'assure pas son auto-alimentation. Les mêmes tendances sont observées pour la viande de petits ruminants : les pays sahéliers sont les premiers consommateurs et s'auto-alimentent. Le Nigeria n'importe pas de viande de petits ruminants, même si les statistiques de la FAO ne font pas non plus apparaître les flux commerciaux importants d'exportation des petits ruminants sur pieds du Niger vers le Nigeria et surtout vers le Bénin. Les pays côtiers en importent 2 % de leur consommation. Globalement, la région s'auto-alimente en ce produit.

Au niveau de la viande de volaille, les pays côtiers sont les plus grands consommateurs, suivis du Nigeria et des pays sahéliers. Les niveaux d'auto-alimentation sont de 99 %, 74 % et 67 % respectivement pour le Nigeria, les pays sahéliers et les pays côtiers. Les pays côtiers importent 23 % de leur consommation contre 4 % pour les pays sahéliers. La production régionale ne couvre que 80 % de la consommation régionale. Le cas des produits laitiers reste inquiétant. En effet, le taux d'auto-alimentation de la région est de 74 % avec des disparités importantes entre les zones. La production des pays du Sahel couvre environ 84 % de leur consommation, tandis que celle des pays côtiers et du Nigeria ne couvre que 64 % et 59 % de leur consommation respective.

Les opportunités pour la dynamisation de l'offre et de la demande régionales des produits animaux ont été exprimées par les acteurs des pays visités au cours de cette étude à travers leurs visions du secteur de l'élevage régional. Ces différentes visions peuvent être synthétisées de la façon suivante :

« Une industrie d'élevage vibrante et forte fournissant des produits standardisés pour répondre aux exigences des consommateurs du 21^e siècle. »

Cette vision de synthèse contient de façon intuitive la nécessité d'une valorisation accrue des productions animales, d'une dynamisation des échanges intra régionaux, d'une amélioration de la qualité des produits, etc. en d'autres termes, le secteur élevage actuellement sous-exploité doit être transformé en une industrie pour tirer le meilleur des opportunités offertes dans la région. Tout ceci requiert le développement des ressources alimentaires, des races génétiquement performantes, la fourniture en ressources en eau et le renforcement des capacités dans le secteur. En fait, la vente d'animaux âgés actuellement pratiquée entre le Sahel et les pays côtiers — Ghana et Côte d'Ivoire, en particulier — ne produit pas de viande de bonne qualité. Les facteurs naturels comme la sécheresse et la fragilité des ressources fourragères dans le Sahel justifient cette situation.

Les maladies animales endémiques ou épidémiques constituent également l'autre contrainte au développement des productions animales. Les services aux producteurs et les services vétérinaires restent trop faibles et de qualité variable à travers la région SAO. Pourtant depuis la dévaluation du franc CFA en janvier 1994, la coopération régionale mobilise à nouveau les énergies en Afrique de l'Ouest. Mais le secteur des exportations de bétail - viande, la filière motrice des échanges régionaux en produits animaux, se caractérise toujours de nos jours par son sceau traditionnel en dépit de l'émergence de quelques sociétés modernes.

3.7 Les entraves à la fluidité des échanges et rôle des filières traditionnelles

Plusieurs entraves à la fluidité des échanges intra-régionaux du Sahel et d'Afrique de l'Ouest ont été déjà été identifiées¹. Elles sont variées et comprennent aussi bien des entraves apparentes que non apparentes. Elles ont leur origine aussi bien sur le marché de bétail et des produits animaux qu'au niveau de la ferme d'élevage.

La première entrave apparente à la fluidité des échanges des produits animaux — ceux de la filière bétail -viande notamment — est bâtie dans la faible variabilité des prix du bétail (par rapport à ceux des intrants) par le jeu de l'offre et de la demande. Depuis

¹ Le texte de cette section s'inspire partiellement de nombreux travaux sur les échanges commerciaux, particulièrement dans le bassin central. Ces travaux ont été effectués sur les questions d'intégration régionale par des structures telles que le CILSS, la CEBV, le Club du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest, le CIRES/Université d'Abidjan, l'USAID, la Coopération française et la Banque mondiale.

Tableau 10. Consommation moyenne annuelle et ratios de consommation des produits animaux

Produits Région – Zones	Consommation annuelle (Tonnes)	Ratio sur consommation		
		Production	Exportation	Importation
viande bovine				
SAO	813 496,266	0,98	0	0,04
Sahel	291 869,862	1,07	0	0,01
Côtiers	222 778,664	0,86	0	0,14
Nigeria	298 847,74	0,99	0	0,01
viande PR				
SAO	453 536,8	1	0	0
Sahel	194 825,4	1,06	0	0
Côtiers	70 964,6	0,93	0	0,02
Nigeria	187 746,8	0,97	0	0
Viande volaille				
SAO	489 860,542	0,8	0	0,1
Sahel	133 507,712	0,74	0	0,04
Côtiers	185 493,944	0,67	0	0,23
Nigeria	170 858,886	0,99	0	0
Viande porc				
SAO	229 332,112	0,98	0	0,03
Sahel	33 812,014	1,16	0	0,02
Côtiers	62 772,4	0,89	0	0,09
Nigeria	132 747,698	0,98	0	0
Lait et produits laitiers				
SAO	2 886 656,41	0,74	0,02	0,43
Sahel	1 729 241,74	0,84	0,01	0,24
Côtiers	526 099,55	0,64	0,06	0,61
Nigeria	631 315,124	0,59	0	0,79
Œufs				
SAO	532 711,056	1	0	0,01
Sahel	72 996,806	1,05	0	0,01
Côtiers	84 432,526	0,98	0	0,05
Nigeria	375 281,724	0,99	0	0

Notes : 0 signifie qu'il existe des traces d'importations et/ou d'exportation

La consommation = Production + Importation - Exportation

Source : Calculé à partir de FAOSTAT (2006)

longtemps la variation du prix des produits carnés est très fortement limitée par, d'une part, une limite supérieure donnée par le pouvoir d'achat limité des populations, et d'autre part une limite inférieure fixée par la rentabilité limitée de l'élevage et du commerce des produits animaux. En effet, les prix des produits animaux ont sur le long terme et au niveau mondial subi une érosion constante : en termes réels, de 37 % pour le lait et de 23 % à 35 % pour les viandes entre le début des années 80 et les années 90 (Renard et al., 2004). Mais cette pression semble avoir été plus forte encore sur les viandes en Afrique de l'Ouest puisqu'à Abidjan par exemple le prix moyen de la carcasse bovine en 1981 était strictement comparable en francs courants à celui de 2001 (1 200 FCFA/kg) malgré l'inflation et la dévaluation du franc CFA (Williams et al., 2004). En d'autres termes en 20 ans, le prix de la carcasse n'a pas varié alors qu'inévitablement les intrants ont varié et que la dévaluation est venue renchérir la quasi totalité des produits importés (y compris la majorité des intrants d'élevage).

Les marges des filières se sont ainsi progressivement réduites, de l'ordre de 5 % du prix final à la collecte et de 10 à 12 % sur les maillons ultérieurs dans le bassin commercial central orienté vers la Côte d'Ivoire et les pays voisins (Williams et Sycher, 2004). Les filières sont dès lors devenues très efficaces en termes de coûts puisque de la ferme à l'assiette les prix ne sont multipliés que par 1,2 à 1,9 contre environ 5 à 8 en Europe par exemple. Cette profitabilité limitée n'a pas permis aux acteurs en Afrique de l'Ouest et au Sahel d'investir dans la modernisation des filières. En outre, si dans une certaine mesure, les viandes sahéniennes sont considérées de meilleur goût par rapport aux surgelés importés, elles ne bénéficient pas systématiquement d'une prime de qualité sur les prix. La segmentation du marché n'est pas réellement de fait à Abidjan où la taille de la demande solvable disposée à concéder une telle prime de qualité n'est pas connue. Tous ces facteurs freinent l'écoulement régulier des produits animaux sur des marchés porteurs.

Des barrières politiques et non politiques affectent également la fluidité des échanges intra-régionaux du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest (Williams et al., 2004). Elles comprennent aussi bien des instruments tarifaires ou non que des instruments légaux ou non. Ce sont par exemple :

- Les nombreux barrages routiers avec la collecte de taxes illégales ou taxes « sauvages ». Ces barrages concernent aussi bien les échanges des produits animaux entre pays qu'à l'intérieur d'un même pays (voir Encadré 3) ;
- Les taxes officielles élevées sur les produits animaux comprenant les frais d'obtention des certificats d'exportation, de vaccination ou sanitaire, les frais routiers entre les pays, prélèvement pour fonds de développement de l'élevage et/ou de l'agriculture (par exemple au Niger et au Burkina Faso) et l'arbitraire dans la taxation au niveau des pays de destination (par exemple en Côte d'Ivoire) ;
- Le mauvais état des routes et les coûts élevés de transport du bétail aux marchés. Des efforts sont faits pour améliorer les voies d'accès entre pays, mais à l'intérieur d'un même pays, les routes connectant les marchés ruraux pour la collecte et les marchés terminaux pour l'exportation sont souvent en très mauvais état ;

- Le flux inadéquat des informations sur les marchés (prix, niveau d'offre et de la demande) nécessaire pour une bonne décision commerciale
- L'absence de contrat formel et obligéant de transaction entre les acteurs du marché. Des tentatives de contractualisation informelle sont en cours entre certains acteurs de pays différents (Côte d'Ivoire - Burkina Faso) pour assurer un approvisionnement régulier des villes côtières ;
- La pratique dominante du commerce du bétail sur pied qui ne prend pas en compte la possibilité de valeur ajoutée à travers la transformation en viande.

Des politiques de réforme du commerce ont été entreprises dans les pays de la zone d'étude. Elles sont souvent les résultats des recommandations tirées de différentes études d'experts mandatés par les gouvernements ou organisations régionales¹ et concernent

Encadré 3. Point de vue d'un acteur sur l'application des politiques commerciales régionales

Un interlocuteur de la Fédération des groupements interprofessionnels de la filière bétail viande au Mali (FEBEVIM) a tenu ces propos francs à la Mission (14 septembre 2006): « ...Il faut reconnaître que la demande en produits carnés dans la région est en forte croissance et que tous les pays exportateurs dont le Mali ne pourront pas dans un avenir prévisible satisfaire cette demande si rien n'est fait pour promouvoir le secteur de l'élevage dans une perspective régionale. Que faire pour valoriser et dynamiser les échanges intra-régionaux ? Il faut avant tout qu'il y ait une volonté politique soutenue de la part de nos dirigeants. Car la réalité est que nos gouvernements signent des accords sur papiers avec l'UEMOA, qui décrètent que les produits de l'élevage sont des produits du cru donc non soumis à une taxation ou toute autre forme de TVA. Cependant on continue de lever des taxes à la frontière entre le Mali et le Sénégal qui sont en contradiction avec la législation comme par exemple la taxe supplémentaire de 75 000 FCFA par camion de bétail lorsque l'agent des douanes y entre pour compter lui-même les animaux. Avant l'avènement du TEC, on pensait que la taxation allait diminuer entre le Sénégal et le Mali. En réalité, elle a augmenté même si elle passe sous le terme de « légal ». Le TEC est supposé être levé sur les produits qui entrent dans la zone UEMOA, mais nous on continue à payer d'un pays à l'autre, des droits de douane frappant même des produits du cru issus de l'intérieur de l'Union ».

la libéralisation du commerce, la facilitation du commerce, les systèmes de paiements et de change, et la facilitation de l'investissement. Dans la réalité, leur application diffère selon les pays pris individuellement et selon les espaces communautaires (UEMOA et CEDEAO). Dans l'espace UEMOA, des progrès sensibles ont été faits en matière de simplification et de réduction tarifaires, mais il subsiste encore des barrières non tarifaires. Au niveau de la CEDEAO, des efforts sont en cours pour harmoniser les instruments des politiques commerciales sur la base des expériences de l'UEMOA. La volonté politique de rendre fluides les échanges intra-régionaux est omniprésente dans les rencontres des décideurs politiques de la région, mais la réalité sur le terrain se traduit parfois par les actes contraires.

¹ Sur le plan institutionnel plusieurs actions ont été identifiées et recommandées (CEDEAO, 1998 ; William et al. 2004 ; Bouna Niang et Vindriet, 2005, Boisseau, 2005 ; Fairve Dupaigne et al., 2006) :

Les investigations sur le terrain ont permis à la Mission de recenser d'autres types de contraintes à la fluidité des échanges commerciaux intra-régionaux :

- La diversité linguistique peut être un obstacle à deux niveaux : au moment des échanges commerciaux à la frontière entre deux pays, et ensuite au cours des mouvements des troupeaux en transhumance comme à la frontière entre le Burkina et le Ghana¹. Ceci est rendu encore plus difficile par le faible niveau d'instruction de la majorité des acteurs du commerce intra régional.
- La diversité monétaire : les échanges commerciaux entre les pays de la zone franc et ceux hors de cette zone nécessitent deux opérations de transaction (produits animaux et leur contrepartie monétaire qui est ensuite échangée contre la monnaie du pays d'origine du vendeur de bétail). Les problèmes posés sont de deux ordres. D'abord, les acteurs sont en majorité analphabètes et ne possèdent pas toute la maîtrise des taux de change. Ensuite, les taux de change dans les pays importateurs concernés (Ghana et Nigeria) sont fluctuants si bien que même avec une maîtrise des taux de change, les risques de pertes de change sont parfois importants ; le vendeur étant obligé de changer immédiatement pour retourner dans son pays.

L'analyse des échanges dans la région de l'étude indique un degré d'ouverture disparate à cause des barrières évoquées, ci-dessus, et certainement pour d'autres causes non formellement identifiées.

Globalement, les flux des produits animaux restent encore dominés par les filières traditionnelles. Il s'agit surtout de la filière bétail – viande qui inclut les bovins et les petits ruminants, la volaille, et dans une moindre mesure les porcs. Ces produits sont généralement échangés vivants et abattus dans les pays importateurs. Si ces filières ont survécu aux différents obstacles, c'est justement parce que les acteurs ont une certaine expertise en la matière. Aujourd'hui, le bétail sur pied est devenu le premier produit d'exportation du Sahel vers la côte. Il est servi par des réseaux de commerçants à travers une organisation traditionnelle complexe dans laquelle les fonctions commerciales sont réparties entre plusieurs acteurs complémentaires : commerçants, associés, garants, convoyeurs, courtiers, transitaires. L'échec des projets de modernisation de la filière, et en particulier les difficultés du moment pour l'exportation de la viande carcasse à partir des abattoirs (Burkina Faso, Niger) contraste avec l'efficacité des filières d'exportation de bovins sur pieds². Mais, à terme, ces filières devraient faire face à plusieurs autres problèmes :

¹ La Mission (septembre 2006) a noté cet obstacle à deux niveaux : au moment des échanges commerciaux à la frontière entre le Burkina Faso et le Ghana : « On paye pour passer car on ne comprend pas l'une ou l'autre langue, même si on a des papiers en règle ». Ceci concerne aussi bien les opérateurs directs des échanges commerciaux que les acteurs indirects (fonctionnaires en charge des frontières). Ensuite au cours des mouvements des troupeaux en transhumance : les pasteurs Peuls Burkinabé ne parlent ni le français ni la langue locale du Ghana, et l'incompréhension peut déboucher sur un conflit violent.

² Il y a lieu d'observer qu'au Niger, il a existé une filière mixte où la pratique du commerce du bétail sur pied est combinée à la modernisation pour l'exportation de la viande carcasse. L'exemple de la SONERAN devra être émulé dans les plans futurs de réorganisation de la filière bétail – viande en vue de l'exportation.

- l'insuffisance et/ou la vétusté des infrastructures de transformation des productions animales. La plupart des pays concernés ne disposent pas suffisamment d'abattoirs et quand ils existent leur état est plutôt mauvais. Conséquence, les abatages journaliers sont insuffisants pour satisfaire une demande croissante dans les villes des pays côtiers, alors que les animaux vivants sur les marchés de bétail s'accumulent. Ceci crée des excédents virtuels d'offre d'animaux vivants et entraîne une baisse des prix du bétail. Ceci a été particulièrement rapporté à la Mission avec insistance en Côte d'Ivoire et au Ghana.
- Les normes et standards des produits animaux. Les filières traditionnelles sont basées sur les échanges d'animaux vivants dont les normes semblent difficiles à élaborer et à faire appliquer. Pourtant, les échanges internationaux des produits agro-alimentaires sont de plus en plus soumis à des normes et standards. Les filières traditionnelles devront donc faire face à ces exigences si les pays du SAO veulent prendre une part active dans les échanges internationaux des produits alimentaires en tant qu'exportateurs.

4. Les défis du secteur élevage pour une meilleure insertion des produits animaux dans le marché régional et mondial

4.1 La filière bétail - viande : les conditions pour une relance économique durable

L'enjeu à l'avenir pour les pays du SAO résidera dans la place que la filière bétail – viande pourra tenir dans la satisfaction des niveaux de consommation carnée et protéique des populations vis-à-vis de la concurrence des produits importés ou des produits d'élevage issus des animaux à cycle court, sachant que l'élevage bovin constitue l'un des piliers économiques des pays sahéliens. La structure de la demande évolue de façon marquée dans les zones urbaines avec un report notamment vers les produits avicoles et porcins, produits localement ou importés et la croissance de la consommation des produits halieutiques. Elle est aussi différente qu'il s'agisse des pays sahéliens ou côtiers. Ainsi par exemple, la consommation des viandes bovines et de petits ruminants serait de l'ordre de 10-12 kg/habitant/an au Niger et Tchad alors qu'elle est de l'ordre de 4 kg/habitant/an au Nigeria et en Côte d'Ivoire¹. A l'exception des pays côtiers, le taux moyen de croissance des productions de viandes entre 1990 – 2000 est de l'ordre de 3 % par an (FAO, 2005).

Au niveau de la production, essentiellement organisée dans les zones sahéliennes, la principale contrainte réside dans la rigidité des systèmes d'élevage et sa difficile capacité à s'adapter à la croissance de la demande. Les éleveurs pastoraux sont engagés dans des stratégies à court et moyen terme, qui visent principalement à assurer la subsistance dans un environnement difficile ; ce qui fait qu'ils n'ont pas pour objectif principal la

¹ Les estimations récentes portent la consommation totale de viande (de ruminants et viandes blanches) à 7,2 kg/habitant/an pour la Côte d'Ivoire et 5,6 kg/habitant/an pour le Nigeria (voir Etude diagnostique sur l'intégration commerciale (EDIC/Burkina Faso) préparée par la Banque mondiale, 2006.

commercialisation de la viande qu'ils organisent par à coup, au gré des besoins pour un revenu monétaire. Pourtant la viande bovine, ovine et caprine est consommée partout dans les pays du SAO, et le commerce séculaire et intense de bétail entre les pays sahéliens et les côtiers reflète des complémentarités évidentes en termes d'offre et de demande.

La rentabilité économique de ces systèmes de production impliquera d'abord une meilleure organisation de la production qui prendra source dans l'adhésion des producteurs sahéliens à un projet de sa modernisation. Cette adhésion nécessite donc la vulgarisation de paquets technologiques appropriés, en vue d'induire les critères souhaitables de modernisation de la production qui soit à la fois rentable et sécurisante pour les producteurs. Mais la connexion au reste de l'économie régionale exige nécessairement une adaptation de la production de ruminants aux conditions du marché : un approvisionnement régulier des bassins de consommation (Côte d'Ivoire, Ghana ; Nigeria et Cameroun ; Sénégal et Guinée sur la façade atlantique), avec des animaux répondant à la diversité de la demande.

Au niveau de la commercialisation, il faut avant tout tirer profit des avantages comparatifs des groupes de pays du SAO et mettre en place des politiques commerciales axées essentiellement sur une meilleure organisation des marchés des produits de la filière en vue d'intensifier les flux commerciaux des animaux sur pieds et de la viande, jusqu'à concurrence des souhaits de vente des producteurs sahéliens et de dégager plus de disponibilité pour l'exportation vers les pays côtiers. On visera donc une stratégie de déstockage régulier du bétail produit au Sahel au-delà des périodes de crise alimentaire créées par les vagues successives de sécheresse ou en réponse à une conjoncture économique favorable comme les retombées de la dévaluation du FCFA dans les pays de l'UEMOA. Au demeurant c'est la compétitivité des produits qu'il faut améliorer par une compression des coûts de distribution et la diminution très sensible des coûts de transaction par une plus grande efficacité de la fiscalité.

4.2 Echanges régionaux de la filière avicole

La mise en place des grandes structures de production dans les pays côtiers, notamment en Côte d'Ivoire et au Sénégal, est la manifestation logique des avantages comparatifs évoqués, ci-dessus, et du sens de la complémentarité entre zones du SAO qu'il faut développer. Les espèces à cycle court, surtout la volaille, valorisent mieux la transformation des produits agricoles importés ou produits localement tels que les céréales et les tourteaux protéiques¹.

¹ On estime que la production d'un kg de viande exige 3 unités fourragères (UF) pour le poulet, 6 UF pour la dinde, 4 UF pour le porc et 20 UF pour les ruminants d'embouche, selon une « Etude sur la compétitivité des productions animales en Afrique Subsaharienne et à Madagascar », CIRAD/EMVT/Secrétariat d'État à la Coopération, 1997, France, citée par Renard et al., 2004.

Les échanges régionaux dans ces filières sont restés très minimes, malgré un potentiel d'échange assez large pour le poulet industriel. Dans la plupart des pays du SAO, les filières avicoles sont en crise face à la concurrence des importations venant de l'Europe, mais aussi des États-Unis, du Brésil et des pays asiatiques¹. C'est à la faveur de la mise en place du TEC de l'UEMOA en 2000 (qui sera probablement étendu à l'ensemble des États membres de la CEDEAO) que débute la précarisation des filières modernes avicole dans la région. Au Sénégal, par exemple, la mise en application du TEC en 2001, en divisant les droits de douane par 3, a induit la réduction de l'activité avicole de l'ordre de 50 % (Faivre Dupaigne et al., 2006). Néanmoins, la Côte d'Ivoire applique encore des montants compensatoires de 1000 FCFA par poulet, mais cette barrière supplémentaire ne permet pas de protéger totalement la production nationale.

A la différence des viandes bovines, il est difficile de desserrer la concurrence des pays qui exportent les produits de la volaille vers le SAO car leurs coûts de production sont toujours plus faibles, et la production de volailles et donc de sous-produits ne cesse d'augmenter². L'évolution des habitudes de consommation en Europe s'est traduite par une offre croissante des sous-produits de découpe, peu valorisés sur le marché interne et donc exportés à bas prix vers les pays à faible pouvoir d'achat. Les découpes de poulet ne concurrencent pas que la viande de volaille locale (production traditionnelle et industrielle), mais aussi la viande de bœuf et de petits ruminants dans l'assiette du consommateur, par un phénomène de substitution à cause du prix.

La plupart des pays du SAO, et en particulier ceux de l'UEMOA, ont des intérêts communs et non contradictoires pour le développement des filières avicoles modernes. Elles ne concurrencent pas les filières traditionnelles du poulet « bicyclette » dont les qualités organoleptiques sont prisées par les populations locales, même si les prix sont supérieurs au prix du poulet industriel. Les organisations professionnelles de l'espace UEMOA ont d'ailleurs déjà obtenu de l'Union une meilleure catégorisation des intrants et produits destinés à l'aviculture moderne. Pour l'ensemble des filières avicoles, il convient de ne pas négliger les aspects informationnels sur (1) le contrôle sanitaire et la lutte contre les épizooties — grippe aviaire oblige — et (2) sur les mécanismes performants et des systèmes d'information sur les prix « futurs », la formation des acteurs et des consommateurs.

¹ Le risque de concurrence vient davantage des ailes de volailles américaines (sous-produits de la commercialisation des cuisses sur leur marché domestique, et donc produits à coût marginal pour eux-mêmes sinon subventionnés) et des volailles asiatiques (à faibles coûts par compression des coûts).

² Au Sénégal, les statistiques de la Direction de l'Élevage (DIREL, 2004) pour la filière avicole sont plus édifiantes : en aviculture moderne, la production locale est de 3,9 millions de poussins ponte et 1,3 million de poussins chair en 2004, ce qui représente en moyenne 13 % d'augmentation par rapport à 2003. Par contre les importations de poussins (144 606 ponte et 73 236 chair) représentent déjà une hausse de 85 % par rapport à 2003. Les importations massives de poulets congelés (5 830 tonnes en 2004) indiquent une progression de 80 % par rapport à 2003, précarisant des filières locales déjà en difficulté depuis la mise en œuvre du TEC de l'UEMOA.

Vu leur vulnérabilité, une attention particulière devra être accordée aux filières avicoles dans la mise en œuvre des mesures zoosanitaires et de biosécurité dans les échanges transfrontaliers des produits animaux de l'espace UEMOA et CEDEAO pour une relance durable qui assurera la dynamisation des échanges dans la région.

4.3 La conformité aux normes sanitaires et phytosanitaires internationales (SPS) : avantages et coûts

Comme indiqué plus haut et pour des raisons encore complexes et variées, l'Afrique participe très peu au commerce international de produits animaux. Les exportations de viande et de produits laitiers du continent ne comptent que pour 0,7 % et 1,2 % de la production respectivement (Tambi, 2005). Pour exporter sur le marché international, il y a des exigences en matière de prévention et de contrôle zoo sanitaire et biosécuritaire dont les références connues sont contenues dans des textes déjà entrées en vigueur tels que le Codex Alimentarius, les prescriptions de l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE), les indications de l'accord Obstacles techniques au commerce (OTC) de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) et l'Accord sur l'application des mesures sanitaires et phytosanitaires (SPS) de l'OMC. Parmi de nombreux obstacles à l'accroissement des échanges avec le reste du monde, le plus contraignant reste le besoin de se conformer aux normes SPS mises en place par l'OIE garante des normes de l'OMC en vue d'assurer la sécurité sanitaire des aliments pour la protection de la santé humaine et animale (voir Encadré 4).

L'Accord SPS stipule que tout pays doit fonder ses mesures SPS sur des bases scientifiques, établies sur une appréciation objective du risque encouru. Les mesures adoptées doivent viser à assurer le niveau de protection choisi par le pays en question. L'Accord enjoint les pays membres à prendre en compte les mesures SPS internationales avant de fixer les leurs ; et à accepter les mesures SPS de leurs partenaires commerciaux comme équivalents aux leurs, dans la mesure où ils démontrent objectivement que leur application permet l'atteinte de leur niveau de protection.

En Afrique subsaharienne (ASS), seuls le Botswana et la Namibie exportent vers l'Union européenne. Eu égard à ces mesures sanitaires, les produits animaux des pays du SAO en particulier ne peuvent pas à l'état actuel être mis sur le marché mondial, malgré leur compétitivité sur les prix. En plus des règles de l'OIE, les pays développés — États-Unis, Union européenne et Japon, par exemple — ont introduit des législations encore plus contraignantes, y compris celles relatives à la traçabilité de produits. Bien souvent les ressources nécessaires font défaut aux pays africains pour former le personnel et investir dans les infrastructures et équipements nouveaux permettant de se conformer aux normes SPS. Ceci aggrave les difficultés d'accès aux marchés internationaux plus rémunérateurs ou même de garder leurs parts de marché dans le volume des échanges courants. Au cours de la période 1999-2003, la production de la viande sur le continent s'est accrue de 1,58 %. En revanche, les exportations ont seulement augmenté de

Encadré 4. A propos des normes SPS

Ces normes sont contenues dans le « Terrestrial Animal Code » de l'OIE et comprennent des recommandations dont le but est de prévenir l'introduction de germes qui peuvent causer des infections chez les animaux ou chez les hommes dans le pays importateur à travers le commerce des animaux sur pieds, de produits animaux ou du matériel génétique. Les mesures SPS s'appliquent de manière identique aux productions nationales et aux importations, et s'intéressent à tous les textes juridiques, prescriptions ou procédures pertinentes aux spécifications des produits :

- *procédés et méthodes de production,*
- *procédures d'essais, de limites maximales de résidus,*
- *certificats de conformité, d'inspections,*
- *exigences de mise en quarantaine,*
- *déclaration des zones exemptes de certaines maladies ou d'interdiction d'importations.*

Les renseignements et considérations ci-après concernent les produits animaux d'intérêt pour l'Afrique de l'Ouest.

- *Quatre maladies animales en Afrique subsaharienne ont une importance économique particulière pour le commerce international : la Fièvre aphteuse (FMD), la Peste bovine (RP), la Péripneumonie bovine contagieuse (CBPP), la Fièvre de la Vallée du Rift (RVF) et la Peste porcine (ASF). L'OIE prescrit un nombre de tests pour le diagnostic (tests requis et tests alternatifs) à réaliser selon les procédures du « Terrestrial Code » afin d'éviter des conflits d'interprétation entre les pays exportateurs et importateurs des produits animaux.*
- *Principes d'identification et de traçabilité des animaux et produits d'origine animale établis selon les normes OIE par les autorités compétentes qui rédigent un cadre légal avec objectifs convenus, choix de techniques appropriées pour l'identification du produit et son enregistrement, obligations des parties contractuelles, accessibilité et échange efficace d'information.*
- *Principes et instructions à suivre pour l'inspection et le contrôle (Codex Alimentarius) des pratiques hygiéniques pour la viande (article 3.10.1.3 à 3.10.1.9) sont mis à la disposition des services vétérinaires et autorités compétentes de tous les pays membres pour gérer les risques, établir les normes, concevoir les programmes d'inspection et de contrôle et la certification des procédures et dissémination des informations appropriées à tous les échelons de la chaîne de production de viande.*

0,65 % pendant que les importations augmentaient de 12,83 %. La production laitière a augmenté de 2,61 % alors que les exportations ont baissé de 4,14 %.

L'UEMOA encourage la conformité progressive aux normes SPS internationales sur le moyen et le long terme en vue d'augmenter le flux des produits animaux dans les marchés

intra-régionaux et de créer les opportunités pour aborder le commerce international¹. Entre-temps, l'Union commence à faire face aux exigences de la mondialisation avec le développement de la pêche industrielle. Des études sont actuellement commanditées pour évaluer les conditions de la conformité aux normes SPS et les mesures de sécurité alimentaire à l'échelle de la région.

La création de zones exemptes de maladies, dites « *disease free* », pour l'exportation hors région fait partie des allègements aux normes internationales par l'application du principe d'Equivalence « SPS Equivalents » que l'OIE encourage (voir Encadré 5). En Afrique de l'Ouest, ces mesures restent encore à l'état de projet² et paraissent peu prometteuses compte tenu des systèmes d'élevage mobiles et des difficultés de contrôle (Renard J.F et al, 2005). On envisagerait même la création des compartiments indemnes de maladies à l'intérieur d'un pays pour les besoins de l'exportation. Cependant il faudra accepter et payer les services de contrôle en provenance des pays importateurs pour avaliser la qualité sanitaire des produits animaux avant leur exportation.

La production et les échanges en produits animaux ne sont envisageables que dans un environnement sanitaire sain. En Afrique de l'Ouest, d'importants efforts ont été accomplis dans le domaine de la santé animale et du renforcement des services vétérinaires nationaux grâce à l'appui du Programme panafricain de lutte contre les épizooties (PACE). Pratiquement tous les États de l'Afrique de l'Ouest ont mis en place de bons cordons sanitaires avec des dispositifs de surveillance active aux postes frontaliers assez efficaces et bien opérationnels. Ceci a permis de réduire l'incidence de certaines maladies, tout au moins la peste bovine dont la majorité des 30 pays membres est aujourd'hui considérée comme indemne. En revanche, des efforts restent à faire dans les domaines des autres maladies contraignantes que sont la péripneumonie contagieuse bovine (PPCB), la fièvre aphteuse, la peste des petits ruminants (PPR). En attendant que ces conditions soient remplies, l'environnement sanitaire ouest-africain étant similaire, des exportations doivent continuer de se faire en direction des pays côtiers. Il faut alors conjuguer les efforts afin que les exportations se poursuivent dans les intérêts bien

¹ La Conférence des ministres de l'Élevage ou en charge des ressources animales tenue à Abidjan du 20-22 septembre 2006 sur les mesures zoosanitaires et de biosécurité dans les échanges transfrontaliers du bétail a formulé des résolutions pertinentes pour l'UEMOA, les États membres et la Confédération des fédérations nationales du bétail et de la viande (CFNBV). Les domaines traités concernent les pays de l'UEMOA: la nécessité de disposer des services de contrôle vétérinaire renforcés ; les difficultés éprouvées à promouvoir les échanges intra-régionaux et à accéder aux marchés internationaux à cause, notamment, des difficultés d'application des normes internationales ; l'insuffisance d'organisations professionnelles de la filière bien structurées et des moyens mis en œuvre pour leur financement ; les difficultés de financement des activités des structures de contrôle vétérinaire en vue de leur pérennité ; l'insuffisance de diffusion et d'application des textes législatifs et réglementaires ; le rôle majeur de l'UEMOA dans la coordination des politiques de développement de l'élevage, de prévention et de surveillance zoo sanitaire ; et prenant en compte l'existence des règlements.

² Pour l'Afrique de l'Ouest, une étude de l'UA-IBAR a proposé la création d'une zone d'exportation (indemne de maladies) pour les bovins sur pied au Burkina Faso, au Mali et au Tchad ; et une zone d'exportation pour les petits ruminants au Niger, Mali, Burkina Faso et en Mauritanie (Tambi, 2005).

entendu des producteurs, des commerçants, des transformateurs, des revendeurs et des consommateurs. Cependant avec les crises sanitaires qui ont secoué le monde agricole et agroalimentaire des pays développés, la sécurité sanitaire des aliments est devenue un enjeu majeur pour les populations des pays développés (Le Bigo C. et Ribbier, 2004). Face à cette situation, les réglementations ont alors fleuri, engendrant de ce fait des barrières commerciales plus ou moins justifiées.

Encadré 5. Principe et applicabilité de la notion d'Equivalence SPS

L'accord de l'OMC sur les SPS reconnaît le principe de l'Equivalence dans son Article 4 qui stipule que : les pays membres doivent accepter les mesures sanitaires et phytosanitaires d'autres pays membres comme équivalentes aux normes SPS (internationales) même si ces mesures sont différentes de leurs propres normes ou encore des normes qu'utilisent d'autres pays membres dans le commerce du même produit, à condition que le pays exportateur puisse prouver que ses mesures permettent d'assurer le même niveau de protection sanitaire et phytosanitaire que celui du pays d'importation.

La notion d'Equivalence SPS implique que la conformité à ces normes « adaptées » serait moins coûteuse dans la mise en œuvre par rapport aux mesures conventionnelles internationales, tout en aboutissant aux mêmes résultats en ce qui concerne les objectifs des normes SPS des pays importateurs. Certaines de ces mesures sont les suivantes :

- *Commerce de produits animaux au lieu des animaux sur pieds.*
- *Délimitation des zones et des compartiments comme alternatives à la vaccination ou à l'acquisition du statut de zone exempte de maladies.*
- *Création d'agences de certification (établissement de laisser-aller) en l'absence des « autorités compétentes ».*
- *Mise en œuvre et harmonisation des normes SPS au niveau régional pour faciliter le commerce intra et interrégional en produits animaux et bétail sur pied.*

Dans le débat actuel sur l'équivalence, l'accent est mis de plus en plus sur la « reconnaissance d'équivalence » plutôt que sur la conclusion d'accords formels d'équivalence.

Le cas de la grippe aviaire

La présence du virus H5N1 de la grippe aviaire dans bon nombre de pays africains dont 5 dans la région SAO (Burkina Faso, Nigeria, Cameroun, Niger, et Cote d'Ivoire) requiert la mise en place immédiate d'actions pour contenir l'épidémie comme cela a pu être fait avec le concours de la communauté internationale. Mais l'erreur serait de relâcher les mesures de prévention par l'absence d'un système de détection précoce de la grippe aviaire, le manque de capacités de diagnostic ou de moyens adéquats pour expédier les échantillons de souches isolées vers des laboratoires spécialisés. La grippe aviaire a un impact économique et social considérable dans les pays affectés et peut évoluer potentiellement vers une forme de pandémie humaine globale (voir Encadré 6). La CEDEAO est en train d'élaborer un plan stratégique avec l'appui de la BAD et de l'USAID. Ce plan sera assorti d'un fonds d'urgence régional pour la prévention et la riposte contre la grippe aviaire en Afrique de l'Ouest (CEDEAO, 2006).

L'éradication de la grippe aviaire requiert que les pays affectés se dotent de services vétérinaires, de systèmes d'approvisionnement et d'information performants. L'expérience récente a montré que le virus pouvait se propager très rapidement quand ces mesures sont prises en retard et que les actions de contrôle ne suivent pas immédiatement. Bien que le mode de propagation par les oiseaux migrateurs soit le plus probable, cette théorie peut porter des menaces sérieuses à la survie des systèmes de production de basse-cour, donc la fin d'un système d'élevage traditionnel qui pourvoit de la nourriture à une large section des populations rurales africaines.

Encadré 6. Impacts socio-économiques de la grippe aviaire au Burkina Faso (CEDEAO/MRA/MAHRH, décembre 2006)

L'apparition de cas avéré de grippe aviaire en Afrique courant janvier 2006 a engendré de profondes modifications dans la filière avicole au Burkina Faso depuis mars 2006 date de déclaration officielle de la présence de la maladie dans le pays. Afin de disposer de plus d'informations sur la filière et les impacts socio-économiques de la maladie sur les acteurs, le CILSS avec l'État Burkinabè ont initié une étude dont les objectifs étaient de cerner la place du secteur avicole dans l'économie nationale, son rôle traditionnel dans l'amélioration des conditions socio-économiques des acteurs de la filière en termes de revenus, d'emploi, de la sécurité alimentaire afin d'analyser à tous les niveaux les impacts socio-économiques de la grippe aviaire au Burkina.

Le Cheptel avicole au Burkina Faso qui compte plus de 33 millions de têtes toutes espèces confondues est basé sur le système d'élevage traditionnel avec la production du poulet de chair dit « bicyclette » et destiné à plus de 60 % de la consommation locale. À côté de ce type existe le système intensif commercial avec 250 000 volailles pour la production d'œufs destinés à la consommation locale. La psychose née de l'apparition de la maladie a entraîné un arrêt brutal de la consommation dans les grands centres urbains du pays ayant eu pour conséquence une rupture brutale de la chaîne d'approvisionnement. Chez les distributeurs de volaille des pertes importantes de revenus dues à la mévente de la volaille et la chute des prix ont été enregistrées. L'impact de la maladie a eu des conséquences multiples allant du désœuvrement à la perte du capital total investi en passant par l'abandon pur et simple de l'activité. Pour les opérateurs dans la transformation (grilleurs, rôtisseurs), les ventes ont chuté de 86 % en moyenne, correspondant à un manque à gagner de 63 000 FCFA par jour et par transformateur. Chez les producteurs ruraux, on a noté jusqu'à 75 % de baisse des revenus procurés par l'aviculture. Pour les producteurs périurbains pratiquant le système semi-intensif, les pertes sont continues eu égard à la difficulté de renouveler le cheptel ainsi que le vieillissement des pondeuses entraînant une baisse du taux de ponte et des difficultés pour la réforme. Pour les poissonniers et bouchers, on a relevé une reconversion et un transfert vers la consommation de viande rouge et de poisson avec des conséquences variables selon le type d'acteurs.

Au total, les pays africains potentiellement exportateurs de produits animaux sur le marché international ont besoin des informations et des études coût - bénéfice qui peuvent renseigner sur l'opportunité ou le manque d'intérêt à se conformer aux normes SPS. En attendant, chaque pays du SAO devra :

- Intensifier le contrôle, l'épidémiologie-surveillance et l'éradication des maladies animales contraignantes pour rassurer les importateurs de produits animaux ouest-

africains que ceux-ci sont indemnes de maladies, infections, et déchets chimiques résiduels et qu'en conséquence leur sécurité sanitaire est garantie.

- Renforcer les capacités institutionnelles en termes de politiques adéquates de soutien, des législations sur l'utilisation des médicaments et produits vétérinaires et des systèmes fiables d'accréditation et de certification des produits animaux destinés aux marchés.
- Mettre au point des outils et systèmes de diagnostic qui permettent de différencier un animal vacciné d'un animal infecté.
- Participer activement aux concertations et forums internationaux pour la formulation des mesures SPS..

ENJEUX ECONOMIQUES, SOCIAUX ET ENVIRONNEMENTAUX LIES AU PASTORALISME

1. Définitions et importance du pastoralisme transhumant

Plusieurs auteurs dont Lhoste et al.,(1993) ont donné une définition de la transhumance qui peut être résumée comme suit : « la transhumance est un système de production animale caractérisé par des mouvements saisonniers de caractère cyclique, d'amplitude variable. Ces mouvements s'effectuent entre des zones écologiques complémentaires, sous la garde de quelques personnes, la plus grande partie du groupe restant sédentaire». Les troupeaux transhumants partent généralement d'environnements en déséquilibre, difficiles et changeants tels que les zones sahéliennes. Dans ce contexte, la transhumance peut être considérée comme une forme d'adaptation à ces environnements et de valorisation des complémentarités écologiques entre zones sahéliennes et régions

soudaniennes. En définitive, il s'agit d'un système d'élevage fondé sur une stratégie de gestion opportuniste des ressources pastorales, écologiquement viable, qui a permis à des communautés de pasteurs, les peuls, les touaregs et les maures notamment, de survivre aux grandes crises éco-climatiques qui secouent périodiquement les pays sahéliens.

Au Sahel et en Afrique de l'Ouest (SAO), le pastoralisme constitue le système d'élevage dominant des ruminants domestiques (bovins, ovins, caprins, camelins). Dans les pays sahéliens tels que le Niger, le Mali, le Burkina Faso, le Tchad et la Mauritanie, on estime à 70-90 % le cheptel bovin conduit selon ce système d'élevage. La transhumance transfrontalière constitue donc le trait dominant du pastoralisme dans la région. Il n'existe pas de statistiques fiables permettant de quantifier les flux d'animaux concernés. Toutefois, les estimations faites par les différentes organisations professionnelles d'éleveurs au cours des consultations de la Mission d'experts font état de plus de deux millions de bovins qui sont conduits en transhumance au Bénin, au Nigeria, au Tchad, au Mali et au Burkina Faso annuellement. La région du Liptako-Gourma (372 000 km²), une agence intergouvernementale (Burkina Faso, Mali et Niger) pour le développement rural, compte plus de 50 % des troupeaux des 3 pays sous le système pastoral. On estime que l'évolution tendancielle des proportions de troupeaux en transhumance pour les 20-30 années serait presque exponentielle. C'est une zone de repli où les flux sont en hausse forcément en saison sèche¹. En Mauritanie, le flux d'animaux transhumants en direction du Sénégal et du Mali est estimé à plus d'un million de têtes, soit 5 à 10 % du cheptel mauritanien (IRIN Afrique, 2006). Considérée par les éleveurs sahéliens comme une opportunité pour améliorer la productivité du cheptel, voire sauver des animaux d'une mort certaine, elle n'est pas, comme le disait un éleveur, liée au goût prononcé des pasteurs pour les déplacements, mais plutôt imposée par les conditions de la nature. Pourtant la transhumance transfrontalière est perçue par les populations des pays d'accueil comme un fléau à éradiquer² (photo en quatrième de couverture).

L'élevage pastoral a toujours joué un rôle important dans le commerce régional du bétail et des produits animaux. Sa contribution a progressivement varié depuis les années 1990 suite à la conjugaison de plusieurs facteurs parmi lesquels, on peut citer les crises écologiques consécutives aux sécheresses récurrentes au Sahel, la peste bovine, les conflits armés, la dévaluation du franc CFA, etc. Ces facteurs ont affecté la production et la productivité des troupeaux avec un impact négatif sur la disponibilité régionale en bétail et produits animaux. Dans la perspective du renforcement du commerce régional, l'élevage pastoral devra encore jouer un rôle très important en tant que principal pourvoyeur des produits animaux, notamment la viande (voir chapitre 2, paragraphe

¹ Communication verbale faite à la Mission par l'Autorité du Liptako-Gourma (AGL), Ouagadougou, le 7 septembre 2006.

² La Mission a recueilli des propos dans ce sens de la part de plusieurs interlocuteurs dans les zones d'accueil des troupeaux : «Aujourd'hui les pasteurs transhumants ne suivent plus le même trajet ; les zones de passage définies, les couloirs de transhumance entre les champs ne sont plus respectés, ce qui est source de conflits.»

1.1). Il est donc nécessaire de faire une analyse précise du devenir de ce système en vue d'en identifier des actions de valorisation. Le préalable à une meilleure valorisation du pastoralisme reste cependant un cadre politique adapté.

2. Les mouvements de transhumance transfrontalière

La carte 3 présente la carte des grands axes de transhumance transfrontalière en Afrique de l'Ouest et du Centre. Elle a été élaborée à partir (i) des investigations de terrain faites au Bénin, Burkina Faso, Niger et Nigeria, (ii) de l'étude sur l'état des lieux de la transhumance transfrontalière dans la région du parc W (Bénin, Burkina Faso et Niger), (iii) des travaux de la « Task Force » de la CEDEAO sur la transhumance transfrontalière, et (iv) d'autres sources documentaires via Internet. Deux types d'axes sont rencontrés : les axes nord-sud, les plus nombreux, indiquent les mouvements de transhumance de saison sèche dans les zones de départ ; les axes sud-nord, moins nombreux, matérialisent les mouvements de transhumance de saison humide. L'observation générale qu'on peut faire est que la grande majorité des pays de l'Afrique de l'Ouest et du Centre sont concernés par la transhumance transfrontalière soit en tant que pays de départ, soit en tant que pays d'accueil ou de transit. Le pastoralisme transhumant constitue donc un phénomène régional et sa prise en compte dans le PAU et l'ECOWAP est tout à fait justifiée.

3. Cadre politique et réglementaire du pastoralisme

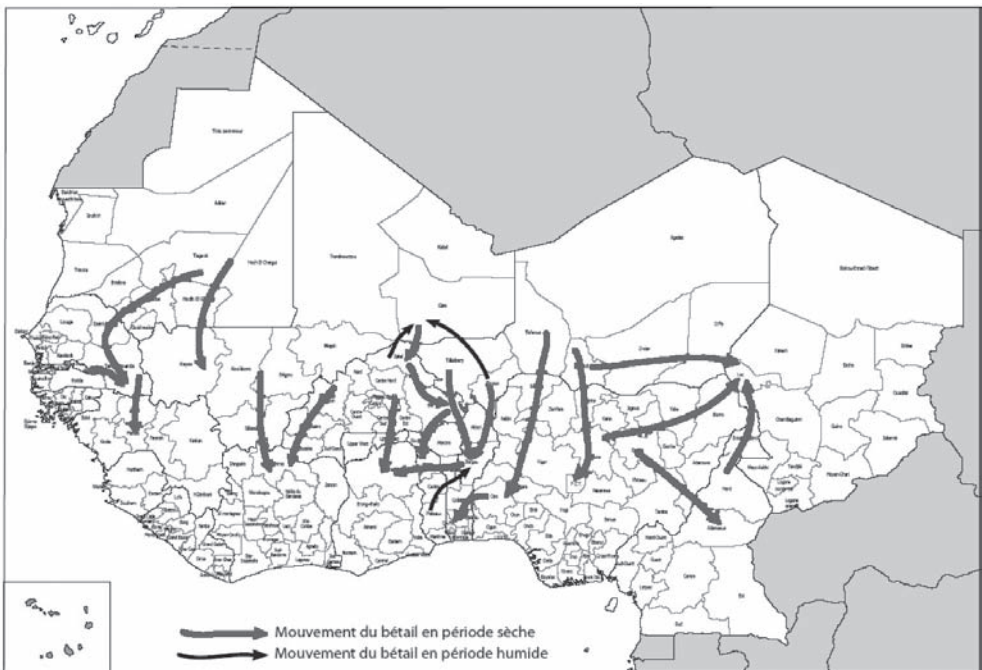
3.1 Les politiques agricoles régionales (PAU et ECOWAP) et le pastoralisme transhumant

Les documents de politique agricole régionale élaborés par l'UEMOA (PAU-politique agricole de l'Union) et la CEDEAO (ECOWAP-politique agricole commune de la CEDEAO) mettent l'accent sur la transhumance transfrontalière comme moyen de valorisation efficiente des ressources naturelles et des complémentarités agro-écologiques entre les pays sahéliens et les pays côtiers. Du fait de la croissance démographique (humaine et animale) et de la dégradation climatique ayant entraîné la réduction drastique des zones de parcours, les mouvements de transhumance sont en position de générer des problèmes et conflits. Les interventions visent à créer les conditions d'un exercice paisible de la transhumance transfrontalière dans l'intérêt bien compris des États membres. A cet effet, le Plan d'action régional 2006-2010 pour la mise en œuvre de l'ECOWAP et du PDDAA/NEPAD en Afrique de l'Ouest a prévu la mise en œuvre d'un programme de gestion durable des ressources pastorales et de contrôle de la transhumance. Ce programme est bâti autour de quatre grandes actions, à savoir :

- i. la formation et l'information des pasteurs et des autres acteurs concernés ;
- ii. le développement des aménagements transfrontaliers et le contrôle des transhumances ;
- iii. l'aménagement des zones de parcours et l'appui à la définition des règles d'usage des ressources communes (parcours) au niveau local ;

- iv. l'harmonisation des dispositions réglementaires et le développement des services sanitaires.

Des discussions que la Mission a eues sur le terrain avec les acteurs concernés par le pastoralisme transhumant, il ressort que les instances régionales n'appuient pas effectivement les États dans le sens de la gestion de la transhumance. En effet, diverses études régionales sur la transhumance ont mis en évidence les contraintes, les potentialités et les actions à entreprendre. En 2004, dans le cadre de la gestion de la transhumance transfrontalière dans la région du parc W, les pays concernés (Bénin, Burkina Faso et Niger) ont sollicité l'appui de l'UEMOA pour le financement d'une étude approfondie sur la transhumance et d'actions urgentes visant à supprimer l'exploitation pastorale illégale du parc régional W par les transhumants. En 2002, au terme de l'évaluation de la mise en œuvre de la Décision de la CEDEAO relative à la transhumance transfrontalière entre les États membres, des doléances fortes ont été exprimées pour l'appui financier des pays en vue de la réalisation d'actions d'aménagement de couloirs de transhumance et de zones de pâturage ainsi que la construction d'infrastructures d'élevage. Jusqu'à ce



Carte 3. Axes de transhumance transfrontalière en Afrique de l'Ouest et du Centre

jour, ces doléances sont restées sans suite. La CEDEAO n'a ni financé directement des actions, ni appuyé un pays à obtenir des financements pour entreprendre ces actions. D'où la perception négative que les acteurs ont des instances régionales dans le domaine de la transhumance frontalière et du secteur de l'élevage en général.

3.2. La Décision A/DEC.5/10/98 de la CEDEAO : une réglementation régionale à adapter aux spécificités locales

La réglementation de la transhumance transfrontalière est régie par la Décision A / DEC.5/10/98. Adoptée lors de la vingt-et-unième Session ordinaire de la Conférence des chefs d'État et de gouvernement, elle définit les conditions de déplacement du bétail, de la garde des animaux transhumants et d'accueil du bétail transhumant. L'instrument de mise en application de cette Décision est le Certificat international de transhumance (CIT) de la CEDEAO, « laissez-passer » du troupeau transhumant. Le CIT a pour objet-:

- i. de permettre un contrôle des départs des transhumants,
- ii. d'assurer la protection sanitaire des troupeaux locaux,
- iii. et d'informer à temps les populations des zones d'accueil de l'arrivée des troupeaux transhumants.

Ce texte vient compléter et renforcer les réglementations nationales en matière de transhumance transfrontalière.

Depuis son adoption, la Décision a connu beaucoup de limites dans son application. D'un côté, les éleveurs transhumants du Burkina et du Niger se plaignent de l'occupation des pistes et couloirs de transhumance et des zones d'accueil (Bénin, Côte d'Ivoire, Ghana), ainsi que de multiples tracasseries administratives. De l'autre, les populations des zones d'accueil accusent les transhumants de dégâts de cultures et de récoltes, d'exploitation pastorale illégale des aires protégées avec dégradation de la faune et de son habitat, de violence sur les habitants, etc. La faible implication des organisations de base et la rigidité de la Décision sont stigmatisées par certains acteurs de la transhumance.

Consciente de la faible application de la Décision, la CEDEAO organise chaque année une mission de sensibilisation de l'ensemble des acteurs de la transhumance, à savoir les éleveurs, les chefs traditionnels, le pouvoir central et décentralisé, etc. De leur côté, les États procèdent par des accords bilatéraux (Bénin-Burkina Faso, Bénin-Nigéria, Bénin-Niger, etc.) ou multilatéraux (Bénin-Burkina Faso-Niger), avec référence à la Décision de la CEDEAO, pour mieux gérer la transhumance transfrontalière. Ces initiatives prometteuses gagneraient en efficacité en responsabilisant les organisations de base (exemple de l'AREN du Niger, de l'UDOPER du Bénin, du RECOPA du Burkina Faso) pour la vulgarisation de la Décision¹.

¹ Concernant le pastoralisme et la gestion de la transhumance transfrontalière, l'Autorité de développement intégré de la région du liptako-Gourma entend traduire les concertations par des rencontres entre acteurs, notamment les experts des États membres, les organisations de base (AREN, CRUS, TASSAGH, etc.), les responsables des projets d'élevage des pays membres et des personnes ressources) pour des réflexions et propositions d'actions sur le terrain à soumettre à l'appréciation des décideurs.

Des entretiens que la Mission a eus avec les acteurs institutionnels (Direction des aménagements pastoraux et du foncier du Burkina Faso, Direction de l'élevage du Bénin) et les organisations professionnelles des éleveurs, notamment l'AREN au Niger et l'UDOPER au Bénin, il ressort que la Décision de la CEDEAO réglementant la transhumance transfrontalière est rigide et que son application sur le terrain nécessite des concertations bipartites entre pays de départ et d'accueil des transhumants. Ces concertations doivent avoir lieu au niveau étatique (grandes commissions mixtes par exemple) d'une part, et au niveau des réseaux d'organisations professionnelles d'éleveurs d'autre part.

Au premier niveau, la question de la transhumance transfrontalière est traitée par les experts des deux pays concernés et les résultats sont matérialisés par un accord sur la transhumance. Au terme d'un tel accord, tous les problèmes et difficultés — période de transhumance, postes d'entrée et de sortie, zones d'accueil, certificat zoosanitaire, etc. — liés aux mouvements transfrontaliers du bétail sont abordés. Au second niveau, des concertations entre organisations d'éleveurs du pays de départ et du pays d'accueil devront avoir lieu pour opérationnaliser les accords signés. L'information des éleveurs transhumants, des éleveurs et des populations des zones d'accueil et bien d'autres modalités pratiques de la gestion de la transhumance, y compris la prévention et le règlement des conflits, sont des questions à traiter dans le cadre des réseaux d'organisations professionnelles d'éleveurs.

A ces deux niveaux de concertations, le rôle de la CEDEAO devra consister à accompagner les pays concernés, par un appui technique et financier, pour la mise en œuvre et le fonctionnement de ces cadres de concertation. Elle devra aussi les appuyer pour la recherche de financement nécessaire à la réalisation des actions et mesures identifiées lors des concertations bipartites.

3.3. Le foncier pastoral : une législation insuffisante

Sur le plan foncier, la Déclaration finale du Forum Praia+9 relatif au foncier rural et développement durable au Sahel et en Afrique de l'Ouest constitue le seul cadre de référence régionale. Cette Déclaration invite en particulier les États membres du CILSS, de l'UEMOA et de la CEDEAO à accorder une attention particulière à l'aggravation des situations de crises foncières et les engage à prendre les dispositions appropriées pour la discussion, la négociation et l'adoption à terme d'une charte foncière sous-régionale, favorisant la sécurisation des investissements, la préservation des droits des communautés locales et la garantie des intérêts nationaux de chaque État.

Il n'existe donc pas de texte réglementaire de portée régionale relatif au foncier pastoral en Afrique de l'Ouest. Au niveau des pays (sahéliens notamment), des textes de loi tenant lieu de codes pastoraux ont été adoptés récemment (années 2000) et appliqués avec plus ou moins de succès. On peut citer par exemple la Loi d'orientation relative au

pastoralisme au Burkina Faso, la Charte pastorale au Mali, le Code pastoral en Mauritanie et le Code pastoral nigérien en cours d'élaboration. Ces textes de loi mettent l'accent sur l'accès, l'utilisation durable et paisible des ressources pastorales communes. L'adoption de ces textes de loi constitue une avancée significative dans la gestion du pastoralisme et de la transhumance. Toutefois, ces textes de loi n'empêchent pas le rétrécissement continu des terres de parcours en rapport avec la progression du front agricole elle-même déterminée par l'accroissement démographique. En outre, ils ne règlent pas le problème de la tragédie des communs¹ (Hardin, 1968, Rojat, 1991) à l'origine de la dégradation des pâturages collectifs et d'une faible productivité des troupeaux.

3.4. Les déterminants environnementaux de la transhumance

Les deux principaux facteurs de production des ruminants domestiques dans les systèmes d'élevage traditionnels d'Afrique de l'Ouest et du Centre sont les pâturages verts et l'eau d'abreuvement. Ces facteurs sont largement dépendants des conditions éoclimatiques du milieu. Plusieurs classifications existent dans la littérature, mais la plus adaptée aux pâturages naturels est celle qui se base sur la période de croissance de la végétation. Le concept de période de croissance de la végétation est intéressant à définir en raison de son importance pour l'utilisation pastorale de la végétation herbacée. Selon la FAO, la période de croissance de la végétation correspond à la période de l'année où la pluviosité est supérieure à la moitié de l'évapotranspiration potentielle (ETP). Durant cette période, tout ou partie des pâturages naturels est exploitable en vert par le bétail. Pour les graminées vivaces, la période de croissance démarre plus tôt et se poursuit plus tard que celle des graminées annuelles. En s'appuyant sur la classification des milieux par la période de croissance de la végétation herbacée, la situation éoclimatique de quelques pays d'Afrique de l'Ouest est indiquée dans le tableau 11. Selon ce tableau, la carte de végétation de l'Afrique (White, 1986) et la carte de l'évolution de la longueur de la saison de végétation établie par CILSS/CSAO/OCDE (2005), les écosystèmes pastoraux des pays sahéliens (zones arides et semi-arides) sont couverts par une végétation dominée par les steppes à graminées annuelles avec une période de croissance comprise entre 20 et 180 jours. Dans ces zones, la variabilité interannuelle de la pluviosité est très élevée, avec un coefficient de variation supérieur à 30-33 %, seuil au-dessus duquel l'écosystème est considéré comme étant en déséquilibre² (Illis, 1999). Les pays côtiers quant à eux font partie des zones éoclimatiques subhumides et humides, avec une période de croissance de l'herbe supérieure à 180 jours. Dans ces milieux, la végétation est dominée par les savanes à graminées vivaces qui ont la faculté de produire des repousses d'excellente qualité

¹ La théorie des communs appliquée aux pâturages collectifs stipule que la conséquence inévitable de l'appartenance du bétail à des personnes privées et de la propriété collective des pâturages est l'augmentation excessive du nombre d'animaux qui débouche sur la surcharge des pâturages, un faible taux de fécondité et des taux de mortalité élevés.

² La théorie de l'équilibre ou du déséquilibre de l'écosystème définit les écosystèmes non équilibrés comme étant ceux dans lesquelles les populations ne vivent pas en harmonie durable avec les autres éléments du même système, les ressources et le climat notamment.

Tableau 11. Zones agroécologiques de quelques pays de l’Afrique de l’Ouest et du Centre

Zone éco-climatique	Isohyètes (mm)	Période de croissance de la végétation (jours)	Bénin	Burkina Faso	Niger
Aride	≤ 500	0-90		X	X
Semi-aride	500-1000	90-180	X	X	X
Subhumide	1000-1500	180-270	X	X	
Humide	≥ 1500	270-365	X		

Source : Adapté de Hans E. Jahnke, (1984).

fourragère pendant la saison sèche, et qui sont très recherchées par le bétail. C’est cet avantage comparatif des conditions écoclimatiques, y compris les meilleures conditions d’abreuvement, des pays côtiers par rapport aux pays sahéliens, qui déterminent les flux de transhumance dans le sens Nord-Sud. La proposition de faire des savanes du nord des pays côtiers des zones de finition du bétail est fondée sur cet avantage.

4. Le devenir du pastoralisme face aux contraintes d’accès aux ressources

Face aux contraintes d’accès aux ressources, le devenir du pastoralisme dépend de la capacité des pays de la région à trouver des solutions adéquates aux trois problèmes auxquels font face les pasteurs transhumants. Ces problèmes sont décrits¹, ci-dessous.

4.1 Vulnérabilité d’accès et d’exploitation des ressources pastorales

- i. Le pastoralisme repose sur un certain nombre de principes qui lui confèrent son efficacité et sa légitimité :
- ii. la mobilité des troupeaux,
- iii. l’utilisation des ressources naturelles communes,
- iv. l’accès à une diversité de ressources,
- v. la mise en complémentarité des zones à emprise différente, et
- vi. la réciprocité d’accès aux ressources.

A l’époque coloniale la transhumance était connue et bien définie en mouvement nord-sud saisonniers. A partir des années soixante-dix, les systèmes d’élevage (agro) pastoraux ont été sérieusement affectés par des phénomènes climatiques et socio-économiques qui remettent en cause tout ou partie de ces principes. Dans certaines régions de l’Afrique de l’Ouest, la place de l’élevage est devenue très précaire et les systèmes (agro) pastoraux extrêmement vulnérables sur le plan de l’accès aux ressources pastorales (réseau du Lac Tchad, les bassins cotonniers du Mali — Koutiala et Ségou, Bénin — Borgou et Alibori-: Le Zou, les vallées des fleuves —Niger et Sénégal). Le développement de l’élevage pastoral est confronté à des contraintes majeures — au regard des principes cités

¹ Synthèse des résultats de la consultation par la Mission et de la revue documentaire.

ci-dessus — parmi lesquelles il convient de citer la réduction de l'espace pâturable, la dégradation des ressources, l'occupation des espaces pastoraux stratégiques, et l'obstruction des pistes et couloirs de transhumance.

Plusieurs facteurs contribuent à une réduction drastique des espaces de pâturage, mettant ainsi les systèmes pastoraux dans une situation de précarité. Ainsi, dans la plupart des pays du SAO, on constate une progression rapide du front agricole, de l'ordre de 3 à 6 % par an, au détriment des terres de parcours. La colonisation des espaces sylvopastoraux prend de l'ampleur dans les régions soudano-sahéliennes situées au sud des pays sahéliens et au nord des pays côtiers. Les surplus agricoles sont souvent réinvestis dans le bétail, augmentant ainsi la pression sur les ressources.

La dégradation des ressources pastorales, qui s'est accélérée brutalement à la suite des grandes sécheresses des années 70 et 80, continue à diminuer les potentialités pastorales. Outre la péjoration climatique, l'accroissement des effectifs du cheptel occasionne la surcharge des pâturages et entraîne leur dégradation, notamment en cas de faible mobilité du troupeau. Au Sahel, la dégradation se traduit aussi par la baisse de la nappe phréatique avec des conséquences négatives sur le pâturage aérien et l'ensablement des mares, des lacs et fleuves (Niger, Sénégal et Gambie), réduisant ainsi leurs potentialités pastorales (dégradation des bourgoutières et des possibilités d'abreuvement du bétail).

L'accès aux mares sahéliennes, aux bas-fonds et aux fleuves constitue un maillon important de la chaîne de pâturage annuelle, notamment pour l'utilisation des eaux de surface et des réserves fourragères de saison sèche (bourgoutières). La mise en valeur agricole de ces espaces pastoraux stratégiques à travers les cultures de contre-saison et les aménagements hydro-agricoles dans les années 70 et 80 a privé l'élevage de ressources-clés. C'est le cas des grands aménagements réalisés dans la vallée du fleuve Sénégal et du fleuve Niger qui n'ont pas suffisamment intégré l'élevage dans leur plan d'aménagement¹. La vallée du fleuve est devenue une vraie mosaïque de cultures où il est parfois difficile de trouver des couloirs de passage pour le bétail (IRIN Afrique, 2006). Il en est de même de l'occupation agricole des aires de pâturage du Lal Tchad.

De nos jours, la plupart des pistes à bétail sont obstruées par des champs, obligeant les éleveurs à faire de grands détours pour accéder à l'eau ou aux ressources fourragères. Certains couloirs de transhumance doivent quelquefois passer par les aires protégées qui sont interdites à la pâture. Dans les régions frontalières du Bénin, du Burkina Faso, du Niger et du Togo par exemple, les transhumants sont obligés de traverser la « barrière forestière » constituée par le complexe WAPO (parcs et réserves de faune du W, d'Arly, de la Pendjari, et d'Oti-Mondouri, zones de chasse) pour accéder aux zones d'accueil situées

¹ Cette situation est illustrée par les propos de Mr Moktar Fall, Directeur de l'Élevage au Ministère du Développement rural et de l'Environnement de la Mauritanie lors de la signature de l'Accord sur la transhumance avec le Sénégal : «Cet accord est important car la compétition est de plus en plus grande entre agriculteurs et éleveurs».

au Bénin et au Togo à partir des deux couloirs non aménagés de Kondio et d'Arly. Ces couloirs ne disposant pas d'aires de repos, les pasteurs sont obligés de faire des incursions dans les zones interdites et de commettre ainsi des infractions sévèrement réprimées.

4.2. Vulnérabilité à la variabilité et aux changements climatiques

Les conditions climatiques de l'Afrique de l'Ouest, de sa partie sahélienne en particulier, connaissent des variations chroniques et de grande ampleur depuis le début des années 70. Les cycles de sécheresse qui ont affecté le Sahel au cours des trois dernières décennies ont pris la forme d'une baisse de la pluviosité, d'une plus grande variabilité spatio-temporelle des précipitations, la chute des débits des cours d'eau, etc. La baisse de la pluviométrie annuelle avant et après 1970 varie d'environ 15 % à plus de 30 % selon la zone (UICN, 2004). Cette situation a comme conséquence le glissement des isohyètes d'environ 200 km vers le sud. La baisse des écoulements des principaux cours d'eau de la région, à savoir le fleuve Niger, Sénégal et Gambie, a varié de 25 à 60%.

La dégradation des conditions climatiques affecte négativement les capacités de pâturage des parcours et les possibilités d'abreuvement du bétail. En effet, la pluviométrie ayant une relation forte avec la biomasse herbacée, toute diminution de la première entraîne une baisse de la productivité des pâturages naturels. En outre, la productivité des bourgoutières, ressources fourragères stratégiques de saison sèche au Sahel est gravement affectée en cas de modification du régime des cours d'eau et des lacs. Enfin, la baisse de la pluviosité remet en cause la pérennité de certains plans d'eau (mares, barrages, lacs, etc.) avec des conséquences négatives sur l'abreuvement et la productivité du cheptel. Les événements extrêmes (sécheresses, inondations, etc.) sont devenus de plus en plus fréquents, avec des incidences sur le bétail. Ainsi, les grandes sécheresses des années 70 et 80 ont décimé plus de 30 % du cheptel bovin et ruiné beaucoup d'éleveurs sahéliens. En 2002, des pluies diluviennes ont provoqué la mort de plus de 50 000 bovins et 50 000 petits ruminants au nord du Sénégal et au sud de la Mauritanie.

4.3. Problèmes et conflits liés à la transhumance transfrontalière

Dans les zones d'accueil transfrontalières, l'élevage pastoral transhumant partage l'exploitation des ressources naturelles renouvelables avec d'autres activités telles que l'agriculture, la foresterie, le tourisme autour de la faune, la pêche, etc. L'extension des surfaces cultivées a pris une importance considérable, poussée par la croissance démographique des populations autochtones, l'arrivée de migrants d'autres régions (y compris des agro-éleveurs) et la promotion des cultures de rente, notamment le coton. La pression agricole et forestière sur les terres a abouti à l'occupation des espaces pastoraux (pistes à bétail et couloirs de transhumance, zones d'accueil, ressources-clés). Cette situation, qui accroît considérablement les difficultés de déplacement et d'exploitation pastorale des ressources naturelles par les transhumants, est propice aux conflits fonciers. On assiste à une recrudescence des conflits, quelquefois mortels, dans les zones de transhumance.

De 1986 à 1994, le Bénin a enregistré 90 morts dont 57 dans le seul département du Zou qui dispose d'excellents pâturages. Tirant les conséquences de cette situation, le Bénin a décidé de suspendre la transhumance transfrontalière sur toute l'étendue de son territoire en 2000. Malgré la suspension, la transhumance se poursuit dans ce pays, avec toutefois plus ou moins de tracasseries administratives selon les éleveurs transhumants.

Dans les zones de transhumance (zones de transit et d'accueil), les conflits résultent des oppositions d'intérêt entre les transhumants et les autres usagers des ressources naturelles, parfois entre éleveurs eux-mêmes quand la ressource fourragère se raréfie. Les causes de conflit varient selon les acteurs protagonistes. Le tableau 12 présente la typologie des conflits réalisée dans le cadre d'une étude sur l'état des lieux de la transhumance dans la région du parc régional W (Bénin, Burkina Faso, Niger). Outre les différents conflits entre usagers des ressources naturelles, les éleveurs transhumants sont confrontés à d'autres types de problèmes. Il s'agit notamment de l'insécurité qui se traduit par le rançonnement des éleveurs par des bandits armés avec perte de tout ou partie du troupeau.

5. Le devenir du pastoralisme face à la communalisation en milieu rural

Outre les facteurs de vulnérabilité traditionnels du pastoralisme, le développement récent d'autres facteurs institutionnels dans les pays de la région soulève d'autres questions sur le devenir du pastoralisme. Deux changements institutionnels méritent une attention particulière :

5.1 Communalisation et transfert de compétences en matière de gestion des ressources naturelles

Depuis les années 90, la plupart des pays du SAO sont engagés, à des degrés divers, dans le processus de décentralisation. En milieu rural, la communalisation est marquée par un transfert de la gestion des ressources naturelles par l'État aux collectivités locales. La gestion des ressources communes par les communautés de base, à travers leurs représentants (conseils municipaux, conseils villageois de développement), offre des opportunités pour la prise en compte des préoccupations de l'élevage et de la gestion des ressources pastorales (Tableau 12). Toutefois, il existe des risques d'une plus grande marginalisation des (agro) pasteurs dans la prise de décision. La Mission a été édifiée des points de vue des uns et des autres particulièrement au Burkina, Mali et Niger.

5.2 Décentralisation en milieu rural : risque ou opportunité pour le pastoralisme ?

La décentralisation peut contribuer davantage à la limitation de la mobilité et à l'accroissement de l'insécurité des pasteurs par rapport à l'accès aux ressources pastorales. En renforçant les pouvoirs locaux, la décentralisation accroît principalement le pouvoir des « populations sédentaires » dans les prises de décisions relatives à l'accès et à l'utilisation durable des ressources. Ceci pourrait entraîner une plus grande marginalisation des

Tableau 12. Typologie des conflits entre transhumants et autres usagers des ressources naturelles

Type de conflit	Principales causes
Éleveurs transhumants vs Agriculteurs	<ul style="list-style-type: none"> • Occupation des espaces pastoraux (pistes à bétail, aires de pâturage, voies d'accès aux points d'eau) • Dégâts aux cultures et/ou aux récoltes dans les champs
Éleveurs transhumants vs Services forestiers	<ul style="list-style-type: none"> • Inexistence ou non aménagement de couloirs de transhumance obligeant les animaux très affaiblis à de grands détours • Exploitation pastorale des aires protégées, dégradation de la faune et de son habitat • Mauvais traitement infligé aux animaux saisis, abattages systématique d'animaux
Éleveurs transhumants vs Concessionnaires de zone de chasse	<ul style="list-style-type: none"> • dégradation de la faune et de son habitat • Mauvaise image des zones de chasse auprès des visiteurs étrangers du fait de la présence de bétail domestique dans les concessions
Éleveurs transhumants vs Éleveurs résidents	<ul style="list-style-type: none"> • Pâturage nocturne, dégâts de champs et exacerbation des conflits avec les agriculteurs • Surpâturage conduisant à des déplacements obligatoires des éleveurs résidents
Éleveurs transhumants vs Corps habillés (police, douane, gendarmerie, forestiers)	<ul style="list-style-type: none"> • Tracasseries administratives, y compris taxes sauvages • Non respect des réglementations nationales et régionales relatives à la transhumance inter-États • Dégâts humains (viols de femmes, mort d'hommes, etc.)

Source : adapté de Toutain et al. (2002).

minorités pastorales dans les régions à tradition agraire. Les principaux risques potentiels pour l'élevage dans le cadre de la décentralisation sont les suivants :

- la non ou faible représentativité des populations pastorales dans les instances décentralisées ;
- l'augmentation de la pression sur les ressources pastorales par l'octroi de concessions et la promotion des aménagements hydro-agricoles au profit des investisseurs privés ;
- la remise en cause de l'intégralité et de la gestion concertée des espaces pastoraux stratégiques suite au découpage en terroirs communalisés ;
- et les risques d'abus dans la recherche d'une plus grande contribution de l'élevage au budget des collectivités locales.

Au-delà de ces risques, la mission a perçu des opportunités réelles de la communalisation en milieu rural. Celles-ci sont relatives à une meilleure organisation et gestion non conflictuelle de la transhumance locale et transfrontalière. Au Mali par exemple, dans les communes de Menaka et Ansongo, des taxes de pacage ont été instaurées pour les transhumants. Ces taxes permettent aussi aux communes de lutter contre l'insécurité à laquelle sont exposés les éleveurs et leur bétail du fait des bandits armés (rançonnement, vol de bétail). Au Bénin, les maires des communes rurales constituent les interlocuteurs

privilégiés du Comité national de transhumance et de ses démembrements pour l'organisation des campagnes annuelles de la transhumance (interne, non transfrontalière). Ainsi, 56 communes rurales ont été sensibilisées pour le zonage de l'espace rural, la création de couloirs de transhumance et d'aires de pâturage.

Les taxes de pacage pourraient constituer dans les zones de transhumance d'Afrique de l'Ouest, à l'instar d'autres régions (Afrique du Nord par exemple), un moyen de résoudre le conflit d'accès aux ressources pastorales entre éleveurs sahéliens et populations des zones d'accueil. Les ressources dégagées serviraient alors au financement du développement local et à la restauration des parcours dégradés. Dans ce sens, la transhumance ne serait plus perçue par les Communes et les populations des zones d'accueil comme un fléau, mais plutôt comme une « opportunité d'affaire ». L'étude réalisée dans l'ouest du Burkina Faso par Lalba et al. (2005) confirme la faisabilité et la viabilité socio-économique d'une telle proposition.

En résumé, concernant la décentralisation en milieu rural, les risques et les opportunités existent à la fois. Il importe de promouvoir l'intercommunalité en vue de mieux sécuriser le pastoralisme

6. Les défis liés à la sauvegarde de l'environnement

Les défis du pastoralisme face à la sauvegarde de l'environnement peuvent être résumés en trois points.

6.1. Exploiter tout en préservant les capacités productives des parcours

Si la transhumance permet d'alléger les parcours dans les terroirs d'attache, elle peut être à l'origine de dégradation des ressources pastorales dans les zones de transit et d'accueil. En effet, l'augmentation des effectifs du bétail dans ces zones, du fait des troupeaux transhumants, mais aussi de l'accroissement du cheptel résident d'une part et la réduction de l'espace pâturable d'autre part, risque d'entraîner une surcharge animale et la dégradation des pâturages. Il est donc nécessaire que la capacité d'accueil des zones de pâturage soit respectée et que des règles de gestion soient élaborées et mises en application. L'ensemble de ces éléments devra être intégré dans un plan de gestion holistique des zones de pâturage. La gestion holistique des parcours a été expérimentée avec plus ou moins de succès dans certains pays sahéliens et d'Afrique de l'Ouest (Tchad, Sénégal, Mauritanie, Niger, Mali, Guinée) dans le cadre du Programme pilote pastoral ouest-africain (PPPOA) (voir Encadré 7).

6.2 Préserver et améliorer la biodiversité

Dans les écosystèmes en déséquilibre tels que ceux des zones arides et semi-arides, l'élevage mobile est reconnu comme le plus écologiquement viable et le plus économiquement

rentable. Toutefois, l'élevage transhumant est à l'origine de la dégradation de l'environnement. En effet, le contexte d'insécurité d'accès aux ressources dans lequel évolue le système d'élevage dans les zones agropastorales conduit les éleveurs à exploiter les aires protégées. Les résultats du recensement aérien réalisé au cours des mois d'avril et de mai 2003 confirment bien la forte pression pastorale exercée sur les aires protégées (Bouché et al., 2003). En effet, 1 171 troupeaux de bovins totalisant 101 309 animaux ont été dénombrés dans le complexe WAPOK et sa périphérie. La présence de troupeaux bovins a été observée dans pratiquement toutes les aires protégées, avec de fortes densités dans le Parc National W du Bénin, la Zone Cynégétique de la Djona (Bénin), la Réserve Totale de Faune de Tamou (Niger), la Réserve de Faune d'Oti-Mandouri (Togo) et dans le Parc National de la Kéran (Togo). Celles-ci sont considérées par les transhumants comme d'accès libre ou à accès contrôlé avec un droit de parcage (pénalités), et préférables aux terroirs villageois où les conséquences des conflits (agriculteurs – éleveurs) sont plus graves.

Afin de préserver la diversité biologique dans les aires protégées, il convient de sécuriser l'élevage pastoral en créant les conditions de mobilité et de pâturage dans les zones de transhumance (voir Encadré 7). L'amélioration des conditions de mobilité et d'accès à des ressources variées permettra en outre d'enrichir la biodiversité par la zoochorie¹.

Encadré 7. Le programme pastoral pilote ouest-africain (PPPAO)

Le PPPAO a été mis en œuvre dans 6 pays d'Afrique de l'Ouest (Burkina Faso, Mali, Mauritanie, Niger, Sénégal et Tchad) avec l'appui technique et financier de la Banque mondiale. Il visait l'application de l'approche holistique (globale ou intégrée) à la gestion des parcours.

L'objectif du programme était de remodeler le paysage des périmètres pilotes de manière à rendre possible les activités pastorales en améliorant de manière durable le cycle de l'eau, le flux de matières organiques et minérales et la succession écologique. Les activités mises en œuvre sont les suivantes : (i) organisation et formation des pasteurs à la gestion holistique des parcours ; (ii) identification et aménagement des zones pastorales, y compris le parcellement et la cartographie ; (iii) élaboration et mise en œuvre d'un plan de gestion des zones pastorales ; (iv) gestion des pâturages : pâturage tournant respectant le temps minimum de repos (TmR) et le temps maximum d'utilisation (TMU), promotion d'espèces d'excellente qualité fourragère, mise en défens, réhabilitation des espaces dégradés, etc. ; (v) gestion des troupeaux : conduite des troupeaux sur les mêmes parcelles ; (vi) suivi-évaluation des pâturages et des troupeaux. Au terme de 6 années (1995-2000) de mise en œuvre, l'évaluation finale du projet a fait ressortir un impact positif de la gestion holistique des parcours dans les zones pastorales de certains pays. Au Tchad par exemple, l'évaluation par les pasteurs a conclu notamment à : (1) une régénération des espèces à promouvoir (espèces de pâturage disparues ou menacées) ; et (2) une augmentation de l'état d'embonpoint et de la productivité numérique des troupeaux.

¹ La zoochorie est le mode de dissémination des semences par les animaux.

6.3. Maintenir la fertilité des terres agricoles

Dans le système d'élevage pastoral, le troupeau exploite surtout les jachères, les terres marginales (espaces sylvopastoraux) et les résidus cultureux. La biomasse ainsi ingérée est en grande partie transformée en fumure organique pour la fertilisation des terres agricoles. Il s'agit là d'un transfert de fertilité que certains agriculteurs et éleveurs formalisent au moyen de contrats de fumure. Les animaux au pâturage peuvent aussi accélérer le recyclage des éléments nutritifs contenus dans les sous-produits agricoles, contribuant ainsi au processus de restauration de la fertilité des terres.

Enfin, l'évolution du système d'élevage pastoral vers l'agropastoralisme dans les zones de transit et d'accueil de la transhumance permettra d'optimiser les avantages de l'intégration agriculture-élevage, le bétail fournissant le fumier et l'énergie pour le développement de la production végétale.

7. Tendances évolutives du pastoralisme

Depuis quelques décennies, le pastoralisme transhumant, système d'élevage des ruminants domestiques le plus représenté dans la région SAO, évolue progressivement vers le système agropastoral sédentaire encore appelé système mixte agriculture-élevage (Voir chapitre 2, paragraphe 3.1.3, ci-dessus). De l'avis des acteurs rencontrés, cette tendance est déterminée par plusieurs facteurs parmi lesquels les crises écologiques nées des grandes sécheresses des années 70 et 80, le transfert de propriété du cheptel, les difficultés et conflits liés à la transhumance.

- i. La variabilité et les changements climatiques, en l'occurrence les grandes sécheresses des années 70 et 80 ont provoqué d'importants bouleversements écologiques au Sahel, notamment la dégradation des ressources pastorales. La productivité des parcours a drastiquement diminué, les mares et les cours d'eau se sont ensablés réduisant ainsi les potentialités pastorales du Sahel. Les pasteurs ont alors cherché à gérer les risques en diversifiant vers la culture céréalière pour limiter l'exploitation du troupeau.
- ii. Un des effets néfastes des sécheresses a été la décapitalisation des troupeaux, la paupérisation des pasteurs et le transfert de propriété du bétail aux mains des agriculteurs. Ce transfert de propriété provient aussi de la capitalisation des excédents agricoles en bétail, notamment dans les zones cotonnières (Ouest du Burkina Faso, zone CMDT au Mali, Nord du Bénin et de la Côte d'Ivoire, etc.). La plupart de ces troupeaux sont conduits en confiage par les bergers peuls. De nos jours, au Burkina Faso, 44,5 % du cheptel bovin appartient aux Peuls (MRA, 2004) alors que l'élevage bovin était la « chasse gardée » de cette ethnie dans les années soixante.
- iii. Le troisième facteur majeur qui pousse à la sédentarisation est relatif aux difficultés et conflits liés à la transhumance. En effet, les difficultés qui se posent aux éleveurs transhumants sont de plus en plus nombreuses (tracasseries administratives, pertes

d'animaux, etc.) et les conflits plus graves (conflits communautaires avec morts d'hommes). Face à ces difficultés, certains éleveurs abandonnent cette stratégie et d'autres adoptent une stratégie de semi-sédentarisation des troupeaux dans les zones d'accueil (Bernardet, 1984).

Les politiques de sédentarisation développées par certains États n'ont pas produit les effets escomptés. En réponse aux crises successives de sécheresse des années 70 et 80, certains gouvernements avaient aussi encouragé la sédentarisation des pasteurs dans des zones d'accueil par la mise en place d'infrastructures pour accroître la productivité du bétail. C'est le cas notamment des zones agropastorales au Burkina Faso (Sidéradougou, Samorogouan, Yallé) et du Nord de la Côte d'Ivoire. En réalité, ces zones aménagées ont servi comme zones d'accueil des élevages sahéliens frappés par les sécheresses d'une part, et comme zones de repli des troupeaux pendant la période de culture d'autre part. Malgré les efforts et les moyens consentis, la plupart des éleveurs avaient continué à pratiquer la transhumance (grande ou petite).

L'échec des politiques de sédentarisation réside dans la méconnaissance des déterminants réels de la transhumance. Un des déterminants majeurs est la gestion des risques (alimentaires, sanitaires, socio-économiques, etc.). Le milieu sahélien est un écosystème en déséquilibre où les ressources sont aléatoires, dispersées dans le temps et dans l'espace. La meilleure possibilité de valorisation pastorale desdites ressources passe par la mobilité du troupeau, laquelle permet aussi d'exploiter les complémentarités zonales entre le Sahel et les zones soudaniennes. C'est là tout l'intérêt que les organisations régionales (CEDEAO, UEMOA, CILSS, ROPPA, etc.) doivent porter au pastoralisme transhumant.

Toutefois, soutenir le pastoralisme transhumant ne constitue pas une négation pour l'intensification. Il faut savoir que les élevages intensifs (embouche, production laitière, traction animale) sont approvisionnés par les élevages naisseurs pastoraux. D'ailleurs, les politiques sectorielles de la plupart des pays du Sahel visent à soutenir le pastoralisme et à promouvoir l'intensification des systèmes d'élevage comme c'est le cas du PAPISE au Burkina Faso et du Document pour la relance du secteur de l'élevage au Niger.

QUELS ROLES POUR LES ORGANISATIONS DES ACTEURS ET PROFESSIONNELS DE L'ÉLEVAGE ?

Les questions clés dans ce chapitre s'articulent autour de quelques points essentiels : Quels types d'organisations, de restructuration et de fonctionnement sont nécessaires pour que les acteurs et professionnels du secteur de l'élevage puissent jouer un rôle prépondérant dans la facilitation des échanges commerciaux de produits animaux, la protection des droits des producteurs et le bien-être des consommateurs ?

1. Retour sur l'histoire

En Afrique de l'Ouest, les flux des échanges commerciaux de bétail et produits animaux se font selon le gradient Nord-Sud. Les statistiques montrent que trois pays — Burkina Faso, Mali et du Niger — se taillent la part du lion dans l'approvisionnement des marchés terminaux des pays du golfe de Guinée. A cet égard, les professionnels du secteur

de l'élevage dans ces 3 pays du Sahel ont reçu une certaine forme d'appui des pouvoirs publics pour s'organiser en associations de producteurs ou de commerçants de bétail pour un meilleur ravitaillement en viande des pays côtiers. Plusieurs institutions nées des initiatives d'intégration économique et politique au cours de la décennie 1970, à savoir la Communauté économique de bétail viande (CEBV), la Communauté économique de l'Afrique de l'Ouest (CEAO), et le CILSS, avaient élaboré plusieurs instruments de fluidification des échanges et de réduction des barrières tarifaires et non tarifaires pour faciliter la circulation des productions animales entre les pays sahéliens (producteurs) et les pays côtiers (consommateurs). Les résultats n'ont pas toujours été à la hauteur des efforts consentis, du fait d'un individualisme des acteurs mais aussi du manque de volonté affichée des décideurs étatiques à accompagner efficacement les efforts de ces institutions.

Les réformes économiques entreprises à partir des décennies 80 et 90 ont ouvert une ère nouvelle pour les agents économiques engagés dans les secteurs ruraux. En plus, le processus de démocratisation a créé un cadre propice à l'émergence d'instances des professionnels dans le secteur de l'élevage. Ces organisations de professionnels sont aujourd'hui très offensives dans la défense des intérêts de leurs membres. Elles ont commencé à se fédérer non seulement à l'échelon des États mais aussi au niveau régional. Ce dynamisme s'observe dans les maillons de la production, de la transformation et de la commercialisation des produits animaux. Il se développe de plus en plus une vision de filière des productions animales au niveau des acteurs du secteur élevage à l'échelle de chaque pays et plus récemment, mais encore timidement, à celle de la région SAO.

2. L'organisation des acteurs, le préalable à la transformation de l'élevage

L'organisation des acteurs sociaux est un préalable incontournable pour les transformations technico-économique et sociopolitique (Lloyd, 1975 ; Le Nay et al., 1991). Conscient que le capital social constitue désormais un facteur d'amélioration de performances technico-économiques, les professionnels agricoles et en particulier ceux qui exercent dans le secteur de l'élevage se regroupent en associations, coopératives ou groupements d'intérêt économique (GIE). Cette nouvelle dynamique a impulsé le développement de plusieurs filières de l'élevage au Sahel et en Afrique de l'Ouest (SAO). Les plus en vue et qui interviennent dans les échanges au niveau régional et international sont :

- La filière bétail – viande,
- Les filières avicoles (traditionnelle et moderne),
- La filière cuirs et peaux.

Les entretiens avec les institutions nationales et les différents professionnels dans la région confirment la place et le rôle importants des filières bétail – viande, avicoles (traditionnelles et modernes) et les cuirs et peaux (bruts ou semi-traités) dans l'approvisionnement et les échanges sous-régionaux. A côté de ces filières qui concernent le marché

régional, la filière laitière est toujours à la recherche de stratégies de développement national au niveau des différents pays de la région.

L'organisation des acteurs directs des filières des productions animales est appuyée par les pouvoirs publics (États, Institutions sous-régionales, partenaires bilatéraux et multilatéraux). Ces derniers ont également pris conscience de l'importance économique et politique de l'élevage et s'organisent à leur tour pour mieux renforcer les capacités techniques, commerciales et informationnelles des acteurs directs des filières. Ainsi, plusieurs pays commencent à accorder une place importante au secteur de l'élevage à travers la création de départements ministériels en charge de l'élaboration des politiques et du pilotage du secteur, longtemps noyé dans les ministères de l'agriculture. C'est le cas notamment du Burkina Faso, du Mali, du Niger, du Sénégal et même de la Côte d'Ivoire. L'objectif est de donner plus de visibilité à l'élevage et impulser une dynamique à ce secteur important à plusieurs égards. Ainsi, à partir de la dernière moitié des années 1990, on assiste à l'élaboration de politiques pluriannuelles de développement du secteur de l'élevage dans plusieurs pays du SAO (MRA/Burkina Faso, 1997 ; MEP/Mali, 2004, MRA/Niger, 2001, ME/Sénégal, 2004).

Mais l'élevage connaît également des difficultés en matière de ressources humaines compétentes capables d'aider à la mise en œuvre des mesures politiques décrétées. L'État ne recrute plus de cadres et les ressources humaines actuelles (zootechniciens et vétérinaires) sont insuffisantes. La privatisation des services vétérinaires entreprise par les États mérite un accompagnement conséquent pour les rendre plus opérationnels et plus efficaces. Il faut développer des cadres réglementaires plus favorables pour les professions de vétérinaires et de zootechniciens. En effet, dans des pays comme le Mali, le Togo et le Bénin, la réglementation autorise par exemple des ingénieurs zootechniciens à exercer la profession de vétérinaire. Mais, au Burkina Faso le pas dans cette direction reste encore à réglementer. Les rares vétérinaires privés qui exercent sont installés dans les villes et ne veulent pas aller dans les périphéries parce que les services étatiques rentrent en concurrence avec eux sur le terrain. Outre cet ensemble de considérations, les ressources humaines des ministères en charge de l'élevage sont composées essentiellement de vétérinaires et de zootechniciens alors que l'élevage en tant que cadre d'exercice de connaissances techniques et socio-économiques a besoin d'appui disciplinaire en sciences économiques et sociales. Il apparaît donc indispensable de promouvoir la multidisciplinarité dans la composition des équipes des décideurs politiques et des techniciens du secteur élevage dans les pays du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest. Cela permettra une meilleure connaissance des acteurs, leurs organisations socio productives et leurs fonctionnements microéconomiques, bases fondamentales pour une transformation réelle de ce secteur productif majeur pour les économies de la région. Au demeurant, l'organisation des acteurs en tant que facteur premier de transformation de l'élevage vers des systèmes plus productifs et économiquement plus rentables et écologiquement stables ne concerne pas que les acteurs institutionnels ; les acteurs non étatiques l'ont bien compris et ils suivent le mouvement en s'organisant.

3. Les types d'organisations des acteurs des produits animaux

Dans l'espace ouest africain, l'analyse de la structure des filières de productions animales a permis d'identifier une multitude d'acteurs et de produits mis à marché à travers divers circuits d'échanges. A chaque espèce animale, voire chaque produit, correspond une filière et des acteurs aux différents maillons. La spécialisation par produit est donc de règle comme le relève Renard et al. (2004). Un commerçant exportateur de bovins ne s'occupe pas de petits ruminants par exemple ; un boucher de bovins non plus.

Les acteurs des filières de productions animales peuvent être regroupés par rapport aux fonctions qu'ils occupent en leur sein. D'une manière générale, les filières agricoles comprennent trois grands groupes de fonctions (production, commercialisation et/ou transformation) avant que le produit n'arrive au niveau de la consommation. Dans le cas des filières de productions animales en Afrique de l'Ouest, ces trois fonctions sont mises en œuvre par les acteurs, et bien que nommément différents, ils pratiquent en réalité plusieurs fonctions à la fois. Cependant, cette démarcation est faite pour faciliter l'analyse et simplifier la complexité organisationnelle des filières de productions animales.

3.1. Les producteurs : une organisation productive en mutation

L'organisation productive s'articule autour de l'élevage des ruminants et de celui des animaux à cycle court. Cette organisation productive est l'apanage des groupes ethniques Fulbé, Targui, Arabes et Toubous. A défaut d'enquêtes formelles, les informations obtenues au cours de cette étude font dire que les producteurs sont majoritairement des ruraux. Mais, on note depuis plus d'une dizaine d'années, d'autres formes productives beaucoup plus intensives dans le domaine de l'élevage ruminant où les acteurs sont urbains. Cette nouvelle catégorie de producteurs que l'on désigne sous le vocable « éleveurs du dimanche » sont des producteurs laitiers périurbains qui, essentiellement, sont des hauts cadres des administrations, de grands commerçants notamment au Burkina Faso, au Mali, au Sénégal, etc. Ils utilisent soit des races natives africaines (Goudali, Azawak) sur lesquelles ils pratiquent l'insémination ou la monte naturelle avec des races exotiques. Certains ont importé carrément des ressources génétiques des pays européens ou de l'Amérique du Sud, le Brésil notamment¹.

L'élevage à cycle court est porté par deux catégories d'acteurs. Les agriculteurs et les acteurs nouveaux qui investissent de plus en plus dans l'élevage des volailles ou de porcs. La pratique intensive de l'aviculture est beaucoup plus développée dans les pays côtiers du golfe de Guinée ou de la façade atlantique qui ont plus d'opportunités alimentaires

¹ A titre d'exemple, le Service des Douanes et les DPRA du Burkina Faso ont enregistré en 2005 l'importation de 1 872 ânes en provenance du Niger, 168 aulacodes du Bénin, 2467 bovins du Brésil, Mali et Niger, 145 ovins du Mali et Niger et 22 790 volailles en provenance du Ghana, des Pays-Bas, du Royaume-Uni et de la France. Ces importations sont de plus en plus constatées soit pour un apport de sang nouveau dans les élevages (bovins et ovins), soit pour des élevages en race pure (aviculture moderne).

à exploiter. Les acteurs dans cette filière sont généralement des femmes comme en Côte d'Ivoire et au Sénégal notamment.

D'une façon générale les producteurs au Sahel et en Afrique de l'Ouest forment un groupe très hétérogène dans leurs caractéristiques socio-économiques. Cette hétérogénéité affecte le pouvoir de négociation individuel des producteurs. La formation d'associations, de groupement ou de groupement d'intérêt économique constitue l'unique moyen de renforcement du pouvoir des producteurs.

3.2. Les producteurs qui se fédèrent dans les pays pour être plus forts

Dans les pays du SAO, il existe plusieurs formes d'organisation des producteurs qui partent en général du niveau local (villages, provinces/départements/districts, régions) pour aboutir au niveau national par la fédération des unités locales et enfin régional par le regroupement des unités nationales. Dans le cadre de cette étude, une attention sera accordée aux regroupements du niveau régional, mais des enseignements pourraient être tirés des regroupements nationaux.

Ainsi, les producteurs impliqués dans les élevages modernes de volaille et de porcs sont organisés au sein de structures socioprofessionnelles (MDA, MPE). Ces structures contribuent de façon relativement significative aux fonctions de production de leurs membres à travers l'approvisionnement en intrants. Dans certains pays comme la Côte d'Ivoire, le Sénégal et le Burkina Faso, ces maisons sont assez opérationnelles. En effet, elles ont l'avantage de regrouper des catégories socioprofessionnelles généralement « instruites » et résolument tournées vers le profit, ce qui peut faciliter les actions communes parmi lesquelles les commandes groupées et la recherche des financements. Il faut noter cependant que dans ce domaine, ces structures restent encore inefficaces quand il s'agit d'appuyer leurs membres dans la constitution des dossiers de demande de financement. Cela tient au fait que les Banquiers ne perçoivent pas encore l'intérêt d'adapter les crédits aux cycles de production de l'élevage. Par exemple un éleveur qui s'engage dans la production d'œufs ne pourra commencer à rembourser son prêt qu'après au moins 9 mois alors que les banquiers demandent souvent que les remboursements commencent dès le mois suivant la mise en place du crédit.

Cette situation concernant le crédit à l'élevage de volaille vaut aussi pour la filière bovine. En effet, les emboucheurs indiquent que les banquiers exigent que le remboursement s'effectue dès le deuxième mois après l'octroi du crédit, alors qu'ils estiment mener au moins trois ateliers d'embouche dans une année (9 mois) avant d'être en mesure de rembourser¹.

En dehors de ces catégories de producteurs, il y a les pasteurs qui sont les plus nombreux des acteurs dans la production dans la zone étudiée. On note la naissance dans certains

¹ Entretiens avec des professionnels de l'embouche sur le terrain au Mali et au Burkina Faso

pays d'associations d'envergure relativement importante. C'est le cas de l'Association pour la promotion de l'élevage au Sahel et en Savane (APESS)(voir encadré 8). Cette association qui est née au début des années 1990 financée par la Coopération Suisse intervient au Burkina Faso, au Mali, au Niger, au Sénégal, au Nigeria et au Cameroun. Son siège est à Dori au Burkina Faso avec des bureaux dans les autres pays. On note un segment au Sénégal basé à Tambacounda, au Cameroun dans l'Adamaoua, au Mali dans le Delta et sur l'ensemble du Nord Nigeria où se trouve concentré l'élevage bovin de cette fédération¹. On citera aussi le Directoire des femmes en élevage (DINFEL) du Sénégal, engagé dans la production laitière. Il s'agit d'une association bien implantée sur l'ensemble du territoire sénégalais et qui fait partie des professionnels membres du Conseil national de concertation des ruraux (CNCR)².

Il est important de noter, sur la base des renseignements reçus, que les initiatives d'organisation en cours ne jouent pas de rôle particulier dans les fonctions de production de leurs membres, à cause de l'hétérogénéité de leurs activités de production zone rurale comme en zone périurbaine.

3.3 Les commerçants de bétail et de viandes mortes

Les commerçants d'animaux ou de produits d'origine animale (laits, œufs, cuirs et peaux) représentent le second groupe d'acteurs. On distingue alors deux sous-groupes de commerçants : les collecteurs et les commerçants proprement dits.

Les collecteurs parcourent les marchés à bestiaux dans les différents pays en vue de rassembler les ruminants (bovins, ovins, caprins) ou leurs produits (cuirs et peaux) et les autres espèces animales à cycle court et leurs produits (volailles, œufs). Ils sont en général commissionnés par certains commerçants proprement dits et perçoivent des commissions de leurs « employeurs ». L'appartenance à ce sous-groupe d'acteurs est cependant transitoire et se justifie par le manque de ressources financières suffisantes pour entreprendre le commerce à leur propre compte.

Les commerçants d'animaux vivants, des produits d'origine animale et/ou des sous-produits de la région ouest-africaine bien qu'ils aient des canaux de concertation qui datent de longtemps, dans le cadre du Projet de fluidification des échanges et rapprochement des politiques agroalimentaires (FERAP) soutenu par le CILSS entre 1990 et 1997, n'ont pas su encore définir des stratégies communes de mise à marché consensuelles notamment pour ce qui concerne les acteurs des pays fournisseurs de bétail (Burkina Faso, Mali, Niger). Les cadres nationaux de concertation (CNC) ont pratiquement tous jeté

¹ Au Nigeria, l'APESS est dirigée par un ancien président de la Fédération du Nigeria qui appartient au groupe social Fulani.

² Le Sénégal est le pays en Afrique de l'Ouest qui compte le plus grand nombre d'associations, de GIE et de fédération des professionnels de l'élevage.

Encadré 8. AP ESS

Objectif technique

La vision technique de l'AP ESS est d'appuyer la diffusion de nouvelles pratiques à même d'aider les éleveurs à s'adapter aux nouvelles conditions du milieu : disparition des espaces libres, dégradation du potentiel productif naturel, extension du domaine agricoles, etc. Le « paquet technologique » s'articule donc autour de la promotion de (a) la coupe du foin de brousse, de l'utilisation de la charrette hippomobile et du stockage du foin dans des hangars adaptés, (b) la culture fourragère, (c) l'amélioration de la production laitière et de l'hygiène de la traite et (d) la sélection animale.

Objectifs socioculturels/attentes

Ils sont multiples et visent dans un premier temps à « pousser à l'éveil », qui leur permettra de faire face aux profondes modifications agroclimatiques et au contexte changeant de l'économie mondiale. L'AP ESS travaille aussi à intégrer les pasteurs dans la logique du marché tout en tenant compte des références socioculturelles et religieuses des éleveurs. L'AP ESS vise à promouvoir la solidarité entre les fulbé en diffusant un journal illustré, écrit en français et en arabe, qui est très apprécié et circule beaucoup dans le milieu des éleveurs. Son titre « Jawdi Men » signifie « nos richesses » en fulfuldé. Le principal reproche que l'on fait à l'AP ESS est son grand clivage ethnique. Cependant, l'AP ESS est un cadre idéal pour toucher les pasteurs et travailler progressivement à les insérer dans les dynamiques de la transformation de l'élevage en Afrique de l'Ouest et du Centre.

Perspectives

La CEDEAO peut ainsi s'appuyer sur l'association pour engager une réflexion tendant à mieux insérer les pasteurs dans la dynamique de l'intégration régionale, les aidant à se regrouper en fédération régionale soit en tant qu'association fédérée soit en s'intégrant dans le ROPPA qui a une base plus large.

l'éponge. L'activité continue à se conduire de manière informelle, chacun développant sa stratégie propre.

En effet, plusieurs commerçants intervenant dans la région ont reconnu qu'il n'existe pas de contractualisation d'échanges entre les producteurs et les commerçants d'une part, ni entre les commerçants des pays sahéliens et les commerçants de la filière bétail – viande des pays côtiers d'autre part.

Tout semble se passer entre des acteurs qui se connaissent bien, utilisant des circuits d'information propres à eux sur les marchés d'exportation, refusant ainsi de passer par les structures officielles d'appui au secteur privé. Les cas du Burkina Faso et du Mali sont illustratifs. L'Union nationale des commerçants et exportateurs de bétail (UNACEB) et la Coopérative de commercialisation du bétail pour l'approvisionnement de l'abattoir de Sikasso (COBASS) consentent des efforts dans la recherche des solutions à certaines contraintes auxquelles font face les exportateurs du bétail, là où les autorités n'ont pas encore apporté un appui opportun. Cependant, force est de constater que la présence des « commerçants – intermédiaires »¹ qui opèrent dans l'informel contribue actuellement plus à renchérir qu'à faciliter les échanges, ce qui augmente les coûts de transactions dans l'acheminement du bétail vers les pays côtiers. Cela tient au fait que le système d'information sur les marchés régionaux n'est pas suffisamment développé. C'est sur cette insuffisance que travaille le Projet sur les Réseaux régionaux de systèmes d'information de marchés agricoles au service des organisations des commerçants en Afrique de l'Ouest (MISTOWA).

Au final, il reste encore beaucoup de progrès à accomplir en matière de concertation et de contractualisation des opérations d'achat et d'approvisionnement des pays demandeurs en viande ou en animaux vivants. Cette situation est liée à des causes multiples dont les plus significatives sont :

- i. le maintien du caractère informel de l'activité caractérisée par un faible degré d'ouverture de leurs réseaux ;
- ii. l'absence de financement du commerce du bétail, considéré comme une activité à haut risque ;
- iii. les conditions de transport qui entraînent des mortalités comprises entre 2 et 4 %, ce qui a pour conséquences, des pertes de performances.

4. Le segment de la transformation et les acteurs qui l'animent

4.1 États des lieux de 1970 à nos jours

La transformation est une activité qui implique des établissements (abattoirs, mini laiteries, boucheries). La viande et autres produits carnés obéissent à la loi physique et physiologique ; par conséquent ils sont altérables à une certaine température. C'est pourquoi il faut des moyens de conservation et de transport appropriés. Les acteurs économiques qui animent les professions des métiers de bouchers sont : les bouchers grossistes ou

¹ A l'époque ces intermédiaires jouaient un rôle important de facilitation des échanges permettant aux exportateurs de perdre moins de temps et de ressources avec la prolifération des postes de contrôle sur le trajet de Côte d'Ivoire. Aujourd'hui, ces pléthores d'acteurs sur les sites de marchés d'écoulement se sont rendus incontournables pour la vente des animaux. Il est presque devenu obligatoire de passer par eux au Burkina Faso, au Mali et au Niger où ils sont connus sous le vocable de « Dhilali ». Autrement le bétail risque fort de rester pendant un long séjour avant d'être écoulé et le paiement aussi prendra du temps. Tous ces intermédiaires se « sucent » correctement sur le prix de vente du bétail, recevant des émoluments parfois importants.

chevillards, les bouchers abattants détaillants, les bouchers détaillants (CEBV, 1974). Une fois la viande rendue disponible, un certain nombre d'acteurs économiques rentrent en ligne de compte à savoir les transformateurs secondaires comprenant les grilleurs, les charcutiers et les restaurateurs. Dans le domaine du lait, il y a une coexistence de transformateurs artisanaux et de nouveaux acteurs qui ont introduit la transformation du lait en poudre dans plusieurs pays (Niger, Mali, Sénégal) à partir de la décennie 1970. Dans certains pays comme le Burkina Faso, d'autres tentatives comme les laits de substitution ont été expérimentés, à partir du soja dans les années 1975. Tout de même, depuis les années 1990, on note un nouveau départ avec l'émergence des laiteries à base de lait local.

Les abattoirs et les services d'expertises de la viande

Les abattoirs sont stratifiés en trois grands groupes dans la sous-région SAO : les abattoirs frigorifiques, les abattoirs secondaires et les aires d'abattage. Ce sont des lieux de transactions économiques où se brasse beaucoup d'argent entre les chevillards, les détaillants et les exportateurs de la viande. Il s'agit d'un ensemble d'acteurs très actifs et c'est pourquoi d'ailleurs les pouvoirs publics ont très tôt travaillé à une meilleure organisation de ces professionnels en mettant en place des systèmes de contrôle de la qualité hygiénique qui incombent aux services vétérinaires. Ces dispositifs existent dans tous les pays du SAO et sont fonctionnels.

Les professionnels des métiers de la boucherie qui oscillent entre traditionalisme et modernité

(i) Les sociétés nationales ou étatiques d'exportation de la viande

La viande est un puissant facteur d'intégration socio-économique sous-régionale. C'est dans ce sens que l'on relève qu'au cours de la décennie 1970, la CEBV avait élaboré des textes portant d'une part sur: la qualité des viandes (CEBV, 1971) et d'autre part sur l'harmonisation de la réglementation douanière applicable aux importations, aux exportations et au transit du bétail et de la viande dans les états de la communauté. Le but était de fluidifier les échanges des produits carnés. Une décision portant sur le marquage des qualités des viandes avait été également prise (CEBV, 1972). L'ensemble de ces accords et décisions avait été adopté par la Communauté économique de l'Afrique de l'Ouest (CEAO) qui les avait adaptées à son estampille institutionnelle. Dans cet environnement juridique favorable, entre 1974 et 1990, les pays sahéliens (Burkina Faso, Mali, Niger) avaient alors construits des abattoirs frigorifiques mis aux normes en vue d'exporter la viande dans les pays de la sous-région (Nigeria, Côte d'Ivoire, Togo, Ghana, Bénin). Cette opportunité d'exportation de la viande qui réduisait les surcoûts liés aux taxations sauvages sur les routes de l'exportation, est allée à la dérive du fait de

la mauvaise gestion de ces sociétés. Les principales sociétés étatiques que sont l'ONERA au Burkina Faso, la SONERAN au Niger et l'OMBVI au Mali sont tombées en faillite pour des raisons bien évidentes quand les Programmes d'ajustement structurels sont passés par là¹.

(ii) La situation actuelle

Aujourd'hui de nouvelles initiatives soutenues par les gouvernements du Mali, du Burkina Faso et du Niger, sous la pression des professionnels du secteur du bétail et de la viande, sont en cours.

Au Burkina Faso, l'abattoir frigorifique de Ouagadougou a été restauré et mis aux normes sanitaires et d'hygiène pour développer l'exportation. A cet égard, la « Société du bétail et de la viande » (SOBEVI) est entrain d'être mise en route. Elle sera semble-t-il dominée par les privés burkinabé². La viande sera exportée à la cheville à partir de l'abattoir de Ouagadougou qui dispose de deux chaînes de gros bétail dont la capacité est estimée à 400 bovins/jour ; une chaîne petits ruminants d'une capacité de 900 têtes/jour et une chaîne pour les porcs dont la capacité de traitements est de 200 têtes/jour. Mais à l'heure actuelle l'exportation n'a pas encore démarrée. Cela tient à plusieurs raisons : les pays consommateurs des viandes sahéliennes préfèrent les animaux sur pieds afin de pouvoir traiter le 5ème quartier, car les pattes et les cuirs sont consommés dans les pays côtiers. Certains analystes pensent que les coûts de transports seront si élevés que la viande risque de ne pas être compétitive par rapport à d'autres viandes notamment celles qui provenant d'Europe, eu égard aux Accords de partenariat économique entre l'Union européenne et les pays africains de l'Ouest (APE) qui sont à la porte. Il faut aussi noter que les pays côtiers ont beaucoup investis dans les infrastructures d'abattages. "Promouvoir l'exportation de la viande n'est pas profitable pour eux. C'est là une des justifications de leurs réticences et de leur préférence pour les animaux sur pieds.

¹ Les raisons connues de la faillite de l'ONERA (Burkina Faso) : (a) les acteurs de la commercialisation étaient essentiellement des fonctionnaires sans des connaissances approfondies des sous-segments du marché dans les pays consommateurs et surtout sans professionnalisme, ce qui a engendré des pertes financières considérables lors des expéditions de produits ; (b) le transport qui devrait être contractualisé est resté une des activités de l'institution entraînant des coûts d'entretien des véhicules frigorifiques, ce qui a contribué à réduire les bénéfices ; (c) le manque de vision à long terme.

Les raisons de la faillite de la SONERAN (Niger) : contrairement à l'ONERA, la SONERAN au Niger avait évité de mettre sous la coupe de l'entreprise le transport de la viande en contractualisant le transport avec une société de transport national du Niger. Les exportations se déroulaient bien avec une capacité d'abattage de 250 animaux par jour avec un poids moyen de 500kg. L'activité a été certes arrêtée sur recommandation du Programme d'Ajustement Structurel (PAS) du Niger dans les années 90. Cependant, la vérité est que la mauvaise gestion financière et commerciale est à la base de la faillite de cette structure qui a du être liquidée.

² Communication verbale du Secrétaire général du Ministère des Ressources animales du Burkina Faso à la Mission.

Le Niger semble avoir pris de l'avance. En effet, des entretiens de la Mission avec les acteurs indiquent que les exportations sont déjà en cours. Des privés gabonais associés à des nationaux nigériens ont créé deux sociétés d'exportation de découpes de viande. Il s'agit de BIODIX et de VIVANDA. Ces deux sociétés exportent vers les pays côtiers frontaliers au Niger (CSAO, 2006). Elles ont des marchés également au Gabon et en Guinée Equatoriale. Le principe opératoire consiste à faire abattre des animaux bien embouchés à l'abattoir de Niamey et à faire ensuite les découpes dans leurs propres installations¹.

Au Mali, des investissements sont en cours dans deux abattoirs afin de les mettre aux normes internationales en vue de développer l'exportation de la viande. Les entretiens avec les services techniques indiquent que les exportations de la viande avaient déjà commencé et portaient pour l'instant sur de petites quantités. Le problème qui se pose est relatif au moyen de transport utilisé à savoir l'avion dont les coûts sont élevés. La gestion sera assurée par des privés qui détiennent la majorité des capitaux.

En résumé, on note l'existence d'une volonté affichée des décideurs politiques des pays sahéliens à aller vers l'exportation de la viande. Cela suppose que les accords déjà produits par la CEBV et la CEAO soient pris en charge par la CEDEAO qui a été érigée en commission. Cette évolution institutionnelle lui donne les coudées franches pour mettre en route une nouvelle organisation des professions des métiers du bétail et de la viande qui s'imposera plus aisément à tous les États membres.

(iii) Organisations et structuration des associations de bouchers.

Dans tous les pays du SAO, les métiers de bouchers sont bien définis par des textes (CEBV/UEMOA, 1999) :

- Les bouchers chevillards qui abattent plusieurs têtes par jour pour en revendre aux détaillants, aux charcutiers et aux restaurateurs.
- Les abattants – détaillants qui sont des professionnels qui n'ont pas une grande surface financière, mais abattent chaque jour de faibles quantités pour la vente directe au marché. Ils agissent pour leur propre compte depuis l'acquisition des animaux jusqu'à la vente aux consommateurs. Certains parmi ce groupe ont des « dibiteries » ou encore des fours traditionnels qui permettent de bien rôtir la viande surtout de petits ruminants.
- Les bouchers détaillants quant à eux sont des petits débiteurs de viande dans les marchés des grandes villes et des quartiers. Ces catégories de boucheries sont protégées par des grillages fins pour éviter la pénétration des mouches. Mais en tant

¹ Des informations récentes recueillies par la Mission font état de l'approbation et du démarrage d'un projet de construction d'un nouvel abattoir moderne d'une capacité de 20 000 tonnes répondant aux normes internationale et de la création de la Société de gestion des abattoirs au capital privé qui reprendrait en gros le modus operandi de la SONERAN en organisant la collecte, le stockage et l'embouche nécessaires à l'approvisionnement du nouvel abattoir et la commercialisation des exportations de viande (MRA, 2006).

de forte chaleur, certains bouchers sortent hors de ces infrastructures pour vendre leur viande, ce qui est peut être source de contamination de la viande. De plus, la vente au poids n'est pas de rigueur dans tous les pays, c'est le cas du Burkina Faso où persiste encore la vente au tas qui varie de 300 à 500 FCFA le tas.

En définitive au Burkina Faso, il reste encore du chemin à faire pour une meilleure structuration des professions de la boucherie et le développement de la vente au poids comme au Mali, au Niger, en Côte d'Ivoire et au Sénégal.

Au Burkina Faso, une étude récente, (MRA, 2007) montre que dans les abattoirs frigorifiques de Ouagadougou, de Dédougou et de Bobo-Dioulasso, les professionnels sans exclusive, évoluent en tant que « bouchers agréés ». Ainsi, que l'on abatte chaque jour un seul ou 50 bovins, 2 caprins ou 500 ovins, le statut reste identique vis-à-vis de l'abattoir. Cela est une contrainte au bon fonctionnement des abattoirs et des métiers de la boucherie. La conséquence est l'anarchie dans les abattoirs et l'impossibilité de dégager des acteurs leaders capables de faire face au marché sous-régional bien que des efforts de construction d'une Union nationale des bouchers et charcutiers (UNABOC) soit en cours depuis les années 1997. L'organisation est assez bien sur le terrain national mais, le constat est que les membres sont en majorité des petits acteurs qui n'ont pas de grandes surfaces financières pour pouvoir exporter la viande. De plus, leurs leaders sont beaucoup plus tournés vers l'exportation des animaux sur pieds.

Dans le cas du Mali et du Niger, la stratification des professions est assez bien respectée. Seuls, les grands bouchers agréés peuvent effectivement abattre au sein des abattoirs. Ils livrent ensuite la viande aux bouchers détaillants. Il s'agit souvent d'un crédit de très court terme puisque le crédit est remboursé en fin de journée ou le lendemain matin avant de rentrer en possession d'une nouvelle livraison. Dans ce groupe, il y a dans la majorité des pays producteurs de bétail des gros bouchers émergents. Il faut les appuyer afin qu'ils puissent s'associer pour exporter la viande à cheville du fait de l'habitude alimentaire des consommateurs africains qui préfèrent acheter la viande qu'on coupe en leur présence.

Malgré les insuffisances liées à l'organisation des acteurs dans les abattoirs, les acteurs semblent se soucier du regroupement pour avoir du poids. Bien que les professionnels qui exportent sur pieds soient dominants, on note la présence des professionnels de la viande dans les vies associatives et syndicales dans plusieurs pays du SAO.

Au Sénégal, c'est une autre dimension. Bien que ce pays soit importateur de bétail pour répondre à sa demande en viande, il existe une Association nationale des professionnels du bétail et de la viande (ANPROBVIS), véritable syndicat pour les professionnels de la viande. C'est une association qui peut imposer sur tout le Sénégal le non abattage dans les abattoirs. En effet, il n'est pas rare qu'elle engage un bras de fer avec les pouvoirs publics sénégalais en décrétant quelquefois, le « Sénégal sans viande » pendant plusieurs jours. ANPROBVIS est un véritable instrument de pression aux mains des professionnels de

la viande qui a mis la pression sur les décideurs jusqu'à la suppression de l'importation des viandes de basse qualité de l'Europe et des pays d'Amérique du Sud.

(iv) Les charcutiers

Ce sont des professionnels de la transformation et de la valorisation de la viande qui travaillent dans les magasins d'alimentation. Il s'agit d'une branche professionnelle qui est peu développée dans les pays sahéliens. Au Burkina Faso, on dénombre plusieurs magasins d'alimentation dont Marina Market et le Palais des Viandes engagés dans la charcuterie de type moderne. La société Marina Market a étendu ses activités au Niger où, elle développe également la découpe de la viande pour la consommation locale. En revanche, dans les pays côtiers, Côte d'Ivoire, Ghana, Togo, la charcuterie est bien développée. On note la présence d'activités de productions animales (volailles, porcs) intégrée jusqu'à la transformation. La grande problématique pour ce type de produit valorisé est son coût qui est inaccessible aux petites bourses. Les charcutiers ont une clientèle bien spécifique faisant de ce type de produit un marché de niche.

(v) Les grilleurs/rôtisseurs/dibitiers

Cette catégorie d'acteurs est la fraction la plus importante qui dispose de petites unités artisanales de cuisson des viandes de ruminants (bovins, ovins, caprins), des porcs et volailles. Les acteurs qui animent ces segments sont surtout dans les grands centres urbains. Pour ce qui est des grilleurs et des dibitiers, ils sont en majorité des petits acteurs économiques qui n'abattent pas d'animaux, Ils achètent les carcasses de petits ruminants avec les bouchers chevillards dans les grands centres urbains. En revanche, dans certains pays comme le Niger, le Mali et le Sénégal, les grilleurs ou dibitiers sont généralement des grands chevillards qui abattent les animaux à l'abattoir et en prélèvent d'autres pour leurs sites de grillages ou leur « dibi » selon les pays. On note que certains grands « dibitiers » au Niger, au Mali, au Sénégal et au Nigeria peuvent vendre journallement, entre 20 à 30 carcasses de petits ruminants.

En ce qui concerne le sous-segment de la rôtisserie, il concerne surtout la viande de porcs. Cette pratique de préparation des viandes est très développée au Burkina Faso. L'exportation de ces viandes cuites est peu développée. Mais au cours des cinq dernières années, certains rôtisseurs avec l'accompagnement du projet d'appui aux filières bioalimentaires ont bénéficié des aides qui leurs ont permis d'avoir des installations à l'abattoir de Ouagadougou leur permettant de commercialiser la viande de poulet fumé ou rôti aux passagers. Mais la récente crise de la grippe aviaire semble avoir mis à mal cette activité.

Dans le prolongement des viandes transformées, il y a le « Kilichi » nigérien qui est une viande coupée en lames minces puis séchées au soleil. Il s'agit en réalité d'une viande de garde qui peut en effet se conserver dans des bonnes conditions d'absence d'humidité

pendant plusieurs semaines. Ces produits sont exportés dans la sous-région, et on rencontre dans les alimentations africaines le « Kilichi » du Niger. Des actions sont en cours au Niger pour développer le séchage au gaz afin de réduire les risques de contamination par les pathogènes.

(vi) Les restaurateurs

Ce dernier sous-segment est animé par des femmes qui sont détentrices de gargotes et de restaurants de masse dans les grands centres urbains des villes de la zone SAO. Les viandes de bovins, de petits ruminants et de volailles sont cuites ou rôties. Dans certains pays, des morceaux sont inclus dans la sauce que l'on sert avec les céréales (riz, pâte de mil etc.). Dans certains pays côtiers en l'occurrence, la viande est vendue indépendamment du plat de résistance. Certaines structures comme les forces armées et les hôpitaux en achètent également tous les jours pour préparer les repas des soldats pour les Armées et ceux des malades pour les hôpitaux.

On retient que les sous-segments de charcutiers, de grilleurs, de débitiers et de rôtisseurs sont des métiers importants. Ils permettent certes de mettre des produits cuits prêts à être consommés et c'est là où réside le danger. Il faut alors insister sur de bonnes pratiques d'hygiène pour éviter de rendre les consommateurs malades. Des actions de contrôle des denrées d'origine animale sont opérationnelles dans les tous les États, mais il faut les renforcer et soumettre les acteurs à des visites médicales annuelles qui se font déjà dans les pays et qu'il faut tout de même renforcer. Au demeurant, il faut améliorer les dibiteries qui sont jusqu'ici des installations sommaires dans la majorité des pays, sauf au Sénégal et au Mali où, les acteurs sont astreints à griller la viande dans des maisonnettes pour éviter d'exposer les viandes à la poussière une importante source de dissémination de nombreux pathogènes.

4.2 Les transformateurs de lait local

La filière laitière locale est engagée en ce moment dans une recherche de stratégie de développement national au niveau des différents pays de la région SAO. Les acteurs engagés dans la transformation de ce produit appartiennent au système laitier traditionnel des peuples pastoraux (voir encadré 9). Dans ce domaine, cette activité échoit aux femmes qui sont les interfaces entre la ferme et le marché. Le deuxième système en développement et qui comprend les systèmes périurbains améliorés, et le système ferme laitière commence à mettre en place des mini-literies améliorées.

Dans le système traditionnel laitier, les fonctions de collecte et de transformation sont confondues. Les femmes sont les principales actrices de la collecte et de la transformation du lait. Les produits de transformation sont variables d'un peuple, voire d'un pays à l'autre. Les plus fréquents sont le lait caillé, le « fènè » ou crème, le beurre et le savon peul. Ces produits ont une courte durée de vie dans les conditions rudes de températures

Encadré 9. Les produits laitiers transformés du système traditionnel

Au Niger, il y a le fromage de garde, « Tchoukou » qui est fabriqué par les fulbé. Il s'agit d'un produit qui se conserve sur plusieurs mois. Il nous semble que des efforts devraient être développés pour soutenir les acteurs à maîtriser de tels procédés simples et maîtrisables dans un contexte technologique artisanal. Dans les pays côtiers, notamment au Bénin, les femmes peules ont développé une longue tradition de fabrication d'un fromage de garde que l'on appelle le « fromage béninois ». Ce type de fromage est simple à fabriquer dans des conditions technologiques peu onéreuses. La spécificité de ce fromage réside dans l'utilisation de la sève d'une plante sauvage (présente dans tout le Sahel) pour coaguler le lait. Il s'agit du Calotropis procera connu sous le nom usuel de pomme de Sodom. C'est la sève de cette plante qui est utilisée pour la coagulation. Ce fromage peut être mangé frais ou cuit à l'huile et utilisé dans la préparation des sauces. Plusieurs pays en plus du Bénin maîtrisent la technique, à savoir le Ghana et le Togo. Des efforts peuvent être entrepris pour promouvoir une telle technique qui permettrait de traiter les excédents de saison d'hivernage.

de la majorité des pays du SAO. Toutefois, il existe des savoir-faire locaux dans certains pays que l'on gagnerait à explorer pour l'étendre aux autres pays.

Outre les procédés traditionnels, depuis une dizaine d'années, à la faveur de l'émergence de systèmes laitiers pour l'approvisionnement des grands centres urbains, des laiteries avec des procédés techniques utilisant des technologies laitières modernes et des mini-laiteries utilisant des procédés artisanaux poussent un peu partout dans les pays d'Afrique de l'Ouest.

Les mini-laiteries dans les villes et les régions de plusieurs pays du SAO (Burkina Faso, Mali, Niger, Sénégal) sont tenues par des femmes organisées en associations. Elles sortent des produits comme le yaourt, le lait pasteurisé et le beurre. Aujourd'hui dans les étals des magasins d'alimentations, on recense des produits faits dans ces pays qui sont bien appréciés des consommateurs. Loin de renverser la tendance des importations, ces initiatives permettent aux femmes de se faire des revenus et de contribuer aux politiques nationales de sécurité alimentaire et nutritionnelle dans les États.

Les mini-laiteries industrielles à base de lait local, qui ont été construites dans certains pays comme le Burkina Faso, ne sont pas rentabilisées proportionnellement aux investissements. Cela tient à l'esprit de fonctionnaire qui anime la gestion de ces mini-laiteries. Leur passage aux privés, peut améliorer leurs performances économiques en termes de rentabilité de ces unités.

4.3 Les professionnels des cuirs et peaux

En ce qui concerne les cuirs et peaux, on note la présence de deux catégories de transformateurs, à savoir les artisanaux et les industriels.

Tableau 13. Statistiques des cuirs et peaux semi transformés et exportés officiellement (kg)

Produits	Bovins	Caprins	Ovins	Totaux
Peaux semi tannés	2 500			2 500
Cuirs semi-tannés		1 232 930	11 7000	1 349 930

Source : Statistiques élevage, MRA/Burkina Faso, 2005

(i) Les transformateurs industriels

L'industrie du cuir est en progrès dans la zone SAO notamment dans les pays comme le Burkina Faso et le Nigeria où, la transformation industrielle est en développement. Au Burkina Faso par exemple, il y a la Société « TANALIZ » qui a aujourd'hui une envergure sous-régionale car elle collecte dans plusieurs pays sahéliens (Mali et Niger) en plus du Burkina Faso. Récemment, la Société TANALIZ a acheté une des tanneries du Niger qu'elle est en train de réhabiliter. La mise en route de cette industrie permettra de réduire les distances des lieux de collecte par rapport à l'usine de traitement des cuirs et peaux et créera des emplois.

Dans les autres pays d'élevage, notamment le Niger et le Mali, la transformation industrielle n'est pas bien encadrée par les promoteurs privés. Les cuirs et peaux sont exportés par les nationaux de ces pays et sont collectés et achetés par la société TANALIZ qui les traite dans son usine au Burkina Faso avant de les exporter. Au Burkina Faso, les statistiques des cuirs et peaux traités et qui sont rentrés dans un circuit d'exportation contrôlée par les services de l'élevage sont consignés dans le tableau 13.

Les principales destinations sont par ordre d'importance, le Nigeria dans l'État de Kano où, l'industrie du cuir est bien développée avec plus d'une vingtaine de tanneries. Outre le Nigeria, les exportations se font également dans les pays occidentaux (Allemagne, États-Unis, Italie, etc.) Il s'agit là d'une filière dynamique.

(ii) Les transformateurs artisanaux

Les cuirs et peaux produits dans l'espace ouest-africain, en particulier dans les principaux pays d'élevage, rentrent également dans le circuit de la maroquinerie à l'échelle artisanale.

Au Burkina Faso, dans la ville de Kaya, il existe une dynamique dans le domaine de la fabrication des objets artisanaux : sacs, chaussures, ceintures. Les acteurs sont organisés au sein de trois associations dynamiques dont deux dans le domaine de la maroquinerie et une dans le domaine du tannage.

Au Niger, il y a le centre artisanal qui est de notoriété mondiale. Les cuirs et les peaux sont transformés en différents objets (sacs, chaussures, etc.). La perfection est telle que quelquefois, il est difficile de distinguer certains produits artisanaux du centre de Niamey des produits manufacturés en Italie.

Certes, il y a des dynamiques dans la filière. Cependant, cela ne doit pas masquer les difficultés qui sont notamment inhérentes au manque de professionnalisme des acteurs depuis l'étape de la production : les cuirs sont souvent troués, ce qui oblige à en faire des cuirs alimentaires exportés dans les pays de la sous-région (Ghana, Togo, Nigeria). Pour améliorer le professionnalisme des acteurs, un projet sous-régional regroupant le Burkina Faso, le Mali, le Niger et le Sénégal a été mis en place avec l'appui financier de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI). Sa finalité est de former les acteurs à produire des cuirs de bonne qualité (Djibrillou, A., 2002 et 2004) et aussi d'aider à la bonne fonctionnalité de l'Association des professionnels des cuirs et peaux de l'Afrique.

En définitive, pour réduire les contraintes et tirer meilleur parti des opportunités, les acteurs directs des filières de productions animales ont besoin d'un appui technique, financier et organisationnel conséquent de la part des États et des Institutions d'intégration régionale. En effet, la sécurité alimentaire et nutritionnelle, condition à remplir pour les autres étapes du développement socio-économique, devrait passer par le développement des filières locales. C'est en rendant la production disponible que la fluidité industrielle s'installera dans les États du SAO. L'intégration sous-régionale, c'est aussi l'équilibre entre les États qui se mettent ensemble. Il faut que les pays de l'intérieur puissent vendre de la viande en lieu et place des animaux sur pieds pour pouvoir eux aussi asseoir des processus de transformation économique au lieu d'exporter des produits bruts comme du temps colonial. Il faut s'appuyer sur des hommes bien formés et outillés pour mieux produire pour la transformation.

En effet, les grandes transformations du capital social dans l'élevage en Afrique de l'Ouest sont certes liées à l'engagement des acteurs directs, mais aussi à l'existence de plusieurs acteurs indirects qui apportent leur appui pour leur développement et leur autonomisation par rapport aux structures étatiques. Parmi les acteurs indirects de la valorisation des échanges commerciaux des produits animaux figurent : des institutions régionales, des projets et programmes ainsi que des ONG internationales. La section suivante analyse les forces et faiblesses de ces acteurs indirects.

5. Une diversité d'acteurs indirects qui doivent mieux se coordonner

Il existe un environnement institutionnel, au niveau des États pris individuellement et au niveau régional, susceptible d'aider le secteur de l'élevage à répondre à la demande en produits carnés de la région.

Tableau 14. Synthèse des contraintes, opportunités et renforcement des capacités des acteurs et de leurs organisations

Domaines d'action des acteurs	Forces/opportunités	Domaines de renforcement des capacités
Producteurs nationaux	<p>Affiliation aux fédérations nationales des acteurs de la filière bétail-viande et dans certains cas aux chambres d'agriculture nationale.</p> <p>Fédérations nationales membres du Réseau des organisation paysannes et de producteurs de l'Afrique de l'Ouest (ROPPA) capables de défendre leurs intérêts dans l'espace CEDEAO.</p> <p>Existence de ressources zoogénétiques variées.</p> <p>Formation des membres des fédérations nationales par les programmes et ONG.</p> <p>Participation des leaders nationaux et sous-régionaux aux rencontres de réflexion, ateliers de formation séminaires, stages, etc.</p>	<p>Insuffisance de formation et d'information en technique de production, élaboration de microprojets, sur les marchés et les prix, etc.</p> <p>Fort taux d'analphabétisme des membres des fédérations nationales.</p> <p>Faible capacité des leaders en management des Organisations paysannes.</p>
Faïtières régionales des producteurs ou intégrant les producteurs	<p>Existence de ROPPA ayant une grande envergure régionale.</p> <p>Tentative de mise en place d'une fédération régionale des pays de l'UEMOA</p>	<p>Appui en management organisationnel</p>
Commerçants exportateurs nationaux	<p>Affiliation au Réseau des opérateurs économiques du secteur agroalimentaire (ROESAO).</p>	<p>Formation en outils Internet, en communication et information sur les marchés régionaux.</p> <p>Information sur sur les lois et les prescriptions fiscales des pays acheteurs et sur les normes SPS.</p> <p>Appui en montage de dossier pour l'acquisition de moyens de transports adéquats.</p>

5.1. Les Ministères et les services techniques d'élevage

Comme mentionné plus haut, il y a une émergence d'institutions ministérielles de plein exercice qui se consacrent au développement de l'élevage. Ces évolutions ont permis de doter les pays de politiques de développement du secteur de l'élevage à long terme (MRA/BF, 1997 ; MRA/N, MEP/M, 2004 ; ME/S, 2004). Ces politiques visent à rendre l'élevage plus productif à travers des actions dans (i) les domaines de l'amélioration des conditions de production au niveau des acteurs, (ii) des transformations visant l'animal à travers des programmes de sélection massale et (iii) des pratiques d'amélioration génétique à l'aide des races exotiques.

Outre les considérations productivistes, toutes ces politiques concernent l'appui à l'organisation des acteurs des filières et surtout l'accès aux marchés nationaux et régionaux. Mais, l'insuffisance des ressources financières allouées aux ministères de l'élevage demeure un problème récurrent. Ceci concerne aussi bien les pouvoirs publics que les institutions de financement nationales et internationales. En particulier, il y'a très peu de visibilité de l'élevage dans les financements accordés par les institutions internationales, du moins jusqu'à récemment.

Face à ce déséquilibre dans la répartition des financements entre les secteurs productifs du monde rural, dans certains pays comme le Nigeria, le choix des pouvoirs publics est que toutes les interventions dans le domaine rural distinguent clairement les montants destinés à l'élevage et les autres domaines visés¹. Cette approche est bonne parce qu'elle permet une meilleure lisibilité des interventions dans le secteur élevage.

D'importants efforts ont également été accomplis dans le domaine de la santé animale et du renforcement des services vétérinaires nationaux grâce à l'appui du Programme panafricain de lutte contre les épizooties (PACE). Dans ce cadre, un des aspects importants qui peut être inscrit dans le processus de renforcement des échanges sous-régionaux concerne la production des vaccins. Dans ce domaine, plusieurs laboratoires sont capables de produire des vaccins contre les maladies qui sévissent dans l'espace CEDEAO. Par exemple, les laboratoires d'élevage et de diagnostic vétérinaire du Niger, du Nigeria, du Sénégal et du Mali peuvent ou produisent plusieurs types de vaccins notamment pour leur consommation locale. Déjà il y a des interactions dans le domaine des vaccins entre le Niger et le Nigeria. Le Burkina Faso en importe du Mali et du Sénégal. Il s'agit là d'un domaine d'intégration des marchés dans le segment des facteurs de production. Dans le cadre de l'UEMOA et de la CEDEAO, il est envisagé que les capacités de production des laboratoires évoqués plus haut soient renforcées de manière à ce qu'ils puissent approvisionner l'ensemble de la région. Une des lacunes visibles reste le renforcement des laboratoires pour le contrôle de la qualité des médicaments, humains et vétérinaires (MV). Un audit récent des laboratoires de contrôle de la qualité des MV situés

¹ Communication orale à la Mission, Federal Department of Livestock and Pest Control Services,-Federal Ministry of Agriculture and Rural Development , 18 september 2006.

dans la zone UEMOA a fait apparaître que : (i) tous les pays membres ne disposaient pas actuellement d'un laboratoire, susceptible de contrôler la qualité des MV, (ii) seuls 7 laboratoires avaient actuellement la capacité de mener à bien le contrôle de la qualité des produits pharmaceutiques vétérinaires et 2 laboratoires celle du contrôle de la qualité des vaccins vétérinaires, (iii) la création d'un réseau associant, dans un premier temps, ces 9 laboratoires était en conséquence, nécessaire (Boisseau, J., juillet 2005).

Au total, il y a de grandes améliorations de l'environnement sanitaire, mais beaucoup de choses restent à parfaire, notamment en ce qui concerne le renforcement des capacités des acteurs institutionnels et l'amélioration du dispositif de communication et d'information avec les pasteurs.

Les principales demandes évoquées par les institutions concernent le renforcement des capacités des services vétérinaires en termes de logistiques, ressources humaines et assistance technique dans le domaine du diagnostic des maladies. Sur le terrain, il s'agit de mieux outiller techniquement les agents qui sont aux postes frontières y compris les forces de sécurité dans la sensibilisation et l'information des acteurs engagés dans l'échange des animaux et des produits animaux.

5.2. Organisations à caractère continental ou régional

Plusieurs institutions d'envergures régionale, continentale et internationale appuient ou accompagnent les États dans l'amélioration des conditions de productions animales mais aussi dans l'accès aux financements du secteur de l'élevage. Ce groupe d'acteurs institutionnels contribue à élaborer des politiques favorables à la transformation de l'élevage et à une meilleure insertion des acteurs des différentes filières dans le circuit marchand ouest-africain.

Au niveau continental, l'Union africaine (UA-BIRA) constitue la principale référence dans l'appui au développement agricole en général et du secteur élevage en particulier. Au niveau de la région ouest africaine, plusieurs acteurs institutionnels concourent à l'amélioration des conditions de vie des populations dont les plus significatives qui travaillent sur les schémas de l'intégration politique, économique et monétaire sont la CEDEAO et l'UEMOA¹.

L'UEMOA est née en 1994 comme un moyen pour juguler les effets de la dévaluation du franc CFA intervenue en janvier de la même année à Dakar. Cette décote du FCFA par rapport au franc français s'est accomplie sur les cendres de la Communauté économique de l'Afrique de l'Ouest (CEAO) qui bien qu'ayant échoué avait déjà des avancées significatives, tout au moins dans la réflexion sur l'union douanière. Cette avancée concernait également la monnaie commune dans le cadre de l'Union monétaire ouest-africaine. Dans la zone UEMOA, l'élevage est un des secteurs vitaux de l'économie. Au

¹ Voir chapitre 4 sur le pastoralisme et la transhumance.

Encadré 10. La Communauté économique du bétail et de la viande (CEBV)

La naissance d'une institution de coopération économique

La CEBV dont le siège était établie à Ouagadougou avait pour but, « de répondre aux grands objectifs du Conseil de l'Entente qui consistaient à assurer la promotion économique de ses États membres et particulièrement celle du monde rural, et aux populations des pays membres, la satisfaction des besoins alimentaires particulièrement en matières d'alimentation carnée et promouvoir en commun, dans un cadre régional, la production et la commercialisation du bétail et de la viande à l'intérieur des États membres, entre pays membres, et tiers, limitrophes ou non » (CEBV, 1983).

Les résultats atteints en 27 ans

- Recherche de financement et coordination des programmes de lutte contre la peste bovine et la coordination sanitaire vétérinaire ayant permis de réduire les incidences économiques de la peste bovine.

- La mise en circulation du passeport pour bétail et la réactivation des pistes à bétail ont été des actions salutaires dans le développement du pastoralisme et la réduction des heurts et conflits entre agriculteurs et éleveurs.

- Appui à l'implantation d'une antenne de l'Institut d'élevage et de médecine vétérinaire des pays tropicaux (IEMVT) à Bobo-Dioulasso dans les années 1975. Cette antenne qui rayonnait dans l'espace du Conseil de l'Entente a réussi à réduire considérablement la pression des glossines dans la région de Bobo-Dioulasso et dans le Nord de la Côte d'Ivoire favorisant l'implantation de plusieurs communautés peuples dans le nord ivoirien (Bernardet, 1984).

- Le CEBV est l'institution porteuse qui a permis, la naissance du Centre international de recherche sur le développement de l'élevage en savanes humides (CIRDES) localisé à Bobo-Dioulasso.

Du déclin à la fusion dans l'UEMOA

A l'instar de plusieurs institutions d'intégration régionale en Afrique, la CEBV a souffert entre autres du manque de moyens financiers et humains. Les États contractants de cette institution n'ont jamais réussi par eux-mêmes à accomplir les tâches indispensables au développement de ce secteur, attendant toujours l'aide de la communauté internationale. Pour toutes les actions et même quelquefois pour assurer le fonctionnement de base de la structure, il a fallu faire appel, soit à la France, soit à d'autres bailleurs de fonds. Dans de telles conditions, il est difficile de mettre en œuvre une politique souveraine. (Sanon 2003). La CEBV, quoi qu'elle ait eu une action efficace, a été absorbée par l'UEMOA, parce que cette nouvelle institution est plus « vendable » aujourd'hui auprès des bailleurs de fonds. L'ensemble des résultats atteints par la CEBV et notamment le passeport sur la circulation du bétail est aussi en voie d'essoufflement. Il s'agit d'un document permettant à un éleveur ou un commerçant de ne plus faire l'objet de tracasseries douanières ni policières aux frontières. Malheureusement, ce mécanisme n'est pas fonctionnel. Les exportateurs de bétail qui le détiennent sont toujours l'objet de rackets de la part des forces de l'ordre (policiers, gendarmerie et même quelquefois des forestiers qui n'ont rien à voir avec les exportateurs de bétail). En effet, il arrive que des éleveurs nantis de ce certificat soient traqués dans les pays qui ont signé ces accords et qui ne les ont jamais dénoncés.

Des actions qui survivent à la disparition de l'Institution

Le passeport du bétail et le Certificat de transhumance ont été améliorés et mis au service des 15 pays de la CEDEAO à partir de 1998.

regard de cette importance, l'UEMOA dispose d'une stratégie de développement des filières animales (viande bovine et ovine, cuirs et peaux) mais aussi pour les filières avicoles. Des avancées existent et la CEDEAO peut s'en inspirer pour conforter la mise en œuvre de sa politique agricole en conduisant des études complémentaires sur les filières animales dans les autres pays qui ne sont pas couverts par les études UEMOA.

Ces nombreuses avancées de l'UEMOA sont dues au fait que cette institution a bénéficié des acquis de certaines institutions comme la CEBV. Celle-ci a été un des instruments de coopération économique du Conseil de l'Entente qui est né en 1959 pour des enjeux exclusivement politiques, à savoir barrer la route à la Fédération du Mali dont les pays leaders étaient le Mali et le Sénégal d'obédience socialiste (Diouf, 1984) et que la Haute-Volta était sur le point de rejoindre. C'est bien plus tard qu'il fallait trouver des actions beaucoup plus mobilisatrices. Ainsi est né en 1970 dans l'environnement des institutions sous-régionales la CEBV regroupant le Bénin, le Burkina Faso (ex Haute-Volta), la Côte d'Ivoire, le Niger et le Togo. L'institution a vécu de 1970 à 2000, année où ses activités ont été dévolues à l'UEMOA (Sanon, 2003). Bien que la CEBV ait connu beaucoup de difficultés liées entre autres au financement et au renouvellement des ressources humaines, elle a réussi dans certains domaines du développement de l'élevage comme la mise en circulation du passeport pour bétail et la réactivation des pistes à bétail (voir encadré 10).

A peu près à la création de la CEBV, une autre institution ayant une base géographique limitée aux pays sahéliens, le CILSS, s'est chargé de l'aide à l'élaboration des politiques de développement dans plusieurs domaines dont l'élevage.

Le CILSS, basé à Ouagadougou, est une institution qui joue déjà un rôle important en assurant le Secrétariat technique dans le cadre de l'élaboration de la politique agricole de la CEDEAO. Elle dispose d'outils techniques et de recherche à travers l'Institut du Sahel (INSAH) basé au Mali qui travaille sur les questions de populations et des aspects agro-socio-économiques. En outre, l'AGRHYMET basé au Niger joue déjà un rôle prépondérant dans les prévisions climatologique et pluviométrique. Enfin le CILSS promeut des programmes parmi lesquels, la question de la gestion de la transhumance et la réduction de conflits liés à l'accès aux ressources est au centre des préoccupations.

L'Autorité du bassin du Niger (ABN) est l'une des plus anciennes organisations intergouvernementales africaines qui existe depuis 1964 sous l'appellation de Commission du fleuve Niger. Il s'agit d'une institution qui concerne des pays ouest-africain (Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Guinée, Mali, Niger et Nigeria) et des pays d'Afrique du Centre (Cameroun et Tchad). L'ABN intervient dans le domaine des ressources partagées en eau de ses pays membres qui souhaitent que leurs préoccupations sur l'accès à l'eau d'abreuvement et aux pâturages puissent être prises en compte.

L'Autorité du Liptako Gourma (ALG) est une institution de coopération sous-régionale de proximité qui a pour mission le développement intégré et harmonieux d'une région de 370 000 km² à cheval sur les frontières du Burkina Faso, du Mali et du Niger appelée Liptako-Gourma. L'ALG opère depuis plus de 30 ans dans la région pour la mise en valeur des ressources minières, énergétiques, hydrauliques, agropastorales et piscicoles dans la zone d'intervention. Un programme récent de développement de l'élevage dans la zone vise entre autre : la formation des producteurs, la réalisation d'infrastructures hydrauliques et de santé animale ainsi que l'aménagement pastoral

Il y a une dynamique de regroupement des efforts des acteurs indirects du secteur élevage. Cette dynamique est encore fortement soutenue par des financements extérieurs. Cela pose le problème de pérennité des actions entreprises en faveur des acteurs directs de l'élevage quant on connaît le faible niveau des ressources financières, techniques et organisationnelles de ces derniers. Si l'union des idées constitue une force, l'union des ressources permet la durabilité de cette force. Ces différentes institutions devront bâtir des stratégies pour accroître la mobilisation des ressources et réduire la dépendance vis-à-vis des institutions de financement extérieur.

5.3. Projets et programmes à envergure sous-régionale

Il existe également d'autres acteurs institutionnels qui n'appartiennent pas forcément à ceux déjà évoqués. Il s'agit de projets et/ou programmes dont les modes de financement et d'exécution échappent souvent aux institutions nationales et/ou régionales, mais les objectifs de développement pour la région sont similaires.

(i) Le projet de renforcement des réseaux régionaux de systèmes d'information de marché et des organisations de commerçants en Afrique de l'Ouest (MISTOWA)

Il est financé par deux partenaires bilatéraux, le gouvernement américain à travers l'USAID et AGRITERRA (Pays-Bas). MISTOWA est piloté par le Centre international pour la fertilité des sols et le développement agricole (IFDC-Division Afrique). Il vise à promouvoir le commerce agricole régional et à accroître la sécurité alimentaire. Il s'agit là d'un projet d'envergure régionale qui couvre l'ensemble de l'espace CEDEAO. Démarré en septembre 2004, le projet couvre actuellement plusieurs pays (Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Ghana, Guinée, Mali, Niger, Nigeria, Sénégal et Togo). Ses actions visent à lier les systèmes et les services d'information de marché aux utilisateurs du secteur privé, et à travailler avec les partenaires régionaux pour étudier et réagir au feed-back des clients afin de s'adapter à leurs besoins. Le public ciblé concerne les organisations de producteurs (OP) et les organisations de commerçants (OC). Leur approche est basée sur les formations, à travers le réseau de plates-formes de concertation qui permet aux différents acteurs de s'informer suffisamment pour aider à la promotion de la production et du commerce dans la sous-région. Trois réseaux des acteurs directs du secteur élevage participent à ce projet:

- Réseau des opérateurs économiques du secteur agroalimentaire de l’Afrique de l’Ouest (ROESAO) ;
- Le Réseau des organisations paysannes et de producteurs de l’Afrique de l’Ouest (ROPPA) ;
- La Fédération africaine des associations pour le commerce des intrants agricoles (FACIA).

(ii) Les ONG internationales

Les interventions des ONG internationales dans le secteur de l’élevage datent de la crise écologique qu’a vécue de 1968 à 1985 la ceinture saharo-sahélienne, de l’Atlantique à la mer Rouge, suite aux graves déficits pluviométriques qui ont entraîné famine et désastres économiques chez les agriculteurs et les pasteurs (Spittler, 1993 ; Piguët, 1998). Parmi les ONG dynamiques, on peut citer, ACORD et les agences qui en sont membres – tout particulièrement le Comité catholique contre la faim et pour le développement (CCFD) ; German Agro Action (GAA), OXFAM, NOVIB (Nederlandse organisatie voor internationale ontwikkelingssamenwerking), VSF (France, Belgique et Suisse) (Oxby, 1990). Ces organisations ont surtout travaillé dans les États sahéliens et dans la Corne de l’Afrique avec les pasteurs, les agropasteurs et les ex-pasteurs parce que les sécheresses avaient dépouillé totalement certains groupes pastoraux qu’il fallait aider à reconstituer leur cheptel ou à les accompagner dans la conversion vers d’autres activités. Notre analyse descriptive se limite à trois expériences : (i) « Heifer International » (HI) dont le siège est au Ghana à partir d’où, elle rayonne ; (ii) les « Services d’appui aux initiatives locales de développement » (SAILD) bien que localisé au Cameroun, a fait tâche d’huile sur beaucoup de pays africains ; et (iii) OXFAM/Grande Bretagne.

Heifer International (HI)

Il s’agit d’une ONG qui couvre 41 pays dans le monde dont trois — Burkina Faso, Cameroun et Ghana — appartiennent aux pays du SAO. Son objectif est de lutter contre la faim et la pauvreté en s’appuyant sur le développement de l’élevage à travers un schéma de crédit bétail. L’approche elle-même est tirée par la demande sociale, c’est-à-dire que les communautés de base font leur choix sur la manière d’améliorer leurs conditions de vie. HI assure la formation des producteurs sur l’agriculture durable et écologiquement équilibrée. Elle promeut les échanges de connaissances entre les communautés rurales par les voyages d’études organisés pour les producteurs des différents pays où elle intervient. Enfin, HI facilite les échanges de ressources en important des reproducteurs des pays sahéliens vers les pays côtiers pour constituer le stock de démarrage de l’activité d’élevage.

Services d'appui aux initiatives locales de développement (SAILD)

Le Cameroun est l'un des pays dont la filière avicole a souffert du dumping des découpes de poulets. Au Cameroun, l'importation des poulets congelés est passée de 978 tonnes en 1998 à 22 154 tonnes en 2003¹. Cette situation a mis à mal la filière moderne, plusieurs aviculteurs dont des femmes ont mis la clé sous le paillason. Avec l'aide de SAILD, l'Association citoyenne de défense des intérêts collectifs (ACDIC) en tant qu'acteurs de la filière, les productrices et les producteurs de volailles ont réussi à faire fléchir les pouvoirs publics Camerounais qui ont mis fin aux importations des découpes de volailles qui constituaient une concurrence déloyale pour la production nationale. En effet, les découpes (ailes, croupions, pattes, cuisses, etc.) sont des résidus qui sont récupérés traditionnellement par les industries qui fabriquent les aliments pour le bétail et ont peu d'intérêt pour les consommateurs occidentaux qui préfèrent les parties blanches.

OXFAM/Grande Bretagne

Le combat engagé par ACDIC au Cameroun a eu des effets « tâches d'huile ». Le Sénégal et la Côte d'Ivoire se sont inspirés de cette expérience. Le Sénégal par exemple avant l'invasion des découpes mettaient sur le marché de consommation nationale des poulets de chair pour une valeur de 10 milliards de FCFA/an par an et 18,7 milliards de FCFA/an pour les œufs de consommation (Duteurtre et al, 2005). La filière avicole moderne au Sénégal s'est effondrée entre 1998 et 2002. Le Bureau régional pour l'Afrique de l'Ouest d'OXFAM Grande-Bretagne a accédé à la demande des organisations de la filière avicole moderne en organisant avec les acteurs une campagne nationale. A l'instar du Cameroun, la plateforme ainsi constitué comprenant, les ONG sénégalais, des groupes scolaires et universitaires, les principaux syndicaux, des associations de consommateurs, des radios, des groupements de femmes ainsi que des pouvoirs publics locaux ont exercé une forte pression. Le gouvernement sénégalais qui a bien reçu le message des acteurs de la filière mit fin à l'importation des découpes de volailles

En conclusion, deux grandes préoccupations se dégagent au niveau des acteurs institutionnels du secteur élevage: une insuffisance de concertation et un déficit de communication interinstitutionnelle. Dans ce cadre, la CEDEAO a mis sur pied depuis 2000, sur instruction des chefs d'État et de gouvernement, une « Task force ». C'est une instance technique de réflexion et de proposition qui devrait élargir ses prérogatives au delà des questions de la transhumance transfrontalière et s'atteler à l'élaboration d'un document global sur les acteurs directs et indirects des filières des productions animales dans tous les États membres.

Bien que plusieurs institutions nationales, régionales et les ONG fassent des efforts pour l'autonomisation des acteurs et différents professionnels, on note que le poids politique des professionnels reste encore faible dans l'élaboration des politiques nationales et

¹ Collectifs d'organisations non gouvernementales : CCFD/CFSI/GRET

régionales dans le domaine de l'élevage. Cette situation s'explique par l'atomisation des acteurs qui, tout en étant un signe de développement démocratique, n'en est pas moins une cause de faiblesse en ce qui concerne la cohésion des efforts.

Dès lors, Il faut aller vers un autre modèle organisationnel. Celui-ci devra favoriser l'organisation des acteurs des différentes filières de production animales en collège. L'ensemble de ces collèges se réunit pour désigner dans chaque pays une sorte de Conseil national des professionnels du secteur de l'élevage. Si ces conseils nationaux fonctionnent normalement parce qu'ils sont représentatifs de l'ensemble des acteurs sans distinction, la question de la mise en place d'une instance régionale comme moyen de pression n'est pas une nécessité. Dès lors, il est beaucoup plus important de disposer d'un observatoire régional avec des antennes dans les différents pays et dont l'animation relèvera directement des fédérations nationales.

POLITIQUES ET STRATEGIES DU SECTEUR DE L'ELEVAGE EN REPONSE AU MARCHE REGIONAL ET INTERNATIONAL **LES QUESTIONS TRANSVERSALES**

1. Les orientations des politiques de financement, d'appui à la production et à la commercialisation

Les orientations des politiques de financement, d'appui à la production et à la commercialisation au Sahel et en Afrique de l'Ouest sont en voie d'harmonisation. De grands ensembles régionaux existent (Tableau 15) et leur rôle est d'aider les pays concernés à accélérer les processus d'intégration régionale des économies nationales. La relance du secteur de l'élevage pour être durable et avoir des effets positifs doit passer par une augmentation de sa rentabilité économique que les organisations régionales peuvent garantir, ce qui implique :

- Une meilleure organisation de la production
- Une modernisation des circuits
- Une meilleure connexion au reste de l'économie

Les objectifs visés par les différents accords en vigueur dans la zone d'étude sont similaires. Il en est de même pour les instruments prévus. Mais les niveaux de réalisation des objectifs et de mise en place des instruments sont hétérogènes. L'UEMOA présente une certaine avance par rapport aux autres accords (CEDEAO, CEMAC). Comment harmoniser les différentes politiques de manière à les intégrer dans un espace cohérent ? Si entre les pays de l'UEMOA et ceux de la CEDEAO, l'harmonisation peut se faire de manière assez relativement facile (les pays membres de l'UEMOA étant tous membres de la CEDEAO), il n'en sera pas de même entre la CEDEAO et la Communauté économique des États de l'Afrique Centrale (CEEAC) dont 6 pays membres qui ont en commun le Franc CFA forment la Communauté économique et monétaire de l'Afrique Centrale ou CEMAC.

Le regroupement devra tenir compte des pays géographiquement éloignés dans un environnement économique différent. C'est pourtant, dans un tel contexte de complexité que devraient s'élaborer les politiques nationales de développement économique, en particulier du secteur de l'élevage.

Déjà, la prise en charge de la question de transhumance par la CEDEAO suppose que les politiques nationales en la matière soient inspirées par les textes élaborés par cette organisation.

1.1. Les politiques de financement

Il existe des programmes de développement économique pour différents secteurs au niveau de la zone d'étude. Ces programmes ont été élaborés sur la base des politiques communautaires de financement. Au niveau de l'UEMOA, certains chantiers relatifs à ces programmes ont connu un début d'exécution grâce notamment à un appui de l'Union européenne dans le cadre du programme d'Appui à l'UEMOA (7 ACP 576). Il s'agit de programmes de :

- Coordination et harmonisation des Politiques d'ajustement du secteur agricole (PASA) ;
- Financement du secteur agricole ;
- Maîtrise de l'eau : gestion intégrée des ressources en eau partagées ;
- Mise en place d'un réseau régional d'information technique, commerciale et économique dans le domaine de l'agriculture ;
- Développement des systèmes de production de viande : instauration de normes de qualité et de classification du bétail et des viandes ;
- Émergence des organisations professionnelles du secteur agricole.

Ces actions comportent surtout des études, des suivies de réunions de validation et la traduction des résultats en actes communautaires (recommandations, décisions, directives ou règlements).

Tableau 15. Accords d'intégration régionaux existants dans la zone d'étude

Accords intégration régionale (date de création)	Objectifs	Instruments	Bilan
UEMOA (1994) Remplace CEAO (1972)	1.Promouvoir la coopération et le développement via des projets d'échanges et intéressant la 2.collectivité ; Instaurer un tarif extérieur commun.	1.Taxe unique sur les échanges en remplacement des droits de douanes ; 2.Harmonisation des règles d'investissement ; 3.Fonds de financement de projets.	1.Marché commun non réalisé ; 2.La préférence régionale ne concerne que 428 produits (y compris les produits animaux) ; 3.Mobilité partielle de la main-d'œuvre.
CEDEAO (1975)	1.Promouvoir la coopération et le développement en matière économique, sociale et culturelle ; 2.Relever le niveau de vie de la population des pays membres ; 3.Préserver la stabilité économique ; 4.Eliminer les droits de douane et les autres obstacles aux échanges et créer un marché commun d'ici 1990.	1.Eliminer sur dix ans les droits de douanes et autres obstacles non tarifaires aux échanges extérieurs ; 2.Adopter un tarif extérieur commun d'ici à 1990 ; 3.Fonds pour la rémunération de la main-d'œuvre et de développement ; 4..Supprimer les obstacles à la libre circulation des facteurs de production ; 5.Harmoniser les politiques monétaires et budgétaires.	1.Programme de libéralisation des échanges non appliqué à ce jour ; Pas de versements 2.nationaux au fonds de rémunération et de développement ; 3.Pas de mobilité de la main-d'œuvre.
CEMAC (1998) Remplace UDEAC (1964)	1.Promouvoir le développement économique pour relever le niveau de vie ; 2.Créer une union douanière.	1.Taxe unique sur les échanges intérieurs en remplacement des droits de douane ; 2.Elimination des obstacles tarifaires ; 3.Investissements communs.	1.Pas de tarif extérieur commun ; 2.Absence de mobilité de la main-d'œuvre ; 3.Importants obstacles aux échanges intérieurs.

Source : Adapté de BAD (2000) cité par Hugon (2002)

Le développement des systèmes de production de viande se fait avec l'appui de la FAO et du PNUD. Il convient de signaler aussi l'atelier régional sur la gestion des ressources génétiques des animaux d'élevage en Afrique de l'Ouest qui a été organisé sous l'égide de l'UEMOA, du CILSS et du CORAF/WECARD, en vue de la préparation d'un projet régional.

La Banque africaine de développement (BAD) est présente dans le financement de l'élevage, non seulement dans les pays, mais aussi au niveau régional. Sur le niveau régional, les informations à la disposition de la Mission font ressortir que la BAD appuie le développement de l'élevage dans plusieurs filières dont l'élevage des ruminants et celui de la volaille, avec une offensive remarquable lorsque la crise de la grippe aviaire est survenue. Un programme d'appui ponctuel a concerné le Bénin, le Burkina Faso, le Cameroun, le Ghana, le Niger, le Nigeria et le Tchad, et plus récemment la Côte d'Ivoire.

Un des grands handicaps au développement de l'élevage en zones humides et subhumides du continent est la trypanosomiase animale africaine (TAA). Le Banque s'est engagée à soutenir les efforts du Pan African Tsetse and Trypanosomiasis Eradication Campaign (PATTEC) de l'Union africaine (UA) pour l'éradication des glossines dans 3 pays (Burkina Faso, Ghana et Mali). Plus récemment, la Banque s'est engagée à financer à hauteur de 26 millions de dollars (BAD, 2005) la réalisation du Programme régional de gestion durable du bétail ruminant endémique en Afrique de l'Ouest (PROGEBE) en soutenant un projet de conservation de la biodiversité animale en Afrique de l'Ouest, (Gambie, Guinée, Mali et Sénégal). Il s'agit de protéger la disparition et la dilution des races locales de bétail (bovins N'dama et ovins et caprins Djallonké).

Comme indiqué plus haut, la plupart des pays de la zone d'étude ont mis en relief le secteur à travers la création d'un ministère spécifique en vue d'allouer des dépenses et de consolider la prise en charge des activités d'élevage. Malgré cet affichage, la part des dépenses publiques allouées au ministère en charge des ressources animales dans les pays de la région n'est pas à la hauteur des ambitions publiées ni de l'importance macroéconomique du secteur (voir Encadré 11). Ainsi, l'analyse de la loi de finance 2005 du gouvernement du Burkina Faso fait apparaître une dotation (y compris les financements extérieurs) en faveur des secteurs prioritaires du cadre stratégique de Lutte contre la pauvreté tels que l'Éducation de base (13,3 %), la Santé (7,3 %), l'Agriculture (14,3 %), le Transport et l'Infrastructure (13,5 %). L'élevage, pourtant reconnu pour ces potentialités à lutter contre la pauvreté n'a reçu que 0,7 % et 0,9 % des dépenses nationales respectivement en 2004 et 2005. Il y a tout de même une progression de 0,2 %.

Au Bénin où l'élevage fait partie du Ministère de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche, les allocations des dépenses semblent relativement plus importantes pour l'ensemble de secteurs (26,01 %). Ces dépenses seraient essentiellement pour des besoins en biens et services importants, dans le cadre de la politique de l'État de développer le secteur agricole, qui seront comblés par un important financement extérieur (20 590 000 FCFA)

cette année. L'agriculture et la pêche font, en effet, partie des secteurs d'activité jugés prioritaires pour la gestion 2006 ; la réforme de la filière coton représentant le plus gros du budget. Au Mali, un Ministère de l'Élevage et Pêches a été créé. Jusque récemment le secteur de l'élevage était logé dans le développement rural et l'environnement. Les dépenses allouées à cet ensemble ont représenté 4,75 %, 5,16 % et 4,85 % des dépenses nationales respectivement en 2004, 2005 et 2006. Reste à déterminer quelle proportion sera définitivement allouée au secteur de l'élevage, quand on connaît l'important lobbying de la culture du coton dans ce pays.

Encadré 11. Financement de l'élevage par les États dans quelques pays du SAO

Au Nigeria, tout financement extérieur pour le monde rural devrait clairement faire ressortir la part réservée à l'élevage. Ceci traduit une volonté politique affichée de mieux développer le secteur mais aussi d'avoir une visibilité des moyens financiers qui y sont investis ; un secteur qui devient la locomotive de l'agriculture végétale dans la majorité des pays du SAO (communication orale, Federal Ministry of Agriculture, septembre 2006).

Au Niger, les financements cumulés pour l'élevage ont connu de grands bonds. En 2000, année de la création du Ministère, l'élevage ne mobilisait que 600 millions de FCFA au titre des aides publiques pour son développement. L'importance politique apportée à l'élevage a permis d'atteindre des financements de 30 milliards de FCFA sur les quatre dernières années, soit environ 7,5 milliards par an non compris les investissements du budget général de l'État qui oscille comme au Burkina Faso, autour de 0,2 %.

Au Burkina Faso, les montants cumulés sont en dessous des investissements consentis au Niger. Un récent rapport du Ministère des Ressources animales laisse entrevoir que les financements cumulés ne dépassent guère 18 milliards de FCFA y compris le PPTE (MRA, 2006). En ce qui concerne le secteur étatique, non seulement les financements sont faibles, mais la mise à disposition de ces financements reste encore une contrainte à lever.

En Côte d'Ivoire, le Ministère de la Production animale et des Ressources halieutiques (MPARH) a été détachée de celui de l'Agriculture. La loi de finances 2005 donne une priorité à sept administrations qui bénéficient alors de plus de 85 % des ressources budgétaires en dehors du service de la dette. Ce sont par ordre décroissant l'éducation nationale (28,2 % du total), l'économie et les finances (17,7 %), la défense (13,1 %), la santé (7,4 %), l'enseignement supérieur (7 %), les infrastructures économiques (6,1 %), et la sécurité (6 %). Le secteur de l'élevage devrait recevoir moins de 6 % des ressources budgétaires à un moment où le MPARH prépare un plan directeur pour le développement du secteur trop affaibli déjà par une crise sociopolitique qui dure.

Au Niger, la situation n'est pas différente, mais elle semble évoluer favorablement au profit d'un secteur dont le rôle est actuellement reconnu comme capital dans le développement rural du pays. L'élevage a en effet été érigé en ministère à part entière. Les informations recueillies par la Mission auprès des autorités font état d'un budget prévisionnel

de 20 milliards de FCFA en ressources propres de l'État pour l'exercice 2007 comparé à une époque où le montant des allocations budgétaires au secteur élevage était de 1-2 milliards de FCFA.

La tendance générale des allocations budgétaires dans les pays de la région montre un faible niveau d'investissement sur les ressources propres des États, en moyenne moins de 5 % de l'enveloppe des budgets ministériels. Même en ajoutant les parties budgétaires qui seront allouées aux activités d'élevage au niveau des ministères en charge du développement rural, il est certain que les dépenses totales au profit du secteur de l'élevage dans la zone ne devraient pas dépasser 10 % des dépenses totales.

Pour le secteur privé, comme dit plus haut, le système de production animale et la grande vulnérabilité de l'élevage aux facteurs externes et en particulier sanitaires ne se prêtent pas facilement au financement. En général, les organismes financiers et les banques refusent de courir le risque, car la rentabilité de l'exploitation du bétail est souvent marginale.

1.2. Les politiques d'appuis à la commercialisation

Il faut œuvrer d'abord à l'harmonisation des politiques commerciales au sein des espaces communautaires. L'UEMOA a adopté une politique de tarif extérieur commun (TEC) sur la base de laquelle des négociations ont été entreprises au niveau de la CEDEAO. Dans les pays membres de l'UEMOA, une politique commerciale à double entrée a été mise en place et est en vigueur depuis 2001. Cette politique différencie les pays membres de l'Union des pays non membres.

Vis-à-vis des pays non-membres de l'UEMOA, un tarif extérieur commun est appliqué aux produits importés de ces pays. Ce tarif extérieur commun se compose :

- du droit de douane à quatre (4) taux : 0 % ; 5 % ; 10 % et 20 %, respectivement pour les quatre (4) catégories de produits 0 ; 1 ; 2 et 3 ;
- d'une redevance statistique de 1 % ;
- d'un prélèvement communautaire de solidarité de 1 %.

La fiscalité globale de porte est donc de :

- 2 % pour les produits de la catégorie 0 ;
- 7 % pour les produits de la catégorie 1 ;
- 12 % pour les produits de la catégorie 2 ;
- 22 % pour les produits de la catégorie 3.

Vis-à-vis des pays membres de l'UEMOA: Il y a une préférence communautaire consistant en une franchise des droits de taxes d'entrée pour les produits originaires des États membres. En ce qui concerne les produits alimentaires, ils devraient être classés dans la première catégorie parce que considérés comme des biens de première nécessité.

Au niveau du secteur privé, la commercialisation des produits animaux se heurte à un manque criard d'appui aux éleveurs, surtout pour ceux qui ont investi dans les productions plus intensives et qui comptent sur la fluidité des échanges pour rentrer dans leurs fonds. Pour les commerçants de bétail en général, c'est l'insuffisance de fonds de roulement. Les institutions financières ne préfinancent pas le commerce pour cause de risque — comme l'ont montré récemment les conséquences de la crise ivoirienne au Mali et au Burkina Faso. Pour la même raison, les commerçants crédibles ne sont pas prêts à s'engager auprès des banques qui ne leur offrent pas un produit adapté. Le financement des activités doit alors se faire sur fonds propres et quelquefois par crédit fournisseur à un taux implicite usurier ; le coût de l'animal peut être en effet majoré de 20 à 25 %.

2. Les défis et opportunités des politiques en matière de recherche-développement (R-D)

Le rôle de la recherche en appui à la production animale, la transformation et la commercialisation est de rendre disponible les produits animaux à des prix abordables et d'assurer que seuls les produits sains atteignent les marchés locaux, régionaux et étrangers. Les services nationaux de recherche agricole (SNRA) doivent aborder ces questions en organisant le processus de recherche pour qu'il réponde à la demande sociale en tenant compte des exigences du marché (systèmes d'approvisionnement, systèmes de motivation/récompense). Cependant, au-delà des difficultés et des contraintes budgétaires généralisées des structures nationales de recherche agricole dans presque chaque pays du SAO, force est de constater que les programmes de recherche-développement (R-D) en élevage restent les moins dotés en ressources tant financières que matérielles et en personnel. L'examen du tableau 16 est révélateur de la position relativement inférieure de l'Afrique de l'Ouest par rapport aux autres régions du continent en termes d'investissements consentis dans le secteur public et privé au financement de la R-D. Le Nigeria garde une position privilégiée sur ce plan car on y investit 34 % du niveau global des fonds alloués à la R-D en Afrique de l'Ouest.

Le total des dépenses publiques engagées dans la recherche agricole en tant que pourcentage du produit intérieur brut agricole (PIBA) — défini comme ratio d'intensité de la recherche agricole (RI)—est un indicateur courant des investissements réalisés dans la recherche et qui permet de placer les dépenses consacrées à la R-D agricole d'un pays dans un contexte comparable au niveau international. En 2000, le continent africain a investi 0,70 dollar pour chaque 100 dollars du produit intérieur agricole (en dollars internationaux de 1993), chiffre inférieur à 0,95 dollar de 1981. Les ratios d'intensité allaient de 0,20 % ou moins pour la Gambie, le Niger et le Soudan à plus de 3,00 % pour le Botswana, Maurice et l'Afrique du Sud. En 1995, l'année la plus récente pour laquelle les données mondiales sont disponibles, le ratio d'intensité (RI) moyen de la recherche agricole en Afrique subsaharienne était légèrement supérieur (0,79 %) et également plus élevé que le ratio moyen de l'ensemble des pays en développement (0,62 %). L'Afrique de l'Ouest encore sur ce point traîne derrière le RI moyen de l'Afrique de l'Est ; moins

Tableau 16. Investissements des secteurs publics et privés dans la recherche agricole en Afrique subsaharienne en 2000

Région/pays	Dépenses totales			Parts	
	Public	Privé	Total	Public	Privé
	(en milliers de dollars internationaux de 1993)			(pourcentage)	
Afrique de l'Est (7)	341,4	5,4	346,8	98,4	1,6
Afrique du Sud	365,6	15,6	381,2	95,9	4,1
Autres pays d'Afrique australe (5)	62,4	2,8	65,2	95,7	4,3
Nigeria	106,0	-	106,0	100,0	-
Autres pays d'Afrique de l'Ouest (13)	209,3	1,8	211,1	99,1	0,9
Total (27)	1084,7	25,6	1110,3	97,7	2,3

Source : Beintema et Stads, 2005 @ www.asti.cgiar.org/pubs-africa.htm, accédé le 11 novembre 2006.

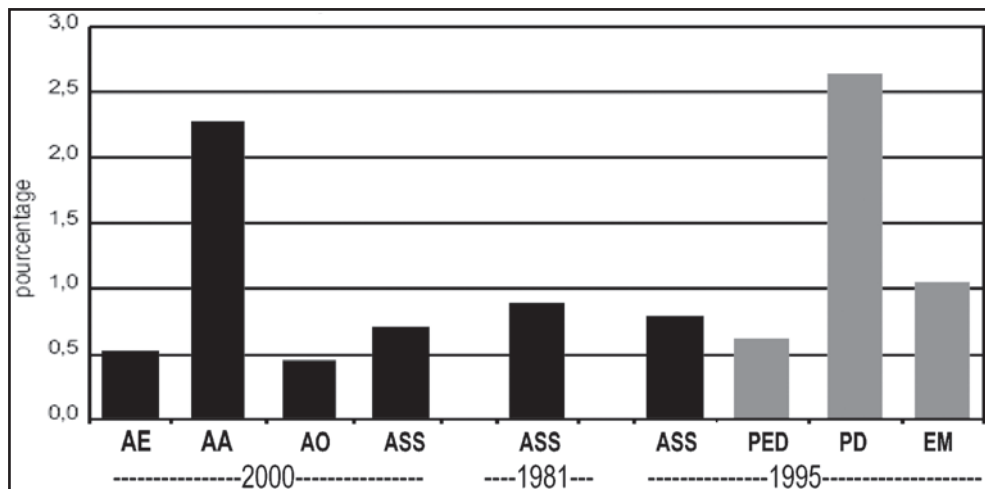
du 1/5e de celui de l'Afrique australe et reste inférieure à la moyenne continentale en 1981, 1995 et en 2000 (Figure 7).

Il n'existe pas de recommandation officielle sur le RI préférentiel pour les investissements réalisés dans la R-D agricole. Au début des années 80, la Banque mondiale a fixé un objectif de 2 % qui a été depuis largement cité. Certains estiment toutefois qu'un ratio de 1 % serait un objectif plus réaliste, mais les pays de l'Afrique subsaharienne sont bien peu nombreux à avoir même atteint cet objectif plus bas.

Le tableau 15 compare les RI de la recherche agricole et d'autres paramètres importants du potentiel ou de la performance des SNRA de la région en recherche agricole. Les paramètres par pays permettent de dégager quelques tendances qui rappellent les dotations en ressources agropastorales et les vocations zonales des groupes de pays, mais la situation générale reste diversement appréciable. Le Sénégal possède le ratio le plus élevé du nombre de chercheurs par million de paysans des pays du Sahel (66,1) tandis que la Côte d'Ivoire bat le record de tous les pays (103).

Quant à la question du genre, le Burkina Faso avec 0,5 % de femmes chercheuses équivalents temps plein (ETP) a un long chemin à accomplir pour atteindre les effectifs réussis dans les autres pays — de 8 en Côte d'Ivoire, 19 au Mali et 22 au Nigeria. Les dépenses affectées à la R-D semblent plutôt traduire la longue tradition de recherche agricole comme au Sénégal (145 374 dollars /chercheur/an). En effet le taux cible de 1 % ou plus ne semble être atteint que par le Sénégal (qui l'avait dépassé en 1995) et le Mali dont les efforts récents sont notables.

Le Nigeria se distingue toujours comme une entité à part en termes d'agrégats macro-économiques (plus de 2 millions de dollars/chercheur/an) mais son RI (0,38 %) reste inférieur à celui du Burkina Faso (0,50 %). Il est significatif de noter que le nombre d'ETP chercheurs affectés aux programmes sur l'élevage est invariablement inférieur à



Notes :

AE= Afrique de l'Est, AA= Afrique australe, AO= Afrique de l'Ouest, ASS= Afrique subsaharienne, PED= Pays en développement, PD= Pays développés, EM= Ensemble du monde.

Les données se rapportant à l'Afrique de l'Ouest, à l'exception du Nigeria, se rapportent à l'année 2001.

Figure 4. Ratios d'intensité de la recherche agricole à différentes époques en Afrique et dans le monde

Source : Adapté de Beintema et Stads, 2005 @ www.asti.cgiar.org/pubs-africa.htm

Tableau 17. Dotation en ressources et place de l'élevage dans la R-D de certains pays du SAO

Paramètres	Burkina Faso	Mali	Sénégal	Niger	Côte d'Ivoire	Nigeria
Ratio chercheurs/ million de paysans (1992)	35	93	66,1	29,1	103	36,1
Proportion de chercheuses (%)	0,5	19	10	7	8	22
Dépenses totales/ chercheur Dollars (2001)	82 917	91 575	145 374	57 958	n.d.	2 639 174
Intensité de la recherche 1999 (%)	0,5	1,03	1,0	0,17	0,63	0,38
Importance type de recherche						
Cultures	32,5	39,1	49,5	66	53,7	42,7
Elevage	8,5	32,3	20,1	16	8,1	23,2
Ressources naturelles ou autres	20,9	29 (autres)	30,7 (autres)	14	2,8	0,7

Source : adapté et calculé avec les données par pays : www.asti.cgiar.org/pubs-africa.htm

celui des autres programmes (cultures, ressources naturelles et autres foresteries, pêches), avec une exception notable pour le Mali où 32,3 % d'ETP chercheurs sont consacrés à l'élevage, contre 39,1 % pour les cultures.

A l'échelle du SAO pris ensemble, les institutions régionales ont des rôles particuliers à jouer notamment :

- i. piloter le processus d'identification des priorités régionales par le dialogue et la consultation avec les organismes régionaux ;
- ii. formuler les questions de recherche avec des perspectives éco-régionales ;
- iii. harmoniser les méthodologies de recherche pour économiser sur les ressources et augmenter les chances de succès et d'impacts plus larges ;
- iv. concevoir des approches de renforcement des capacités qui produisent du personnel de qualité dans la région. La recherche régionale s'appuyant sur ces nouveaux paradigmes contribuera à l'intégration régionale.

Sur le plan institutionnel, un nombre de centres et organismes de recherche à caractère régional existent parmi lesquels, le Centre international de recherche-développement sur l'élevage en zone subhumide (CIRDES), basé à Bobo-Dioulasso, Burkina Faso ; le Centre international de trypanotolérance (CIT), basé à Banjul, Gambie ; l'institut du Sahel (INSAH) basé à Bamako et qui relève du CILSS. Plusieurs programmes et projets de recherche sur l'élevage à caractère régional sont pilotés soit directement par les SNRA qui les hébergent, soit à travers le concours financier du CORAF/WECARD.

Les travaux de R-D en élevage, pour les années à venir, doivent se situer par rapport aux enjeux de la dynamisation du marché régional et international de produits animaux en Afrique de l'Ouest. La portée de la demande accrue pour les produits animaux, exige d'exploiter au mieux les avancées dans le domaine des sciences biologiques, physiques, sociales et de l'environnement afin de lever les contraintes nouvelles au niveau du producteur, du transformateur et du consommateur. Les compétences en biologie moléculaire, génomique, biotechnologie et bioinformatique deviennent ainsi indispensables, non seulement pour une meilleure compréhension des problèmes et la découverte des potentiels cachés jusque-là pour lever rapidement les obstacles à l'amélioration de la production, mais aussi pour s'attaquer efficacement aux questions émergentes concernant les maladies transfrontalières et l'hygiène des produits d'origine animale.

Il est important de noter que la recherche en socio-économie à l'échelle des exploitations, pour l'analyse des filières (compétitivité par rapport aux échanges régionaux et internationaux) et l'analyse des politiques macroéconomiques est encore faible en terme du nombre d'ETP dans la plupart des SNRA et même au niveau des centres régionaux. Elle est pourtant d'actualité et devra s'étendre aux appuis à fournir aux organisations des producteurs et des consommateurs, et aux politiques générales et sectorielles qui peuvent soutenir le développement des technologies susceptibles de renforcer la sécurité alimentaire et de réduire la pauvreté.

3. Les Initiatives internationales pour le développement de l'élevage

Les pays du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest bénéficient aussi des activités de promotion du secteur de l'élevage entreprises à travers quelques Initiatives internationales au rang desquelles on peut citer :

- African Livestock (ALive)
- Livestock, Environment and Development Initiative (LEAD)
- Pro-Poor Livestock Policy Facility (PPLFP)
- World Initiative for a Sustainable Pastoralism

Le tableau 18 donne une présentation des objectifs, zones et mode d'action, et structures de coordination/gestion qui renseignent sur les opportunités de collaboration et synergies possibles à tirer des actions entreprises dans le domaine du développement des marchés de produits animaux en Afrique de l'Ouest. Un bref aperçu des objectifs de chaque Initiative est donné ci-après.

3.1. African Livestock (ALive)

L'objectif global de l'Initiative ALive créée en 2001 à l'initiative de la Banque mondiale (opérationnelle depuis 2004) est de mettre ensemble tous les programmes de développement de l'élevage, d'en identifier les insuffisances et de promouvoir le rôle du secteur à contribuer de façon significative à la réduction de la pauvreté et la croissance économique en Afrique subsaharienne (ASS) à travers l'accroissement des échanges, le développement des marchés et d'un cadre institutionnel durable. ALive compte relever les défis du secteur de l'élevage en ASS avec trois orientations :

- i. Assurer les moyens d'existence et le capital de production pour améliorer la productivité des systèmes pastoraux dans les zones arides ;
- ii. Améliorer l'accès aux marchés par la compétitivité, la création de valeur ajoutée et la qualité des produits animaux pour les marchés urbains en ASS ;
- iii. Accroître l'intensification pour une performance élevée et une production accrue dans les zones avec contraintes de terres et d'aliments de bétail pour mieux approvisionner les marchés urbains.

A titre d'exemple, dans le cadre de la mise en œuvre de son Plan d'actions et programme d'investissements du secteur élevage (PAPISE), le Burkina Faso pourra solliciter l'appui méthodologique et financier du partenariat pour le développement de l'élevage, la réduction de la pauvreté et la croissance économique en Afrique du Programme ALive – auquel il participe activement en qualité de pays fondateur. Il sera notamment attendu d'ALive un accompagnement d'une part, au niveau national, afin de stimuler l'attention accordée au rôle de l'élevage dans la réduction de la pauvreté et la croissance économique, et d'autre part, à une meilleure prise en compte des problématiques sous-régionales par une harmonisation des politiques et argumentaires en faveur de l'élevage.

Tableau 18. Matrice des initiatives internationales pour le développement de l'élevage

Initiative	ALIVE	LEAD	PPLPF	IMPD
Objectif global	Une contribution plus accrue du secteur élevage à la réduction de la pauvreté et à la croissance économique en Afrique.	Des moyens d'existence meilleurs sur la base de l'élevage dans un environnement protégé et amélioré.	Pauvreté réduite parmi les agro-éleveurs.	Gestion durable des ressources des terres arides.
Objectifs spécifiques	Développement d'une plateforme d'acteurs multiples pour la coordination et la mise en œuvre des initiatives sur l'élevage.	Appui à la décision pour les interactions bénéfiques entre l'élevage et l'environnement.	Renforcer les capacités pour formuler des politiques d'élevage en faveur des pauvres en gérant au mieux les risques sanitaires et ceux liés à l'environnement.	Rendre autonomes les éleveurs et les institutions d'éleveurs en leur permettant d'accumuler des connaissances et d'influencer les politiques ?
Mandat	Afrique	Global avec accent sur des zones cibles (hotspots).	Afrique de l'Est Afrique de l'Ouest Sud Asiatique Sud-Est Asiatique Andes.	Zones arides du monde avec zone pilote en Afrique de l'Ouest.
Thème focal	Une vision commune à l'échelle régionale. Renforcement des capacités et gestion des connaissances au niveau sous-régional. Appui à l'analyse et assistance opérationnelle au niveau national.	Les effets physiques et sociaux de la production animale sur l'environnement. En Afrique : Interaction élevage-faune. Mesures d'avant-garde contre la sécheresse. Gestion de ressources naturelles dans les zones de parcours arides.	Rôle de l'élevage pour le développement économique et la réduction de la pauvreté. Développer les marchés et l'accès aux marchés. Les services à l'élevage, les politiques et les acteurs. Gestion de l'information et des dynamiques du changement.	La création d'un environnement favorable à la gestion durable des parcours naturels, l'amélioration des moyens de subsistance des éleveurs et leur autonomisation.

Initiative	ALIVE	LEAD	PPLPF	IMPD
Groupes cibles	Institutions africaines, Gouvernements Donateurs Institutions de recherche Organisations des producteurs, ONG et secteur privé Bénéficiaires ultimes: producteurs et consommateurs pauvres	Décideurs politiques au niveau des bailleurs de fonds et des pays en de développement.	FAO Décideurs politiques au niveau national Agences internationales de réglementation et de politiques	Eleveurs Décideurs politiques Institutions de financement Agences internationales de réglementation
Activités	Niveau régional :préparation de stratégie et de vision communes en matière de politiques. Sous-régional : renforcement des capacités meilleure gestion des connaissances Niveau national :soutien analytique et assistance opérationnelle.	Recherche sur les interactions élevage-environnement. Mise au point des outils à la décision en matière de politiques.	Sensibiliser le public aux contributions de l'élevage à la réduction de la pauvreté. Produire des schémas d'intervention dans le secteur élevage pour réduire la pauvreté par l'approche de changement institutionnel et de politiques. Développer des systèmes efficaces d'information, d'échanges et d'analyses des outils d'appui à la décision, suivi et évaluation. Etablir des mécanismes efficaces de représentation des agro-éleveurs pauvres dans les négociations en matière de politiques et de changements institutionnels.	Phase pilote : Formation des éleveurs (gestion coopérative, gestion durable des ressources, plaidoyer, etc.). Appui à l'émergence d'organisations d'éleveurs (unions, fédérations, etc.).

Initiative	ALIVE	LEAD	PPLPF	IMPD
Structures opérationnelles	Assemblée Générale pour tous les partenaires. Comité Exécutif. Secrétariat et Coordinateur du Programme.	Centre virtuel de LEAD. Institutions de recherche partenaires dans différentes régions.	Comité de pilotage. FAO pour la coordination. Des hubs régionaux dans les zones géographiques cibles pour faciliter le dialogue politique avec les pays concernés.	
Mise en œuvre des programmes	Tous les partenaires (coordination et coût –efficacité).	FAO au nom de donateurs multilatéraux Danemark, Suisse, France, IFAD, USAID, Grande-Bretagne, Banque mondiale, ILRI, CIRAD.	IIMA, NDDDB, EIMVS, GEMOA, IGAD, CONDESAN Gouvernements nationaux et locaux	UICN PNUD/GEF CILSS

3.2. Livestock, Environment and Development Initiative (LEAD)

L'objectif global du LEAD est la protection et la mise en valeur des ressources naturelles face au développement de l'élevage tout en travaillant à la réduction de la pauvreté. L'objectif spécifique est la mise en œuvre d'outils d'aide à la décision pour maximiser les effets positifs et minimiser les effets négatifs de l'interaction élevage – environnement. LEAD mène ses activités dans les zones cibles (hotspots) en Afrique qui sont les zones de parcours des savanes arides et semi-arides ainsi que les zones d'interaction conflictuelle entre l'élevage et la faune.

3.3. L'Initiative sur les politiques d'élevage en faveur des pauvres - Pro-Poor Livestock Policy Facility (PPLPF)

L'objectif global de cette Initiative est de contribuer à la réduction de la pauvreté par le développement d'un élevage sain, spécifiquement en renforçant les capacités pour la formulation de politiques d'élevage efficaces tendant à réduire la pauvreté. L'Initiative PPLPF mène ses activités en Afrique de l'Est et de l'Ouest ainsi qu'en Asie du Sud et du Sud-Est et dans les Andes. Le développement institutionnel et celui des plateformes de négociations entrent dans ses prérogatives.

3.4. World Initiative for a Sustainable Pastoralism (WISP)

L'Initiative mondiale pour un pastoralisme durable (IMPD) prône l'autonomisation des éleveurs pour leur permettre de gérer durablement les ressources des terres arides. Elle permet aux éleveurs de prouver que leurs systèmes d'utilisation des terres et de production sont un moyen efficace et judicieux d'exploiter les ressources naturelles des terres arides du monde. L'IMPD s'emploie à rendre autonomes les éleveurs et les institutions d'éleveurs en leur permettant d'accumuler des connaissances et d'influencer sur les politiques qui portent atteinte à l'intégrité de leurs moyens de subsistance et entravent leur capacité de gérer durablement leurs terres et leurs ressources. L'Initiative offre aux éleveurs les arguments sociaux, économiques et environnementaux susceptibles d'améliorer la perception du pastoralisme comme système viable et durable de gestion des ressources. Elle plaide également pour la création d'un environnement favorable à la gestion durable des parcours naturels, l'amélioration des moyens de subsistance des éleveurs et leur autonomisation.

À l'exception notable du Programme Alive, dont le mandat se limite à l'Afrique subsaharienne, les autres Initiatives ciblent l'échelle globale des écologies fragiles pour la durabilité de l'agriculture animale au profit spécifique des pauvres. La mise en réseau de certains projets et d'un nombre d'activités de recherche-développement, qui se recouperaient et favoriseraient le développement de l'élevage en Afrique de l'Ouest, semble être une action forte à encourager à l'échelle des agences de financement et/ ou de tutelle. Un travail de concertation est donc nécessaire entre les différentes Initiatives internationales pour la mise en commun de moyens financiers et d'autres ressources matérielles et humaines afin de faciliter et de précipiter la recherche des solutions aux problèmes de développement de l'élevage dans les pays du SAO — sécurisation du capital d'exploitation pour la grande majorité de petits éleveurs encore en extensif, amélioration de la productivité et accès aux marchés. Une telle approche bénéficierait des efforts en cours pour la restructuration de la recherche agricole internationale à l'initiative du Groupe consultatif pour la recherche agricole internationale (GCRAI) au niveau de la Banque mondiale.

4. L'élevage et les stratégies de lutte contre la pauvreté et l'amélioration des moyens d'existence (emplois, revenus et sécurité alimentaire)

Le secteur élevage possède des potentialités énormes de lutte contre la pauvreté et d'amélioration des conditions de vie des populations rurales et urbaines (voir aussi chapitre 1 paragraphe 3).

Malgré ses potentialités, le secteur de l'élevage a pendant longtemps été marginalisé dans les programmes de développement économique, même dans les pays où il représente une part importante du PIB et des recettes d'exportations, comme dans les pays sahéliens. Pourtant quand on s'en tient à quelques études sérieuses sur le rôle de l'élevage

dans la formation des revenus des petits paysans, la conclusion est sans équivoque : c'est une source importante de revenus monétaires qui contribuent un tant soit peu à relever le niveau de vie des populations rurales (voir Encadré 12). Comme indiqué au chapitre 2, l'élevage est distributeur de revenus à une multitude d'agents économiques, contribue à l'alimentation et améliore la nutrition, tout en servant de locomotive pour l'agriculture par l'apport de la traction animale et l'utilisation des fumures organiques.

De plus, au niveau des petits agro-éleveurs, l'élevage est souvent la seule possibilité d'accumuler des avoirs et de diversifier les risques, ce qui peut éviter aux paysans pauvres des zones marginales de sombrer dans l'indigence.

Pourtant, force est de constater que jusqu'encore récemment, l'élevage est une ressource négligée dans les Documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSRP). Le modèle DSPR, bien que conçu au départ dans le contexte de l'initiative d'allègement de la dette (Initiative en faveur des pays pauvres très endettés ou PPTE) — est aujourd'hui une pièce maîtresse du dialogue sur les politiques dans tous les pays qui reçoivent des prêts de la Banque mondiale et du FMI à des conditions de faveur. Les DSRP ont été préconisés pour renforcer l'interaction entre les donateurs et les pays bénéficiaires en vue d'accroître l'efficacité des programmes de lutte contre la pauvreté.

De nombreux pays pauvres, y compris ceux du SAO, sont fortement tributaires de l'élevage ; pourtant cela apparaît à peine dans les DSRP. Le Niger par exemple, ne mentionne que brièvement ce secteur. Certains pays, tels que la Guinée-Bissau et la Sierra Leone, l'ignorent complètement. Seuls quelques pays comme la Mauritanie s'approchent le plus de cet objectif en soulignant en effet l'importance de l'élevage dans leurs DSRP.

Même s'ils ne sont pas mis en évidence explicitement dans les DSRP, des plans d'actions en faveur de l'élevage existent ou sont en cours d'élaboration dans les pays du SAO et montrent que les pouvoirs publics ont pris la mesure de l'importance du secteur de l'élevage dans la lutte contre la pauvreté. Ces actions prévues s'inscrivent dans la dynamique d'harmonisation régionale des interventions en faveur de l'élevage. On peut y lire entre autres des actions sur la promotion des productions animales à travers des approches filières animales (bétail- viande, lait, aviculture, lapin, porc, petits ruminants, aulacode et escargot). Les principales filières identifiées comme ayant un impact important sur la réduction de la pauvreté sont celles qui occupent une grande partie des populations rurales et/ou présentent des potentialités de création d'emplois connexes et des effets d'entraînement sur la production végétale :

- **L'élevage de case des petits ruminants**

Pour assister les familles pauvres à faire de l'élevage, l'espèce caprine est la plus adaptée dans ce contexte à cause de sa rusticité, sa production et son aspect prolifère. Il s'agira d'identifier les familles nécessiteuses dans les poches de pauvreté dans chaque pays de la région.

Encadré 12. Elevage et formation des revenus en milieu rural burkinabé

Dans une revue réalisée par Somda (2005), les rôles de l'élevage dans la lutte contre la pauvreté ont été mis en exergue au Burkina Faso. Ainsi, il ressort qu'au plan macroéconomique, la valeur ajoutée de l'élevage est estimée à 14,9 % de la valeur nationale. Au niveau microéconomique, l'élevage est classé comme cinquième source de revenu après les activités non agricoles et devant les cultures de rente classées sixièmes. Au sein de ce secteur, l'aviculture concerne 49 % des ménages. Les élevages de caprins, ovins et bovins sont respectivement pratiqués par 44 %, 28 % et 25 % des ménages. Le bétail participe à la gestion du risque à travers les ventes de bétail qui compensent au moins entre 15 et 30 % des fluctuations de revenus. D'autres travaux réalisés au Burkina et dans la sous-région (Somda et al., 2004 ; Somda et al., 2005) indiquent qu'environ 30 % de la production laitière du ménage était autoconsommée, 65 % vendue et 5 % perdue ou distribuée aux membres de la société. Les revenus tirés du lait permettent non seulement de couvrir les coûts variables d'élevage, mais aussi de dégager un bénéfice pour les besoins de consommation des éleveurs et leur ménage. La production laitière dans les élevages extensifs est une activité économiquement et socialement rentable.

- **Elevage de volailles**

Les estimations des effectifs de la volaille sont relativement faibles du fait de la pauvreté des statistiques actuellement disponibles. L'élevage avicole en milieu pastoral en vraie grandeur est seulement à ses débuts. Mais, il est relativement plus développé dans le milieu agropastoral. Il s'agira d'introduire au sein des familles ou des coopératives féminines de préférence, l'élevage de la volaille locale.

- **Sous-produits d'élevage (peaux et cuirs)**

C'est là un potentiel énorme très faiblement utilisé pour améliorer les revenus des éleveurs et autres exploitants de ces produits (une bonne partie de ce potentiel est d'ailleurs exploitée dans l'alimentation par les pays côtiers). La valorisation de ces sous-produits est peu développée (les exportations des cuirs et peaux sont limitées à des exportations africaines destinées à l'Europe). Ce potentiel peut, à lui seul, faire vivre une frange importante des habitants et améliorer les revenus des éleveurs, bouchers et autres travailleurs dans le secteur artisanal traditionnel. Il pourrait augmenter de façon très sensible l'apport en devises indispensables pour le développement.

- **Développement de la culture attelée et de l'utilisation de la fumure organiques**

La culture attelée peut contribuer à la lutte contre la pauvreté dans les zones de culture sous pluies ou derrière barrage grâce à l'énorme potentiel en animaux de trait qui s'y trouve (ânes, chevaux, bovins, etc.). La promotion de la culture attelée permettra d'augmenter sensiblement les surfaces cultivables et donc d'augmenter les productions agricoles (autosuffisance alimentaire) et de libérer du temps aux agriculteurs pour s'adonner à d'autres activités. Ce qui transparait dans les documents officiels est que l'élevage est désormais reconnu comme un secteur capable de réduire de façon rapide la pauvreté, la promotion des cultures de rente ayant montré ses limites (baisse de productivité et des prix mondiaux).

Pourtant dans cette dynamique de redéfinition des actions prioritaires par les États, on note une faible attention accordée à la complémentarité telle que promue par les organisations régionales (UEMOA, CEDEAO et CEMAC). Des documents faisant références de politiques de développement du secteur élevage ne mentionnent pas la nécessité d'intervention ciblée et complémentaire sur la base des avantages comparatifs naturels et les résultats obtenus jusque-là par les gouvernementaux nationaux. Est-ce la manifestation d'une volonté cachée de souveraineté nationale en matière d'auto-alimentation des populations en produits animaux ? Ou bien est-ce parce que la pauvreté dans les différents pays est telle qu'il faut se donner un large éventail de moyens d'éradication ? Sur le terrain, il semble impossible pour chaque pays, pris individuellement, d'assurer l'auto-alimentation de sa population en produits animaux.

CHAPITRE SIX

VISION STRATEGIQUE DU SECTEUR DE L'ELEVAGE AU SAHEL ET EN AFRIQUE DE L'OUEST

SECURITE ALIMENTAIRE, LUTTE CONTRE LA PAUVRETE ET CONSTRUCTION D'UN MARCHÉ REGIONAL DE PRODUITS ANIMAUX

La présente étude a pour but de contribuer aux objectifs de la politique agricole (ECOWAP) de la communauté en matière de sécurité alimentaire et de lutte contre la pauvreté. Le travail de la Mission s'est inscrit dans un des domaines importants de l'ECOWAP pour lesquels le niveau régional est requis en vertu du principe de subsidiarité : le développement des filières bétail-viande et produits laitiers, le développement de la transformation, du stockage et de la conservation, l'harmonisation et la mise en conformité des normes sanitaires et phytosanitaires et l'appui à l'organisation des acteurs et la promotion du dialogue régional. La Mission se conforte de l'existence d'une volonté politique affichée au niveau des institutions d'intégration régionale (CEDEAO et UEMOA) et dans les pays du SAO à reconnaître le rôle de l'élevage dans la conformation macroéconomique et sa contribution à la réduction de la pauvreté, notamment par l'érection des ministères en charge de l'élevage, et la prise en compte de l'importance

du secteur dans les Documents de stratégie de réduction de la pauvreté (DSRP). Les orientations stratégiques proposées ici résument les conclusions auxquelles la Mission est parvenue à travers les consultations sur le terrain dans nombre de pays du SAO, la recherche documentaire et les interactions avec toutes les personnes ressources rencontrées et les partenaires du SCSAO.

1. Orientation stratégiques à court et moyen terme et recommandations

1.1 Répondre à une demande ouest-africaine en pleine expansion

- *Rendre disponibles les produits animaux de qualité et à moindre coût pour une population en croissance*
Pour les deux produits stratégiques (viande et lait), il faudra satisfaire une demande totale en viandes de bovins, petits ruminants, volaille et viande porcine de l'ordre de 3,5 millions de tonnes et de 4,5 millions de tonnes pour les produits laitiers à l'horizon 2015. En effet, au rythme actuel de croissance de la population surtout dans les villes, et avec l'amélioration du pouvoir d'achat des consommateurs dans les pays du SAO, la demande actuelle pourrait croître de quelques 0,55 millions de tonnes si la croissance actuelle de la production de viande ne dépasse pas les 2,58 % actuels. Quant aux produits laitiers dont on peut raisonnablement admettre que les chances de renforcement de la production nationale dans les pays gros importateurs sont minimales, la demande à l'horizon 2015 atteindrait fort probablement 4,5 millions de tonnes pour la région SAO creusant un déficit régional de 2,5 millions de tonnes environ. La stratégie à adopter semble s'articuler autour de quelques options prioritaires.
- *Intensifier les systèmes d'élevage agropastoraux pour les rendre plus performants techniquement et économiquement*
Ceci n'est envisageable que par une meilleure valorisation des facteurs de production limitants comme les aliments de bétail. Les pouvoirs publics auront une part importante dans ce processus d'intensification. Il s'agira pour eux de rendre accessibles les intrants à travers des politiques de réduction des taxes sur les intrants zootechniques et vétérinaires, et les équipements d'élevage. Des efforts sont déjà en cours au sein de l'UEMOA (Niang et Vindrinet, 2005). De même, les conditions favorables d'accès aux crédits devraient permettre d'accompagner efficacement les efforts de défiscalisation. L'exploitation des races plus performantes en matière de production laitières doit être conjuguée avec des programmes de vulgarisation et de formation des exploitants familiaux et privés.
- *Diversifier les productions animales*
Pour tirer profit des avantages comparatifs naturels entre les pays sahéliens (viande et lait) et côtiers (élevage hors-sol à cycle court) ; mais les pays côtiers peuvent développer des stratégies et des modèles socialement acceptables d'accès aux

ressources pastorales disponibles dans les savanes soudaniennes du nord pour servir de zones de « finition » des ruminants du Sahel. En effet, la diversité agro-écologique et les potentialités zoogénétiques dans la région sous-tendent les possibilités de spécialisation et de vocation zonale dans les productions animales.

- *Encourager à l'échelle de la région le développement d'un commerce intra-régional qui se fasse de plus en plus sur la base de produits finis ou transformés*
C'est qui est envisageable est le développement d'une filière mixte ou la pratique du commerce du bétail sur pied est combinée à la modernisation pour l'exportation de la viande : en intégrant verticalement un taux élevé d'exploitation des animaux en milieu rural, collecte et stockage pour finition, chaînes d'abattages et de distribution de viande dans un marché régional segmenté.
- *Améliorer les systèmes de transformation des produits animaux*
Cette amélioration passe par une réhabilitation des infrastructures existantes en vue non seulement de les moderniser mais également d'accroître leur capacité de transformation. En effet, dans la majorité des pays du SAO, les abattoirs sont obsolètes et/ou de faibles capacités et ne permettent pas de réaliser les abatages nécessaires à même de satisfaire la consommation nationale. Il n'est donc pas possible à l'état actuel d'envisager une exportation significative des produits carnés dans la région. Les potentialités existent et l'expérience montre que l'exportation des produits carnés est faisable et peut être rentable. Dans la perspective du commerce régional, des pôles de transformation pourraient être créés dans les pays ayant un avantage comparatif industriel. Des pays tels que le Nigeria, la Côte d'Ivoire et le Ghana pourraient servir de pôles de transformation des ruminants du Sahel.
- *Améliorer les systèmes de distribution internes et les échanges intra-régionaux*
L'étude recommande que les politiques commerciales au niveau des pays du SAO soient axées sur une meilleure organisation des marchés des produits animaux en vue d'intensifier les flux commerciaux, jusqu'à concurrence des souhaits de vente des producteurs sahéliens et de dégager plus de disponibilité pour l'exportation vers les pays côtiers. La stratégie consisterait en outre à améliorer la compétitivité des produits par une compression des coûts de transaction et une plus grande efficacité de la fiscalité. Les filières traditionnelles jouent encore un rôle important dans les systèmes de distribution des produits. Les moyens de transport adéquats devront être promus. Il s'agira d'améliorer les routes et réduire le nombre des barrages routiers qui freinent la fluidité des échanges intra-régionaux pour les filières traditionnelles.

1.2 Renforcer la contribution du secteur de l'élevage à la lutte contre la pauvreté

- *La pauvreté rurale dans la région est réduite à 34 % dans les vingt prochaines années à travers une promotion accrue de la valorisation des productions animales*
Tirant parti des performances réalisées dans chaque pays en matière de réduction de la pauvreté, la Mission recommande l'établissement d'un seuil de pauvreté basé sur l'incidence la plus faible de la région. Sur la prémisse que si un pays a pu réaliser de bonnes performances dans l'environnement régional actuel, les autres pays devraient pouvoir le faire en exploitant l'expérience du meilleur pays en matière de lutte contre la pauvreté en milieu rural. Ainsi, l'incidence de la pauvreté en milieu rural du Ghana a été retenue comme cible régionale et la vision formulée.

Cette vision interpelle particulièrement les pays sahéliens (Burkina Faso, Mali, Niger, Gambie, Guinée Bissau, Mauritanie et Sénégal, etc.) qui malgré leur avantage comparatif naturel en matière d'élevage comptent plus de 50 % de ruraux pauvres. Dans ces pays, la promotion des actions de développement et de valorisation de l'élevage devrait s'orienter vers la réduction de la pauvreté.

Certains pays côtiers sont également concernés par cette vision au regard du niveau actuel de l'incidence de la pauvreté dans leur milieu rural. Il s'agit de la Guinée, de la Côte d'Ivoire, du Nigeria, du Liberia et de la Sierra Leone. Pour ces pays des actions de promotion des élevages à cycle court pourraient permettre de tirer le meilleur des avantages comparatifs en matière de sous-produits agro-industriels localement produits. Enfin, le Ghana pris comme cible pour les autres pays, devra poursuivre ses actions de réduction de la pauvreté en milieu rural en vue d'éviter le retour en arrière que connaît souvent la majorité des pays de la région dans la lutte contre la pauvreté. C'est un challenge pour le Ghana de poursuivre son rôle de leader dans la réduction de la pauvreté en milieu rural.

- *En matière de sécurité alimentaire : la consommation des produits animaux dans la région est d'au moins 10 g de protéines animales/équivalent adulte/jour à l'horizon 2020*
La consommation des produits d'origine animale en Afrique de l'Ouest reste la plus faible du monde, en particulier en milieu rural. Les recommandations nutritionnelles indiquent un besoin de 20 g de protéines animales par personne et par jour, alors que la consommation dans la région ne varie que de 5,9 g en moyenne dans la région commerciale du Nigeria à 8,5 g dans le bassin du Sénégal en passant par 7 g dans celui de la Côte d'Ivoire¹. La vision stratégique pour une valorisation et dynamisation des échanges intra-régionaux suppose une amélioration de la consommation des produits animaux de bonne qualité pour un équilibre nutritionnel de la population.

¹ Tacher et Letenneur, « Quelles productions animales en Afrique subsaharienne dans une génération ? », CIRAD-EMVT, 2000.

La réalisation de cette vision passe par les actions suivantes :

- i. le développement des élevages à cycle court pour accélérer la valorisation des productions animales en produits alimentaires et atteindre le plus grand nombre de consommateurs urbains et ruraux,
 - ii. la promotion de l'élevage non conventionnel pour diversifier les produits animaux et accroître l'offre globale,
 - iii. la valorisation de la production laitière locale en vue de réduire les importations au moins de moitié à travers le développement des infrastructures pour la collecte, la transformation artisanale et la conservation des produits et,
 - iv. le développement de la production laitière de chèvre, produit encore faiblement exploité dans les pays à forte dotation en cheptel caprin.
- Valoriser les niches (poulet « bicyclette ou fermier », veau ou agneau d'herbage, aulacode, etc.) pour lesquelles la région SAO a réellement une dotation indéniable. Cette stratégie doit aller de pair avec la mise en place des procédures adéquates pour assurer la traçabilité des produits.

1.3 Des échanges rendus fluides et intégrés dans le système financier pour accroître la disponibilité des produits animaux dans les zones de forte demande et améliorer les performances technico-économiques des acteurs.

- La Mission recommande de :
 - i. Faciliter les formalités pour le franchissement des frontières par les troupeaux, notamment en généralisant pour tous les pays la formule de guichets uniques de paiement des taxes et impôts ;
 - ii. Eliminer tous les obstacles à la libre circulation sous forme de taxes illicites qui gangrènent le commerce intra-régional. Le recours aux jugements de la Cour de justice à l'encontre des États qui n'assurent pas la libre circulation des produits primaires sur leur territoire doit être envisagé ;
 - iii. Harmoniser pour l'ensemble des pays (UEMOA et CEDEAO) les mesures liées à la fiscalité interne (TVA) revendiquées par les États comme relevant de leur souveraineté nationale, mais dont les différences d'application sont décriées par les opérateurs comme des mesures abusives ;
 - iv. Poursuivre l'harmonisation des politiques sanitaires au niveau des instances de l'intégration régionale (UEMOA, CEDEAO, CILSS, etc.) à plusieurs niveaux et dans différents domaines tels que (a) la réglementation de la transhumance transfrontalière, (b) le renforcement des services vétérinaires nationaux, (c) la mise en réseau des laboratoires vétérinaires nationaux pour le contrôle de la qualité des produits vétérinaires et la restructuration du marché régional des médicaments.

- Renforcement des politiques de protection des productions locales pour les produits où les pays de la zone présentent des potentialités d'accroissement. Les expériences de certains pays en la matière montrent que le renforcement du dispositif de protection communautaire par des dispositifs nationaux peut stimuler la production locale. C'est le cas de la Côte d'Ivoire qui impose des prélèvements compensatoires sur les produits avicoles. Les résultats sont que la production domestique se comporte plutôt bien (n'eut été la crise) avec des exportations intrarégionales et extrarégionales. Les prélèvements étant réalisés sur les importateurs, il ne s'agit plus de recyclage des ressources financières issues de l'élevage vers l'élevage, mais d'un apport financier effectif au secteur de l'élevage, s'ils sont utilisés à bon escient.

1.4 Appuyer les organisations professionnelles d'agropasteurs, exportateurs, transformateurs du secteur élevage

- L'émergence d'organisations professionnelles des (agro)pasteurs plus dynamiques à l'échelle nationale et régionale permettra d'infléchir les politiques de développement pastoral des pays et d'élaborer des réglementations plus flexibles et adaptées. A ce propos, il convient de noter l'amorce d'une dynamique endogène d'organisation et d'association de pasteurs dans certains pays du SAO (AREN au Niger, RECOPI au Burkina Faso, UDOPER au Bénin, etc.). De telles initiatives de « réseautage » et de gestion de la transhumance transfrontalière par les organisations professionnelles de pasteurs méritent d'être accompagnées par les institutions régionales.
- La Mission note aussi l'importance d'aller vers un autre modèle plus organisationnel des professionnels et acteurs des différentes filières de productions animales (bétail-viande, volaille, cuirs et peaux) en collège. L'ensemble de ces collègues se réunit pour désigner dans chaque pays une sorte de conseil national des professionnels du secteur de l'élevage. Si ces conseils nationaux fonctionnent normalement parce qu'ils sont représentatifs de l'ensemble des acteurs grands comme petits, la question de la mise en place d'une instance régionale comme moyen de pression n'est pas une nécessité. Dès lors, il est beaucoup plus important de disposer d'un observatoire régional avec des antennes dans les différents pays et dont l'animation relèvera directement des fédérations nationales.

1.5 Sécuriser le pastoralisme

- La mise en œuvre des actions de sécurisation et de gestion durable des ressources pastorales à l'horizon 2020 devra se faire aussi bien dans les pays sahéliens que dans les pays d'accueil. La Mission recommande pour le cas du Sahel, le respect par les États des intérêts de l'élevage extensif dans tous les schémas d'aménagement du territoire. Les actions viseront à réduire l'ampleur des mouvements de transhumance (limiter les effectifs d'animaux et retarder les départs en transhumance) par

la valorisation des grands espaces de pâturage et la prise en compte de l'élevage dans l'aménagement des fleuves, lacs et grandes mares sahéliennes. Dans les zones d'accueil transfrontalières, il s'agira de réaliser des aménagements pastoraux (zones de pâturage, points d'eau, pistes et couloirs de transhumance, infrastructures d'élevage, etc.) au profit des agropasteurs sédentaires et des transhumants.

- La Mission recommande la mise en place d'un Observatoire de la transhumance transfrontalière dont l'objectif est de produire des informations d'aide à la décision par : un diagnostic approfondi de la transhumance transfrontalière ; le suivi et l'évaluation de l'application des textes de la CEDEAO relative à sa réglementation dans les États membres, les accords bilatéraux, etc. et la mise en œuvre des politiques régionales en vue de formuler des recommandations ; la réalisation d'une étude prospective en vue de dégager des orientations sur la transhumance transfrontalière. L'Observatoire s'appuiera sur un dispositif de recherche multidisciplinaire piloté par l'AGRHYMET ou l'INSAH, avec une approche participative.
- Prévenir et gérer les effets néfastes des crises climatiques (sécuriser le capital) : mal maîtrisés les aléas climatiques (sécheresses et inondations), les attaques des ressources fourragères par les prédateurs et les conflits conduisent, en milieu rural, à des phénomènes de décapitalisation (mortalités, surexploitation du troupeau avec vente de reproducteurs, etc.).
- Il faut renforcer pour les pays sahéliens la stratégie régionale de prévention et de gestion des crises alimentaires mises en place par l'AGRHYMET du CILSS. Celle-ci est fondée sur des dispositifs d'information et d'alerte précoce, des dispositifs de concertation et de coordination des réponses aux crises ainsi que des instruments de gestion des crises. Les actions urgentes sont variées : (a) mise en place d'une structure régionale chargée de la gestion des crises ; (b) sécurisation du capital bétail par la création de centres d'élevage destinés à reconstituer le cheptel après les crises ; (c) constitution de stocks de sécurité (fourrages et SPAI) immédiatement mobilisables pour faire face aux crises alimentaires du bétail ; (d) forte implication des organisations professionnelles d'éleveurs dans le dispositif de prévention et de gestion des crises.

2. Orientation stratégique à long terme

2.1 Se doter de moyens nécessaires pour conquérir le marché international des produits animaux

- Pour les pays membres de l'UEMOA et de la CEDEAO, il y a nécessité de (1) disposer des services de contrôle vétérinaire renforcés ; (2) réduire les difficultés de financement des activités des structures de contrôle vétérinaire en vue de leur pérennité ; (3) renforcer le rôle majeur de l'UEMOA et de la CEDEAO dans la coordination des politiques de prévention et de surveillance zoosanitaires.

- L'harmonisation et la mise en conformité des normes et des standards sanitaires et phytosanitaires d'utilisation des produits et des intrants participent de la régulation du commerce régional et international étant donné qu'elle définit les conditions d'une concurrence loyale entre les producteurs tout en protégeant les consommateurs contre des pratiques abusives et dangereuses.

2.2 Renforcer la contribution des sciences et des technologies pour permettre à l'élevage de répondre aux défis du futur

Une recherche agricole adaptée pour répondre à une demande en produits animaux de qualité et sains pour une alimentation équilibrée d'une population en croissance continue et de plus en plus exigeante.

- En 2000, le continent africain a investi 0,70 dollar pour chaque 100 dollars du produit intérieur agricole. La Mission recommande qu'un ratio d'au moins 2 % (suggéré par Banque mondiale) soit atteint par tous les pays du SAO. Les emplois à temps plein dans les programmes d'élevage doivent être améliorés.
- Les travaux de R-D en élevage pour les années à venir doivent se situer par rapport aux enjeux de la dynamisation du marché régional et international de produits animaux en Afrique de l'Ouest. La portée de la demande accrue pour les produits animaux, exige d'exploiter au mieux les avancées dans le domaine des sciences biologiques, physiques, sociales et de l'environnement afin de lever les contraintes nouvelles au niveau du producteur, du transformateur et du consommateur. Les compétences en biologie moléculaire, génomique, biotechnologie et bioinformatique deviennent ainsi indispensables, non seulement pour une meilleure compréhension des problèmes et la découverte des potentiels cachés jusque-là pour lever rapidement les obstacles à l'amélioration de la production, mais aussi pour s'attaquer efficacement aux questions émergentes y compris l'hygiène des produits d'origine animale.



REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

Agyemang, K., Dwinger, R.H., Little, D.A. and Rowlands, G.J. (1997) *Village N'Dama cattle production in West Africa : Six years of research in The Gambia*. Nairobi, Kenya, International Livestock Research Institute; Banjul, The Gambia International Trypanotolerance Centre, 131 p.

ALG, (2006) *Réunion technique de concertation entre les unités de gestion des projets nationaux de développement de l'élevage dans la région du Liptako Gourma et de la coordination régionale, Dori du 21 au 22 septembre 2006*, Ouagadougou, Autorité du Liptako-Gourma, 7 p.

Ancey, V. (1998) *La hausse des prix de bétail et l'économie de l'élevage au Burkina Faso*, Paris, France, Club du Sahel, 37 p.

- Arditi C., (2003). La paupérisation des éleveurs peuls de RCA, in G. Duteurtre et B. Faye (éd.) *Élevage et pauvreté : Actes de l'atelier CIRAD, Montpellier, les 11 et 12 septembre 2003, Montpellier, Montpellier, CIRAD-EMVT*, 9 p.
- Arditi C., (2003). Les conséquences de la paupérisation des éleveurs Peuls sur l'organisation des réseaux de commercialisation du bétail et de la viande en RCA, in *Elevage et pauvreté*, Montpellier, CIRAD-EMVT, 8 p.
- AREN (2006). *Contribution de l'Association pour la Redynamisation de l'Élevage au Niger (AREN) au processus d'élaboration du Code pastoral du Niger*. Présentation PPT. 55 p.
- Baumer, M. (1985) *Agroforesterie et désertification : le rôle possible de l'agroforesterie dans la lutte contre la désertification et la dégradation de l'environnement*, ICRAF, CTA, 260 p.
- Boisseau, J. (2005). *Audit technique des laboratoires de contrôle de la qualité des médicaments vétérinaires dans les pays membres de l'UEMOA ; Rapport de consultations*, Abuja, Nigeria, UEMOA, juillet 2005.
- Bonfiglioli, A.M. (1992) *Pastoralist at the crossroads: Survival and development issues in African pastoralism*. Nomadic Pastoralists in Africa Project, UNICEF/UNSO, 177 p.
- Bosma, R., Bengaly, K., Traoré, M. et Roeleveld A. (1996). *L'élevage en voie d'intensification : synthèses de la recherche sur les ruminants dans les exploitations mixtes au Mali-Sud. Systèmes de production rurale au Mali, Vol. 3*. Amsterdam, Institut Royal des Tropiques (KIT) ; Bamako, Institut d'économie rurale (IER), 201 p.
- Boubacar, D. (2004) *Bilan-diagnostic du secteur des cuirs et peaux au Niger et perspectives, Rapport de l'atelier «Projet Amélioration de la qualité des cuirs et peaux en Afrique de l'Ouest (Burkina Faso, Mali, Niger, Sénégal)»*, Bamako, 10 p.
- Boubacar, D. (2004) *La filière cuirs et peaux au Niger : situation et perspectives. Rapport de l'atelier de restitution de la septième session du sous-groupe des Cuirs et Peaux du Groupe Intergouvernementale sur la viande*, Niamey, 8 p.
- Bouche, Ph., Lungren, G.C., Hein, B. et Omondi, P. (2003) *Recensement total aérien de l'écosystème « W »-Arly-Pendjari-Oti-Mandouri-Kéran (WAPOK). Rapport provisoire*, 119 p.

- Bouna Niang A., Vindrinet R. (2005). *Étude technique et économique du marché du médicament vétérinaire dans les pays de l'UEMOA*. CIRAD/EMVT et UEMOA. Novembre 2005. n° : 05/18, Décembre 2005, 59 p.
- Boutonnet, J.P., Griffon, M. et Viallet, D. (2000) *Compétitivité des productions animales en Afrique subsaharienne et à Madagascar, Phase III- Synthèse générale*, CIRAD-EMVT, 161 p.
- Beintema, N. M. et Stads, G. J. (2004) *Les investissements dans la recherche agricole en Afrique subsaharienne : tendances récentes. Conférence africaine 2020 Abrégé 8*. Washington, D.C.: IFPRI, 2004.
- Bernardet, P. (1984) *Association agriculture-élevage en Afrique : les Peuls semi-transhumants de Côte-d'Ivoire*, Paris, Éd. l'Harmattan, 1984.
- Brokken, R.F. et Senait S. (eds). (1992) *Dairy marketing in sub-Saharan Africa. Proceedings of a symposium held at ILCA, Addis Ababa, Ethiopia, 26–30 November 1990*. Addis Ababa, Ethiopia, ILCA (International Livestock Centre for Africa), 392 p.
- Camara, T.H. (2005) *Rétrospective et perspective de l'élevage en Afrique de l'Ouest*, Université d'Angers, Paris, France, CSAO/OCDE, 104 p.
- CAPES (2003) *Exportations, croissance et lutte contre la pauvreté au Burkina Faso*. Etude éalisée par l'équipe de recherche du Centre d'Analyse des Politiques Économiques et Sociales (CAPES) coordonnée par Dr Abdoulaye Zonon, Ouagadougou, CAPES, .95 p.
- CEBV /UEMOA, (1999) *Proposition d'un système harmonisé de classification du bétail et de la viande*, Ouagadougou, CEBV /UEMOA, 216 p
- CEBV, (1971). *Accord n° 4/CE/CEBV/CM/72 sur les catégories de bétail*, Ouagadougou, CEBV, 2 p.
- CEBV, (1972). *Décision n° 1/CE/CEBV/CM/72 sur le marquage des qualités des viandes*, Ouagadougou, CEBV, 1 p.
- CEBV, (1974). *Accord n° 8/CE/CEBV/CM/74 portant organisation et réglementation des professions touchant au commerce du bétail et de la viande dans les états de la communauté*, Ouagadougou, CEBV, 6 p.
- CEBV, (1974). *Accord n° 9/CE/CEBV/CM/74 portant harmonisation de la réglementation douanière applicable aux importations, exportations et transit du bétail et de la viande dans les états de la communauté*, Ouagadougou, CEBV, 4 p.

- CEDEAO (2004) *Cadre de politique agricole pour l'Afrique de l'Ouest : Diagnostic, enjeux, questions clés, scénarios*, Abuja, CEDEAO, 148 p.
- CEDEAO (2004) *Cadre de politique agricole pour l'Afrique de l'Ouest, ECOWAP. Document de référence pour la première phase des consultations nationales. Diagnostic, enjeux, questions clés, scénarios*. Ouagadougou, CILSS, 166 p.
- CEDEAO, (2004). *Programme de gestion durable des ressources pastorales et contrôle de la transhumance en Afrique de l'Ouest*, Abuja, Nigeria, CEDEAO, 61 p.
- CEDEAO, (2004). *Les questions liées aux maladies animales transfrontalières et émergentes, Réunion des ministres de l'élevage*, Abuja, Nigeria, CEDEAO, 11 p.
- CEDEAO (2004) *Voyage d'étude et d'échanges dans les pays de l'axe central de la transhumance transfrontalière (Burkina Faso – Ghana –Togo), Rapport analytique*, Ouagadougou, CEDEAO.
- CEDEAO (2005) *Annexe à la Décision A/DEC.11/01/05 relative à la politique agricole de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (ECOWAP)*. Abuja, Nigeria, Secrétariat exécutif de la CEDEAO, 18 p.
- CEDEAO (2005) *Plan d'actions régional 2006-2010 pour la mise en œuvre de la Politique Agricole de la CEDEAO (ECOWAP) et du PDDAA/NEPAD en Afrique de l'Ouest*. Abuja, Nigeria, Secrétariat exécutif de la CEDEAO, 40 p.
- CEDEAO, (2006). *Projet de décision relative au mécanisme sous-régional de coordination et de prévention de la riposte contre la grippe aviaire*, Abuja, Nigeria, CEDEAO, 4 p.
- CEDEAO, MRA/MAHRH/Burkina Faso (2006). *Impacts socio-économiques de la grippe aviaire en Afrique de l'Ouest : étude de cas au Burkina Faso*, décembre 2006, draft ; 46 p.
- Centre régional AGRHYMET (2002) *Aptitudes des sols dans les pays du Sahel. Projet Alerte Précoce et Prévision des Productions Végétales (Ap3a)*. Support numérique.
- Centre régional AGRHYMET (sd). *Le calendrier de prévision des crises alimentaires au Sahel. Fiche de présentation*, Niamey, Niger, Centre régional AGRHYMET, 4 p.
- Centre régional AGRHYMET (SD). *Le projet Suivi de la vulnérabilité au Sahel (SVS). Fiche de présentation*. Niamey, Niger, Centre régional AGRHYMET, 4 p.

- CILSS (2003) *Forum Praia+9 : Foncier rural et développement durable au Sahel et en Afrique de l'Ouest. Déclaration finale*, 2 p.
- CIRAD (1996). *Agriculture africaine et traction animale*, (Sous la direction de Gérard Le Thiec), CIRAD - CTA - Coopération française, 86 p.
- Club du Sahel/OECD (1998) *Pour préparer l'avenir de l'Afrique de l'ouest : une vision à l'horizon 2020. West Africa Long-Term Perspective Study (WALTPS)*. Paris, Club du Sahel, OECD, 157 p.
- Club du Sahel/OECD (2005) *Perspectives régionales de développement en Afrique de l'Ouest, synthèse des travaux, symposium organisé à l'occasion du 30ème anniversaire de la CEDEAO, 25-26 mai 2005*, Paris, France, Club du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest/OCDE, 84 p.
- CSAO, (2006) *Sécurité alimentaire et échanges transfrontaliers dans la zone de Kano-Katsina-Maradi (K²M): rapport de mission conjoint*, CSAO/CILSS/FEW NET/OCHA/PAM/RESIMAO/UNICEF, 51 p.
- Delgado C. et Kelly V., (1998) *Agricultural growth linkages in Sub-Saharan Africa*, IFPRI, Washington DC.
- Delgado, C., Rosegrant M., Steinfeld H., Ehui S. and Courbois C. (1999) *Livestock to 2020: the next food revolution*. Food, Agriculture and the Environment Discussion Paper 28. International Food Policy Research Institute (IFPRI), Food and Agriculture Organization of the United Nations (FAO), International Livestock Research Institute (ILRI); Washington, DC, 72 p.
- Delgado, C.L, Rosegrant, M.W.et Meijer, S. (2001). *Livestock to 2020: The revolution continues. Communication présentée à la Réunion annuelle de l'International Agricultural Trade Research Consortium (IATRC)*, Auckland, New Zealand, January 18-19, 2001; 39 p.
- DIFEL (2003) *Plan d'actions 2004-2006 du Directoire national des femmes en élevage*, DINFEL, 15 p.
- DIREL (2004) *Rapport annuel*, DIREL, 140 p.
- DIREL (2006) *Rapport bilan sur la préparation de la Tabaski 2006*, DIREL, 20 p.
- Dixon, J., Gulliver, A.,etGibbon, D., (2001). *Global farming systems study: challenges and priorities to 2030. Synthetis and global overview*. Rome, FAO, 98 p.

- Doly, C. (2005) Les organisations d'éleveurs et de pasteurs au Sénégal : Approche sociopolitique, *Réflexions et Perspectives*, vol.6, n° 1, ISRA, 68 p.
- Duteurtre, G., Dieye, P.N. et Dia, D. (2005) L'impact des importations de volailles et de produits laitiers sur la production locale au Sénégal, *Études et documents*, Vol. 8, n° 1, 78 p.
- Duteurtre, G. et Faye B., eds (2003) *Élevage et pauvreté : actes de l'atelier CIRAD, Montpellier, les 11-12 septembre 2003*. Montpellier, France, CIRAD-EMVT, 258 p.
- Duteurtre, G. et Koussou M.O. (2002) *Les politiques d'intégration régionale face aux réalités de terrain : Le cas des exportations tchadiennes du bétail*, Colloque CEFOD, N'Djamena, 10 p.
- Duteurtre, G., Koussou, M.O., Essang T. et Kadekoy-Tiguague D., (2002) *Le commerce de bétail dans les savanes d'Afrique centrale : réalités et perspectives*, 8 p.
- Duteurtre, G., (1998) *Compétitivité prix et hors-prix sur le marché des produits laitiers d'Addis-Abeba-Éthiopie*. Thèse d'agroéconomie, Montpellier, ENSAM, 353 p.
- Eboh, E. C., Oji, K. O., Oji, O.G., Amakom, U. S., Ujah, O. C. (2004). Towards the ECOWAS Common Agricultural Policy Framework: Nigeria Case Study and Regional Analysis. African Institute for Applied Economics. Enugu, Nigeria. 197 p.
- Église du Sénégal (2006) *Lettre pastorale des Évêques du Sénégal : enjeux et défis du monde rural au Sénégal*, Dakar, Église du Sénégal, 15 p.
- Faivre Dupaigne, B., Baris, P., Liagre. L. (2006). *Etude sur la compétitivité des filières agricoles dans l'espace UEMOA. Rapport Principal*. IRAM/UEMOA 296 p.
- FAO (1994). *L'élevage : reconnaître son rôle dans l'agriculture durable*. Division de la production et de la santé animale, Notes Synthétiques (6), Rome, FAO
- FAO (2002) *Agriculture, alimentation, et nutrition en Afrique : Un ouvrage de référence à l'usage des professeurs d'agriculture*, FAO, Rome, 411 p.
- FAO (2005) *Cattle ranching and deforestation*, Livestock Policy Brief No 3; Livestock Information, Sector Analysis and Policy Branch, Animal Production and Health Division; Rome, FAO 8 p.

- FAO (2005) *Livestock Sector Briefs (Benin, Burkina Faso, Cote d'Ivoire, Ghana, Guinea, Gambia, Guinea Bissau, Liberia, Mali, Niger, Nigeria, Senegal, Sierra Leone)*, Livestock Information, Sector Analysis and Policy Branch, Animal Production and Health Division, Rome, FAO, 18 p.
- FAO. (2005). *Faire face à la révolution de l'élevage : politiques d'élevage*, 01. Sous-Division de l'information, de l'analyse sectorielle et des politiques en matière d'élevage. Rome, FAO.
- FAO (2005). *Responding to the "Livestock Revolution": The case for livestock public policies*, Livestock Policy Brief No1. Livestock Information, Sector Analysis and Policy Branch, Animal Production and Health Division, Rome, FAO, 8 p.
- FAO, (2006). *Afrique de l'Ouest : mobilisation des investissements pour le développement rural et agricole dans la zone CEDEAO, Réunion des ministres des finances de la CEDEAO, mars 2006*, Rome, FAO, 53 p.
- FAO, GTZ, IDRC, CTA, STP/CIGQE, eds. (2005) *La biodiversité agricole en Afrique de l'Ouest : situations actuelles, expériences et perspectives. Actes de l'atelier régional sur la biodiversité agricole Bamako, 15-19 décembre 2003*, Rome, FAO.
- FAO/CDI (2003) *Initiative élevage pauvreté et croissance, Burkina Faso*. Document national, 158 p.
- Federal Ministry of Agriculture (2006) *Location sheet showing the 52 existing and 50 additional grazing reserves*. Abuja (Nigeria), Federal Department of Livestock and Pest Control Services, 2 p.
- Fernandez-Rivera S., Okike, I., Manyong, V., Williams, T.O., Kruska, R. I. and Tarawali, S.A. (2004). Classification and description of the major farming systems incorporating livestock in West Africa. In: Williams T.O., Tarawali S.A., Hiernaux P., Fernández-Rivera S. (eds), *Sustainable crop-livestock production for improved livelihoods and natural resource management in West Africa: Proceedings of an international conference held at the International Institute of Tropical Agriculture (IITA), Ibadan, Nigeria, 19-22 November 2001*. ILRI (International Livestock Research Institute), Nairobi, Kenya and CTA (Technical Centre for Agricultural and Rural Cooperation, ACP-EC), Wageningen, The Netherlands, p. 89-119.
- Gbangboche A.B., Hornick J.-L., Adamou-N'diaye M., Edoth A.P., Farnir F., Abiola F.A. et Leroy P.L. (2005) Caractérisation et maîtrise des paramètres de la reproduction et de la croissance des ovins Djallonké (*Ovis amon aries*), *Ann. Méd. Vét.* (149):148-160.

- Gonçalves, Picão, V.S. (1995) Livestock production in Guinea-Bissau: development potentials and constraints. Thèse de doctorat, University of Reading, 226 p.
- Gouvernement du Burkina Faso (1997) *Note d'orientation du plan d'action de la politique de développement du secteur élevage au Burkina Faso*, Ouagadougou, MRA, 47 p.
- Gouvernement du Burkina Faso (2002). *Loi d'orientation n° 0034-2002/AN du 14 novembre 2002 relative au pastoralisme au Burkina Faso*, Ouagadougou, 27 p.
- Hamadou, S. et Kiendrebeogo, T. (2004). Production laitière à la périphérie de Bobo-Dioulasso (Burkina Faso) et amélioration des revenus des petits producteurs, *RASPA* 2(3-4) :245-252.
- Hamadou, S., Kamuanga, M., Marichatou, H., Kanwe, A. Sidibe, A. et Paré, J. (2002). *Diagnostic des élevages périurbains de production laitière : Typologie des élevages de la périphérie de Bobo-Dioulasso*. PROCORDEL, Études socioéconomiques, Document de travail N°1. Bobo-Dioulasso : CIRDES - ILRI - INERA - DRAA, 54 p.
- Hamadou, S., Sangaré, I. M., Djouara, H., Sanogo, O. et Kamuanga, M. (2003). *Diagnostic des élevages périurbains de production laitière : Typologie des exploitations des périphéries de Sikasso et Koutiala dans les régions CMDT au Sud Mali*. PROCORDEL, Études socioéconomiques, Document de travail N°2. Bobo-Dioulasso, Burkina Faso ; CIRDES, Sikasso, Mali, IER, 56 p.
- Hans E., Jahnke, (1984). *Systèmes de production animale et développement de l'élevage en Afrique tropicale*, Addis Abeba, Ethiopie, CIPEA, : 18 p.
- Hardin G. (1968) The tragedy of commons. *Science*, 162 (3859):1243-1248.
- Harrison P. (1991) *Une Afrique verte*, Paris, Karthala, 448 p
- Honfoga, B.G. et van den Boom, G.J. (2003) Food consumption patterns in Central west Africa, 1961 to 2000, and challenges to combating malnutrition. *Food Nutr bull* 24(2):167-182.
- Huang, J., and Bouis, H. (1996) *Structural changes in the demand for food in Asia. Food, Agriculture, and the Environment*, Discussion Paper 11. Washington, D.C.: International Food Policy Research Institute.
- Hugon, Ph. (2002). *Les économies en développement à l'heure de la régionalisation*. Éditions Karthala, 335 p.

- IFPRI (2003) *Mettre fin à la famine en Afrique : Seuls les petits agriculteurs peuvent y parvenir*, Washington, D.C.: International Food Policy Research Institute, 10 p.
- Illis, J. (1999) La variabilité climatique et la dynamique des écosystèmes complexes : implications pour le développement pastoral. In Scoones, I. (ed) *Nouvelles orientations du développement pastoral en Afrique. Vivre dans un environnement incertain*. Paris-Wageningen, CTA-Karthala, p. 7489.
- IRIN Afrique, (2006) *Sénégal-Mauritanie : nouvel accord sur la transhumance entre la Mauritanie et le Sénégal*. Consulté sur Internet le 24 septembre 2006. www.secheresse.info/article.php3?id_article=2986
- Jacob, J-P. (1994). Gouvernance, imputation, redondance : Réflexions sur la multiplicité des interventions et la multiplication des organisations paysannes, in *Les associations paysannes en Afrique – Organisation et dynamiques*, APDA – Karthala – IUED, p. 255-270.
- Jori, F. et Chardonnet, P. (2001) *Cane rat farming in Gabon : Status and perspectives. Paper presented at the 5th International Wildlife Ranching Symposium, Pretoria, South Africa, March 2001*, p. 33-51.
- Kagone, H., Toutain, B., Dulieu, D., Hpuinato, M., Boureima, A. et Nocker, U. (2006). Pastoralisme et aires protégées en Afrique de l'Ouest : du conflit à la gestion concertée de la transhumance transfrontalière dans la région du parc régional W (Bénin, Burkina Faso, Niger). *Bull Anim. Hlth. Prod. Afr.*, (54):35-42.
- Kamuanga, M., D'Ieteren, G., Tano, K., Mugalla, C., Pokou, K., Swallow, B. and Hall, D. (2004) Improving the productivity of crop-livestock systems under trypanosomosis risk in West Africa: Potentials and opportunities in the next decade. In: Williams T.O., Tarawali S.A., Hiernaux P., Fernández-Rivera S. (eds), *Sustainable crop-livestock production for improved livelihoods and natural resource management in West Africa: proceedings of an international conference held at the International Institute of Tropical Agriculture (IITA), Ibadan, Nigeria, 19-22 November 2001*. ILRI (International Livestock Research Institute), Nairobi, Kenya and CTA (Technical Centre for Agricultural and Rural Cooperation, ACP-EC), Wageningen, The Netherlands, p. 436-465.
- Kamuanga, M. (2003) Rôle de l'animal et de l'élevage dans les espaces et les systèmes agraires des savanes soudano-sahéliennes. in : Jamin, JY, Seiny Boukar, L. (eds). *Actes du colloque « Savanes africaines : des espaces en mutation, des acteurs face à de nouveaux défis » Maroua, 27-31 mai 2002*. Maroua (Cameroun) ; N'Djamena (Tchad) : PRASAC, (cédérom).

- Kruskaa, R.L., Reida, R.S., Thornton, P.K., Henninger, N., Kristjanson, P.M. (2003) Mapping livestock-oriented agricultural production systems for the developing world, *Agricultural Systems*, 77:3963.
- Lalba, A., Zoundi, J.S. et Tiendrebeogo, J.P. (2005) Politiques agricoles et accès aux parcours communs dans le terroir de Ouara à l'ouest du Burkina Faso : une analyse économique et environnementale à l'aide de la programmation linéaire. *Biotechnol. Agron. Soc. Environ.*, 9(1):43-52.
- Le Bigot, Pet Ribbier ,V. (2004) *Normes sanitaires et commerce international : les cas des exportations des pays ACP vers l'Union européenne*, Les éditions du GRET, CIRAD-AMIS ECOPOL, 63 p.
- Le Nay, J. et Vatin, F. (1991) L'industrialisation laitière impossible. Réflexions sur le cas de l'Afrique sahélienne, in *Mondes ruraux en mutation*, (Sous la direction de Corbel Pierre et Vatin François), p. 13-25.
- Lhoste, Ph., Dollé, V., Rousseau, J. et Soltner, D. (1993) *Manuel de zootechnie des régions chaudes. Les systèmes d'élevage*. (Collection et précis d'élevage). Paris, Ministère de la Coopération, 288 p.
- Marty, A. (1990) Les organisations coopératives en milieu pastoral : héritage et enjeux, in *Cab. Sci. Hum.* 26(1-2):121-135
- MC Leod, A. and Leslie (2001) *Socio-economic impacts of freedom from livestock diseases and export promotion in developing countries*. Livestock Information, Sector Analysis and Policy Branch, Animal Production and Health Division, Rome, FAO.
- Ministère de l'Élevage (Sénégal), (2004) *Nouvelles initiative sectorielle pour le développement de l'élevage « NISDEL »*, Dakar, Sénégal, DIREL, 42 p.
- Ministère de l'Élevage (Sénégal), (2006) *Atelier de partage méthodologique pour les concertations à la base dans le cadre du processus de formulation du PNDE*, Dakar, Sénégal, DIREL, 4 p.
- Ministère de l'Élevage et des Pêches (Mali), (2004) *Politique nationale de développement de l'élevage au Mali, Volume 1 : Diagnostic et analyse critique de la situation actuelle du sous-secteur élevage au Mali*, Bamako, Mali, Ministère de l'Élevage et des Pêches, 114 p.

- Ministère de l'Élevage et des Pêches (Mali), (2004) *Politique nationale de développement de l'élevage au Mali : Volume 2 : Enjeux et stratégies*, Bamako, Mali, Ministère de l'Élevage et des Pêches, 30 p.
- Ministère de l'Élevage et des Pêches (Mali), (2004) *Politique nationale de développement de l'élevage au Mali : Volume 3 : Cadre d'orientation politique*, Bamako, Mali, Ministère de l'Élevage et des Pêches, 16 p.
- Mercoiret, M-R, Goudiaby, B., Marzaroli, S, Fall, D., Gueye, S. et Coulibaly, J., (2003). *Le renforcement des organisations de producteurs agricoles : des enjeux, des objectifs et des ambiguïtés*, Workshop documents, Banque mondiale, 15 p.
- Ministère de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche-MAEP (Bénin) (2002). *Termes de référence pour l'équipe d'appui à l'élaboration du Plan d'actions « Élevage »*. Cotonou, Direction de la programmation et de la prospective, 45 p.
- Ministère de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche-MAEP (Bénin) (2005). *Rapport annuel*. Cotonou (Bénin), Direction de l'Élevage, 62 p.
- Ministère des Ressources animales-MRA (Burkina Faso) (2003). *États des lieux et perspective du commerce extérieur des produits de la filière bétail viande*, Ouagadougou, Burkina Fao, DPIA, 8 p.
- Ministère des Ressources animales-MRA (Burkina Faso) (2004). *Éléments d'information sur les ressources génétiques animales au Burkina Faso*, Ouagadougou, DPIA 8 p.
- Ministère des Ressources animales-MRA (Burkina Faso) (2005). *Plan d'actions et programme d'investissements du secteur de l'élevage du Burkina Faso, version révisée à l'horizon 2015*, Ouagadougou, Burkina Faso, Ministère des Ressources animales, 95 p.
- Ministère des Ressources animales-MRA (Burkina Faso) (2005). *Initiative "Élevage, Pauvreté et Croissance". Proposition pour un document national*. Ouagadougou, Burkina Faso, Ministère des Ressources animales, 157 p.
- Ministère des Ressources animales-MRA (Burkina Faso) (2006). *Diagnostic des filières bétail-viande et petits ruminants au Burkina Faso : rapport provisoire*, Ouagadougou, Burkina Faso, Ministère des Ressources animales, 147 p
- Ministère des Ressources animales-MRA (Niger) (2001). *Document cadre pour la relance du secteur de l'élevage au Niger. État des lieux, axes d'intervention et programmes prioritaires*. Niamey (Niger), Ministère des Ressources animales, 120 p.

- Ministère des Ressources animales-MRA (Niger) (2003). *Forum national sur l'organisation et la gestion des marchés à bétail*, Niamey, Niger, DPAPF, 27 p.
- Ministère des Ressources animales-MRA (Niger) (2005). *Politiques et stratégies nationales en matière de commercialisation des produits de l'élevage*, DPAPF, Niamey, Niger, 7 p.
- Missohou, A. et Adakal, H. (2004) *Situation actuelle et perspective d'une gestion durable des ressources génétiques bovines d'Afrique de l'Ouest*. www.francophonie-durable.org/documents/colloque-ouaga-a3-missohou.pdf
- Mohamed, A. AG H. et Diall, O. (2006) *Étude sur la transhumance transfrontalière Mali-Mauritanie. Rapport de consultation ACORD*, Bamako le 31 Juillet 2006, 14 p.
- OCDE, (2001) *Relever un défi mondial : réduire la pauvreté en s'appuyant sur le partenariat – Déclaration de la réunion à haut niveau du CAD à l'occasion de l'approbation des Lignes directrices du CAD pour la réduction de la pauvreté les 25 et 26 avril à Paris*, OCDE, 4 p.
- Oliveira, J., (2003) *Renforcement des organisations de producteurs en Afrique de l'Ouest : informations, analyse et propositions pour la contribution du Abt au Plan d'action du WARP dans le cadre de l'IEHA*, Agricultural Policy Development Program, USAID, 49 p.
- Otte, M.J. and Chilonda, P. (2002) *Cattle and small ruminants production systems in Sub-Saharan Africa: A systematic view*. Livestock Information Sector Analysis and Policy Branch, FAO Agriculture Department, FAO.
- Otte, M.J., Nugent, R. and McLeod, A. (2004) *Transboundary animal diseases: Assessment of socio-economic impacts and institutional responses*, FAO Livestock Policy Discussion Paper No9, pp 46.
- Ouédraogo, D., Kamuanga, M., Savadogo, K., McDermott , J. et Woitag, T. (2006) *Déterminants des recours thérapeutiques et prise en charge du bétail dans l'Ouest du Burkina Faso ; Revue d'économie du développement ; mars 2006 (1), 99-119.*
- Pellissier, J.P., (1997). *Les éleveurs traditionnels au Burkina Faso : quelles perspectives de développement ?*, Mémoire de DEA, EHESS, 113 p.
- PPLPI, (2004) *Pour des politiques d'élevage « Partagées » : actes de l'atelier régional sur les politiques d'élevage tenu à Dakar du 17 au 18 novembre 2004*, Antenne Afrique de l'Ouest PPLPI, 45 p.

- PRASET, (1996) *Atelier régional des organisations pastorales sur la gestion des conflits liés à l'exploitation des ressources pastorales*, (Sous la direction de Ouédraogo H.M.G), GTZ, MARA, 76 p.
- PRASET, (1996) *Résultat de l'atelier régional sur la gestion des conflits liés à l'exploitation des ressources pastorales, Rapport final*, GTZ.
- PRASET, (1997) *Rapport de l'atelier régional sur la transformation du lait en milieu pastoral*, (Sous la direction Sawadogo M.R), SIATA/PNPDL, MARA, GTZ, 63 p + annexes.
- PRASET (1997) *Rapport de l'atelier régional sur le foncier pastoral*, MARA, GTZ. Programme conjoint de recherche-développement sur l'élevage (PROCORDEL) (2005) Rapport final d'exécution janvier 2000-mars 2005, Ouagadougou, Burkina Faso, CIRDES-ITC-CIRAD-ILRI.
- Randolph, T.F., Diall, O., Kamuanga, M., Van Binsbergen and Thornton P. (2006). Mega-trends shaping livestock agricultural in West and Central Africa. In *Proceedings of the International Conference on Livestock Agriculture in West and Central Africa: Achievements in the last 25 years, Challenges and Opportunities ahead*. Banjul, The Gambia, November 4-8, 2004. p. 26-31.
- Renard, J.F. (2003). Filières de commercialisation et pauvreté : le cas des produits animaux au Burkina Faso, in *Élevage et pauvreté*, CIRAD-EMVT, 8 p.
- Renard J.F., Cheikh L. et Knips V. (2004) *L'élevage et l'intégration régionale en Afrique de l'Ouest*, Ministère des Affaires étrangères - FAO-CIRAD, 37 p.
- République du Niger, (2004) *Loi cadre relative à l'élevage*, Dakar, Sénégal, MRA, 39 p.
- République du Sénégal, (2004) *Loi d'orientation agrosylvopastoral*, Dakar, 25 p.
- Renold, L.G. et Blanchard D. (1975) *Les trois mondes de l'économie*, Paris, Gallimard, 349 p
- Rojat, D. (1991). *Pâturages communs : modélisation bio-économique et gestion des systèmes pastoraux*. (Etudes et synthèses de l'IEMVT n° 37). Maisons-Alfort, IEMVT, 58 p.
- Sanon, Y. (2003) *Politiques publiques et développement de l'élevage au Burkina Faso : politique de sédentarisation et évolution de l'organisation sociale et productive des fulbé burkinabè*, Thèse de doctorat ès sciences humaines et sociales, (Sous la direction de F. Vatin) Paris, Université de Paris 10, Nanterre, 378 p.

- Sanon, Y. et Sawadogo, A., (2004) *L'espace CEDEAO face aux défis de la pauvreté croissante, de l'insécurité alimentaire et nutritionnelle : La contribution du bétail et des productions animales*, Abuja, Nigeria, CEDEAO, 13 p.
- SOGEA, (2007). *Rapport synthétiques sur l'abattoir frigorifique de Ouagadougou*, Ouagadougou, SOGEA, 15 p.
- Sasson, A. (1986) *Nourrir demain les hommes*, UNESCO, 767 p.
- Séré, C. (1994) *Classification and characterization of world livestock production systems*. Study document for Interactions between livestock production systems and the environment, Rome, FAO.
- Sere', C. and Steinfeld, H. (1996) *World livestock production systems: current status, issues and trends*. FAO Animal Production and Health Paper 127, Rome.
- Sibanda, S. and Kamuanga M. (2006) *A study to develop a research programme and business proposals for improving livestock market opportunities through animal health interventions*. Consultation Report, African Livestock Programme (ALive). May 2006. International Livestock Research Institute (ILRI) / Forum for Agricultural Research in Africa (FARA), Nairobi, 104 p.
- Smith, J.W., Agyemang, K., Hailu, Z., Jabbar, M., Larbi, A. et Osuji, P. (1997) Le développement du secteur laitier en Afrique occidentale : situation actuelle et questions liées au développement ultérieur, in *Politique pour le développement de l'élevage dans les zones humide et subhumide de l'Afrique subsaharienne, Acte du séminaire d'Abidjan, Côte d'Ivoire, du 5 au 9 février 1996*, Wageningen, CTA.
- Somda, J. (2005) *Rôle de l'élevage dans la lutte contre la pauvreté en milieu rural au Burkina Faso : Rhétorique ou réalité. Communication à l'atelier « Mouvement » tenu à Ouagadougou du 7-8 novembre 2005*. 10 p. www.poultry.kvl.dk/upload/poultry/workshops.
- Somda, J., Kamuanga, M. and Tollens, E. (2005) Characteristics and Economic Viability of farm Milk Production in the Smallholder Farming Systems in The Gambia. *Agricultural Systems* (85):42-58.
- Somda, J., Kamuanga, M., Münstermann, S., Keita, K. and Mendes, A. (2004) *Characteristics of the smallholder dairying farmers in West African countries: economic viability and paths for improvement*. Socio- economic research Working Paper No 2. Banjul, The Gambia, International Trypanotolerance Centre (ITC), 55 p.

- Tambi, E.N., (2005) Influencing and meeting the Sanitary and Phyto-Sanitary (SPS) measures for increased access to markets for livestock commodities in Africa. *7th Conference of Ministers Responsible for animal Resources, African Union, Kigali, Rwanda. 31 October – 4th November 2005.*
- Tano, K., Kamuanga, M., Faminow, M.D. and Swallow, B.M., (2001). Adoption and demand for trypanotolerant cattle in the subhumid zone of West Africa, *Journal of Agriculture and Environment for International Development*, 2/3 April-July: 213-236.
- Terpend, N et M. Saley. (2004) (2004). *Étude sur l'élaboration du programme de développement des filières animales*, Niamey, Niger, Ministère des Ressources animales-(MRA), 134 p.
- Thornton P.K., Kruska R.L., Henninger N., Kristjanson P.M., Reid R.S., Atieno F., Odero A.N. and Ndegwa T., (2002) *Mapping poverty and livestock in the developing world*, Nairobi, Kenya, ILRI.
- Thuillier-Cerdan, C. et BRICAS, N. (1998) *La consommation et la distribution alimentaire à Cotonou (Bénin)*, Montpellier, France, CIRAD, série Urbanisation, alimentation et filières vivrières, n° 2, 44 p.
- Toïgbe, G. E. (2005) *Plan d'actions « élevage », 2005-2015*. Cotonou, Bénin, Ministère de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche/Direction de l'Élevage, 30 p.
- Touré S. M. (1996). *Les systèmes traditionnels d'élevage dans les zones humide et subhumide de l'Afrique subsaharienne : Principales contraintes et potentiel d'évolution. Communication au Séminaire sur les politiques pour le développement de l'élevage dans les zones humide et subhumide de l'Afrique subsaharienne. Abidjan, Cote d'Ivoire, 5 – 9 février 1996*. CIRDES, Bobo-Dioulasso, 21 p.
- Toutain, B, Compaoré, A., Ouadba, J.M., Kagone, H. et Diallo, S., 2001. *Mission d'appui scientifique « transhumance ». Programme régional ECOPAS-Parc W, Ouagadougou*, 75 p + ann.
- UDOPER (2006) *Présentation de l'Union Départementale des Organisations Professionnelles d'Éleveurs du Bénin (UDOPER)*, Gogounou, Bénin, 4 p.
- UDOPER (sd) *Document de présentation de l'Union départementale des organisations professionnelles d'éleveurs de ruminants*. Gogounou, Bénin, UDOPER, 4 p.

- UEMOA, (2005) *Étude sur la mise en place des cadres de concertation sur les filières agricoles au sein de l'UEMOA, volume 1 : Rapport principal*, Ouagadougou, Burkina Faso, UEMOA, 171 p.
- UEMOA (2004) Le Conseil des Ministres. Directive N° 07/2006/Cm/UEMOA Relative à la pharmacie vétérinaire, 19 p.
- UEMOA (2003) Commission/DDRE. *Rapport définitif : étude sur la compétitivité des filières agricoles dans l'espace UEMOA (élaboration d'un argumentaire de choix de filières) – Rapport principal*, Ouagadougou, Burkina Faso, UEMOA.
- UICN (2004) *Réduire la vulnérabilité de l'Afrique de l'Ouest aux impacts du climat sur les ressources en eau, les zones humides et la désertification. Éléments de stratégie régionale de préparation et d'adaptation*. Ouagadougou, UICN BRAO, 82 p.
- UNESCO / AETFAT / UNSO.- ORSTOM et UNESCO, Paris, *collection Recherches sur les ressources naturelles*, n° 20, 384 p. + 4 cartes (indiquées 1981 pour le copyright).
- Vis, H.L., (1988) Dimension du problème nutritionnel en Afrique subsaharienne, in Deller, R. & Symoens, J.-J. (Eds), *Stratégies alimentaires et nutritionnelles : Concepts – objectifs – pratiques*, Bruxelles, 1986, 46 p.
- White F. (1986) *La végétation de l'Afrique : mémoire accompagnant la carte de végétation de l'Afrique*, France, Montpellier, IRD, 384 p. (Recherche sur les ressources)
- Williams T.O. and Spycher B. (2003) *Economic, institutional and policy constraints to livestock marketing and trade in WA*, ILRI and FAO/CDI.
- Williams, T.O., Spycher, B. and Okike, I. (2004) *The determination of appropriate economic incentives and policy framework to improve livestock marketing and intra-regional trade. CFC Project CFC/FIGM/06-Improvement of Livestock Marketing and Regional Trade in West Africa. A project jointly implemented by CILSS and ILI in six African countries. Final Report for Component 2*.
- Williams T.O., Tarawali S.A., Hiernaux P. and Fernández-Rivera S. (eds) (2004) Implications of changing domestic policies and globalisation for crop-livestock systems development in West Africa. In *Sustainable crop-livestock production for improved livelihoods and natural resource management in West Africa: Proceedings of an international conference held at the International Institute of Tropical Agriculture (IITA), Ibadan, Nigeria, 19-22 November 2001*. ILRI (International Livestock Research Institute), Nairobi, Kenya and CTA (Technical Centre for Agricultural and Rural Cooperation, ACP-EC), Wageningen, The Netherlands, pp. 45-86.

- Wilson, R.T. (1995) *Livestock production systems*, London, Macmillan, 141 p.
- WINROCK International (1992) *Assessment of animal agriculture in sub-Saharan Africa*, Morrilton, Arkansas, USA, Winrock International, 125 p.
- Yade, M., Kante, B. and Staatz, J. (1998) Food security and agricultural subsectors in West Africa: future prospects and key issues four years after the devaluation of the FCFA. November 1998, 6 p. Accessed through: www.aec.msu.edu/agecon/fs2/sahel/beef98.pdf on 16 November 2002.
- Zonon, A. (2004) *Les déterminants de la pauvreté régionale au Burkina Faso. MIMAP-Burkina Faso. Communication à 3rd PEP General Meeting. Dakar, June 16-20, 2004. Sénégal.* 10 p.
- Zoundi S.J., (2003) *Innovation technologique dans le processus de changement structurel de l'agriculture familiale en Afrique de l'Ouest : quel rôle pour la recherche et la vulgarisation agricole ?* Paris, CSAO, 46 p.
- Zoundi S.J., Collion M-H, Hocde H., (1999) *Partenariat organisation de producteurs, recherche, vulgarisation*, Workshop documents, Washington, DC, Banque mondiale, 11 p.



LISTE DES SIGLES ET ACRONYMES

ABN	Autorité du bassin du Niger
ACP	Afrique, Caraïbes, Pacifique
AGIR	Atlas général de l'intégration régionale
AGRHYMET	Centre régional agro-hydro-météorologie
ALG	Autorité du Liptako Gourma
ALive	African Livestock
ANPROBVI	Association nationale des professionnels de la viande
APE	Accord de partenariat économique
APESS	Association pour la promotion de l'élevage au Sahel et en Savane

AREN	Association pour la redynamisation de l'élevage au Niger
ASS	Afrique subsaharienne
BAD	Banque africaine de développement
BADEA	Banque arabe pour le développement économique en Afrique
BID	Banque islamique de développement
BIDC	Banque d'investissement et de développement
BIRA	Bureau interafricain des ressources animales
CAPES	Centre d'analyse de politiques économiques et sociales
CARDER	Centre d'action régional pour le développement rural
CCFD	Comité catholique contre la faim et pour le développement
CDI	Comité directeur international
CEAO	Communauté économique de l'Afrique de l'Ouest
CEBV	Communauté économique de bétail viande
CEBM	Coopérative des exportateurs du bétail du Mali
CEDAO	Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest
CEEAC	Communauté économique des États de l'Afrique Centrale
CEMAC	Communauté économique et monétaire des Etats de l'Afrique Centrale
CFA	Communauté financière d'Afrique
CFNBV	Confédération des fédérations nationales du bétail et de la viande
CIDT	Compagnie ivoirienne de développement du textile
CILSS	Comité inter-États de lutte contre la sécheresse au Sahel
CIRAD	Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement
CIRDES	Centre international de recherche-développement sur l'élevage en zone subhumide
CIRES	Centre ivoirien de recherches économiques et sociales
CIT	Certificat international de transhumance
CMDT	Compagnie malienne pour le développement du textile
CNC	Cadre national de concertation
CNCR	Conseil national de concertation des ruraux
COBASS	Coopérative de commercialisation du bétail pour l'approvisionnement de l'abattoir de Sikasso
CORAF	Conseil ouest et centre africain pour la recherche et le Développement agricole

CRUS	Comité régional des unions de producteurs du Sahel
CSAO	Club du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest
DINFEL	Directoire national des femmes en élevage
DIREL	Direction de l'Elevage
DSRP	Document de stratégie de réduction de la pauvreté
ECOPAS	Ecosystèmes protégés en Afrique soudano-sahélienne
ECOWAP	Economic Community of West African States Agricultural Policy
EMVT	Ecole de médecine vétérinaire de Toulouse
ETP	Équivalent temps plein
ETP	Evapotranspiration potentielle
EU	États Unis d'Amérique
FACIA	Fédération africaine des associations pour le commerce des intrants agricoles
FAO	Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture
FCFA	Franc de la Communauté financière africaine
FEBEVIM	Fédération nationale de la filière bétail et viande du Mali
FERAP	Projet de fluidification des échanges et rapprochement des politiques agro-alimentaires
FRDC	Fonds régional de développement communautaire
GAA	German Agro Action
GCRAI	Groupe consultatif pour la recherche agricole internationale
GIE	Groupement d'intérêt économique
GOP	Groupe d'orientation des politiques
HI	Heifer International
IFDC	Centre international pour la fertilité des sols et le développement agricole
ILRI	International Livestock Research Institute
INSAH	Institut du Sahel
LEAD	Livestock, Environment and Development Initiative
MDA	Maison de l'aviculture
ME/S	Ministère de l'Elevage/Sénégal
MEP	Maison des éleveurs de porcs
MEP/M	Ministère de l'Élevage et de la Pêche/Mali

MISTOWA	Réseaux régionaux de systèmes d'information de marchés agricoles et des organisations des commerçants en Afrique de l'Ouest
MOFA	Ministry of Food and Agriculture, Ghana
MPARH	Ministère de la Protection animale et des Ressources halieutiques
MRA/BF	Ministère des Ressources animales/Burkina Faso
MRA/N	Ministère des Ressources animales/Niger
MRA	Ministère des Ressources animales
NEPAD	Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique
NOVIB	Nederlandse Organisatie voor Internationale Ontwikkelingssamenwerking
OC	Organisation des commerçants
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
OECD	Organisation for Economic Co-operation and Development
OIE	Organisation mondiale de la santé animale
OMBVI	Office malien du bétail et de la viande
OMC	Organisation mondiale du commerce
ONERA	Office national d'exploitation des ressources animales
ONG	Organisation non gouvernementale
ONUDI	Organisation des Nations Unies pour le développement industriel
OP	Organisation des producteurs
OTC	Obstacles techniques au commerce
PACE	Programme panafricain de lutte contre les épizooties
PAPISE	Plan d'action et programme d'investissement du secteur élevage
PARC	Programme panafricain de lutte contre la peste bovine
PAS	Politique d'ajustement structurel
PASA	Politique d'ajustement du secteur agricole
PATTEC	Pan African Tsetse and Trypanosomiasis Eradication Campaign
PAU	Politique agricole de l'Union
PCE	Ponte – couvaison – élevage
PDAP	Projet de développement de l'agriculture périurbaine
PDDAA	Programme détaillé de développement de l'agriculture en Afrique
PIB	Produit intérieur brut

PNB	Produit national brut
PNPDL	Programme national pilote de développement laitier
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
PPA	Peste porcine africaine
PPCB	Péripneumonie contagieuse bovine
PPLPF	Pro-poor Livestock Policy Facility
PPR	Peste des petits ruminants
PROCORDEL	Programme concerté de recherche-développement de l'élevage en Afrique de l'Ouest
PROGEBE	Projet régional de gestion durable du bétail ruminant endémique en Afrique de l'Ouest
RCA	République Centrafricaine
RECAO	Réseau des chambres d'agriculture de l'Afrique de l'Ouest
RECOPA	Réseau de communication sur le pastoralisme
RD	Recherche développement
RESIMAO	Réseau des systèmes d'information de marché de l'Afrique de l'ouest
ROESAO	Réseau des opérateurs économiques du secteur agro-alimentaire de l'Afrique de l'Ouest
ROPPA	Réseau des organisations paysannes et des producteurs agricoles de l'Afrique de l'Ouest
SAILD	Service d'appui aux initiatives locales de développement
SAO	Sahel et Afrique de l'Ouest
SCSAO	Secrétariat du Club du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest
SG/MRA	Secrétaire général/Ministère des Ressources animales
SODECOTON	Société de développement du coton» puis «SOBEVI Société du bétail et de la viande
SODEPRA	Société pour le développement des productions animales
SOGEMAF	Société de gestion des marchés frontaliers
SOFITEX	Société des fibres et textiles du Burkina
SONERAN	Société nationale d'exploitation des ressources animales du Niger
SPA	Sous-produits agricoles
SPAI	Sous-produits agro-industriels
SPS	Normes sanitaires et phytosanitaires
TAA	Trypanosomiase animale africaine

TANALIZ	Tannerie Alizeta
TEC	Tarif extérieur commun
UA	Union africaine
UA/BIRA	Bureau interafricain des ressources animales de l'Union africaine
UBT	Unité bétail tropical
UDEAC	Union douanière et économique de l'Afrique du Centre
UDOPER	Union départementale des organisations professionnelles des éleveurs de ruminants
UEMOA	Union économique et monétaire ouest-africaine
UF	Unité fourragère
UICN	Union mondiale pour la nature
UNABOC	Union nationale des bouchers charcutiers
USAID	United States Agency for International Development
WECARD	West and Central African Council for Agricultural Research and Development
WAPOK	Aires protégées du W, Arly, Pendjari, Oti-Mondouri et Keran
WISP	World Initiative for a Sustainable Pastoralism

En Afrique de l'Ouest, la contribution de l'élevage au PIB varie entre 8 et 15 %. Ramenée au PIB agricole, cette contribution peut atteindre 44 % et près de 50 % si l'on tient compte de la force de travail et la fumure organique. L'élevage apporte 34 % des revenus monétaires des ménages ruraux et constitue dans la plupart l'élément central de la sécurité alimentaire et nutritionnelle et des moyens d'existence des populations rurales pauvres.

Avec un cheptel estimé à plus de 60 millions de bovins, 160 millions de petits ruminants et 400 millions de volailles, le Sahel et l'Afrique de l'Ouest recèlent un énorme potentiel en matière d'élevage. Toutefois, de nos jours, ce potentiel reste faiblement valorisé et la région demeure encore trop dépendante d'importations extra-africaines pour la satisfaction de la demande de certains produits animaux comme le lait et la viande. Cette situation apparaît paradoxale eu égard au potentiel des pays sahéliens pour les ruminants mais aussi ceux côtiers pour la production de porc et de volaille. *Pourquoi de tels avantages comparatifs et complémentarités entre zones ne sont-ils pas suffisamment valorisés pour la satisfaction de la demande croissante en produits animaux de la région ?*

En plus des réponses techniques en rapport avec l'amélioration de la productivité et la gestion des défis liés aux normes sanitaires et aux standards de qualité, il apparaît opportun d'imaginer également des solutions politiques et économiques. Plus particulièrement la dynamisation et la modernisation des circuits de commercialisation, le renforcement de l'industrie de la transformation agro-alimentaire, l'appui à la professionnalisation des acteurs et la promotion de politiques agricoles et commerciales favorables à la production domestique constituent quelques pistes favorisant une meilleure contribution de l'élevage à la sécurité alimentaire et à la réduction de la pauvreté.

Ce livre, issu d'une initiative conjointe de la CEDEAO et du CSAO/OCDE, en partenariat avec l'UEMOA, le CILSS et le ROPPA, analyse le potentiel que représente le secteur élevage pour la région dans le but de favoriser la prise de décision pour un renforcement de sa contribution à l'économie régionale et aux moyens d'existence des populations ouest-africaines.



Troupeau en transhumance du Niger vers le Bénin, en bordure du Parc du W au Burkina, mai 2001 (Source : Toutain et al. 2001)